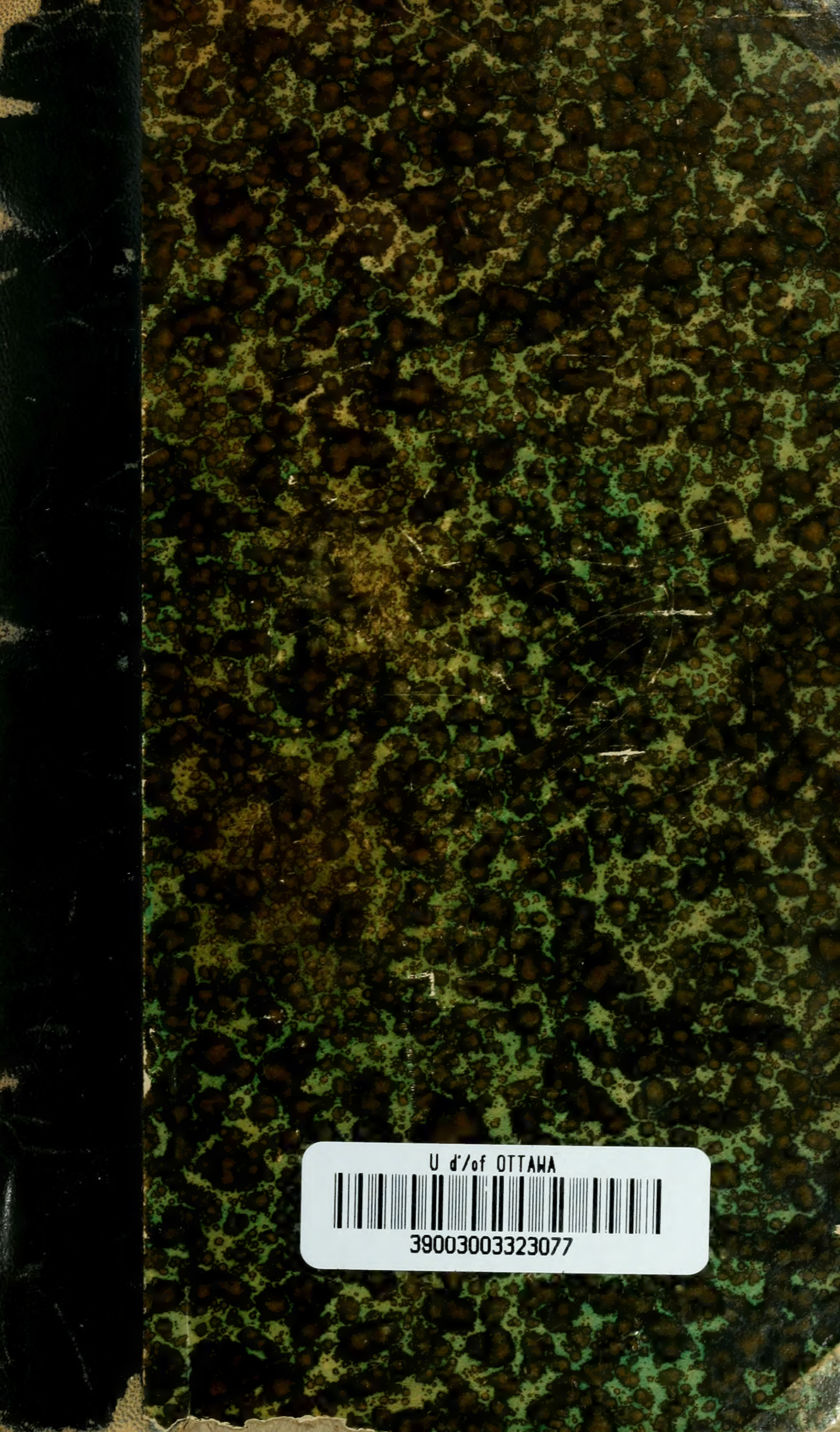

U d'/of OTTAWA
39003003323077



FÉNELON

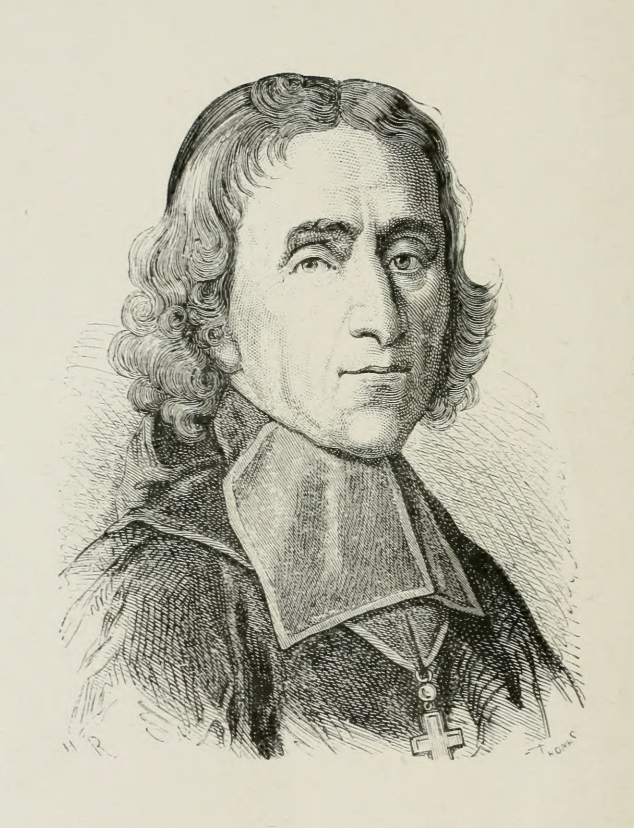
DU MÊME AUTEUR

UN SEIGNEUR AU XIIIe SIÈCLE, Jean de Joinville

Grand in-8° (Mame).

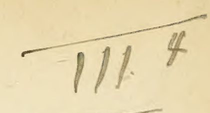
ÉMILE COLIN, IMPRIMERIE DE LAGNY (S.-ET-M.)



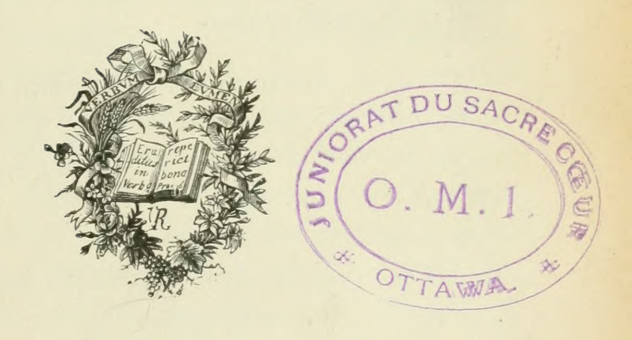


P. LOUIS BOUTIÉ

de la Compagnie de Jésus



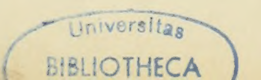
FÉNELON



PARIS

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82



Cum opus cui titulus est Fénelon a P. Ludovico Boutié, *nostræ Societatis sacerdote compositum aliqui ejusdem Societatis revisores, quibus id commissum fuit, recognoverint et in lucem edi posse probaverint, facultatem concedimus, ut typis mandetur, si ita iis ad quos pertinet, videbitur.*

In quorum fidem has litteras manu nostra subscriptas et Officii nostri sigillo munitas dedimus.

Tolosæ, die 1 mensis Decembris, anni 1899.

R. de Scorraille, s. j.
Præp. Prov. Tolos.

AVANT-PROPOS

Depuis près de deux siècles le nom de Fénelon est entouré d'une gloire qui n'a guère été contestée que par les Jansénistes. De nos jours certains critiques prétendent que cette gloire est usurpée en partie, et qu'en examinant de près la vie et la personne de l'archevêque de Cambrai, on n'y trouve pas la sainteté ni toutes les qualités que ses contemporains et la postérité s'étaient plu à lui attribuer. Pour ne citer que les principaux, D. Nisard (1), commentant le mot célèbre de Louis XIV, s'attache à prouver que Fénelon fut chimérique dans la religion, dans la politique théorique, dans la politique de conduite, dans la direction spirituelle et dans les doctrines littéraires. M. Brunetière (2) l'accuse

(1) « Histoire de la Littérature française, » t. III.
(2) « Grande Encyclopédie » et « Histoire et Littérature, » t. II.

d'avoir été ambitieux, et d'avoir manqué de sincérité dans sa soumission au décret qui condamna son livre des Maximes des Saints. *M. Crouslé, professeur de littérature française à la Faculté de Paris, reproduit les mêmes accusations dans un savant ouvrage* (Fénelon et Bossuet), *où il immole sans pitié Fénelon à son adversaire, et s'efforce de démontrer que « le Fénelon forgé par une double légende religieuse et philosophique ne répond pas à la réalité historique ».*

Il ajoute dans la préface que « chaque génération renouvelle l'aspect du passé, voit dans un jour nouveau les événements et les passions, et modifie les opinions établies touchant les hommes illustres ».

Mais pour modifier ainsi les opinions établies, il faut avoir de bonnes raisons : il faut que des documents nouveaux viennent éclairer des points restés obscurs, révéler des faits inconnus, que des faits mal interprétés soient mieux compris par les conséquences qu'ils ont produites, ou que les passions, l'intérêt, l'esprit de parti qui auraient égaré le jugement des historiens antérieurs aient fait place chez les nouveaux historiens à un état d'esprit plus favorable à l'impartialité.

Or, pour reviser le jugement porté sur Fénelon, nos critiques contemporains ne peuvent, croyons-nous, s'appuyer sur aucune de ces raisons. Ils ne produisent aucun document nouveau de quelque importance qui puisse porter atteinte à la réputation de sainteté dont jouit Fénelon, et l'interpréta-

tion défavorable qu'ils donnent aux documents déjà connus ne saurait être admise par la science critique.

C'est ce que nous voudrions essayer de prouver dans un exposé rapide de la vie de Fénelon, où nous mettrons à profit les travaux publiés depuis le cardinal de BAUSSET, *et où nous discuterons les faits et les écrits sur lesquels la nouvelle critique a cru pouvoir s'appuyer pour remplacer le Fénelon de la* LÉGENDE *par un Fénelon conforme à la* RÉALITÉ HISTORIQUE.

Nous croyons que l'auréole qui entoure cette grande figure résistera au feu de cette critique; si quelques rayons ont été légèrement obscurcis, elle n'en continuera pas moins à briller d'un doux éclat aux yeux de la postérité.

LIVRE PREMIER

LA VIE

FÉNELON

LIVRE PREMIER

LA VIE

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE. — ÉDUCATION. — VOCATION ECCLÉSIASTIQUE

François de Salignac de La Motte Fénelon naquit au château de Fénelon, en Périgord, le 6 août 1651, d'une famille de vieille noblesse (1). Il comptait parmi ses ancêtres des personnages qui avaient été honorés de grandes charges. « Vous pouvez dire, écrivait-il à son frère (6 juillet 1694), dans une circonstance où il avait

(1) On trouve des seigneurs de Salignac dès le dixième siècle. La branche de Fénelon commence avec Jean de Salignac en 1460. Pons de Salignac, père de notre archevêque, est qualifié comte de Fénelon, vicomte de Saint-Julien, baron de Loubert, seigneur de La Motte, etc.

à faire ses preuves de noblesse, que nous avons eu dans notre famille plusieurs gouverneurs de province, des chambellans, des rois, des alliances avec les premières maisons de nos provinces, un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, des ambassadeurs dans les principales cours, et presque tous les emplois de guerre que les gens de condition avaient autrefois. C'est sans doute beaucoup plus qu'on n'en demande à bien des gens à qui on accorde les honneurs. Ce qui est encore plus décisif est que Sa Majesté a eu la bonté de me les accorder pour la table et pour le carrosse de nos princes. »

Le plus célèbre des ancêtres de Fénelon fut son arrière-grand-oncle, Bertrand Salignac-Fénelon, mort en 1599. Il fut ambassadeur en Angleterre et en Espagne, et nous a laissé un journal manuscrit du siège de Metz où il avait combattu sous le duc de Guise.

Le père de celui qui devait être la principale illustration de la famille, Pons de Salignac, appartenait à la branche cadette. En 1629 il avait épousé Isabeau d'Esparbès, qui lui donna onze enfants. En 1647, il épousa en secondes noces Louise de La Cropte, dont il eut François-Martial, qui embrassa l'état ecclésiastique et mourut jeune, François notre archevêque, et Joseph-François, dit le comte de Fénelon.

François naquit avec un tempérament si faible et si délicat qu'il donna bientôt des inquiétudes pour sa vie. Afin de conserver cette existence si précieuse, sa pieuse mère eut l'idée de la mettre sous la protection de Notre-Dame de Rocamadour. On voit encore le petit tableau qu'elle fit placer dans ce célèbre sanctuaire, en reconnaissance de la guérison obtenue, lorsqu'elle conduisit son jeune fils aux pieds de sa bienfaitrice (1).

(1) L'abbé Caillau. *Histoire de Rocamadour.*

L'éducation que Fénelon reçut au château paternel jusqu'à l'âge de douze ans fut celle que l'on donnait alors dans les familles nobles de province qui vivaient loin du luxe et des faveurs de la cour, souvent avec peu de bien, mais presque toujours riches de vertu. « Sa santé, dit le P. Querbeuf, était très faible, et il était trop chéri peut-être pour qu'on se déterminât à l'éloigner de la maison paternelle. On lui chercha donc un instituteur assez patient pour ne pas se rebuter des soins constants et suivis que demande une éducation particulière, et assez instruit pour suppléer lui seul à la variété des secours qu'on trouve dans l'éducation publique. La Providence en ménagea un digne d'un tel élève. Il prit des méthodes usitées ce qu'elles ont de bon, et il y ajouta lui-même de son propre fonds ce qui pouvait en assurer le succès. Il mettait de l'ordre, de la netteté, de l'aménité dans ses leçons, et se gardait bien de faire un épouvantail de l'étude, de la vérité et du devoir. Aussi, quoique le jeune Fénelon apprît beaucoup et très facilement, il ne perdait rien de sa candeur et de sa retenue... A l'âge de douze ans, il savait très bien le grec, écrivait en français et en latin avec facilité, avec élégance et avec cette propriété d'expression qui répandait sur son style tant de grâce et de clarté. Il connaissait des anciens tout ce qu'à cet âge on en peut lire et retenir. Les historiens, les poètes, les philosophes, les orateurs, il les avait étudiés, analysés, comparés et même déjà imités. »

De pareils résultats font honneur au maître et à l'élève, qui en 1663 fut envoyé à l'Université de Cahors pour y continuer ses études.

Pour l'enseignement secondaire, il n'y avait alors que le *Collège de l'instruction de la jeunesse*, fondé en 1570, dirigé par les Jésuites depuis 1605. Lors de leur suppression en 1763, une supplique adressée au

roi par le maire et les consuls disait « que dans ce collège se rendaient pour prendre leurs leçons tous les écoliers de la ville, et qu'il avait fleuri pendant plusieurs années dans un plein exercice (1) ».

D'après le contrat passé en 1605, les Jésuites devaient entretenir dans leur collège six régents et six classes, « cinq pour les lettres humaines, ès quels enseigneront la langue grecque et latine, et la sixième pour la philosophie ».

Le collège n'ayant pas d'internat, le jeune Fénelon dut sans doute loger en ville chez quelque parent ou quelque ami de sa famille (2).

Il fut admis en rhétorique. « On aurait pu, dit le P. Querbeuf, lui faire commencer sa philosophie. Mais sa grande jeunesse (il n'avait que douze ans), le peu d'empressement qu'il avait à se faire valoir, à montrer ce qu'il était et ce qu'il savait, firent appréhender qu'il ne se rebutât des épines et de la sécheresse de cette science. Aussi, pour laisser à sa raison le temps de se mûrir, pour ne point effaroucher en quelque sorte son imagination, on le fit entrer en rhétorique. Quoique cette année il revînt souvent sur ses pas, qu'il fût dans la nécessité de relire encore ce qu'il avait vu, de s'appliquer de nouveau à ce qu'on lui avait si bien enseigné, il ne perdit pas son temps, puisqu'il s'affermit dans ses bons principes, qu'il acquit une intelligence plus parfaite, plus raisonnée des anciens, et qu'il se mit en état de les apprécier mieux et de les imiter davantage. »

Il est à croire que ce jeune vétéran de rhétorique, d'un esprit si précoce et d'un si grand talent, condamné à « s'appliquer de nouveau à ce qu'on lui avait si bien enseigné », fit de grands progrès dans les belles-lettres,

(1) Archives du Lot. (D. 10.)
(2) Boulvé. L'*Hellénisme chez Fénelon*, p. 12.

et que l'Université de Cahors vit briller les premiers rayons de cette gloire littéraire qui devait éclater bientôt sur de plus grands théâtres.

Des deux littératures anciennes auxquelles il avait été initié par son précepteur et dans lesquelles il se perfectionna à l'Université de Cahors, on sait quelle est est celle qui avait ses préférences.

Entre son génie et le génie grec, il y avait bien des affinités. Dans les grands écrivains d'Athènes il retrouvait sa brillante imagination, son goût attique, son esprit subtil où la grâce s'unissait à la hardiesse. « Nommer Fénelon, dit Egger (1), n'est-ce pas rappeler l'alliance exquise du goût moderne avec la passion de l'antiquité? Or, dans l'antiquité, le pieux évêque ne prise rien plus que les modèles grecs. Il est tout pénétré de leur génie... Sa mémoire et sa pensée sont comme imprégnées d'hellénisme. »

Pour se pénétrer à ce point d'hellénisme, Fénelon a dû avoir un long commerce avec ses auteurs favoris. Il est permis de croire que ce commerce ne fut jamais entièrement interrompu, même dans les années où ses occupations semblaient le moins le favoriser, et que, pendant son cours de philosophie et de théologie au collège du Plessis et à Saint-Sulpice, au sortir des arides disputes de la Scholastique, les pages poétiques de saint Grégoire de Nazianze et les éloquents discours de saint Jean Chrysostome lui faisaient oublier Aristote, en attendant que les loisirs de son ministère aux *Nouvelles Catholiques* et ses fonctions de précepteur lui permissent de puiser à la source du plus pur hellénisme dans Homère et dans Platon.

Mais sur l'âme noble et pure du jeune humaniste, les charmes de la piété conservaient tout leur empire, et

(1) *Hellénisme en France.*

pour épris qu'il fût de la beauté grecque, la face austère de l'Évangile avait encore pour lui plus d'attrait : des signes de vocation ecclésiastique se manifestèrent de bonne heure. Dès l'âge de quinze ans il fut appelé à Paris par son oncle le marquis Antoine de Fénelon, et placé au collège du Plessis, pour y continuer sa philosophie et commencer sa théologie.

Le marquis de Fénelon était un gentilhomme accompli, un grand chrétien, ami intime de saint Vincent de Paul, de M. Olier et de M. Tronson, de Saint-Sulpice. En lui le jeune Fénelon trouva un guide sûr et un parfait modèle à son entrée dans le monde. A la mort de son père, la Providence lui en rendit un dans la personne de cet oncle qui, privé de son fils tué au siège de Candie, concentra sur son jeune neveu son affection et son dévouement.

Le collège du Plessis où le jeune Fénelon fut placé en quittant Cahors, avait été uni en 1646 à la maison de Sorbonne qui « s'engageait à relever les bâtiments, à faire refleurir les bonnes lettres, tant en théologie morale, si besoin était, qu'en philosophie, rhétorique, humanités et grammaire » (1). Sous l'administration de Charles Gobinet, docteur en théologie, qui le gouverna pendant près d'un demi-siècle avec autant de sagesse que d'économie, ce collège devint l'un des plus florissants de l'Université de Paris.

Doué d'un esprit subtil et très pénétrant, le jeune Fénelon eut sans doute dans ses cours de philosophie et de théologie des succès non moins brillants que dans les belles-lettres à l'Université de Cahors.

On avait une si haute idée de ses talents que, comme Bossuet, à l'âge de 15 ans, il fut chargé de prêcher un sermon, et s'en acquitta à l'admiration générale.

(1) Ch. Jourdain. *Histoire de l'Université de Paris, au XVIIe et au XVIIIe siècle*, t. I, p. 308.

Nous n'avons pas d'autres documents sur ses études au collège du Plessis ; mais nous pouvons nous demander quel enseignement philosophique et théologique il y recevait.

La philosophie scolastique régnait encore à cette époque dans la Sorbonne ; mais déjà la philosophie cartésienne heurtait à sa porte. L'autorité ecclésiastique et le gouvernement du roi s'alarmèrent avec raison des doctrines nouvelles, périlleuses pour l'orthodoxie, que certains professeurs substituaient à l'enseignement traditionnel. En 1671, l'archevêque de Paris, de Harlay, convoqua les professeurs de l'Université, et leur dit : « Le roi ayant appris que certaines opinions que la faculté de théologie avait censurées autrefois, et que le Parlement avait défendu d'enseigner ni de publier, se répandent dans l'Université, ... les exhorte de faire en sorte que l'on n'enseigne pas d'autre doctrine que celle qui est portée par les règlements et statuts de l'Université (1). »

En 1685, la Faculté des arts reçut de la part du roi l'ordre formel d'interdire dans tous les collèges l'enseignement de la philosophie de Descartes et de Gassendi. En 1691, les professeurs, de nouveau convoqués par le recteur de l'Université, entendirent la lecture de onze propositions la plupart empruntées à Descartes, et qu'il leur était défendu d'enseigner (2).

Si les doctrines de Descartes ne furent pas enseignées à Fénelon sur les bancs de l'école, elles ne lui restèrent pas cependant inconnues. On sait que dans ses écrits philosophiques il s'en est inspiré en plus d'un point. Mais il sut reconnaître et rejeter ce qu'elles avaient de manifestement erroné et dangereux, et nous verrons qu'un

(1) Ch. Jourdain. *Hist. de l'Université*, t. I, p. 447.
(2) Ch. Jourdain. *Hist. de l'Université*, t. II, p. 36.

de ses premiers ouvrages fut composé contre le plus célèbre des disciples de Descartes, Malebranche.

En philosophie, comme en toute chose où une certaine indépendance est de mise, Fénelon montra un esprit libre et ami du progrès. Tout en se défiant des témérités de la philosophie nouvelle, il ne voulait pas rester emprisonné dans les formules de l'ancienne. Le 18 mai 1712, il écrivait à l'abbé de Salignac : « J'avoue que la physique de l'École a bien des termes dont les idées ne sont pas trop claires. Mais si les qualités occultes ne sont que des noms, la configuration des corpuscules et leurs diverses situations ne sont souvent que des romans de philosophie. D'ailleurs Descartes a embrassé plusieurs principes insoutenables et dangereux. Enfin la philosophie de l'École mérite qu'on sache exactement tout ce qu'elle dit, quand même on ne voudrait pas le suivre. C'est un fondement nécessaire pour tenter les études qu'il faut que vous fassiez dans la suite. »

Dans les chaires de théologie de la Sorbonne, Fénelon ne trouva pas la même orthodoxie que dans les chaires de philosophie. L'erreur gallicane s'y était introduite sous la pression du gouvernement royal et du Parlement. La Sorbonne ressentit le contrecoup des démêlés de Louis XIV avec le Pape. En 1663, le Parlement fit supprimer une thèse d'un bachelier en théologie, Drouet de Villeneuve, en faveur de l'infaillibilité du Pape.

En 1664 et en 1665, la faculté de théologie censura deux ouvrages dont les doctrines tendaient à favoriser trop exclusivement la suprématie pontificale. Le Souverain Pontife Alexandre VII écrivit au roi demandant que les censures portées par la Faculté de théologie fussent révoquées « Votre piété singulière, disait-il, pourra-t-elle souffrir dans son royaume et dans son Université des propositions si contraires et si injurieuses au Saint-

Siège apostolique? S'étant si fort signalée à réprimer l'hérésie des jansénistes, voudra-t-elle que toute cette gloire demeure inutile, et qu'au moment où les erreurs contagieuses reçoivent le coup de la mort, on émousse si mal à propos la pointe du glaive qui les a frappées? » Ces remontrances restées sans effet furent suivies d'une bulle qui condamnait les sentences portées par la Faculté de théologie. Un arrêt du Parlement défendit de publier cette bulle.

Parmi les six articles que, sous l'inspiration de l'archevêque de Paris, de Péréfixe, la Faculté de théologie avait rédigés en 1663, le cinquième disait « que ce n'est pas la doctrine de la faculté que le Pape soit au-dessus du Concile général. » Le sixième, « que ce n'est pas la doctrine ou un dogme de la Faculté que le Pape soit infaillible lorsqu'il n'intervient aucun consentement de l'Église (1). »

Fénelon n'eut garde d'accepter de pareilles erreurs, et à l'enseignement des docteurs gallicans de Paris, il préféra toujours celui du vicaire de Jésus-Christ. Dans tous ses écrits il se montra le défenseur fidèle de l'autorité du Pape. Du reste, dans les leçons de théologie du séminaire de Saint-Sulpice où il fut placé en quittant le collège du Plessis, il ne retrouva pas les doctrines gallicanes de la Sorbonne. M. Olier avait inspiré à ses disciples un grand respect pour le Saint-Siège, et ils maintenaient la croyance à l'infaillibilité de la chaire apostolique pendant que tant d'autres l'abandonnaient. Un correspondant de Colbert rangeait parmi les communautés qui répugneraient à souscrire à la déclaration de 1682 celle de Saint-Sulpice, « où, dit-il, on assure que tout est extra pour le Pape (2). »

(1) Ch. Jourdain. *Hist. de l'Université de Paris*, t. I, p. 421.
(2) Aug. Largent. *La France chrétienne dans l'histoire*, p. 395.

L'erreur janséniste, qui attaquait l'autorité du Pape, et pénétrait presque partout, n'avait pas pu forcer les portes de Saint-Sulpice. Lorsque le roi exila pour cause de jansénisme des maîtres de Sainte-Barbe, il leur donna pour successeurs des prêtres de la communauté de Saint-Sulpice (1).

A Saint-Sulpice, Fénelon fut donc à l'abri des deux erreurs qui de son temps étaient si répandues. Là, sous des maîtres savants et de saints directeurs, il mûrit sa vocation, et ne fit pas moins de progrès dans la perfection que dans la connaissance des sciences sacrées.

M. Crouslé regrette que nous n'ayons pas « de témoignages précis et de sa main sur le travail que cet esprit si brillant accomplit en lui-même pour atteindre de bonne heure à la perfection du caractère ecclésiastique. »

Fénelon n'a pas jugé à propos de transmettre à la postérité des secrets de conscience qu'il réservait pour son directeur : « Je souhaiterais passionnément, écrivait-il à son oncle le marquis Antoine de Fénelon, vous pouvoir dire quelque chose du détail de ce qui se passe entre M. Tronson et moi : mais certes, monsieur, je ne sais guère que vous en dire, car, quoique ma franchise et mon ouverture de cœur pour vous me semble très parfaite, je vous avoue néanmoins, sans craindre que vous ne soyez jaloux, que je suis encore bien plus ouvert à l'égard de M. Tronson, et que je ne saurais qu'avec peine vous faire confidence de l'union dans laquelle je suis avec lui. Assurément, monsieur, si vous pouviez voir les entretiens que nous avons ensemble, et la simplicité avec laquelle je lui fais connaître mon cœur, et avec laquelle il me fait connaître Dieu, vous ne reconnaîtriez pas votre ouvrage, vous verriez que Dieu a mis

(1) Ch. Jourdain. *Hist. de l'Université*, t. II, p. 217.

la main d'une manière sensible au dessein dont vous n'aviez encore jeté que les fondements (1). »

Cette entière confiance en son directeur s'explique par la haute idée qu'il avait de ses qualités et de ses vertus. Le 20 avril 1706 il écrivait au Pape Clément XI : « J'ai été par lui nourri des paroles de la foi et formé à la vie ecclésiastique. C'est sous l'ombre de son aile que j'ai grandi, et je m'en fais gloire. Personne n'eut plus que lui le zèle, l'habileté pour l'enseignement, la piété, la sagacité à pénétrer les naturels divers. »

De son côté, M. Tronson avait pour son fils spirituel une affection toute paternelle et le plus entier dévouement, et ces sentiments il les lui conserva fidèlement au temps de sa disgrâce, lorsqu'il se vit abandonné de tant de ses amis. En 1676, le 7 novembre, il lui écrivait : « Vous savez combien je suis à vous, car quoique je ne vous en aie pas donné de fréquentes marques par mes lettres, je ne laisse pas que d'y être autant que jamais. Aussi, en vous souvenant de ce que je vous ai dit autrefois, vous aurez une idée parfaite de mes dispositions présentes. »

De Fénelon séminariste M. Crouslé nous trace un portrait que nous croyons vrai dans l'ensemble, mais non pas dans tous les traits. Il nous le représente « épris d'idéal autant qu'un esprit d'homme puisse l'être, ne s'arrêtant jamais, au moins par la pensée, en deçà de la perfection, allant du premier élan de son imagination jusqu'aux dernières limites du sacrifice de soi... faisant tout ce qu'il pouvait pour être tel qu'il paraissait... se donnant les dehors de la modestie et du désintéressement, se faisant illusion tout le premier, ayant en lui trop de hauteur de génie, une trop forte vocation à l'empire de l'esprit, pour qu'il lui fût

(1) *Œuvres de Fénelon* (Paris, 1848-1852), t. VII, p. 392.

jamais donné de se réduire en fait à la simplicité de cœur d'un prêtre ordinaire (1). »

Que Fénelon n'ait pas réalisé tout l'idéal de perfection qu'il avait imaginé, c'est le sort commun de notre pauvre humanité, même dans ses meilleurs représentants. De la modestie et du désintéressement qu'il *n'ait eu que les dehors* et qu'avec son génie il n'ait pas pu *se réduire en fait à la simplicité de cœur d'un prêtre ordinaire*, rien ne le prouve, et c'est à tort que le savant écrivain établit entre le génie et la modestie et la simplicité une incompatibilité qui n'a jamais existé ; la vie sainte de tant de grands docteurs nous le prouve et nous espérons le faire voir aussi dans la vie de Fénelon lui-même.

Au sortir de Saint-Sulpice, après son ordination, il donna une première preuve de cette modestie et de cette simplicité de cœur. Ses talents et sa naissance pouvaient le conduire aux plus hautes dignités de l'Eglise ; et les plus séduisantes perspectives s'ouvraient devant lui. S'il avait eu l'ambition dont certains critiques l'accusent, aurait-il voulu sacrifier ces belles espérances pour se consacrer aux missions du Levant, comme nous voyons qu'il en avait formé le projet, dans une lettre datée de Sarlat (9 octobre) ? « Divers petits accidents, disait-il, ont toujours retardé jusqu'ici mon retour à Paris : mais enfin, Monseigneur (probablement Bossuet), je pars, et peu s'en faut que je ne vole. A la vue de ce voyage, j'en médite un plus grand. La Grèce entière s'ouvre devant moi, le sultan effrayé recule : déjà le Péloponèse respire en liberté, et l'église de Corinthe va refleurir ; la voix de l'apôtre s'y fera encore entendre. Je me sens transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines précieuses, pour y recueillir, avec les

(1) *Fénelon et Bossuet* par L. Crouslé (Paris, 1895), t. I, p. 12.

plus curieux monuments, l'esprit même de l'antiquité. Je cherche cet aréopage où saint Paul annonça aux juges du monde le Dieu inconnu ; mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre au Pirée où Socrate fait le plan de sa république. Je monte au double sommet du Parnasse ; je cueille les lauriers de Delphes et je goûte les délices de Tempé... Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par les célestes visions de disciple bien-aimé : ô heureux Pathmos, j'irai baiser sur ta terre les pas de l'apôtre, et je croirai voir les cieux ouverts... Je vois déjà les schismes qui tombent, l'Orient et l'Occident qui se réunissent, etc... »

Cette lettre où la belle âme de Fénelon se révèle tout entière avec sa double flamme de zèle apostolique et d'amour de l'antiquité, dut faire sourire la gravité de Bossuet par l'exubérance de son enthousiasme juvénile et par les beaux rêves d'imagination sur le prochain avenir de l'Eglise d'Orient.

Mais la Providence avait d'autres vues sur lui. Au lieu de partir pour l'Orient, il resta à Paris, et après avoir reçu les ordres sacrés il se consacra aux fonctions du saint ministère. La paroisse de Saint-Sulpice eut les prémices de son sacerdoce. Pendant trois ans elle l'entendit expliquer du haut de la chaire l'Écriture Sainte, les jours de dimanche et de fête, et le vit prodiguer aux fidèles de tout rang et de toute condition les trésors de son zèle et de sa charité. Mis en contact avec toutes les classes de la société, voyant de près toutes les infortunes, toutes les maladies morales et physiques qui affligent l'humanité, il acquit dans ces fonctions du ministère paroissial, avec la connaissance des hommes et l'expérience de la vie, cette étonnante facilité de parler et d'écrire qui fit l'admiration de ses contemporains.

C'est au milieu de ces humbles travaux que quelques

démarches furent faites en sa faveur pour lui procurer la députation de la province ecclésiastique de Bordeaux à l'assemblée générale du clergé de 1675. Mais « ces démarches, dit Beausset, n'eurent point de succès, parce qu'il avait pour concurrents les abbés d'Epinai, de Saint-Luc et de Marillac, plus âgés que lui, et beacoup plus avancés dans les dignités ecclésiastiques. »

CHAPITRE II

FÉNELON ET LES PROTESTANTS

I. — Les *Nouvelles-Catholiques*.

Fénelon n'avait encore que vingt-sept ans lorsque l'archevêque de Paris, de Harlay, l'appela à un emploi qui était ordinairement réservé aux ecclésiastiques mûris par l'expérience et éprouvés dans les fonctions les plus délicates du ministère. Il le nomma supérieur des *Nouvelles-Catholiques* et des filles de la *Madeleine de Tresnel.* Cette communauté avait été fondée en 1634 par l'archevêque Jean François de Gondi, pour affermir dans la foi catholique les nouvelles converties, et convertir celles qui n'avaient pas encore renoncé à l'erreur protestante.

C'était l'apostolat auprès des hérétiques de France qui s'offrait au zèle de Fénelon, à la place de l'apostolat auprès des infidèles d'Orient. Rien ne lui manquait, ce semble, de ce qui pouvait le faire réussir dans ce difficile ministère. Théologien subtil, habile controversiste,

prêtre pieux et zélé, à la parole éloquente et persuasive, aux manières douces, gracieuses et insinuantes, ne devait-il pas triompher facilement de toutes les résistances du faible troupeau de femmes qui lui était confié ? Cette résistance fut pourtant plus grande, et les échecs furent plus nombreux qu'on n'aurait pu l'attendre de tant de faiblesse d'un côté, et de tant de mérite et de puissance de l'autre. Pour expliquer ces échecs, M. Crouslé nous dit « qu'il ne faut pas compter sur la faiblesse du caractère des femmes lorsqu'on offense leur cœur : ou elles résistent intrépidement, ou elles se rendent insaisissables... Fénelon avait affaire à des victimes d'une révoltante tyrannie : tous les moyens de persuasion dont il disposait se trouvaient combattus par les moyens de violence qu'on avait employés pour livrer ces personnes entre ses mains. Il se heurtait souvent à des préventions insurmontables, à la rébellion de la conscience et du cœur. Si le gouvernement du roi avait eu des idées plus saines et des procédés plus humains, la tâche eût été peut-être plus facile pour le supérieur. Dans les conditions où il l'accomplissait, les échecs ne pouvaient manquer d'être nombreux... Rien ne rend plus sensible l'égarement de ce siècle, où la puissance civile crut pouvoir opérer des changements de religion par une combinaison des moyens de la police avec ceux de la parole ecclésiastique (1). »

Le siècle de Louis XIV avait sur la tolérance d'autres idées que le nôtre ; mais ce n'est pas une raison pour dire que ces idées n'étaient pas *saines*, et pour l'accuser d'*égarement*. Sans approuver tout ce qui a été fait à cette époque contre les hérétiques, on peut louer Louis XIV d'avoir cherché à rétablir l'unité religieuse dans son royaume. Dans un État catholique où le

(1) T. I, p. 20-21.

nombre des dissidents est peu considérable, le gouvernement fait bien de ne pas permettre à l'hérésie de se manifester au dehors et de se propager librement. Il est juste que, tout en respectant l'asile inviolable des consciences, il mette son pouvoir coercitif au service de l'Église pour arrêter la contagion de l'erreur, dont le progrès ne serait pas moins nuisible à la société civile qu'à la religion elle-même.

Louis XIV était d'autant plus autorisé à se montrer intolérant envers les protestants, et à aider l'Église à les ramener à la vérité, qu'ils étaient toujours prêts à se révolter à l'intérieur et à faire cause commune avec les ennemis de la France au-dehors.

On peut mettre une certaine contrainte au service de l'orthodoxie, non seulement pour empêcher la propagation de l'erreur, mais aussi pour favoriser les conversions. C'est la doctrine de saint Augustin cité par Bossuet : « La nécessité qui contraint à faire le bien est toujours avantageuse. Si dans la multitude de ces conversions, il y en a quelques-unes qui soient feintes et hypocrites, elles peuvent devenir sincères dans la suite. Les hérétiques et les schismatiques, obligés par la force à s'appliquer à la considération de la vérité, se désabusent enfin de leurs erreurs dans un examen qu'ils n'auraient jamais fait s'ils n'avaient été contraints par l'autorité. »

Obliger les hérétiques à s'appliquer à la considération de la vérité pour les désabuser de l'erreur, c'est donc un bienfait pour eux. N'était-ce pas le cas pour les victimes de l'erreur protestante, qu'on retirait d'un milieu protestant pour les enfermer dans une maison où les moyens de connaître la vérité leur étaient abondamment fournis, et où elles pouvaient se désabuser de l'erreur sans qu'aucune violence fût faite à leur liberté ?

Dans une ordonnance du 8 avril 1686, nous lisons :

De par le roi,

Sa Majesté, voulant procurer aux femmes, qui sont encore engagées dans la religion prétendue réformée, les moyens de s'instruire et faire leur réunion à la religion catholique, apostolique et romaine, avait donné ses ordres pour en faire recevoir plusieurs dans la maison des Nouvelles-Catholiques à Paris, dans laquelle maison Sa Majesté est informée qu'elles sont suffisamment instruites des devoirs de ladite religion catholique, apostolique et romaine, et d'autant qu'il s'en trouve quelques-unes qui refusant d'écouter lesdites instructions, restent dans une opiniâtreté blâmable, Sa Majesté enjoint à la supérieure de ladite maison d'avertir celles qui y sont et y seront ci-après reçues, que son intention est qu'elles écoutent avec soumission et patience les instructions qui leur seront données, en sorte que dans le temps de quinzaine du jour qu'elles seront reçues dans la maison, elles puissent faire leur réunion ; et en cas qu'elles ne le fassent pas dans ledit temps, enjoint à la supérieure d'en donner avis pour y être pourvu par Sa Majesté, ainsi qu'elle verra bon être (1). »

En citant cette ordonnance, M. Douen s'écrie « que les nations civilisées en rougiront à jamais » (2). Il soupçonne Fénelon de l'avoir inspirée, parce que, dit-il, « son orgueil blessé par de nombreux échecs, le soin de sa réputation et de son avenir commandaient le succès à tout prix... S'il ne l'a pas sollicitée, il s'en est du moins servi, et en a profité pour réduire et accabler de pauvres créatures réduites au désespoir, des femmes, des jeunes

(1) Archives, O 30.
(2) *Intolérance de Fénelon*, p. 69.

filles, des enfants, que son éloquence, son habileté, ses manières de grand seigneur, son regard fascinateur, ses arguments et les verrous n'avaient pas pu convaincre. »

Dans ces accusations contre Fénelon, M. Douen ne montre que la haine du sectaire : il oublie le devoir de l'historien de prouver ce qu'il avance. S'il y a eu des violences contre les protestantes des Nouvelles-Catholiques, c'est aux agents du roi qu'il faut les attribuer, et non au supérieur de la communauté, qui n'en était pas plus responsable que l'Église ne fut responsable des mesures blâmables prises par Louvois à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. M. Douen ne fait que calomnier indignement Fénelon, lorsqu'il nous le représente comme un « geôlier, ravisseur et persécuteur d'enfants, un hypocrite, un ambitieux et rusé convertisseur, faisant croire qu'il était étranger à la persécution dont il était le complice et l'instigateur. (1) »

Ces accusations sont réfutées par tout ce que nous savons de son caractère et de sa conduite envers les hérétiques protestants, dans ses missions de Saintonge et du Poitou, et dans son diocèse de Cambrai.

Quant à l'ordonnance du 8 avril 1686, en supposant que les protestantes n'ont pas été enlevées à leurs parents et enfermées de force dans cette maison, nous n'y voyons rien qui légitime l'indignation déclamatoire de M. Douen. Si l'on peut trouver un peu court le délai fixé aux protestantes pour la conversion, l'on ne saurait s'étonner que le roi ne voulût pas garder indéfiniment les récalcitrantes obstinées dans une maison dont il payait tous les frais d'entretien.

Les jeunes filles étaient rendues à leurs parents lorsqu'on n'y voyait plus de danger pour leur foi. Sur

(1) *Intolérance de Fénelon*, p. 69.

la liste des détenues donnée par M. Douen, on trouve à côté des noms de plusieurs : « Ne peut être sans danger remise à ses parents ».

Dans une lettre envoyée le 6 mai 1686, à l'intendant de Rochefort, Arnou, par son délégué Chastelars, nous lisons qu'ayant fait arrêter la fille de M. de Pinmuré avec trois filles de Marennes à Oléron, et que « l'une de ces trois personnes n'étant pas encore catholique » et ayant refusé de faire son abjuration entre les mains d'un Récollet, il l'a fait mettre en prison, et qu'à l'égard de celle-là et des autres il attendra les ordres de l'intendant. Il a envoyé chercher les mères de ces deux filles, qui sont des femmes fort raisonnables et qui lui ont donné leur parole que si l'intendant agrée qu'on leur remette leur fille, elles les porteront à faire leur devoir de bonnes catholiques par l'exemple qu'elles leur donneront. Les sentiments de M. de Pinmuré sont de mettre sa fille au couvent pour six mois. L'intendant répond qu'il faut laisser M. de Pinmuré disposer de sa fille et que si l'autre a de quoi, il la fera mettre dans un couvent, à moins qu'on ne soit bien sûr des mères (1).

Cet intendant Arnou avait toute la confiance de Seignelay, ministre de la marine, et il la méritait. Dans sa mission de Saintonge, Fénelon n'eut qu'à se louer de son concours intelligent et dévoué. Le 28 décembre 1685, il écrivait à la duchesse de Beauvilliers : « M. l'intendant de Rochefort m'a offert de l'argent pour des aumônes, selon l'ordre qu'il a reçu de M. de Seignelay... Je ne saurais, madame, vous dire combien ce monsieur l'intendant me parut un honnête et aimable homme. Pendant le petit séjour que nous avons fait à Rochefort, nous l'avons toujours vu égal, doux et

(1) Lételier. *Fénelon en Saintonge*, p. 82.

ferme, exact, laborieux, plein de piété, enfin si digne de gouverner que je voudrais qu'il fût évêque ; il en fait les fonctions pour les nouveaux convertis, car il les instruit souvent lui-même avec beaucoup de zèle et d'une manière fort intéressante (1). »

II. — Missions de la Saintonge et du Poitou.

Fénelon fut heureux de rencontrer un tel auxiliaire sur le nouveau champ d'apostolat, où ses succès auprès des Nouvelles Catholiques le firent envoyer pour confirmer dans la foi les convertis, et ramener ceux qui résistaient encore.

Le 5 novembre 1685, Seignelay, secrétaire d'Etat, lui écrivait : « Je m'adresse à vous, monsieur, pour avoir quelques bons prédicateurs pour faire une mission que le roi doit envoyer sur les côtes de Saintonge et du Poitou, pour donner aux nouveaux convertis les instructions dont ils ont besoin pour vivre en bons-catholiques. Je vous prie de vouloir bien en choisir quelques-uns, et de me faire savoir les noms, afin que je donne les ordres nécessaires pour le départ (2). »

Fénelon choisit le savant abbé Fleury, qui fut plus tard sous-précepteur du duc de Bourgogne ; l'abbé de Langeron son ami intime, qui fut lecteur du duc de Bourgogne, et l'accompagna à Cambrai ; l'abbé Bertier, depuis évêque de Blois, l'abbé Milon, depuis évêque de Condom, et l'abbé de Cordemoy.

(1) Verlaque. *Lettres inédites de Fénelon*, p. 6.
(2) Verlaque. *Lettres inédites*.

A la tête de cette phalange d'apôtres, il partit de Paris le 5 décembre 1685 et arriva à Saintes le 15 du même mois. Voici comment il fait part de ses premières impressions à madame de Beauvilliers (1) : « De Marennes, le 28 décembre 1685. — Nous voici à Marennes, lieu où il y avait, dit-on, cinq ou six mille huguenots. Dans cet endroit et dans les villages voisins, on comptait quinze à seize mille hérétiques. M. de Saintes penchait à croire qu'il valait mieux d'abord aller à la Tremblade, qui est à peu près semblable à Marennes ; mais M. l'intendant de Rochefort, que nous avons vu le dernier, a conclu qu'il était plus utile au service du roi de commencer par Marennes ; en bons politiques, nous avons pris ce dernier parti, et nous avons gardé toutes les mesures qu'il fallait pour le faire agréer de M. de Saintes. C'est un évêque plein de douceur et de bonne intention. Il nous a gardés plusieurs jours chez lui avec une extrême bonté. Les peuples commencent ici à nous aimer : ils courent en foule à nos instructions, ils nous arrêtent dans les rues pour nous parler. « Ils sont bonnes gens, disent-ils, parlant de nous ; ils nous prêchent bien l'Écriture. » Vous auriez du plaisir à nous voir embrasser ces marchands et ces matelots. Les applaudissements qu'ils nous donnent leur sont utiles et ne nous font point de mal : ils servent à les rendre dociles, et la grossièreté de ces gens-là est un assez bon préservatif contre les tentations de vaine gloire, quand ils nous donnent des louanges... Nous ne manquons de rien : notre unique peine est d'être trop bien traités pour des gens qui doivent vivre en missionnaires : si j'osais, j'en ferais mes plaintes à M. le marquis de Seignelay. »

Dans une autre lettre datée de Rochefort, 16 janvier

(1) Verlaque, *Lettres inédites*.

1686, nous lisons : « Nous avons trouvé dans tous les esprits un attachement incroyable à l'hérésie ; ils paraissaient néanmoins frappés de nos instructions jusqu'à verser des larmes et à paraître quelquefois persuadés : mais la cabale qui est entre eux et les lettres envenimées qu'ils reçoivent souvent des ministres qui ont passé en Hollande, renversent bientôt après toutes ces dispositions. D'ailleurs ils nous disent sans cesse : « Nous serions volontiers d'accord avec vous ; mais vous n'êtes ici qu'en passant : dès que vous serez partis, nous serons à la merci des moines qui ne nous prêchent que du latin, des indulgences et des confréries ; on ne nous lira plus l'Evangile, on ne nous parlera qu'avec menaces. » Il est vrai qu'il n'y a en ce pays que trois sortes de prêtres : les séculiers, les Jésuites et les Récollets. Les Récollets sont méprisés et haïs, surtout des huguenots, dont ils ont été les délateurs et les parties en toute occasion. Les Jésuites de Marennes sont quatre têtes de fer, qui ne parlent aux nouveaux convertis pour ce monde que d'amende et de prison, et pour l'autre du diable et de l'enfer. Nous avons eu des peines infinies à empêcher ces bons Pères d'éclater contre notre douceur, parce qu'elle rendait leur sévérité plus odieuse, et que tout le monde les fuyait pour courir après nous avec mille bénédictions ; mais nous avons témoigné tant de déférence à ces bons Pères, qu'ils n'ont, Dieu merci, osé se fâcher, et que nous sommes tous les jours chez eux pour entretenir une grande correspondance. Ils vivent bien et sont respectés. Si au lieu de ces têtes dures et chaudes, leur Compagnie veut mettre en ce lieu des esprits modérés et droits, tels qu'un certain père Aimar, que j'ai vu à Saintes, ils pourront être fort utiles dans tout le pays ; après tout, il n'y a rien d'aussi bon qu'eux. Pour les curés, ils n'ont aucun talent de parler, et c'est une grande confusion pour l'Eglise catholique ;

car les huguenots étaient accoutumés à avoir des ministres qui les consolaient et les exhortaient par des paroles touchantes de l'Ecriture. Le curé de Marennes, qui est le principal du pays, est vieux, un peu fou et incapable de tout. M. de Saintes n'a point de prêtres formés dans son diocèse, et, à vous parler franchement, il est trop mou et trop crédule. Pour remédier à de si grands besoins, il faudrait donc, si je ne me trompe, employer des Jésuites, mais choisir les plus modérés et leur faire une loi de prêcher avec douceur, de retrancher le latin qui est inutile et de ne proposer certaines pratiques de dévotion que quand les esprits y seront disposés. »

Fénelon priait la duchesse de faire lire cette lettre en secret au marquis de Seignelay. Celui-ci lui écrit, le 4 février 1686, qu'il l'a lue, et en a rendu compte au roi ; que Sa Majesté lui a ordonné de conférer avec le Père de la Chaize au sujet des Jésuites, afin d'en envoyer à Marennes d'un esprit plus doux et plus accommodant que ceux qui y étaient. Il écrit fortement à l'évêque de Saintes de tâcher de mettre un autre curé à Marennes, et, pour remplacer les prêtres ignorants et incapables de son diocèse, d'en faire venir des pays voisins ou de Paris même.

Le gouvernement du roi se chargeait des frais d'entretien des nombreux missionnaires qui furent envoyés en Saintonge. Dans une note émanée de l'intendance qui se trouve aux Archives nationales (T T. 242.), nous lisons : « Le diocèse de Saintes s'étend dans la généralité de Bordeaux et celle de Limoges et dans le gouvernement de l'Aunis. Il y a quatre-vingt mille nouveaux convertis. Mgr l'évêque demande quarante-huit missionnaires pour faire douze bandes. Il en trouvera huit dans le diocèse, deux de Paris, de la Mission, qui ne coûteront rien, et il en faudra envoyer deux bandes de

Paris. Il avait pris des mesures pour avoir des Barnabites, mais ils ne peuvent venir qu'après Pâques.

» Pour huit missionnaires de Paris, pour six mois, 2,400 livres.

» Ils serviront du côté de Marennes et des îles. Pour huit bandes qu'on prendra dans le diocèse, 6,400 livres (1). »

Pour aider à convertir les protestants de l'Ouest, le gouvernement de Louis XIV ne se contentait pas de fournir l'argent : il envoyait aussi des soldats. Le 28 février 1686, Seignelay écrivait à l'évêque de Saintes : « Sa Majesté n'entend pas que l'on tourmente les nouveaux convertis par des garnisons et par des amendes, comme vous me marquez qu'il se pratique dans votre diocèse, et surtout pour les obliger de se confesser et de communier. Il faut, s'il vous plaît, que vous avertissiez les intendants de ce qui se passe, afin qu'ils y donnent ordre (2). » En arrivant en Saintonge, Fénelon avait vu du premier coup d'œil et signalé au secrétaire d'Etat le mal fait par ces moyens violents. Dans le post-scriptum de sa lettre du 16 janvier 1686, il disait : « Je ne puis m'empêcher de vous dire qu'on gâtera tout en ce pays si on y croit l'ouvrage bien avancé. Il est certain qu'il n'y a encore presque rien de fait dans les cœurs. Il ne faut faire cet ouvrage ni superficiellement, ni à la hâte. La persuasion ne se fait pas par commandement. D'ailleurs, si on presse ces gens, qui ne croient rien de ce qu'il faut croire, afin qu'ils reçoivent les sacrements, on causera des sacrilèges innombrables. » Dans une autre lettre du 29 mars, adressée au même ministre, il disait : « Quand il n'est question que d'étourdir un peuple par des menaces, pour lui arra-

(1) Lételier *Fénelon en Saintonge*, p. 3.
(2) Lételier, p. 24.

cher une abjuration d'un moment, rien ne résiste. Mais quand il faut changer les cœurs et renverser dans des esprits grossiers, esclaves de toutes leurs coutumes, tout ce qu'ils ont cru depuis leur enfance, la force ne peut rien... La persuasion, qui est la seule conversion véritable, se forme ici sur de bons fondements, au lieu qu'en d'autres lieux, on se contente d'établir à la hâte un culte forcé sans aller au cœur. Si nous avions voulu éblouir de loin, nous aurions fait communier toute Marennes et toute la Tremblade; mais nous aurions, par cette précipitation, fait des scélérats, et serions indignes du ministère qu'on nous a confié (1). »

Dans deux lettres datées de la Tremblade (février 1686), il indique les meilleurs moyens à employer : « Pourvu que ces bons commencements soient soutenus par des prédicateurs doux, et qui joignent au talent d'instruire celui de s'attirer la confiance des peuples, ils seront bientôt véritablement catholiques. Je ne vois, monsieur, que les Pères Jésuites, qui puissent faire cet ouvrage, car ils sont respectés pour leur science et pour leur vertu. Il faudra seulement choisir parmi eux ceux qui sont les plus propres à se faire aimer... Nous avons laissé Marennes aux Jésuites, qui commencent à grossir leur communauté, selon votre projet. (Dix nouveaux Pères avaient été envoyés.)

« Avant de les quitter, j'ai tâché de faire deux choses : l'une de faire espérer beaucoup de douceur et de consolations de la part de ces bons Pères, dont j'ai relevé fortement la bonne vie et le savoir ; l'autre de persuader en même temps à ces Pères qu'ils doivent en toute occasion se rendre les intercesseurs et les conseils du peuple, dans toutes les affaires qu'ils ont auprès des gens revêtus de l'autorité du roi...

(1) Verlaque. *Lettres inédites.*

« C'est le moyen de les faire aimer et de leur faire gagner la confiance de tout le pays ; c'est ce qui déracinera le plus l'hérésie ; car il s'agit bien moins du fond des controverses que de l'habitude dans laquelle les peuples ont vieilli, de suivre extérieurement un certain culte, et de la confiance qu'ils avaient en leurs ministres. Il faut transplanter insensiblement cette habitude et cette confiance chez les pasteurs catholiques : par là, les esprits se changeront presque sans s'en apercevoir. »

De Paris, Fénelon recevait des encouragements et des témoignages d'approbation. Le 20 février 1686, Seignelay lui écrivait : « J'ai rendu compte au roi du contenu de votre lettre du 7 de ce mois, et de la continuation de votre application. Tout le monde connaît assez qu'il n'y a rien à ajouter au zèle, ni à la prudence et à la douceur avec lesquelles vous avez agi dans le pays où vous êtes, et que c'est le meilleur moyen pour parvenir à faire goûter à ces peuples les instructions qu'on leur veut donner. »

Dans sa lettre du 28 janvier 1686, Fénelon exposa à Seignelay les « ménagements que les missionnaires ont cru utile de garder d'abord avec des esprits irrités qui ne voulaient rien écouter. »

Il ajoute : « Bien loin de vouloir faire en tout cela rien de notre tête, nous avons toujours consulté Mgr l'évêque de Saintes et M. l'intendant de Rochefort, et nous avons rendu compte de toute notre conduite par plusieurs lettres à Mgr l'archevêque de Paris et au P. de la Chaize : si, nonobstant toutes ces raisons, on croit que nous avons commis quelque faute, on n'a qu'à nous donner des règles précises ; nous sommes prêts à les suivre inviolablement et à nous corriger avec une docilité et une soumission sans réserve. »

Cette soumission, ils eurent à la pratiquer au sujet de quelques mesures à l'égard des nouveaux convertis,

de quelques ménagements qui ne furent pas approuvés. Seignelay écrivait le 4 février 1686 : « Après avoir bien examiné les raisons qui ont été alléguées de part et d'autre pour permettre aux nouveaux convertis de chanter les psaumes de Godeau (dont la traduction était infidèle), S. M. a trouvé un tel inconvénient de leur accorder cette demande, qui est entièrement contraire à l'Église, que non seulement elle ne l'a pas voulu permettre, mais elle a même fait écrire à tous les évêques pour le défendre (1). »

Les missionnaires avaient été dénoncés comme s'abstenant de dire l'*Ave Maria* au commencement de leurs sermons, pour ménager les protestants ennemis du culte des saints. Fénelon s'explique à ce sujet dans sa lettre à Seignelay du 28 janvier 1686 : « Il est vrai, Monsieur, que nous n'avions pas cru devoir dire l'*Ave Maria* dans nos premiers sermons ; mais nous ne l'avons fait qu'après en avoir écrit à M. de Saintes, à qui nous avons rendu compte des moindres circonstances de notre travail. De plus nos sermons ne sont que des prônes, de simples conférences. Quand nous avons fait des sermons aux jours solennels, l'*Ave Maria* n'y a point été omis. Enfin, Monsieur, cette pratique n'a été retardée de peu de jours que pour y préparer incessamment les peuples par tous nos discours publics et particuliers... J'ai fait le premier jour de l'an, dans l'église des Jésuites de Marennes, un sermon dont la plus grande partie fut employée à expliquer ce que l'Église enseigne sur l'invocation des Saints... Quand nous avons reçu des abjurations, nous n'avons souffert aucun adoucissement sur cette matière (2) .»

Dans sa lettre du 7 février, il dit : « Au reste, Mon-

(1) *Lettres inédites*, p. 20.
(2) *Lettres inédites*.

sieur, j'ai reçu une lettre du P. de la Chaize qui me donne des avis fort honnêtes et fort obligeants, sur ce qu'il faut, dès les premier jours, accoutumer les nouveaux convertis aux pratiques de l'Église pour l'invocation des Saints et pour le culte des Images. »

Dans une lettre adressée de la Tremblade à Bossuet, le 8 mars 1686, Fénelon plaisante agréablement sur cet incident de l'*Ave Maria* : « N'oubliez pas notre retour avec M. de Seignelay. S'il nous tient trop longtemps éloigné de vous, nous supprimerons encore l'*Ave Maria*, et peut-être irons-nous jusqu'à quelque grosse hérésie, pour obtenir une heureuse disgrâce qui nous ramène à Germigny : ce serait un coup de vent qui nous ferait faire un joli naufrage. »

De la Tremblade, Fénelon se rendit à la Rochelle. Le 23 mars 1686, il écrivait à Seignelay : « Nous avons examiné avec M. de Saintes et avec M. Arnou les besoins des divers lieux de ce pays. Il a été conclu que nous laisserions la moitié de nos Messieurs dans le diocèse de Saintes, et que l'autre passera bientôt dans celui de la Rochelle. Nous pouvons nous partager ainsi sans faire tort à notre ouvrage, parce que trois ou quatre personnes suffiront en chaque lieu pour y faire les sermons et les conférences. D'ailleurs on a considéré, Monsieur, que les dix Jésuites nouvellement établis à Marennes doivent se répandre pour l'instruction des lieux voisins, tandis que l'Aunis n'a pas les mêmes secours. »

Arrivé à la Rochelle, après avoir étudié rapidement la situation, Fénelon fait part de ses impressions au secrétaire d'État, et lui parle des meilleurs moyens à employer dans une série de lettres.

7 avril 1686. — « On court en foule à nos sermons avec un tel empressement que l'église est pleine trois heures avant qu'on prêche. Je ne sais si c'est la nouveauté qui les

attire, mais nous n'avions pas encore vu dans les autres lieux une telle ardeur. Les nouveaux convertis, même les moins persuadés, font comme les autres; nous commençons à aller les visiter chez eux et ils seront bientôt de nos amis. Il y en a quelques-uns qui sont si entêtés qu'on ne peut guère espérer de leur faire entendre raison : mais pour le plus grand nombre, la coutume et la confiance qu'ils prendront peu à peu en leurs nouveaux pasteurs achèveront de les rendre catholiques sans qu'ils s'en aperçoivent. »

Un peu plus tard, Fénelon écrivait à Seignelay : « Ne vous étonnez pas si mes lettres changent; car elles font comme les gens sur qui nous travaillons. »

Les difficultés et les résistances ne tardent pas à se produire et à se multiplier. Les missionnaires sont même obligés d'employer certains moyens de rigueur. Seignelay écrit à Fénelon le 22 avril 1686 : « Je suis persuadé comme vous qu'il n'y a pas de meilleur parti que celui de la douceur pour faire revenir ces gens, et j'ai toujours recommandé au dit sieur Arnoul de ne se servir de rigueur qu'à la dernière extrémité. »

Fénelon avait cru ces moyens de rigueur nécessaires et les avait provoqués secrètement dans sa lettre du 21 avril : « Il se fait maintenant, Monsieur, un dernier effort de tout le parti qui nous fait sentir une résistance incroyable. Il ne faut pas que les avis de rigueur paraissent venir de nous, car ce serait ruiner l'œuvre dont nous sommes chargés. Mais je ne puis m'empêcher de vous dire en secret que, pour finir, il faudrait choisir en chaque lieu certains esprits envenimés et contagieux qui retiennent tout le reste, tantôt par mauvaise honte, tantôt par séduction, et les exiler dans le cœur du royaume où il n'y a guère de huguenots. Dans cet exil ils serviraient d'otages pour leurs familles qui ne pourraient déserter. Les autres deviendraient dociles, et on

romprait ce reste de cabale. On ne saurait s'imaginer à quelles épreuves ceux qui sont endurcis mettent les autres qui sont ébranlés, et combien il y en a qui n'ont pas assez de courage pour oser paraître bons catholiques. »

Il n'attendait pas d'aussi bons résultats d'un autre moyen de rigueur employé à l'île de Ré où l'on avait traîné sur la claie un homme mort sans sacrements, et disait que l'impression présente était fâcheuse, et que cette mesure aurait pour effet de réveiller le désir de sortir du royaume et de faire recevoir hypocritement les sacrements pour sauver de la voirie.

Seignelay lui écrit, le 25 juin 1687, « qu'il a envoyé à Arnoul des ordres pour envoyer dans d'autres provinces ceux qu'il estimerait à propos, et qu'il devra s'entendre avec lui sur ce sujet (1). »

Là-dessus, M Crouslé s'écrie : « Bannissements arbitraires et système d'otages, voilà ce que propose l'humanité de Fénelon ! »

Mais en agissant ainsi, et se concertant avec l'autorité civile pour empêcher les hérétiques de propager l'erreur et d'entraver la prédication de la vérité, Fénelon n'a rien fait contre l'humanité : il a tout simplement pris les moyens de faire respecter les droits de l'Église.

Fenelon ne pouvait que se réjouir quand ceux qui faisaient obstacle à la religion catholique, prenaient le parti de sortir d'eux-mêmes du royaume. Il écrivait à Seignelay le 29 juin 1686 : « Il n'y a qu'un certain nombre d'esprits séditieux qui, ayant vécu sans religion pendant qu'ils étaient huguenots, veulent maintenant se signaler dans la cabale par leur ardeur contre l'Église catholique, et certains demi-fanatiques qui n'écoutent rien et dont on ne peut redresser le travers. Ceux-là

(1) *Lettres inédites*, p. 56.

apparemment, quoi qu'on fasse, sortiront du royaume dès qu'ils trouveront une porte ouverte. Pour moi, je crois, monsieur, que ce sera un bonheur ; car leur fuite purgera le pays du vieux levain qui empêche que les gens modérés n'écoutent, et que ceux qui sont déjà persuadés, ne se déclarent (1). »

Cependant, même après être sortis du royaume, les Protestants étaient encore dangereux. « Les lettres pastorales de Jurieu, dit Fénelon (26 mai 1687), et les autres innombrables de Hollande renversent toutes les cervelles. Je soupçonne qu'ils font entre eux de petites assemblées où ils renouvellent leurs liaisons avec serment. »

Dans un *Mémoire* adressé à Seignelay, Fénelon indique des moyens pour empêcher ces libelles de Hollande d'arriver à destination : et de plus il propose « de faire imprimer en Hollande, et ensuite de répandre chez les nouveaux convertis, des lettres qui montrassent le ridicule et l'emportement de celles de Jurieu. Afin que ces lettres ne fussent point suspectes, il faudrait qu'elles ne parussent pas catholiques. L'envie et la division qui règnent en Hollande entre leurs docteurs, rendrait cela très vraisemblable. On pourrait même laisser croire que ces lettres seraient faites par Aubert de Versé, socinien, ennemi implacable de Jurieu. »

M. Crouslé (p. 108) s'indigne contre ce procédé qu'il trouve « digne de l'art de Machiavel ». Mais nous ne voyons pas ce qu'il y a de si *machiavélique* à combattre les libelles diffamatoires des protestants par des lettres dont on dissimule l'origine, et qu'on laisse croire de source non catholique pour qu'elles produisent plus d'effet.

Pour conduire son œuvre à bonne fin, Fénelon mul-

(1) *Lettres inédites*, p. 56.

tipliait les industries du zèle, mettant en jeu toutes les ressources de son esprit fécond, et prodiguant ses forces au point de les épuiser. Les résultats ne répondaient pas toujours à ses désirs. La moisson était lente à mûrir. Le 30 juillet 1686, il écrivait à Seignelay : « En partant de cette ville, nous reconnaissons plus que jamais que l'ouvrage des conversions s'avance par des voies insensibles... Je serai ravi de revenir voir ces bonnes gens quand l'ouvrage sera plus mûr. Je crois que dans un an et demi ou deux ans au plus, on pourra effacer dans la Rochelle tous les restes de l'hérésie, si on entretient ce bon commencement. »

Le 29 juin, il écrivait : « Je prévois que notre travail qui commence à promettre d'assez grands fruits en aura fort peu, à moins qu'il ne soit soutenu après nous par des ouvriers fixés pendant plusieurs années. Il ne faut point espérer que les missions achèvent cet ouvrage. Le mal est trop enraciné et on travaille avec des efforts incroyables à l'envenimer tous les jours. »

Et le 26 mai 1687 : « Nous éprouvons de plus en plus, chaque jour, qu'il ne faut guère espérer de gagner les peuples par le raisonnement et par les efforts passagers d'une mission. C'est la conférence, la coutume et l'édification qui attireront insensiblement les nouveaux convertis. Dans cette vue nous commençons à instruire quelques jeunes ecclésiastiques pour continuer l'œuvre après nous (1). »

C'est ainsi que Fénelon voit le présent sans illusion, et se préoccupe d'assurer l'avenir... Ne pouvant pas compter sur les prêtres trop souvent ignorants et incapables du diocèse de Saintes pour maintenir, confirmer et achever le bien commencé, il s'occupe de la formation de jeunes ecclésiastiques, et il s'entend avec

(1) *Lettres inédites.*

Seignelay pour faire venir des prêtres des diocèses étrangers.

Il écrit à la duchesse de Beauvilliers (16 janvier 1686) : « Si on pouvait établir dans les deux ou trois principaux lieux du pays des écoles pour les deux sexes, cela assurerait l'éducation de toute la jeunesse qui, faute de ce secours, sera empoisonnée par les parents. Il y a en certains diocèses des maîtres d'école admirables. Il est vrai que toute ces choses ne peuvent se faire sans argent : mais il importe moins au roi, par exemple, de fortifier des places frontières que de mettre en sûreté une côte toute ouverte, où il y a des hérétiques innombrables qui, par une abjuration contrainte, n'ont fait que s'envenimer davantage contre l'Église et contre le roi, et dont on devrait attendre les dernières fureurs dans des temps de trouble. »

Seignelay lui répond le 4 février 1686 : « J'ai vu ce que vous avez écrit sur la nécessité de créer des écoles, et j'écris à M. Arnoul de voir les endroits où elles sont le plus nécessaires : à l'égard de la dépense qu'il faudrait faire pour cela, Sa Majesté veut bien en faire le fond ; ainsi le défaut d'argent ne sera pas une raison pour faire manquer le bien que cela apportera dans le diocèse (1). »

A l'instruction par l'école, Fénelon voulait ajouter l'instruction par les livres. Le 7 avril 1686, il écrivait à Seignelay : « Je ne saurais vous dire, monsieur, le nombre des Nouveaux-Testaments dont on aurait besoin ; car il en faudrait une quantité innombrable. Si quelque chose peut justifier l'Église dans ces esprits malades sur ce que les ministres ont dit si souvent, qu'elle voulait arracher l'Écriture aux fidèles pour cacher sa condamnation, c'est de leur donner des Nou-

(1) *Lettres inédites.*

veaux-Testaments avec profusion. » Et dans une autre lettre : « Les catéchismes sont ici parfaitement bien, et beaucoup de mères se forment pour les continuer. Vous aviez eu la bonté, monsieur, de nous promettre que vous enverriez des catéchismes historiques de Fleury ; si nous en avions ils nous seraient fort utiles (1). »

Fénelon redoutait d'autant moins l'instruction, dit très bien M. Crouslé, qu'il n'avait personne à craindre dans la discussion... Il ajoute au savoir et à l'éloquence, si répandus dans le clergé catholique de son temps, des qualités personnelles qui le rendent irrésistible dans la controverse et dans le maniement des esprits. C'est la facilité, la promptitude, la souplesse, la grâce, le ton caressant et touchant, l'aptitude à prendre chacun par son faible, avec un air de grandeur et d'inspiration qui impose et charme à la fois ; enfin, c'est ce don de se faire tout à tous que Saint-Simon signale avec complaisance dans le portrait de ce parfait enchanteur. »

De pareils dons devaient lui conquérir les esprits et les cœurs, non seulement dans les missions de la Saintonge et de l'Aunis, mais encore à Paris, dans la société d'élite avec laquelle il ne tarda pas à entrer en relation. Ses missions terminées, vers la fin de juillet 1687, il reprit ses modestes fonctions de supérieur des Nouvelles-Catholiques. Il vivait avec le marquis Antoine de Fénelon, dans la paisible retraite de l'abbaye de Saint-Germain. Les amis de choix qui s'étaient groupés autour d'un gentilhomme de si haute vertu et de si rare distinction ne tardèrent pas à s'attacher à un neveu en qui ils trouvaient les mêmes mérites.

En premier lieu, il faut citer Bossuet. L'illustre prélat fut séduit par le charme irrésistible de ce jeune ecclésiastique dont la gloire encore naissante devait un

(1) *Lettres inédites*, p. 62.

jour rivaliser d'éclat avec la sienne. Dans sa solitude de Germigny, maison de campagne des évêques de Meaux, où il aimait à aller se reposer loin du bruit et des affaires., il emmenait souvent son jeune ami, partageant avec lui ses religieuses distractions et, dans les doctes entretiens qui remplissaient la journée, répondant à ses doutes et à ses difficultés, lui ouvrant largement les trésors de sa vaste science sacrée, lui prodiguant ses conseils pour l'étude des Saintes Écritures et des Pères. Que de lumières devaient jaillir du contact de ces deux génies, dont le choc devait un jour être si funeste à l'un et à l'autre!

Trouvant dans l'amitié et le génie de Bossuet tous les secours que sa jeunesse sacerdotale pouvait désirer, Fénelon montra peu d'empressement à répondre aux marques de bienveillance et d'estime que lui prodiguait l'archevêque de Paris, de Harlay. S'il avait eu l'ambition que certains critiques lui reprochent, il n'aurait pas négligé l'amitié d'un homme d'où pouvait dépendre son avancement dans les honneurs ecclésiastiques, et par la rareté de ses visites à l'archevêché, il ne se serait pas attiré ce reproche et ces dures paroles du prélat : « M. l'abbé, vous voulez être oublié, vous le serez. » Fénelon n'avait pas une âme de courtisan, et limitant ses visites à la stricte bienséance, il se tenait éloigné d'un homme qui montrait plus d'habileté dans son administration que de vertu dans sa vie privée.

Si l'archevêque de Paris voulait l'oublier, d'autres pensaient à lui. Dans la direction des missions de l'Ouest, il avait montré tant de qualités administratives, tant de talents, tant de vertus sacerdotales, qu'à son insu, il fut proposé pour l'évêché de Poitiers, et que l'évêque de la Rochelle le demanda au roi pour coadjuteur. La Providence, qui le réservait à d'autres emplois, permit qu'on fît valoir contre lui d'étranges raisons. Celui qui

devait être le principal adversaire des jansénistes à la fin du dix-septième siècle, fut écarté comme suspect de jansénisme. « On le présenta au roi, dit le P. Querbeuf, comme prévenu en faveur des nouvelles opinions. Son goût pour la retraite, le peu de mouvement qu'il se donnait pour son avancement, sa réserve envers les jésuites qu'il ne voyait pas, non qu'il s'en défiât ou qu'il ne les aimât pas, mais parce qu'ils avaient la principale confiance du roi pour la disposition des places ecclésiastiques, ce désintéressement enfin, la jalousie le fit valoir comme de fortes raisons de soupçonner qu'il était épris de nouveautés. La demande de l'évêque de la Rochelle, suspect de jansénisme, ne fit que confirmer ces soupçons. »

S'il fallait en croire Saint-Simon, il aurait été réellement janséniste. Il nous le représente comme un jeune ambitieux, frappant à toutes les portes sans pouvoir se les faire ouvrir. « Piqué contre les jésuites et rebuté de ne pouvoir prendre avec eux, il se tourna, dit-il, aux jansénistes pour se dépiquer (1). » Il n'en donne pas d'autres preuves que sa présence à des repas particuliers que quelques-uns d'entre eux faisaient une ou deux fois la semaine chez la duchesse de Brancas; comme si des rapports de société, qu'il a pu avoir avec quelques amis des jansénistes, suffisaient pour prouver qu'il partageait leurs idées. Et d'ailleurs est-il vraisemblable qu'il soit allé à eux repoussé par les jésuites? Fénelon n'était pas de ceux qu'on repousse.

Au lieu d'aller, poussé par l'ambition, frapper à toutes les portes, Fénelon, dans sa tranquille retraite de l'abbaye de Saint-Germain, se préparait, par l'étude et la pratique des vertus sacerdotales, à remplir les emplois que la Providence pourrait lui réserver. Au milieu des

(1) *Mémoires*, éd. de Boislile, II, 338.

travaux de son apostolat, il sut trouver le temps non seulement d'étudier les auteurs mystiques, dont il prouva plus tard, dans ses Lettres spirituelles et la querelle du quiétisme qu'il avait acquis une connaissance approfondie, mais encore de composer trois ouvrages importants : La *Réfutation du système de Malebranche sur la grâce*, le *Traité du ministère des Pasteurs* et le *Traité de l'Education des filles*. Nous parlerons du dernier à l'occasion de l'éducation du duc de Bourgogne, et des deux autres lorsque nous traiterons des écrits théologiques de Fénelon.

D'après M. Crouslé, pour ces années passées aux Nouvelles-Catholiques, « il ne faudrait pas parler de modeste retraite ni de désintéressement. Si de sa personne Fénelon ne s'est pas montré à la cour, il ne s'y est pas laissé oublier... Saint-Simon l'avait bien pénétré quand il écrivait ce portrait : « Se sentant beaucoup d'esprit, et de cette sorte d'esprit insinuant et enchanteur avec beaucoup de talent, de grâce et de savoir, il avait beaucoup d'ambition ».

Comme preuve de cette ambition, M. Crouslé nous donne les relations intimes de Fénelon avec la famille des Colbert (marquis de Seignelay, duc et duchesse de Beauvilliers, duc et duchesse de Chevreuse, duchesse de Mortemart) et avec les Noailles. « L'intimité de sa correspondance avec la famille des Colbert, dit-il, prouve amplement que cette retraite n'avait rien de sauvage, rien de reclus, rien d'un homme qui s'inquiète peu des grands et attend, dans l'accomplissement de devoirs pénibles, ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner à son sujet. Il est vrai que ces rapports avec ces illustres amis n'étaient pas ceux d'un courtisan ; à moins qu'on ne dise qu'il y a différentes manières de faire sa cour, selon les gens ; et qu'avec ces personnages graves et religieux des lettres de piété transcendante pouvaient

bien être le plus sûr en même temps que le plus noble moyen de se faire goûter, admirer et presque adorer (1) ».

Etait-ce la faute de Fénelon si ces grands personnages allaient à lui attirés par ses vertus et ses brillantes qualités, et parce qu'ils étaient puissants à la cour devait-il les repousser ? Par ces « lettres de piété transcendante » si goûtées et si admirées, il exerçait un apostolat. Pour affirmer ou laisser soupçonner que des visées ambitieuses se cachaient sous ce zèle, il faudrait avoir des preuves, et nous verrons que les actes de la vie de Fénelon sont loin de fournir un fondement à cette accusation.

(1) T. I, p. 153.

CHAPITRE III

FÉNELON A LA COUR — ÉDUCATION DU DUC DE BOURGOGNE

I. — Fénelon à la cour.

La Providence ne devait pas laisser longtemps dans son obscure retraite de l'Abbaye de Saint-Germain un homme que tant d'éminentes qualités rendaient digne des plus hauts emplois. « Si l'on cherche à se représenter l'idée que les personnes en état de l'apprécier devaient alors se faire de cet homme rare, dit M. Crouslé (1), c'était un esprit d'une étendue surprenante, fécond, flexible, sublime, gracieux, plaisant, un caractère enchanteur dès le premier abord, en qui l'on découvrit ensuite une gravité, une sévérité, une hauteur inattendue ; un personnage saint par ses mœurs, par sa dévotion enthousiaste... lequel se trouvait en même

(1) T. I, p. 156.

temps tout à fait homme de qualité, et esprit fertile en vues d'administration et de politique ; un orateur tour à tour politique, brillant, austère, enthousiaste ; un écrivain grave et vigoureux, élégant, délicat, enfin un homme apte à jouer tous les rôles les plus difficiles, à séduire et à imposer, à charmer, à instruire, à gouverner ».

Le duc de Beauvilliers, qui avait été nommé chef du conseil royal des finances, et auquel le roi, d'après Saint-Simon, « avait laissé la disposition entière des précepteurs » s'adressa à Saint-Sulpice pour le précepteur du duc de Bourgogne. « Il y avait déjà ouï parler de l'abbé de Fénelon avec éloge ; ils lui vantèrent sa piété, son esprit, son savoir, ses talents ; enfin ils le lui proposèrent. Il le vit, il en fut charmé, il le fit précepteur ».

Le 16 août 1689, Louis XIV ratifia ce choix. Dans les lettres de provision nous lisons : « Ayant pensé qu'il était temps de penser à l'éducation de notre très cher et très aimé petit-fils, le duc de Bourgogne, nous avons voulu lui donner un précepteur qui puisse cultiver les bonnes dispositions qui commencent à paraître en sa personne, en lui inspirant les sentiments de religion et toutes les autres vertus que doit avoir un prince chrétien, et en formant son esprit aux grandes choses par la connaissance des lettres et des sciences. Et étant informé que notre cher et bien-aimé le sieur François de Salignac de la Mothe-Fénelon, doyen commendataire de Carénac, a toute la probité, les bonnes mœurs et la sagesse nécessaires pour remplir dignement cet emploi, et que toutes ces qualités, jointes à sa naissance et aux services de plusieurs de sa famille qui ont été honorés de grandes charges et emplois dans la guerre, de la dignité de l'ordre de Saint-Michel et du Saint-Esprit et de la prélature, l'exciteront à nous

donner dans l'instruction de notre dit fils toute satisfaction que nous devons attendre... »

Il n'y eut qu'une voix pour applaudir au choix que le roi venait de faire. Madame de Sévigné le qualifie de *divin* (1). Bossuet écrit à la marquise de Laval, cousine de Fénelon, au sujet de cette nomination : « Hier je ne fus occupé que du bonheur de l'Eglise et de l'Etat : aujourd'hui que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie, elle m'en a donné une très sensible. »

L'Académie d'Angers donna pour sujet du prix d'éloquence : « Le bonheur des peuples qui devaient avoir un jour pour souverain l'élève de Beauvilliers et de Fénelon. »

A ce concert de félicitations si flatteuses pour Fénelon, Tronson, dans sa sollicitude paternelle pour son disciple, crut devoir mêler sa voix austère pour faire entendre de graves avertissements : « Vous voilà dans un pays où l'Evangile de Jésus-Christ est peu connu... Vous vivez maintenant parmi des personnes dont le langage est tout païen, et dont les exemples entraînent presque toujours vers les choses périlleuses. Vous vous verrez environné d'une infinité d'objets qui flattent les sens, et qui ne sont propres qu'à réveiller les passions assoupies... En vérité, monsieur, votre poste est bien dangereux; et avouez de bonne foi qu'il est bien difficile de ne pas s'y affaiblir, et qu'il faut une vertu bien consommée pour s'y soutenir. »

Cette vertu ne fit pas défaut à Fénelon : sa solide piété, l'élévation de ses sentiments, les nobles instincts d'une âme fière et dédaigneuse des intrigues et des bassesses de la courtisanerie, le mirent à l'abri de tous les dangers. Il sut vivre à la cour sans se laisser en-

(1) Lettres des 21 août et 11 septembre 1689.

traîner dans le tourbillon. Saint-Simon lui-même en rend témoignage : « Le désir d'être libre, et tout entier à ce qu'il s'était proposé, lui fit faire bouclier de sa modestie et de ses fonctions de précepteur. »

En 1710 (8 septembre), Fénelon écrivait au P. Le Tellier : « Je n'ai jamais cherché la cour ; on m'y a fait aller ; j'y ai demeuré près de dix ans sans m'ingérer, sans faire un seul pas pour moi, sans demander la moindre grâce, sans me mêler d'aucune affaire et me bornant à répondre selon ma conscience sur les choses dont on me parlait. »

Sans se mêler à la vie de la cour, il l'observait du dehors, de son regard pénétrant, et il nous en a laissé une peinture pleine de finesse : « Il faut à Versailles, écrivait-il à madame de Gramont, un visage riant : mais le cœur n'y rit guère. Si peu qu'il reste de désirs et de sensibilité d'amour-propre, on a toujours ici de quoi vieillir. (Il avait dit en commençant que Versailles ne rajeunit pas comme Bourbon.) On n'a pas ce qu'on veut, on a ce qu'on ne voudrait pas. On est peiné de ses malheurs, et quelquefois du bonheur d'autrui. On méprise les gens avec lesquels on passe sa vie, et on court après leur estime. On est importuné, et on serait bien fâché de ne l'être pas et de demeurer en solitude. Il y a une foule de petits soins voltigeants qui viennent chaque matin à votre réveil, et qui ne vous quittent pas jusqu'au soir : ils se relayent pour vous agiter. Plus on est à la mode, plus on est à la merci de ces lutins. Voilà ce qu'on appelle la vie dans le monde, et l'objet de l'envie des sots. Mais ces sots sont tout le genre humain aveuglé. »

Plus heureux que Bossuet, Fénelon n'eut pas la douleur de voir le triste spectacle des scandales que, pendant si longtemps, Louis XIV avait donnés à la France. Depuis plusieurs années la cour avait pris un aspect sé-

rieux et décent, et la piété y était tout à fait en honneur. Dès 1683, madame de Maintenon, dont l'influence avait été pour beaucoup dans ce changement, écrivait à son frère d'Aubigné (28 sept.) : « Je crois que la reine a demandé à Dieu la conversion de toute la cour. Celle du roi est admirable, et les dames qui en paraissaient le plus éloignées ne sortent plus des églises. Les simples dimanches sont comme autrefois les jours de Pâques (1). »

Quelques années plus tard, dans une lettre à madame de Brinon (22 février 1690), elle constate les progrès du roi et de la cour dans la piété : « Les nouvelles de Versailles sont bonnes : le roi se porte à merveille ; sa santé et sa sainteté se fortifient tous les jours. La piété devient fort à la mode. Dieu veuille la rendre sincère dans tous les cœurs qui la professent. »

Si la piété n'était pour certains qu'une affaire de mode, il y avait du moins à la cour un groupe où elle était bien sincère : c'était « le petit troupeau de brebis distinguées que Fénelon s'était approprié, » comme dit Saint-Simon.

A la tête de ce groupe, nous distinguons le duc de Beauvilliers, que Louis XIV avait nommé gouverneur du duc de Bourgogne, et dont madame de Sévigné dit que « saint Louis n'aurait pas mieux choisi ». Par son mariage avec une des filles de Colbert, il était devenu le beau-frère du duc de Chevreuse et du duc de Mortemart. Intimement unis, les trois beaux-frères et les trois sœurs vivaient à Versailles d'une vie à part, en dehors de la dissipation et des intrigues, et travaillaient avec madame de Maintenon à la réforme de la cour en donnant les plus beaux exemples de la piété chrétienne. A ce petit troupeau d'élite, la Providence ménagea un

(1) Geffroy, *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. I, p. 153.

directeur de choix en conduisant Fénelon à Versailles. A la science ascétique et à une profonde piété il ajoutait une distinction parfaite, et la noblesse du sang qui lui permettrait d'aller de pair avec les seigneurs de la Cour. Aussi le roi, toujours attentif à maintenir les distinctions honorifiques, lui accorda-t-il la permission de manger à la table du duc de Bourgogne et de monter dans son carrosse.

Fénelon devint le chef spirituel des deux familles de Beauvilliers et de Chevreuse, « le maître de leur cœur et de leur esprit. » Madame de Maintenon, elle aussi, ne tarda pas à subir le charme : « Il eut auprès d'elle, dit Saint-Simon, presque autant de succès qu'il en avait auprès des deux ducs. Sa spiritualité l'enchanta. »

Cependant, comme elle voulait être dirigée sans être dominée, elle prit pour directeur un homme d'un esprit moins supérieur et moins dominateur, Godet des Marets. Mais elle n'en eut pas moins recours aux lumières et aux conseils de Fénelon. Le 27 février 1693, elle écrivait à madame du Pérou : « Je trouve très bien que vous preniez les oraisons de M. de Fénelon; vous savez si j'estime ce qui vient de lui. » Et à madame de Fontaine (1689) : « Lisez les lettres de Fénelon, je vous prie; elles sont d'une pratique continuelle : on les retrouve mille fois le jour. Je n'ai rien trouvé de plus solide. Elles inspirent une dévotion libre, douce, paisible, droite, et il est impossible que ce ne soit la vérité (1) ».

De son côté, Fénelon eut vite apprécié les grandes qualités et les solides vertus de cette femme, si longtemps méconnue et calomniée par les historiens à la suite de Saint-Simon, et à qui la critique contemporaine

(1) Geffroy. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance*, t. I.

a rendu une justice tardive. Il voyait son influence croissante à la cour, les grands services qu'elle rendait et qu'elle pourrait rendre dans l'avenir à la France et à l'Église. Il trouvait en elle des goûts qui s'accordaient parfaitement avec les siens : goût de la piété et de l'éducation, dédain des grandeurs et des plaisirs frivoles de la cour. Amie sincère de l'enfance, avec un sens profond de l'éducation, on a pu dire d'elle qu'elle *était née institutrice*. A son rôle de reine ou de demi-reine elle préférait mille fois celui de maîtresse de pension. Versailles était pour elle un exil; Saint-Cyr la maison de son cœur, où elle aimait à se réfugier, à oublier les ennuis de la cour, à se cacher, à faire entendre ses plaintes et ses gémissements. « Que ne puis-je, écrivait-elle à une dame de Saint-Cyr, madame de Glapion, vous faire voir l'ennui qui dévore les grands!... Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer!... Je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous ces états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connaître autre chose, parce qu'en tout cela rien ne satisfait entièrement : on n'est en repos que lorsqu'on s'est donné à Dieu. » Et dans un entretien intime avec la même dame elle disait : « Je suis dans une grande joie, quand je vois fermer la porte en entrant ici, et je n'en sors qu'avec peine. Souvent, en retournant à Versailles, je pense : « Voilà le monde, et selon les apparences, le monde pour qui Jésus-Christ ne voulut point prier la veille de sa mort. Je sais qu'il y a plusieurs bonnes âmes à la cour et que Dieu a des saints dans tous les états : mais il est certain qu'en général c'est là ce qui s'appelle le monde, c'en est le centre : c'est là où toutes les passions sont en mouvement : l'intérêt, l'ambition, l'envie, le plaisir, etc. Je vous avoue que ces réflexions me donnent un sentiment

de tristesse et d'horreur pour ce lieu où il faut pourtant que je demeure.... Que ferais-je sans cette maison? (Saint-Cyr.) Je ne vivrais pas. Je crois que Dieu me l'a donnée non seulement pour faire mon salut, mais pour mon repos. Quand je suis ici et que je m'occupe, quand nous sommes en conseil ou que je parle à quelqu'un, je ne pense en vérité pas qu'il y ait une cour : ainsi je respire un peu ». Elle fait ensuite le récit d'une des journées à la cour, où, pour plaire à tout le monde, gardant pour elle les épines, elle devait tourner en agrément les ennuis qui s'enchaînaient du matin au soir (1).

Dans la correspondance de Fénelon nous trouvons une série de lettres où il montre à madame de Maintenon le profit qu'elle doit tirer de ces ennuis et de ces dégoûts : « Je ne saurais être affligé d'apprendre que Dieu vous éprouve par l'ennui et le dégoût de tout ce que vous voyez. Tout est de travers en ce monde. Mais Dieu se sert des misères des hommes pour les purifier. » (Janvier 1691). « C'est une grande consolation de pouvoir penser que Dieu se cache sous l'importun, comme il se cache sous les amis les plus édifiants. Sous la figure de l'importun il faut regarder Dieu qui fait tout ».

« Il n'y a que les âmes purifiées par la tribulation que Dieu trouve dignes de lui. Il y a longtemps que je crois que vous ne pourrez faire mourir le roi à tout ce qui l'éloigne de Dieu, qu'après qu'il aura bien servi à vous faire mourir à vous-même et à tout appui. Pourvu que l'œuvre de Dieu s'accomplisse, consentez à souffrir sans bornes, ni pour la violence, ni pour la durée. Prêtez-vous à tout, madame : Dieu demande tout, et ne prend que ce qu'il lui faut. » (Septembre 1691.)

Quant à l'œuvre qu'elle doit accomplir à la cour, Fé-

(1) *Lettres historiques et édifiantes* (édit. Lavallée), t. I, p. 156.

nelon lui donne les plus sages conseils : « Vous devez veiller pour soutenir dans leur emploi les gens de bien qui sont en fonction, empêcher les rapports calomnieux et les soupçons injustes, diminuer le faste de la cour quand vous le pouvez ; faire entrer peu à peu Monseigneur (le dauphin) dans toutes les affaires, empêcher que le venin de l'impiété ne se glisse autour de lui, en un mot être la sentinelle de Dieu au milieu d'Israël pour protéger tout le bien et réprimer tout le mal, mais suivant les bornes de votre autorité. »

«Vous devez, sans vous rebuter jamais, profiter de tout ce que Dieu vous met au cœur, et de toutes les ouvertures qu'il vous donne dans celui du roi, pour lui ouvrir les yeux et pour l'éclairer, mais sans empressement comme je vous l'ai souvent répété. »

« Au reste, comme le roi se conduit bien moins par des maximes suivies que par l'impression des gens qui l'environnent et auxquels il confie son autorité, le capital est de ne perdre aucune occasion pour l'obséder par des gens sûrs, qui agissent de concert avec vous, pour lui faire accomplir dans leur vraie étendue des devoirs dont il n'a aucune idée... Quand vous pourrez augmenter le crédit de MM. de Chevreuse et de Beauvilliers, vous ferez un grand coup. C'est à vous à mesurer pour les temps : mais si la simplicité et la liberté ne peuvent pas emporter ceci, j'aimerais mieux attendre jusqu'à ce que Dieu eût préparé le cœur du roi. Votre application à le toucher, à l'instruire, à lui ouvrir le cœur, à le garantir de certains pièges, à le soutenir quand il est ébranlé, à lui donner des vues de paix et surtout du soulagement des peuples, de modération, d'équité, d'horreur pour les actes d'autorité arbitraire, enfin d'amour pour l'Eglise et d'application à lui chercher de saints pasteurs, tout cela, dis-je, vous donnera bien de l'occupation ... »

« Quoique votre piété l'éloigne, ne vous éloignez jamais. Allez comme tout naturellement : ne lui parlez pas la première des choses de Dieu, à moins que vous ne vous y trouvassiez portée d'un empressement et par un goût intérieur. Agissez envers lui avec simplicité, liberté, joie, complaisance, sans précaution et sans réflexion, comme un petit enfant : à la longue il ne pourra s'empêcher d'aimer et de goûter cette liberté des enfants de Dieu qui le scandalise. N'ayez jamais rien de secret, ni de réservé, ni d'austère avec lui : il faut qu'il passe par le scandale de cette vertu qui lui est si nouvelle avant qu'il se puisse apprivoiser à en connaître le prix. Peut-être travaille-t-on à le mettre en garde, et il ne faut pas douter que tout ne se remue pour l'empêcher de tomber dans une dévotion entière : il est naturel que les gens en soient effrayés (avril 1690). »

Il ne fallait pas moins que ces encouragements et ces conseils de Fénelon pour soutenir madame de Maintenon au milieu de ses ennuis, « dont elle avait quelquefois, disait-elle, jusqu'à la gorge ». Combien elle aurait préféré réserver son temps et ses soins pour ses filles de Saint-Cyr ! Mais elle entendait Fénelon qui lui disait : « Pour Saint-Cyr, je croirais qu'une inspection générale et une attention suivie pour redresser dans le général tout ce qui en aura besoin, suffit à une personne accablée de tant d'affaires, appelée à de plus grands biens, capable d'objets plus étendus ».

Cependant, l'importance de l'œuvre de Saint-Cyr était loin d'échapper à Fénelon, et c'est avec le dévouement le plus empressé qu'il lui prêtait son concours. Quel précieux collaborateur pour madame de Maintenon que l'auteur du *Traité de l'Education des Filles !* Il était invité souvent à dire la messe, prêcher, confesser. Il assistait à la représentation d'*Esther*, à côté de madame de Sévigné qui trouvait « que tout y était

simple et innocent, sublime et touchant ». Le génie si racinien de Fénelon ne devait pas être moins sensible aux beautés de ce chef-d'œuvre.

II. — Éducation du duc de Bourgogne.

Mais, il avait à exercer ses talents d'éducateur sur un plus grand théâtre que Saint-Cyr. Avant de devenir précepteur du duc de Bourgogne, il avait fait connaître ses idées sur l'éducation dans son *Traité de l'Education des Filles*, qui renferme bien des principes généraux applicables aux filles et aux garçons. Esprit hardi et indépendant, il ne craint pas de rompre sur plus d'un point avec les traditions du passé, avec les idées et les habitudes du temps. Il commence par constater que « rien n'est plus négligé que l'éducation des filles. La coutume et le caprice des mères y décident souvent de tout : on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'instruction ». L'abbé Fleury, dans son *Traité du Choix et de La Méthode des études*, dit : « Ce sera sans doute un grand paradoxe de dire que la femme doive apprendre autre chose que le catéchisme, la couture et divers petits ouvrages, chanter, danser, s'habiller à la mode et faire bien la révérence ; car voilà d'ordinaire toute leur éducation. »

Madame de Sévigné, madame de Maintenon, madame de La Fayette, mademoiselle de Scudéry et quelques autres, n'étaient que des exceptions.

Fénelon fait ressortir l'importance de l'instruction pour les filles : « L'ignorance d'une fille, dit-il, est cause qu'elle s'ennuie, et qu'elle ne sait à quoi s'occuper innocemment. Tout ce qui est sérieux lui paraît triste. Tout ce qui demande une attention suivie la fatigue... Les

filles mal instruites et inappliquées ont une imagination toujours errante. Faute d'aliment solide, leur curiosité se tourne avec ardeur vers les objets vains et dangereux.

» Les femmes ont d'ordinaire l'esprit encore plus faible que les hommes. Mais plus elles sont faibles, plus il est important de les fortifier. N'ont-elles pas des devoirs à remplir ? Ne sont-ce pas les femmes qui ruinent et qui soutiennent les maisons ! Il est constant que la mauvaise éducation des femmes fait plus de mal que celle des hommes, puisque les désordres des hommes viennent souvent, et de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue de leur mère, et des passions que d'autres femmes leur ont inspirées dans un âge plus avancé. »

Fénelon veut que dans l'éducation d'une jeune fille, on considère « sa condition, les lieux où elle doit passer sa vie, et la profession qu'elle embrassera selon les apparences. » Il veut qu'une femme soit « instruite avant tout, par rapport à ses fonctions domestiques : éducation des enfants, surveillance des domestiques, règlement des dépenses sans avarice et sans prodigalité, etc. »

Il veut qu'on leur apprenne à lire et à écrire correctement. La recommandation n'était pas inutile dans un temps où les plus grandes dames ignoraient l'orthographe.

Pour l'instruction scientifique, il se contentait des quatre règles de l'arithmétique, « afin que par le secours de ces règles, elles pussent faire facilement les comptes les plus embrouillés. »

En fait d'histoire, il voulait qu'on leur « donnât l'histoire grecque et romaine, sans leur laisser ignorer l'histoire de France, en y mêlant celle des pays voisins ».

A l'étude des langues vivantes, dans un temps où la

langue française était comme la langue universelle, il préférait pour les jeunes filles l'étude du latin, la langue de l'Eglise, afin qu'elles pussent entendre le sens des paroles de l'office divin.

Il permettait, mais avec un grand choix, la lecture des ouvrages d'éloquence et de poésie « à celles qui en auraient le goût, et dont le jugement serait assez solide pour se borner au véritable usage de ces choses. »

Il voulait les mêmes précautions pour la peinture et la musique. Point de mélodie efféminée, « qui énerve les hommes, rend les âmes molles et voluptueuses. »

La peinture se tourne plus aisément au bien. « Elle a un privilège pour la femme, c'est de les mettre en état de faire des ouvrages d'une noble variété et d'une beauté qui serait au-dessus du caprice irrégulier des modes. »

Sur les modes et la parure, tout en donnant les préceptes de la morale chrétienne, il parle en artiste d'un goût exquis. « Les jeunes filles naissent avec un violent désir de plaire. Les chemins qui conduisent les hommes à l'autorité et à la gloire leur étant fermés, elles tâchent de se dédommager par les agréments de l'esprit et du corps. De là, leurs aspirations à la beauté et à toutes les grâces extérieures, et leur passion pour les ajustements : une coiffe, un bout de ruban, une boucle de cheveux plus haut ou plus bas, le choix d'une couleur, ce sont pour elles autant d'affaires importantes.

A l'amour des ajustements, la variété continuelle des modes ajoute l'amour de la nouveauté, qui a d'étranges charmes sur de tels esprits. Ces deux folies mises ensemble, renversent les bornes des conditions. Le faste ruine les familles... La véritable grâce ne dépend point d'une parure vaine et affectée... Je voudrais faire voir aux jeunes filles la noble simplicité qui paraît dans les statues et dans les autres figures qui nous restent des

femmes grecques et romaines. Elles y verraient combien les cheveux noués négligemment par derrière et des draperies pleines et flottantes, à longs plis, sont agréables et majestueuses. Je sais bien qu'il ne faut pas souhaiter qu'elles prennent l'extérieur antique : il y aurait de l'extravagance à le vouloir ; mais elles pourraient sans aucune singularité prendre le goût de cette simplicité d'habit si noble, si gracieuse et d'ailleurs si convenable aux mœurs chrétiennes. »

Fénelon veut des femmes instruites, mais non savantes : point de pédantisme, de bel esprit. « Les femmes doivent avoir, sur la science, la même pudeur que sur la vertu. » Qu'aurait-il dit de la brigue des brevets, du *surmenage* de notre époque, lui qui voulait qu'on ménageât le cerveau si tendre des enfants, qui disait « qu'on ne doit verser dans ce réservoir si petit et si précieux que des choses exquises » ? Il s'occupe de l'éducation physique, de l'hygiène, ce qu'on faisait peu de son temps.

Pour l'éducation intellectuelle et morale de l'enfant, il veut qu'on mette en jeu tous les ressorts, qu'on s'adresse au cœur, à la sensibilité, à l'amitié, à l'amour-propre aussi, enfin, à l'imagination ; « car tout ce qui réjouit l'imagination facilite l'étude. » On ne doit recourir aux châtiments corporels qu'après avoir épuisé patiemment tous les autres remèdes. « Une âme menée par la crainte en est toujours plus faible », dit-il.

M. Crouslé a bien raison d'admirer « la largeur et la flexibilité d'un esprit qui sait concilier la sévérité chrétienne et les grâces humaines, la vie utile et la vie aimable, l'éducation de l'esprit avec celle du corps, le soin de la santé avec celui de la perfection morale, et même des préceptes de goût sur la toilette avec des leçons de modestie pour les femmes ». Il trouve dans ce plan d'éducation « quelque chose de grave qui sent presque la

discipline du couvent. S'il signale cette sévérité dissimulée sous la grâce naturelle de son langage, c'est que les habitudes générales du temps présent forment un contraste saisissant avec l'esprit de ces préceptes, et que, pour goûter dans l'ensemble sa méthode d'éducation, il faudrait ressembler un peu plus que nous ne faisons à Monsieur et à Madame de Beauvilliers (1). »

Et nous nous plaisons à citer ces belles paroles de sa conclusion : « Nous avouerons, dussions-nous heurter les sentiments d'un grand nombre de nos contemporains de l'un et l'autre sexe, que nous n'avons rien lu qui nous semble plus justement conçu dans l'ensemble, et hormis quelques restrictions, que ce système d'éducation pour les filles ; ni rien observé qui nous parût préférable pour le bonheur des familles, pour la dignité et la prospérité de la société tout entière, au modèle que Fénelon nous présente de la femme accomplie. Le monde moderne cherche à réaliser un tout autre idéal : puisse-t-il ne pas se méprendre ! » Il se méprend certainement, et M. Crouslé n'en doute pas plus que nous.

En faisant l'éducation du duc de Bourgogne, Fénelon a ajouté à son chef-d'œuvre théorique un autre chef-d'œuvre qui lui fait encore plus d'honneur. Il ne fallait pas moins que son génie et ses admirables qualités d'éducateur pour triompher des difficultés qu'il rencontra. On connaît le célèbre portrait du jeune prince tracé avec tant de vigueur par Saint-Simon. Peut-être pourrait-on dire qu'il l'a trop poussé au noir, et que, sur ce point comme sur tant d'autres, il a cédé à son penchant pour l'hyperbole. On a de la peine à croire que dans l'âme d'un enfant, qui n'avait que sept ans quand Fénelon en fut chargé, se rencontrassent déjà, du moins en germe, tant de passions et de vices ; qu'il fût « dur et colère jus-

(1) T. I, p. 179.

qu'aux derniers emportements, impétueux avec fureur, passionné pour toute espèce de volupté et des femmes, et, ce qui est rare à la fois, avec un autre penchant tout aussi fort, n'aimant pas moins le vin, la bonne chère, le jeu, où il ne pouvait supporter d'être vaincu ; enfin, livré à toutes les passions et transporté de tous les plaisirs. » A ce portrait, sans doute vrai dans ses grandes lignes, le fougueux historien oppose celui du jeune prince sortant des mains de Fénelon, « affable, doux, humain, modéré, patient, humble et austère pour soi. »

Tout le mérite de cette admirable transformation ne revient pas sans doute à Fénelon. Il avait des collaborateurs. On ne saurait nier l'influence morale exercée sur le jeune prince par le gouverneur, duc de Beauvilliers. En lisant le *Mémoire* de Louville sur l'éducation des trois princes, il semblerait même qu'il aurait joué le principal rôle, tant l'auteur fait souvent intervenir son autorité. Mais le gouverneur, comme les autres collaborateurs, était entièrement sous l'influence de Fénelon, son directeur, qui était l'âme de cette grande œuvre.

« Personne, dit très bien M. Crouslé, ne se montra jamais plus apte à préparer l'accomplissement d'une telle merveille. La religion semblait incarnée en lui, si bien qu'elle se mêlait à tout sans ôter à son esprit rien de ses grâces. Il passait sans transition et sans secousse du badinage mondain à l'austérité la plus imposante, et réciproquement. Sa piété emporte les esprits par-dessus les nues, et sa condescendance les ramène à terre avec un sourire... Grand seigneur, apôtre, homme du monde avec une égale facilité, sa religion est très haute, son commerce enchanteur. »

« Né terrible, au dire de Saint-Simon, et durant sa première jeunesse faisant trembler », le jeune prince offrait cependant des prises dont Fénelon sut habilement

profiter. Il faut signaler en première ligne le sentiment religieux, la conscience. Dans sa réponse au P. Martineau qui lui avait demandé, en 1712, des renseignements pour son *Recueil des vertus de Louis de France, duc de Bourgogne*, nous lisons : « Je vous dirai seulement, pour les temps de son enfance, que je l'ai toujours vu sincère et ingénu, jusqu'au point que nous n'avions besoin que de l'interroger pour apprendre de lui les fautes qu'il avait faites. Un jour, il était en très mauvaise humeur, et il voulait cacher dans sa passion ce qu'il avait fait en désobéissant. Je le pressai de me dire la vérité devant Dieu. Alors il se mit en grande colère, et il s'écria : « Pourquoi me le demandez-vous devant Dieu? Hé bien! puisque vous me le demandez ainsi, je ne puis pas vous désavouer que j'ai fait cette faute. » Il était comme hors de lui par l'excès de la colère, et cependant, la religion le dominait tellement qu'elle lui arrachait un aveu si pénible (1). »

Pour maîtriser une nature si violente, dompter un caractère si emporté, faire plier un orgueil sans bornes, Fénelon déploya une prudence, une souplesse, une fermeté admirables. Un jour qu'il adressait à son élève un reproche sévère, ce fils des dieux se dressant devant lui, osa lui répondre : « Non, monsieur, je sais qui je suis et qui vous êtes. » Le précepteur, sans lui adresser une parole, se retira le visage triste. Le lendemain matin, en se présentant devant lui, il lui dit : « Je ne crains pas de vous dire que je suis plus que vous. Il n'est pas question ici de la naissance. Vous ne sauriez douter que je ne sois au-dessus de vous par les lumières et les connaissances : vous ne savez que ce que je vous ai appris, et cela n'est rien comparé à ce qu'il me resterait à vous apprendre. Quant à l'autorité, vous n'en avez aucune

(1) *Œuvres*, t. VII, p. 123.

sur moi; et moi, au contraire, je l'ai pleine et entière sur vous. Vous croyez peut-être que je m'estime fort heureux d'être pourvu de l'emploi que j'exerce auprès de vous. Désabusez-vous, monseigneur; je ne m'en suis chargé que pour obéir au roi, et afin que vous n'en doutiez pas, je vais vous conduire chez Sa Majesté pour la supplier de vous en nommer un autre dont je souhaite que les soins soient plus heureux que les miens.» Le duc de Bourgogne, atterré, supplia en pleurant son précepteur de lui pardonner. Cette leçon, si bien donnée, fut efficace. Fénelon était heureux d'entendre souvent, dans la suite, le jeune prince dire : « Je laisse derrière la porte le duc de Bourgogne, et je ne suis plus avec vous que le petit Louis. »

Le grand remède à cet orgueil effréné et à toutes les autres passions, Fénelon le cherchait dans la religion et la piété. « L'éducation chrétienne qu'on donne aux princes, dit le marquis de Louville dans son *Mémoire*, est répandue partout, et l'on songe bien plus à les rendre chrétiens par les sentiments vertueux qu'on leur inspire, que par des pratiques extérieures et pénibles qui ne produisent ordinairement d'autres effets que de donner aux enfants, pour le reste de leur vie, de l'éloignement pour la piété; et l'on peut dire sans flatterie que jamais princes n'ont été élevés plus chrétiennement que ceux-ci. »

La piété que Fénelon voulait inspirer à son élève était celle qui convient à un roi. Il lui écrivait : « La piété n'a rien de faible, de triste ni de gêné; elle élargit le cœur, elle est simple et aimable, elle se fait tout à tous pour les gagner tous. Le royaume de Dieu consiste pour chacun dans les vertus propres de son état. Un prince ne doit pas servir Dieu de la même manière qu'un solitaire ou un simple particulier. »

A l'âge de douze ans, le jour de Pâques 1694, le duc

de Bourgogne fit la première communion. « Depuis la première communion, écrivait madame de Maintenon, nous avons vu disparaître peu à peu tous les défauts qui, dès son enfance, nous donnaient de grandes inquiétudes pour l'avenir... Sa piété l'a tellement métamorphosé, que, d'emporté qu'il était, il est devenu modéré, doux et complaisant. On dirait que c'est là son caractère, et que la vertu lui est devenue naturelle. »

Un autre effet de cette piété fut de lui conserver une parfaite intégrité de mœurs au milieu des dangers de la cour. « Au moral, dit le P. Martineau, c'était une pudeur extrême dans tout son extérieur. Toujours modeste dans ses regards, toujours réservé dans ses paroles, il gardait une conduite parfaitement conforme à la maxime que Tertullien donnait aux fidèles de son temps : « Il ne suffit pas d'être chaste, il faut le paraître. » Un des seigneurs qui l'ont vu le plus souvent et le plus près a cru pouvoir m'affirmer que la retenue des dames les plus vertueuses n'égalait pas celle du jeune prince (1). »

Pour l'instruction, Fénelon trouva en son élève les plus heureuses dispositions. Dans la lettre déjà citée au P. Martineau, nous lisons : « J'abandonnais l'étude toutes les fois qu'il voulait commencer une conversation où il pût acquérir des connaissances utiles. C'est ce qui arrivait assez souvent ; l'étude se retrouvait assez dans la suite ; car il en avait le goût, et je voulais lui donner celui d'une solide conversation, pour le rendre sociable et pour l'accoutumer à connaître les hommes dans la société. Dans ces conversations, son esprit faisait un sensible progrès sur les matières de littérature, de politique et même de métaphysique. Son humeur s'adoucissait dans de tels entretiens ; il deve-

(1) *Recueil des vertus du duc de* B.

nait tranquille, complaisant, gai, aimable ; on en était charmé. Il n'avait alors aucune hauteur, et s'y divertissait mieux que dans ses jeux d'enfant, où il se fâchait souvent mal à propos... Nous l'avons vu demander qu'on lui fît des lectures pendant son repas et à son lever, tant il aimait toutes les choses qu'il avait besoin d'apprendre. Aussi n'ai-je jamais vu aucun enfant entendre de si bonne heure, et avec tant de délicatesse, les choses les plus fines de la poésie et de l'éloquence. Il concevait sans peine les principes les plus abstraits. Dès qu'il me voyait faire quelque travail pour lui, il entreprenait d'en faire autant, et travaillait de son côté sans qu'on lui en parlât. » Il était tellement sensible aux beautés de la poésie, qu'à l'âge de huit ans on le vit pleurer amèrement en écoutant les vers de l'épisode d'*Eurydice*. (Lettres à l'Académie.) Écoutons encore Saint-Simon, nous parlant de ses facultés intellectuelles : « L'esprit, la pénétration brillaient en lui de toutes parts. Jusque dans ses furies, ses réponses étonnaient. Ses raisonnements tendaient toujours au juste et au profond, même dans ses emportements. Il se jouait des connaissances les plus abstraites. L'étendue et la vivacité de son esprit étaient prodigieuses, et l'empêchaient de s'appliquer à une seule chose à la fois. »

D'un élève si bien dévoué, sous un maître tel que Fénelon, que ne devait-on pas attendre ?

Par le *Mémoire* de Louville et les lettres que Fénelon adressa de Cambrai à l'abbé Fleury, nous savons ce qui faisait partie de l'enseignement reçu par les jeunes princes, et ce qui en était exclu. Il n'y est pas question du grec, ni des langues vivantes. On veut cependant qu'ils sachent l'italien et l'espagnol, mais on ne leur apprendra ces deux langues qu'après qu'ils sauront très parfaitement le latin.

On ne leur apprendra aucune langue morte que le latin ; mais ils le sauront parfaitement. Ils apprennent le latin par l'usage, et non par les règles de la grammaire, à l'exception des premiers commencements. On veut leur ôter tout ce qu'il y a de pénible et de fatigant dans l'étude afin de la leur rendre agréable, et on y a si bien réussi, qu'ils vont à l'étude avec presque autant de plaisir qu'à la promenade. Il est vrai que les deux aînés ont naturellement du goût pour les belles-lettres et savent déjà le latin en perfection. On ne veut pas qu'ils fassent de vers latins ni français, parce qu'il est ridicule à un prince de vouloir passer pour poète ; mais ils traduisent tous les poètes. Ils ont déjà traduit Virgile, Ovide et Horace tout entiers, et ils feront ainsi des autres (1).

Dans sa lettre du 19 mars 1696 à l'abbé Fleury, Fénelon dit : « Pour la rhétorique, je n'en donnerai point de préceptes ; il suffit de donner de bons modèles, et d'introduire par là dans la pratique. »

Ils savent déjà, j'entends les deux aînés, dit Louville, la géographie et la sphère parfaitement, plus d'histoire ancienne et moderne, et de toute sorte de pays, qu'aucun homme qu'il y ait à la cour, toutes les fables, un peu de peinture, de sculpture, d'architecture, les fortifications, l'anatomie. On leur apprendra ensuite, pendant un an ou deux, de la philosophie ancienne et moderne, tout ce qu'il est nécessaire qu'ils en sachent, aussi bien que des mathématiques.

Jamais les fêtes ni les dimanches ne les exemptent de l'étude, non plus que de la promenade ; il n'y a que les grandes fêtes de l'année où on les dispense de l'étude. Les jours de fête et de dimanche, leurs études regardent la religion, aussi bien que leurs lectures.

(1) *Mémoire* de Louville. *Œuvres de Fénelon*, t. VII, p. 519.

On leur donne une grande horreur de la pédanterie, et l'archevêque de Cambrai, leur précepteur est persuadé qu'il vaudrait mieux qu'un prince fût tout à fait ignorant en ce qui regarde les belles-lettres et les arts que de les savoir d'une manière pédante, et qu'il n'y a que trois choses, pour ainsi dire, qu'il soit permis à un prince de savoir à fond : l'histoire, la politique et commander les armées. On leur fait comprendre que rien n'est plus ridicule à un prince que de vouloir passer pour poète, pour grammairien, pour mathématicien, pour peintre, pour philosophe, pour théologien et même pour savant. On veut cependant que, sans se piquer de toutes ces sortes de connaissances, ils en sachent plus qu'aucun de leurs courtisans et qu'ils en aient une assez grande teinture pour pouvoir parler de toutes ces choses avec ceux qui en parlent.

Quant à l'éducation physique, Louville fait observer « que la manière dont on élève les enfants de France, par rapport à leur santé, n'est pas approuvée des médecins, et qu'il a fallu que M. de Beauvilliers ait beaucoup pris sur lui et que le roi ait autant de confiance en lui qu'il en a, pour lui avoir permis d'en user comme il l'a fait à cet égard. » Il ajoute qu'on élève les trois princes comme s'ils devaient être un jour des athlètes... jamais ils ne se couvrent quand ils sont dehors, à moins qu'il ne pleuve, quelque chaud, quelque froid, ou quelque vent qu'il fasse. Dans leurs promenades, qui arrivent régulièrement tous les jours été et hiver, quelque temps qu'il fasse, ils marchent et courent tout autant qu'ils veulent, soit à pied, soit à cheval, quelquefois des journées entières, ce qui arrive quand ils sont à Fontainebleau... sans changer de chemise quand ils sont en sueur. Ils sont d'une santé si parfaite et d'un tempérament si robuste qu'ils ne se plaignent jamais de la moindre incommodité. Il arrive quelquefois seulement

qu'ils sont enrhumés, mais ils n'en courent pas moins, à moins que leurs rhumes ne soient très considérables. Dans une éducation si virile le régime était à l'avenant; il ressemblait à celui des Crétois dans *Télémaque*. « Ils vivent d'une manière très commune, dit Louville, mangent autant qu'ils veulent à tous leurs repas, mais on ne leur sert que des choses saines. Le matin ils ne mangent que du pain sec, et boivent un grand verre d'eau et de vin, ou d'eau pure, ce qui est à leur choix. Rarement des ragoûts au dîner, jamais au souper. Deux coups de vin seulement, jamais de vin de liqueurs. Aux collations du carême, un morceau de pain sec, tout au plus quelque biscuit, et un verre d'eau. »

On les tenait éloignés des fêtes et des spectacles de la cour. « Les trois fils de Monseigneur, écrit la Palatine (28 mars 1697), sont tenus dans un affreux isolement. Ils n'assistent à aucun spectacle. Quand il y a appartement, ils arrivent juste pour la musique, et dès qu'elle est finie ils s'esquivent ».

En fait de plaisir, ils n'avaient donc guère que celui qu'ils pouvaient trouver auprès de ceux qui étaient chargés de leur éducation.

De cette éducation Fénelon eut le talent de chasser l'ennui en y semant toute sorte d'agréments : sans parler des séductions de sa personne, de son esprit fécond et inventif, sa charmante et souple imagination lui fournissait mille moyens ingénieux d'enlever à l'instruction ce qu'elle a d'austère et de rébarbatif pour la rendre aisée et attrayante.

Dans le *Traité de l'Éducation des Filles*, il avait dit : « qu'un grand défaut des éducations ordinaires, c'est qu'on met tout le plaisir d'un côté, et tout l'ennui de l'autre, tout l'ennui dans l'étude, et tout le plaisir dans les divertissements. Tâchons de changer cet

ordre ; rendons l'étude agréable ; cachons-la sous l'apparence de la liberté et du plaisir ».

Nous avons vu comment il aimait à remplacer souvent l'étude par des conversations, qu'il savait rendre agréables et plus instructives pour ses élèves que l'étude elle-même.

« Comme les thèmes sont ce qu'il y a de plus épineux, écrivait-il à Fleury en 1695, il faut y mettre le plus d'amusement qu'il est possible. » Se faisant enfant avec les enfants, il compose pour les leur faire traduire en latin de charmantes fables où, sous les fictions de sa riche et riante imagination, il cache des leçons morales appropriées à leur âge et à leurs besoins. Ici comme partout, Fénelon sait employer à propos la douceur et la force. Après une verte correction viennent de gracieux encouragements pour récompenser les efforts ; après le *Fantasque*, où les défauts du duc de Bourgogne sont représentés avec tant de vigueur sous les traits de Mélanthe, la délicieuse églogue du *Rossignol et la Fauvette* où dans un bocage au bord de l'Alphée, ces oiseaux chantent les louanges d'un jeune berger nouveau venu qui représente le jeune prince.

En avançant en âge, le duc de Bourgogne eut à traduire des fables d'un tout autre mérite littéraire que celles de Fénelon. En lui dédiant le douzième livre, La Fontaine lui disait :

Je vous offre un peu tard ce présent de ma muse ..
Mon esprit diminue, au lieu qu'à chaque instant
On aperçoit le vôtre aller en augmentant ;
Il ne va pas, il court, il semble avoir des ailes.

Attentif à suivre les progrès rapides de cet esprit, Fénelon savait maintenir toujours son enseignement à la hauteur de son vol. Après les *Fables* il composa pour

lui les *Dialogues des Morts*, qui avaient pour but de lui enseigner, non plus seulement la morale générale, mais la morale politique, les devoirs des rois. C'est un cours d'histoire et de politique à l'usage des rois. Au lieu d'un simple exposé des préceptes, il préfère avec raison placer sous les yeux de son élève ces préceptes mis en action dans une série de dialogues. Il y fait intervenir de grands personnages de l'Histoire et même de la Fable, qui par l'aveu de leurs fautes, par la louange du bien et le blâme du mal, apprennent au jeune prince à bien juger le caractère et les actions des hommes, et lui donnent les plus salutaires enseignements. Parmi ces précepteurs d'outre-tombe nous en trouvons un bon nombre pris dans l'histoire de France, même parmi les ancètres du duc de Bourgogne ; et Fénelon ne craint pas de s'exprimer sur leur compte et de les juger avec la plus parfaite indépendance. A Louis XII et à Henri IV, qu'il propose comme des modèles de l'amour que les rois doivent avoir de leurs sujets, il oppose Louis XI, François Ier, Henri III. Sa plume hardie condamne « tous les gouvernements despotiques, où il n'y a de lois que la volonté des hommes », toutes les guerres qui n'ont pas pour but la défense et le salut de la patrie. Ces leçons, puisées dans sa conscience courageuse de prêtre, il ne craint pas de les donner au milieu de la cour de Louis XIV.

Selon l'heureuse expression d'un écrivain, Fénelon « avait le beau dans l'esprit et le bon dans le cœur, et ne montrait jamais l'un que pour faire aimer l'autre. » Il voulut communiquer l'un et l'autre au duc de Bourgogne.

A côté des dialogues où il a pour but d'enseigner à son élève la morale et la bonne politique, nous trouvons ceux où il se propose de former son goût et de lui apprendre à apprécier les chefs-d'œuvre des lettres et

des arts. Ce qu'il cherche surtout à lui inspirer, c'est « ce goût exquis de la simplicité, cet amour pour le beau simple » qui caractérise les grands écrivains de l'antiquité grecque et romaine. Tout en admirant vivement les beautés de Virgile, d'Horace et de Cicéron, il ne cache pas sa préférence pour Homère, Platon et Démosthène.

Dans les dialogues de *Parrhasius* et du *Poussin*, de *Léonard de Vinci* et du *Poussin*, il se montre habile critique d'art à une époque où ce genre de critique était encore bien peu cultivé. Il y porte le même sentiment du beau, la même sûreté de goût que dans la critique littéraire.

En s'entretenant avec Mignard dans son atelier, il s'était même mis au courant de la technique, et l'on est étonné de l'entendre disserter sur les beautés d'ensemble et de détail des tableaux avec le langage d'un homme de l'art.

En lisant les *Dialogues des Morts*, où sont traités des questions si importantes et des sujets si divers, on ne peut qu'admirer l'étonnante variété des connaissances que Fénelon avait su acquérir sans négliger aucun des devoirs de ses fonctions ecclésiastiques. Ces connaissances, il avait su les communiquer à son élève; car, pour profiter de ces *Dialogues* où rois, ministres, capitaines, écrivains se jugent les uns les autres sur des faits qui ne sont que rappelés, il fallait que le duc de Bourgogne eût une connaissance étendue des faits historiques, comme des questions littéraires et philosophiques.

Si notre critique historique plus avancée peut faire quelques réserves sur certains points, si même, quelques idées politiques peuvent être contestées (nous discuterons plus tard les idées politiques de Fénelon dans leur ensemble), les *Dialogues des Morts* n'en font pas

moins beaucoup d'honneur à Fénelon et, avec le *Télémaque*, forment un des meilleurs ouvrages d'éducation princière qui ait jamais été composé.

Le Télémaque ne fut publié qu'en 1699 ; mais le manuscrit existait depuis plusieurs années, et avait servi à l'éducation du duc de Bourgogne.

Dans sa lettre au P. Le Tellier (1710), Fénelon nous apprend comment il le composa : « C'est une narration faite à la hâte, à morceaux détachés, et à diverses reprises. Je n'ai jamais songé qu'à amuser M. le duc de Bourgogne par ces aventures, et à l'instruire en l'amusant, sans jamais vouloir donner cet ouvrage au public ». Avec quel charme, en effet, le jeune prince devait suivre les aventures du héros son modèle, dans ces pages si dramatiques et si poétiques, où Mentor donne à la fois au fils d'Ulysse et au petit-fils de Louis XIV les plus sages leçons.

Le jeune prince arrivait à un âge où le précepteur avait un devoir bien délicat à remplir, à lui transmettre une science difficile entre toutes à communiquer. Au moment où les passions s'éveillaient avec tant de dangers pour un cœur et un tempérament si ardents, il s'agissait de donner la connaissance du mal sans troubler l'innocence. Dans sa rare prudence, son tact exquis, la délicatesse de ses sentiments, la merveilleuse dextérité et souplesse de son esprit, Fénelon trouva le secret de parler de l'amour profane, de peindre les passions et leurs tristes effets de manière à prémunir son élève contre leurs séductions.

Fénelon a cru devoir donner hardiment ces leçons à un prince qui, d'après Saint-Simon, « aimait avec une passion violente tout ce qui est plaisir ». Il a eu des censeurs même de son vivant, entre autres Bossuet, qui trouvait l'ouvrage « peu digne d'un prêtre ». Madame de Grignan le justifie très bien dans une lettre à madame de

Simiane (1704) : « Ce n'est point un archevêque qui a fait l'île de Calypso, ni Télémaque ; c'est le précepteur d'un grand prince qui devait à son disciple l'instruction nécessaire pour éviter tous les écueils de la vie humaine, dont le plus grand est celui des passions. Il voulait lui donner de fortes impressions des désordres que cause ce qui paraît le plus agréable, et lui apprendre que le grand remède est la fuite du péril. Vous voyez donc que ces messieurs (de Port-Royal, qui avaient traduit Térence, Plaute, Pétrone) ne vous avoueraient pas, s'ils savaient que vous tournez en ridicule un précepteur qui apprend les poètes à son disciple d'une manière pure, délicate, etc. (1). »

Ce n'était pas assez pour Fénelon d'imprimer dans cette jeune âme l'amour de la vertu et l'horreur du vice. Il avait un roi à former, et devait lui enseigner ce qu'il aurait à faire et à éviter quand il serait sur le trône, lui mettre sous les yeux l'idéal d'un gouvernement chrétien, et en même temps le portrait des mauvais rois, la peinture des défauts, des vices, des fautes dont il aurait à se préserver. Mais ici, il rencontrait un écueil. En donnant au jeune prince ces leçons de gouvernement, ne faisait-il pas la censure du gouvernement existant ? Le public, déjà assez mal disposé, ne verrait-il pas une satire indirecte de Louis XIV dans les critiques adressées aux mauvais rois au sujet de leur luxe, de leur faste, de leur despotisme, de leur amour de la guerre et des conquêtes ; et convenait-il de mettre sous les yeux du petit-fils les torts de l'aïeul ?

Dès l'apparition de Télémaque, on ne manqua pas en effet d'y voir d'injurieux rapprochements. Bossuet lui-même (il est vrai que c'était au plus fort de la dis-

(1) *Lettres de Madame de Sévigné*, édit. Hachette, in-12, t. VIII, p. 247.

pute du quiétisme) lui reprochait, d'après l'abbé Ledieu, d'avoir voulu faire en termes couverts la censure du gouvernement présent. De nos jours, certains critiques lui prêtent la même intention. « Dans le Télémaque, dit M. Crouslé, il oppose à un plan général de la vie humaine une censure générale du monde où il vivait, et surtout du gouvernement de Louis XIV. Que sert de nier ce qui est évident : l'intention de blâme subsiste (1). »

Cette intention a été cependant formellement niée par l'auteur lui-même, et personne n'a le droit de douter de la parole de Fénelon. Dans la lettre au P. Le Tellier (1710), il dit : « Il aurait fallu que je fusse l'homme le plus ingrat (il jouissait de toute la bienveillance du roi au moment où il composait ce livre), mais encore le plus insensé, pour y vouloir faire des portraits critiques et insolents. J'ai horreur de la seule pensée d'un tel dessein. Il est vrai que j'ai mis dans ces aventures toutes les vérités nécessaires pour le gouvernement et tous les défauts qu'on peut voir dans la puissance souveraine ; mais je n'en ai marqué aucun avec une affectation qui tende à aucun portrait ni caractère... Tous les meilleurs serviteurs qui me connaissent savent quels sont mes principes d'honneur et de religion sur le roi, sur l'État et sur la patrie ; ils savent quelle est ma reconnaissance vive et tendre pour les bienfaits dont le roi m'a comblé ».

Et dans sa lettre au même P. Le Tellier, écrite le 6 janvier 1715 sur son lit de mort, il dit : « C'est dans cet état où je me prépare à paraître devant Dieu, que je vous supplie instamment de représenter au roi mes véritables sentiments... Je n'ai jamais été un seul moment dans ma vie sans avoir pour la personne du roi la plus vive reconnaissance et le zèle le plus ingénu, le plus

(1) T. I, p. 258.

profond respect et l'attachement le plus inviolable. »

Aurait-il ainsi parlé si, pendant qu'il recevait les bienfaits de Louis XIV à sa cour, il n'avait pas craint de lui faire perdre l'amour et l'estime de son petit-fils et de ses sujets, en le visant dans les portraits d'Idoménée et des autres rois? La crainte des applications que la malignité publique pouvait faire de certaines pages de son *Télémaque* ne devait pas plus l'empêcher de donner au jeune prince les leçons dont il avait besoin, que la même crainte n'avait arrêté Bossuet dans la composition de sa *Politique tirée de l'Ecriture Sainte.*

On sait du reste que Fénelon avait fait tout ce qui dépendait de lui pour prévenir cet inconvénient, et que cet ouvrage, qui n'était pas destiné à la publicité, « ne lui échappa, comme il dit, que par l'infidélité d'un copiste (1). »

Comme preuve des intentions satiriques de Fénelon à l'égard du roi, M. Crouslé invoque la célèbre *Lettre anonyme* à Louis XIV, dont on a trouvé le manuscrit au commencement de ce siècle, et que l'on croit avoir été écrite à l'époque où fut composé le *Télémaque.* « En lisant cette lettre, dit-il, une personne sans prévention dirait : « Voilà un homme qui n'aime pas le roi. » Et si cette personne avait lu ensuite *Télémaque*, la lettre éclairant le roman, le lecteur n'aurait-il pas ajouté : « On voit clairement l'intention de l'auteur : c'est bien l'aïeul même qu'il a présenté au petit-fils, comme un modèle à éviter entre tous (2). »

Nous croyons que le lecteur aurait tort de tirer cette conclusion, et que la rudesse avec laquelle Fénelon dit au roi ses vérités, dans une lettre privée, ne prouve pas qu'il ait eu l'intention de le rendre odieux, en faisant

(1) Lettre au P. Le Tellier (1710).
(2) T. I, p. 276.

dans le roman la satire de ses défauts et de ses fautes, devant son petit-fils et devant le public.

Au reste, par son ton violent et irrespectueux, cette lettre est tellement en dehors du caractère et des habitudes de Fénelon, qu'on a longtemps douté de son authenticité, et qu'on ne la regarde encore généralement que comme une sorte de brouillon, des notes jetées sur le papier sous la vive impression des maux de la France, et qui reçurent une autre forme, si elles furent réellement remises au roi, ce qui est douteux (1).

On n'a pas seulement attaqué le caractère satirique des enseignements du *Télémaque;* on a critiqué aussi les théories politiques et sociales qu'il renferme. Ces théories, nous les discuterons plus tard, en parlant des écrits politiques de Fénelon. Pour le moment, nous nous contenterons de faire observer que ces théories, présentées dans un cadre romanesque, ne nous font pas connaître les véritables idées politiques de l'auteur, un plan de gouvernement que son élève aurait pu réaliser de tout point en France. Salente n'était à ses yeux qu'une utopie. C'est dans les *Tables de Chaulnes* et l'*Examen de Conscience sur les Devoirs de la Royauté* que nous trouverons le plan pratique et les vraies idées politiques de Fénelon. Toutefois l'utopie de Salente renferme des principes généraux et des maximes de morale dont un bon gouvernement ne doit jamais s'écarter, et un idéal de perfection vers lequel il doit toujours tendre, sans espérer de pouvoir jamais y arriver. Si dans la question du luxe, par exemple, certaines théories ont pu fournir matière aux railleries de Voltaire dans le *Mondain* (2), le Télémaque n'en renferme pas moins

(1) Gosselin, *Hist. littér.*, t. I, p. 157.

(2) Or maintenant, monsieur du Télémaque,
Vantez-nous bien votre petite Ithaque,
Votre Salente et vos murs malheureux,

un ensemble de préceptes et de conseils qui, quoi qu'en disent certains de nos économistes modernes, devraient être mis en pratique par tous les bons gouvernements. Sans doute, les règlements faits pour Salente et pour Ithaque ne sauraient convenir à un grand Etat comme celui de Louis XIV, encore moins à nos Etats modernes où le commerce et l'industrie ont pris de si grands développements. Mais pour tous les temps et pour tous les peuples, il y a des principes de morale sociale dont on ne doit jamais s'écarter, et Fénelon avait bien raison de vouloir inspirer au duc de Bourgogne l'aversion pour un faste et un luxe dont il voyait les tristes effets dans la France de son temps.

M. Crouslé croit cependant devoir faire quelques réserves sur ses théories du luxe, et tout en admettant que la passion du faste dans *Idoménée* mérite toute la sévérité des reproches par l'*excès où elle était portée*, il trouve que l'auteur « juge du luxe à la fois en rigoriste outré et en médiocre économiste ». Dans l'argument du rigoriste qui reproche au luxe d'entraîner à la corruption des mœurs, et de l'économiste qui lui reproche d'enlever à la nation ce qui est dépensé en choses superflues, il voit « plus de banalité que de science morale et politique. »

M. Crouslé avoue « qu'on ne saurait nier en général que le progrès du luxe contribue à l'altération des mœurs, à la multiplication des désirs, aux capitulations de conscience dans l'un et dans l'autre sexe. » Il nous semble que cela suffit pour justifier la sévère condamnation portée par Fénelon et pour le mettre en règle avec la science morale. Mais il ajoute que les plaintes de Fénelon sont *stériles*, *qu'on s'est toujours lamenté*

Où vos Crétois, tristement vertueux,
Pauvres d'effet, et riches d'abstinence,
Manquent de tout pour avoir l'abondance.

en vain contre ce vice indéracinable, que les interdictions ne font qu'exagérer. Nous répondrons qu'on ne doit pas cesser de proclamer un précepte de morale parce qu'il est peu observé, et que ce n'était pas un enseignement *stérile* que celui qui aurait eu pour résultat de faire du duc de Bourgogne un prince ennemi du luxe, donnant à la noblesse et à tous ses sujets des exemples tout opposés à ceux qu'avait donnés Louis XIV.

C'est surtout l'économiste qui est l'objet des critiques de M. Crouslé. « Cet homme, dit-il, qui se croit appelé, ou s'amuse naïvement à réformer les principes du gouvernement, a-t-il jamais étudié les éléments de l'économie politique ? Il juge que le luxe ruine la fortune publique : il ne voit que la dépense. S'est-il demandé où va cet argent qui sort des mains du riche ? S'il passe aux mains de l'artisan qui a fait une œuvre de grand prix, sans doute il enrichit cet homme. »

Oui ; mais si les riches donnent une trop grande partie de leur argent aux artisans qui font des œuvres de grand prix, aux ouvriers qui travaillent pour les arts de luxe, que restera-t-il pour ceux qui gagnent leur vie en faisant des œuvres communes, en travaillant pour procurer aux masses les choses nécessaires à la vie ! Quoiqu'en dise M. Crouslé, en soutenant « que le luxe enlève à la masse de la nation ce qui est dépensé en choses superflues », Fénelon, « n'ignore pas les premiers éléments de l'économie politique. » Montesquieu l'a soutenu après lui et de nos jours il y a bien des économistes qui le soutiennent encore. Les capitaux étant limités, il en restera d'autant moins pour la production des choses utiles et nécessaires qu'on en aura détourné davantage vers la production des articles de luxe.

Sans doute il y a un luxe légitime qui, dans une société bien ordonnée, est le signe naturel de la hiérarchie sociale, et sert à marquer les rangs. Après avoir pourvu

aux besoins des peuples et à l'entretien des œuvres utiles, les riches peuvent se permettre dans leur vie des somptuosités et des élégances en rapport avec leur fortune, et pour fournir à ces somptuosités et à ces élégances il faut un certain nombre d'ouvriers d'élite. Mais il y a aussi un mauvais luxe, un luxe immodéré et sans frein, qui, sans tenir compte des fortunes et des situations, ne sert qu'à flatter toutes les concupiscences, à surexciter dans tous les rangs toutes les vanités et toutes les ambitions.

Les ouvriers qui travaillent à l'alimenter ne seraient-ils pas plus utilement appliqués à d'autres travaux? Mentor disait au roi : « Prenez tous ces artisans superflus qui sont dans la ville, et dont les métiers ne servent qu'à dérégler les mœurs, pour leur faire cultiver les plaines et les collines de la campagne. » Sage conseil dont nos gouvernements pourraient bien s'inspirer. Les arts ne doivent être cultivés que par une élite qui puisse leur faire honneur. « Mentor établit à Salente une école où présidaient des maîtres d'un goût exquis. Il ne faut, disait-il, rien de bas et de faible dans ces arts qui ne sont pas absolument nécessaires. Par conséquent, on n'y doit admettre que les jeunes gens d'un génie qui promette beaucoup et qui tende à la perfection. Les autres sont nés pour les arts moins nobles et ils seront employés plus utilement aux besoins ordinaires de la république. »

Fénelon travaillait depuis six ans à l'éducation du duc de Bourgogne, lorsqu'il fut nommé à l'archevêché de Cambrai (1695). Cette éducation, qui n'était pas encore achevée, fut continuée par lui pendant plusieurs années. Le précepteur la dirigeait de loin en donnant ses instructions aux sous-précepteurs, tout pénétrés de son esprit et de ses idées, et il allait reprendre sa place à la cour pendant les trois mois qu'il pouvait passer hors de

son diocèse, d'après les règles canoniques. Lorsque l'affaire du quiétisme l'eut fait disgracier et condamner par le roi à ne plus sortir de son diocèse, il n'abandonna pas son cher disciple qui lui était resté profondément attaché, et à l'insu du roi, par l'entremise des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, du fond de son exil il poursuivit l'œuvre commencée à la cour. Au milieu des travaux et des soucis de son administration, il trouva le temps de composer pour le jeune prince de longues lettres, et surtout deux importants écrits : l'*Examen de conscience des devoirs de la royauté* et le *Plan de gouvernement*, où il complète et précise les enseignements sur la politique donnés dans le *Dialogue des morts* et dans le *Télémaque*. Nous en parlerons plus tard.

L'*Examen de conscience* a donné lieu au même reproche que le *Télémaque*. Fallait-il écrire pour le duc de Bourgogne des pages où il verrait les torts de son aïeul ? Fénelon y a répondu d'avance dans son traité de l'*Éducation des Filles* : « Il ne faut pas s'abstenir de prévenir les enfants en général sur certains défauts, quoiqu'on puisse craindre de leur ouvrir par là les yeux sur la faiblesse des gens qu'ils doivent respecter... Quoiqu'il faille réserver de telles instructions pour l'extrémité, il faut pourtant donner de vrais principes, et les préserver d'imiter tout le mal qu'ils ont devant les yeux. » Fénelon croyait avec raison qu'il ne devait pas se dispenser de faire connaître au jeune prince les obligations d'un roi, parce que les actes de son grand-père étaient en désaccord avec ces obligations. Du reste, le manuscrit était soigneusement gardé par le duc de Beauvilliers pour qu'il ne tombât pas sous les yeux de Louis XIV.

De cette longue éducation prolongée jusqu'à la mort du jeune prince, quels furent les résultats ? D'après certains de nos critiques, ces résultats ne feraient pas à

Fénelon autant d'honneur qu'on le croit. D. Nisard va jusqu'à dire que « les plus saillants des défauts du duc de Bourgogne accusent l'éducation qu'il avait reçue. Cette piété sombre et minutieuse, ce trop de temps donné à la prière, cette curiosité et ce mécontentement de soi, cet excès de raisonnement et cette peur d'agir, ces rêveries et ces poursuites de chimères, c'est tout le chimérique de la perfection impossible imaginée par son précepteur (1). »

Fénelon était trop clairvoyant pour se faire illusion sur les défauts de son élève. Le 30 novembre 1699, il écrivait au duc de Beauvilliers : « J'aime toujours le duc de Bourgogne, nonobstant ses défauts les plus choquants. » Mais était-ce sa faute s'il n'avait pas fait disparaître tous ces défauts, et s'il n'avait pas donné au jeune prince les qualités royales que la nature lui avait refusées ? Le génie de Bossuet avait-il pu communiquer ces qualités au grand Dauphin ?

On a accusé le précepteur d'avoir brisé les ressorts de la volonté dans son élève, à force de vouloir dompter la fougue de son caractère. Mais en l'aidant à se vaincre lui-même, sous l'action de la grâce, n'a-t-il pas plutôt assoupli et fortifié que brisé les ressorts ? Dans la lutte contre les passions, l'âme se trempe au lieu de s'affaiblir. Cette victoire sur lui-même devait-elle faire disparaître dans le jeune prince la timidité, l'indécision, l'irrésolution qu'on lui a reprochées ? La meilleure éducation ne transforme pas le fond du caractère. Étant donnée la nature du duc de Bourgogne, nous croyons que Fénelon avait à peu près obtenu les meilleurs résultats qu'on pût espérer.

Loin d'avoir *imaginé* pour lui une *perfection impossible*, et de lui avoir enseigné une piété sombre

(1) *Histoire de la Littérature*, t. III.

et minutieuse, comme l'en accuse D. Nisard, il lui avait inspiré une solide piété qui n'avait rien d'étroit ni de chimérique. Voici ce qu'il lui écrivait en l'exhortant à imiter les vertus de saint Louis : « La piété n'a rien de pénible, ni de triste, ni de gêné ; elle élargit le cœur, elle est simple et aimable. Le royaume de Dieu ne consiste pas dans une scrupuleuse observation de petites formalités ; il consiste, pour chacun, dans les vertus propres à son état. Un grand prince ne doit pas servir Dieu de la même façon qu'un solitaire ou un simple particulier (1). »

Dans sa lettre du 15 octobre 1708, il lui disait : « Il faut pratiquer la piété d'une manière simple, douce, noble, forte et convenable à votre rang... Un prince ne peut pas, à la cour et à l'armée, régler les hommes comme des religieux ; il en faut prendre ce qu'on peut et se proportionner à leur portée. »

Si Fénelon n'avait pu donner au duc de Bourgogne la grande âme de Charlemagne, il avait fait de lui un prince d'une vertu et d'une piété qui rappelaient celles de saint Louis. Telle était l'idée qu'on avait de sa sainteté, que Moreau, son premier valet de chambre, après avoir reçu les derniers sacrements, fit demander à son jeune maître une grâce : c'était de prier Dieu pour lui ; « il s'adressait à lui, dit Saint-Simon, comme à l'homme de tous ceux qu'il connaissait, dont il croyait l'âme la plus pure, la meilleure, la plus agréable à Dieu, et la plus en état de prier avec efficacité pour lui obtenir miséricorde (2). »

S'il avait régné, il aurait apporté sur le trône, avec les vertus de Saint-Louis, l'amour de son peuple, et ce peuple il l'aurait rendu heureux en mettant en pratique

(1) *Œuvres*, t. VII, p. 235.
(2) *Écrits inédits*, t. II, 427.

les sages leçons de gouvernement qu'il avait reçues : « L'admirable Dauphin, dit Saint-Simon, avait su bien profiter de ces leçons. Il était fortement persuadé qu'en même temps que la puissance est donnée aux rois pour commander et pour gouverner, les peuples ne sont pas aux rois, mais les rois aux peuples, pour leur rendre justice, les faire vivre selon les lois et les rendre heureux par l'équité, la sagesse, la douceur et la modération de leur gouvernement. C'est ce que je lui ai souvent ouï dire avec effusion de cœur et persuasion intime, dans le désir et la résolution bien ferme de se conduire en conséquence, non seulement étant en particulier avec lui, mais je lui ai ouï dire et répéter plusieurs fois tout haut, en public, en plein salon de Marly, à l'admiration et aux délices de tous ceux qui l'entendaient. »

Mais le bonheur que l'héritier de Louis XIV préparait à la France ne fut qu'un rêve. Une mort prématurée anéantit, avec l'œuvre de Fénelon, de si belles espérances.

CHAPITRE IV

FÉNELON ET LE QUIÉTISME — CONTROVERSE AVEC BOSSUET

I. — Fénelon et Madame Guyon.

Nous lisons dans la Préface de l'ouvrage de M. Crouslé, *Fénelon et Bossuet* : « Chaque génération renouvelle l'aspect du passé... modifie les opinions établies touchant les personnages illustres... Le public ne se scandalise pas quand il voit réformer l'idée, en quelque sorte consacrée, d'un personnage historique. »

Ce n'est pas cependant « sans scandaliser quelque peu le public » que le savant professeur a entrepris de modifier l'opinion généralement établie, touchant Fénelon et Bossuet, dans la querelle du quiétisme. Tout en rendant justice au soin consciencieux avec lequel il a instruit, après tant d'autres, le procès entre les deux grands adversaires, en reconnaissant que « c'est par l'examen scrupuleux plusieurs fois répété de toutes les pièces qu'il a formé son jugement », beaucoup de lecteurs ne voudront pas souscrire à ce jugement, et ac-

cepter toutes les conclusions de l'auteur. Si l'examen a été fait consciencieusement, il n'a pas été aussi exempt de *prévention* qu'il le croit et l'affirme. Quand on le voit glisser rapidement sur certains torts incontestables de Bossuet, chercher à en excuser d'autres, admettre si facilement les témoignages hostiles à Fénelon, même quand ils sont de source suspecte, se montrer si sévère pour ceux qui lui sont favorables, on ne peut s'empêcher de dire qu'en plus d'un point le parti pris s'est substitué à cette impartialité du juge équitable qui était dans son intention, et dont il fait profession dans sa préface. Malgré ses qualités et ses mérites, c'est à tort, croyons-nous, que son livre a été proclamé *définitif* (1).

L'histoire est une science essentiellement progressive, qui n'admet le *définitif* que pour les rares questions où on ne peut attendre ni documents nouveaux, ni nouvelles manières d'apprécier plus conformes à la vérité et à la justice ; et telle n'est pas la querelle du quiétisme. Qui pourrait, en effet, se flatter d'avoir dit le dernier mot dans une question qui présente à l'historien tant de difficultés, soit qu'il veuille, à la suite des deux adversaires, s'enfoncer dans des discussions théologiques d'une subtilité à effrayer les plus intrépides, soit qu'il se propose, dans les questions de faits et de procédés, de déterminer les torts réciproques ? Ces torts, pourra-t-il les déterminer avec exactitude, et porter sans hésitation un jugement sur des faits qui auront toujours pour lui un côté obscur, celui qui reste caché dans le secret de la conscience, et que seul peut bien connaître le souverain juge qui *sonde les reins et les cœurs* ? Même en se bornant aux écrits et aux actes extérieurs, qui seuls sont du ressort de l'historien, que

(1) Abbé Delmont. *Fénelon et Bossuet*, p. 35.

de difficultés encore! Que de questions délicates, de problèmes de l'ordre psychologique et moral dont la solution n'apparaîtra pas la même à tous les esprits!

Pendant longtemps, si on a donné raison à Bossuet sur les points de la doctrine, qui ont été condamnés dans le livre des *Maximes des Saints*, on lui a attribué la part principale des torts dans les procédés. Aujourd'hui, un certain nombre de critiques renversent les rôles. L'un d'eux (1) va même jusqu'à dire : « Qu'on ne croie pas avoir tout dit sur cette querelle quand on a répété cette *banalité écœurante. Il y a eu des torts des deux côtés.* La vérité, c'est que Fénelon les eut presque tous (1). »

L'examen attentif des lettres et des documents, qui nous mettront sous les yeux toute la suite de cette querelle, nous apprendra si la vérité ne serait pas plutôt que Fénelon eut des torts, mais que son adversaire en eut encore davantage.

Remontons à l'origine, à la première cause de la querelle, les rapports de Fénelon avec madame Guyon. S'il n'est pas facile d'expliquer l'obstination avec laquelle il a défendu, non pas les idées, mais la personne de cette visionnaire, alors qu'elle était condamnée et abandonnée de tous, on ne saurait du moins s'étonner qu'il n'ait pas résisté à une séduction à laquelle on n'échappait guère autour de lui. Un contemporain, le P. d'Avrigny, nous dit que «tous ceux qui ont connu madame Guyon avouent qu'il est difficile d'avoir plus d'esprit, et que personne ne parlait mieux des choses de Dieu. Ce fut par là qu'elle surprit l'estime des plus gens de bien et des plus éclairés, dont quelques-uns eurent bien de la peine à revenir de leur prévention (2) ».

Parmi ces *gens de bien* et ces *personnes*, il suffit de

(1) L'abbé Delmont. *Fénelon et Bossuet*, p. 202.
(2) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique.*

citer madame de Maintenon et la duchesse de Beauvilliers, le duc et la duchesse de Chevreuse, etc., et lorsque Bossuet reproche à Fénelon « d'avoir imprudemment donné sa confiance à Mme Guyon, alors qu'il aurait eu tant de raison de s'en méfier », Fénelon aurait pu lui montrer par ces exemples combien il était facile de tomber dans cette *imprudence*.

Du reste, dans sa lettre du 7 mars 1696 à madame de Maintenon, il nous fait connaître qu'il savait mettre des limites à cette confiance : « Je n'ai jamais eu aucun goût pour elle ni pour ses écrits... Elle m'a expliqué toutes ses expériences et tous ses sentiments. Il n'est pas question des termes que je ne défends point, et qui importent peu dans une femme, pourvu que le sens soit catholique. C'est ce qui m'a toujours paru. Elle est naturellement exagérante et peu précautionnée dans ses expressions... Je ne compte pour rien ni sa prétendue prophétie ni ses prétendues révélations, et je ferais peu de cas d'elle si elle les comptait pour quelque chose. Une personne qui est bien à Dieu peut dire dans le moment ce qu'elle a au cœur, sans en juger et sans vouloir que les autres s'y arrêtent. Ce peut être une impression de Dieu, mais ce peut être aussi une imagination sans fondement (1). »

Ce n'était donc pas à la visionnaire que Fénelon s'attachait, mais à une âme qu'il croyait sincèrement éprise de l'amour de la perfection. Son tort fut de croire que les *termes importent peu dans une femme*, de ne pas se défier d'une mystique *si peu précautionnée dans ses expressions*, et de lui attribuer trop facilement le *sens catholique*. Mais, comme tant d'autres, Fénelon se laissa fasciner par cette femme « dont le visage, le regard, la parole paraissaient d'une sainte », et dont

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. IX.

les théories sur l'amour pur allaient si bien à la nature tendre et généreuse de celui qui devait s'en faire l'apôtre et le défenseur.

Nous ne croyons pas qu'il faille chercher d'autres explications de ces premières relations de Fénelon avec madame Guyon. M. Crouslé se demande « si on observe dans le caractère et le tempérament moral de Fénelon quelque chose qui pût le prédisposer à une parfaite union de sentiments avec madame Guyon. » Il répond qu'il ne le pense pas, et pour justifier son sentiment, voici le portrait moral qu'il trace du grand archevêque : « Rien ne révèle en lui un tempérament passionné. Le feu qui brille dans ses yeux et dans ses ouvrages est celui de l'esprit... Nature heureusement équilibrée, et aussi bien gouvernée que riche en dons rarement compatibles. Son goût éminent de perfection morale et de piété devait promptement réprimer les écarts de la nature. Cette intelligence ouverte et pénétrante a pu comprendre les passions sans que l'homme de chair les ait ressuscitées. Il les peint comme pourrait le faire un esprit pur qui les verrait en action sans les éprouver. Il en connaît les mouvements et la logique, il les analyse avec sûreté, mais il n'en est pas lui-même ému. Plus son esprit était étranger à la passion, qui en général n'est nullement désintéressée, plus il s'élevait par son essor naturel à l'idée d'un amour si pur qu'il s'immole lui-même et ne désire rien pour soi. »

Pour des raisons que nous verrons plus tard, Fénelon n'imita pas la sage conduite de ses amis de la cour, qui, attachés comme lui à la personne et à la doctrine de madame Guyon, s'en séparèrent dès qu'ils la virent condamnée. Mais ce ne fut pas sans peine. Madame de Main tenon l'avait introduite dans sa chère maison de Saint-Cyr, tant elle avait de confiance en elle. « Aux premiers avertissements de M. Godet des Marets, évêque de

Chartres (d'où dépendait Saint-Cyr), sur la mauvaise doctrine et les livres pernicieux qui couraient à Saint-Cyr, elle répondit en tirant de sa poche, en riant, le *Moyen court* de madame Guyon, et lui demanda si c'était celui-là : et elle soutenait qu'il était fort bien. »

Dans le XI[e] de ses *Entretiens* (1), elle nous raconte comment elle fut tirée de son illusion : « J'ignorais entièrement combien cette femme était dangereuse. Cependant c'était une imprudence à moi de laisser entrer chez vous (à Saint-Cyr) une personne dont je n'avais pas bien étudié la conduite. Que ma faute vous instruise ; soyez plus circonspecte que moi. Vous avez vu la peine que votre évêque a eue à détruire ici ses maximes, et à supprimer ses livres et ses écrits. Il me parut qu'il suffisait pour vous qu'il les désapprouvât, et vous devez vous en tenir toujours à la décision de vos supérieurs. Je n'aurais pas voulu faire d'autre consultation, s'il n'y avait eu que l'intérêt de votre maison ; mais le bruit que cette affaire faisait à Paris et à la Cour me fit croire que le roi en aurait connaissance et ne manquerait pas de m'en parler. C'est ce qui m'obligea de consulter, pour être en état de répondre au roi. Je choisis pour cela M. l'évêque de Meaux, M. l'évêque de Châlons, M. Jolly, le P. Bourdaloue, M. Tronson et nos chers amis MM. Tiberge et de Brisacier. Si j'avais eu quelque chose de meilleur, je m'y serais adressée. Je les priai, par écrit, de me mander leurs sentiments sur les livres et sur les manuscrits qui contenaient cette illusion qu'on nomme quiétisme. Vous avez leurs réponses. Celle de M. de Meaux n'y est point, parce que je le consultai de vive voix. Il fut du même avis que les autres. Le roi me

(1) *Mémoires de madame de Maintenon*, cités au t. IX des *Œuvres de Fénelon*, p. 22.

parla, comme je l'avais prévu, et ceux qui l'avaient informé des premiers bruits du quiétisme voulurent en accuser les gens de la Cour qu'il considère le plus et avec lesquels j'ai le plus de commerce. Ils connaissaient en effet madame Guyon et l'estimaient : mais dès qu'ils la virent soupçonnée d'une mauvaise doctrine, ils voulurent consulter sur ses livres, et consultèrent en effet divers docteurs et prélats. Cette docilité me confirma dans l'estime que j'avais pour eux. L'abbé de Fénelon se joignit à M. de Châlons et à M. de Meaux, et tous ensemble examinèrent à Issy, huit mois durant, les livres, les manuscrits, les maximes et la vie de madame Guyon... Pendant ce temps-là, M. l'archevêque de Paris (de Harlay) condamna les livres de madame Guyon. Nos examinateurs approuvèrent cette sentence. Enfin, après les huit mois accomplis, après beaucoup de prières et de sacrifices offerts, ils signèrent tous quatre la condamnation des propositions. »

II. — Conférence d'Issy.

L'abbé de Fénelon ne commença à prendre part à ces conférences d'Issy que lorsqu'il eut été nommé archevêque de Cambrai (4 février 1695). Auparavant, il se contentait d'envoyer aux examinateurs des écrits où il exposait et défendait ses idées sur l'amour pur et l'oraison. Dès le 22 juin 1694, il revint signer une déclaration où il s'engageait d'avance « à souscrire sans équivoque ni restriction à tout ce que M. Tronson déciderait avec MM. de Meaux et de Châlons sur les matières de spiritualité, pour prévenir toutes les erreurs et illusions du quiétisme et autres semblables, ajoutant qu'il était prêt à souscrire à toutes les condamnations

que l'Eglise fera des personnes, sans aucune exception, si elle le jugeait nécessaire dans la suite, pour flétrir davantage la doctrine erronée. »

Cette déclaration devait suffire à dissiper tous les soupçons et M. Tronson, en l'annonçant à l'évêque de Chartres, dit « qu'il lui semble qu'on ne peut exiger autre chose de Fénelon ».

A Bossuet, qui lui avait demandé des extraits des auteurs mystiques, Fénelon écrivait le 28 juillet : « Ne soyez pas en peine de moi. Je suis dans vos mains comme un petit enfant... Vous avez la charité de me dire que vous souhaitez que nous soyons d'accord ; et moi, je dois vous dire bien davantage : nous sommes par avance d'accord, de quelque manière que vous décidiez... Au reste, je ne vous demande en tout ceci aucune marque de cette bonté paternelle que j'ai si souvent éprouvée en vous ; je vous demande, par l'amour que vous avez pour l'Eglise, la rigueur du juge et l'autorité d'un évêque jaloux de conserver l'intégrité du dépôt. Quoique mon opinion sur l'amour pur et l'intérêt propre ne soit pas conforme à votre opinion particulière, vous ne laissez pas de permettre un sentiment qui est devenu le plus commun dans toutes les écoles, et qui est manifestement celui des auteurs que je cite. »

Cette divergence d'opinions dans une question subtile (la nature de la charité), sur laquelle les théologiens étaient partagés, et où Fénelon avait pour lui le *sentiment commun des écoles*, ne devait pas empêcher l'union des cœurs. Cette union se maintint en effet encore longtemps.

Le 16 décembre 1694, Fénelon donnait à Bossuet le plus grand témoignage de confiance qu'il pût lui donner : « Quand vous le voudrez, monseigneur, lui écrivait-il, je vous dirai comme à un confesseur tout ce qui peut être compris dans une confession générale de toute

ma vie, et tout ce qui regarde mon intérieur. Vous savez avec quelle confiance je me suis livré à vous, et appliqué sans relâche à ne vous rien laisser ignorer de mes sentiments. Il ne me reste toujours qu'à obéir; car ce n'est pas l'homme, ni le très grand docteur que je regarde en vous : c'est Dieu... C'est à vous à instruire avec autorité ceux qui se scandalisent faute de connaître les opérations de Dieu dans les âmes. »

De son côté, Bossuet écrivait encore à Fénelon longtemps après (le 15 mai 1696) : « Je vous suis uni dans le fond, avec l'inclination et le respect que Dieu sait. Je crois cependant ressentir un je ne sais quoi qui nous sépare encore un peu, et cela m'est insupportable. Mon livre (l'*Instruction sur les États d'oraison*) nous aidera à entrer dans la pensée l'un de l'autre. Je serai en repos quand je serai uni avec vous par l'esprit autant que je le suis par le cœur. »

Les espérances de Bossuet ne devaient pas se réaliser, et son livre, loin de produire l'union désirée, fut, comme nous le verrons, l'occasion de la rupture.

Les conférences d'Issy s'étaient terminées pacifiquement. Quand on présenta à Fénelon les trente articles rédigés par Bossuet et approuvés par les autres commissaires, il demanda qu'on y ajoutât certaines choses, « qu'on établît plus clairement l'amour désintéressé, et qu'on n'autorisât point l'oraison passive sans la définir ». Ayant obtenu ce qu'il demandait, il se déclara prêt à *signer de son sang* les articles rédigés selon ses désirs.

« Fénelon, dit Bossuet dans la *Relation sur le quiétisme*, demeura si bien dans l'esprit et la soumission où Dieu l'avait mis, que, m'ayant prié de le sacrer, deux jours avant cette cérémonie, à genoux et baisant la main qui le devait sacrer, il la prenait à témoin qu'il n'aurait jamais d'autre doctrine que la mienne. J'étais

dans le cœur, je l'oserai dire, plus à ses genoux que lui aux miens. »

Parlant de ce sacre, Saint-Simon dit : « Saint-Cyr, ce lieu si précieux et si peu accessible, fut le lieu destiné à son sacre. M. de Meaux, le *dictateur alors de l'épiscopat et de la doctrine*, fut celui qui le sacra. Les enfants de France en furent spectateurs. Madame de Maintenon y assista avec sa petite et étroite cour intérieure : personne d'invité, et portes fermées à l'empressement de faire sa cour. »

Avant le sacre, Fénelon avait écrit à Bossuet (27 mars 1695) : « Je m'imagine qu'après les fêtes, s'il vient de beaux jours, vous irez revoir Germigny paré de toutes les grâces du printemps. Dites-lui, je vous supplie, que je ne saurais l'oublier et que j'espère me retrouver dans ses bocages, avant que d'aller chez mes Belges, qui sont *extremi hominum.* »

Et peu de temps après son arrivée chez ses *Belges*, il écrivait (18 décembre 1695) : « Quand vous voudrez, je me rendrai à Meaux et à Germigny, pour passer quelques jours auprès de vous et pour prendre à votre ouvrage (*Instruction sur les États d'oraison*) toute la part que vous voudrez bien m'y donner. Je serai ravi, non pas d'en augmenter l'autorité, mais de témoigner publiquement combien je révère votre doctrine. »

On voit par là combien Fénelon restait fidèle aux sentiments d'affection et de confiance filiale qui l'unissaient à Bossuet. Celui-ci, de son côté, conservait au jeune prélat toute son estime et sa paternelle tendresse. Nous lisons dans une lettre de madame de Maisonfort à Fénelon : « La conversation que j'eus avec lui (Bossuet), à Saint-Cyr (30 mai 1696), augmenta l'idée que j'avais de sa piété et de sa bonté. Il me parla de vous, monseigneur, comme d'un saint d'une grande lumière qu'il aimait avec tendresse : il me dit que vous étiez

intimes amis, et unis comme les doigts de la main; qu'il n'avait jamais vu en qui que ce soit tant de droiture, de candeur et de simplicité qu'en vous; qu'il fallait vous en savoir gré, puisqu'il ne tenait qu'à vous de n'être pas simple... Je le serai assez pour ajouter qu'il me dit aussi que vous poussiez trop loin le désintéressement de la charité, et qu'il regardait cela comme un court éblouissement dont je ne devais pas m'inquiéter, parce que, de la droiture dont vous étiez, vous en reviendriez (1). »

L'*éblouissement* devait durer longtemps, et malgré sa droiture et peut-être à cause de sa droiture, Fénelon n'en revint pas. Sur la nature de la charité il conserva toujours ses idées, en opposition avec celles de Bossuet, mais non pas en opposition avec la doctrine de l'Église, qui ne s'est pas prononcée sur les deux systèmes.

La divergence des idées n'empêchait pas l'union des cœurs : les lettres que nous avons citées en font foi et on est étonné d'entendre M. Crouslé nous dire : « Quant à l'union entre les deux prélats, elle n'existait déjà plus (au moment du sacre) dans la pensée de celui qui avait souscrits avec tant de soumission. (2) »

III. — Instruction sur les états d'oraison.

La rupture n'éclata que plus tard, à l'occasion de la publication de l'*Instruction sur les états d'oraison*, et uniquement par la faute de Fénelon, aux yeux de M. Crouslé. « La postérité, dit-il, a pris pour un persécuteur superbe celui qui défendait le bon sens et la vraie nature avec une charité que la *mauvaise foi* de Fénelon seule put lasser (3). »

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. X, p. 109.
(2) T. I, p. 556.
(3) T. II, p. 27.

Examinons les faits d'après les documents. Le 24 mai 1696, Fénelon écrivit à Bossuet, après avoir reçu communication du manuscrit de son livre, qu'il n'avait pas le temps en ce moment de lire l'ouvrage, mais qu'il ne fût pas en peine : « Le lien de la foi, disait-il, nous tient étroitement unis pour la doctrine ; et pour le cœur, je n'y ai que respect, zèle et tendresse pour vous. »

Le 24 juillet, il écrivait à M. de Chevreuse : « J'ai entrevu à la simple ouverture des cahiers de M. de Meaux, sans les lire, des citations du *Moyen court* à la marge. Cela m'a persuadé qu'il attaque au moins indirectement dans son ouvrage ce petit livre. C'est ce qui me met hors d'état de pouvoir l'approuver ; et comme je ne veux point le lire pour lui refuser ensuite mon approbation, je prends la résolution de n'en rien lire et de le rendre au plus tôt. Le moins que je puisse donner à une personne de mes amies qui est malheureuse, que j'estime toujours, et de qui je n'ai jamais reçu que de l'édification, c'est de me taire pendant que les autres la condamnent. On doit être content de mon procédé, parce que je ne la défends ni ne l'excuse, ni directement, ni indirectement... Quand l'Eglise jugera à propos de dresser un formulaire contre cette femme, pour flétrir sa personne et ses écrits, on ne me verra jamais distinguer le fait d'avec le droit. Je serai le premier à signer et à faire signer le clergé de mon diocèse.

» M. de Meaux n'a pas besoin d'une aussi faible approbation que la mienne. Il ne me la demande que pour montrer au public que je pense comme lui : mais cette approbation aurait de ma part l'air d'une abjuration déguisée qu'il aurait exigée de moi, et j'espère que Dieu ne me laissera pas tomber dans cette lâcheté.

» Pour les soupçons que certaines personnes ont pu ré-

pandre sourdement contre moi, je ne suis pas en peine sur la manière de dissiper ce nuage, et me déclarer; je le ferai, s'il plaît à Dieu, dans des occasions plus naturelles que celle d'approuver les controverses personnelles de M. de Meaux contre madame Guyon. S'il était question seulement d'un livre qui contiendrait tout le système des voies intérieures, je suis persuadé que nous serions lui et moi bientôt d'accord, parce que je suis assuré de ne croire que ce qu'il a déclaré lui-même qu'il croit. Ainsi je serais ravi de témoigner en public, par une approbation, notre unanimité parfaite. »

On disait à Fénelon qu'il pouvait condamner les livres de madame Guyon sans diffamer sa personne et sans se faire tort. A cela il répond dans sa lettre à madame de Maintenon (sept. 1696) : « Pour moi, je ne pourrais approuver le livre où M. de Meaux impute à cette femme un système si horrible dans toutes ses parties, sans me diffamer moi-même, et sans lui faire une injustice irréparable. En voici la raison : Je l'ai vue souvent, tout le monde le sait ; je l'ai estimée et je l'ai laissé estimer par des personnes illustres dont la réputation est chère à l'Eglise, et qui avaient confiance en moi... Je lui ai fait expliquer souvent ce qu'elle pensait sur les matières qu'on agite... J'ai voulu même suivre en détail sa pratique, et les conseils qu'elle donnait aux gens les plus ignorants : jamais je n'y ai trouvé aucune trace de ces maximes infernales qu'on lui impute. Pourrais-je en conscience les lui imputer par mon approbation (de l'*Instruction*) et lui donner le dernier coup pour sa diffamation, après avoir vu de près si clairement son innocence?

» Que d'autres qui ne connaissent que ses écrits les prennent dans un sens rigoureux et les censurent, je les laisserai faire ; je ne défends ni accuse ni sa personne, ni ses écrits.

» Venons à la bienséance. Je l'ai connue, je n'ai pu ignorer ses écrits ; j'ai dû m'assurer de ses sentiments. Il faut donc que j'aie au moins toléré l'évidence de ce système impie. En reconnaissant toutes ces choses par mon approbation, je me rends infiniment plus coupable que madame Guyon... Je soutiens que ce coup de plume donné contre ma conscience, par une lâche politique, me rendrait à jamais infâme et indigne de mon ministère. On ne manquera pas de dire que je dois aimer l'Eglise plus que mon amie et plus que moi-même, comme s'il s'agissait de l'Eglise dans une affaire où sa doctrine est en sûreté, et où il ne s'agit plus que d'une femme que je veux bien laisser diffamer sans ressource, pourvu que je n'y prenne aucune part contre ma conscience. »

Pour dissiper tout doute sur sa propre doctrine, Fénelon ajoute : « Plus je suis dans la nécessité de refuser mon approbation au livre de M. de Meaux, plus il est capital que je me déclare en même temps d'une manière encore plus forte et plus précise. L'ouvrage (*Explication des maximes des saints*) est déjà tout prêt. Je ne prétends pas le faire imprimer sans consulter personne. M. l'archevêque de Paris et M. Tronson seront les juges de ma doctrine et on n'imprimera que ce qu'ils auront approuvé. »

Restait à faire connaître à Bossuet son refus d'approbation et les raisons de ce refus. Voici en quels termes il le fit : « J'ai été très fâché, monseigneur, de ne pouvoir emporter à Cambrai ce que vous m'avez fait l'honneur de me confier : mais M. le duc de Chevreuse s'est chargé de vous expliquer ce qui m'a obligé de tenir cette conduite... Ce qui est certain, monseigneur, c'est que j'irais au-devant de tout ce qui peut vous plaire et vous témoigner mon extrême déférence, si j'étais libre de suivre mon cœur en cette occasion. J'espère que vous serez persuadé des raisons qui m'arrêtent, quand

M. le duc de Chevreuse vous les aura expliquées. Comme vous n'avez rien désiré que par pure bonté pour moi, je crois que vous voudrez bien entendre dans des raisons qui me touchent d'une manière capitale. Elles ne diminuent en rien la reconnaissance, le respect, la déférence et le zèle avec lesquels je vous suis dévoué (1). »

Dans une autre lettre à Bossuet (9 février 1697), après lui avoir parlé des raisons de son refus, Fénelon ajoute : « Je parlai aux personnages qui pouvaient m'éclairer et me consoler. Je n'en trouvai aucun qui pût répondre aux raisons démonstratives de mon refus pour l'approbation du livre. »

Nous savons en effet que, dans une conférence particulière tenue à Issy en présence de M. Tronson, Fénelon ayant communiqué à MM. de Paris et de Chartres, et aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, un mémoire sur les motifs de son refus, il fut approuvé à l'unanimité, et l'archevêque de Paris se chargea de le faire agréer à madame de Maintenon (2).

M. Crouslé refuse de joindre son approbation à celle de ces illustres personnages. « Fénelon, dit-il, ne sut inventer pour colorer son refus d'approbation que cette déclaration chevaleresque, que son honneur lui défendait de condamner une femme qu'on avait assez condamnée. Que ne la défendait-il plus tôt ? Comment regardait-il comme une lâcheté maintenant ce qu'il a fait précédemment de consentir à la doctrine des trente-quatre articles ? Est-ce la doctrine de Bossuet qui a changé ou bien la sienne ? » (P. 77.)

Ni l'un ni l'autre n'a changé de doctrine. Ce que Fénelon refuse d'approuver dans le livre de Bossuet, ce n'est pas la doctrine des trente-quatre articles, mais la

(1) Lettre du 5 août 1696.
(2) *Histoire littéraire* de Fénelon. *Œuvres*, t. I, p. 35.

condamnation de madame Guyon, qu'il croit de son honneur de ne pas souscrire.

On voit combien peu embarrassante est la réponse au dilemme de M. Crouslé (t. II, p. 32). « Fénelon se porte-t-il garant de l'orthodoxie du livre de madame Guyon? Si non, pourquoi refuse-t-il de le condamner? Si oui, qu'il ose enfin le dire franchement. » Ne l'a-t-il pas dit franchement dans toutes ses lettres?

Quant à cette *déclaration chevaleresque* par laquelle Fénelon motive son refus, de quel droit M. Crouslé en fait-il une *invention* pour *colorer* ce refus? En fait de noblesse de caractère, Fénelon n'a-t-il pas assez fait ses preuves, pour que nous ne mettions pas en doute la sincérité de son affirmation?

Mais, sans contester la réalité de ses sentiments chevaleresques, on peut se demander si en cette circonstance la prudence n'aurait pas dû les faire céder devant des considérations d'un ordre supérieur. Pour la défense d'une hallucinée, devait-il s'exposer à compromettre le repos de sa vie, sa réputation, son avenir?

Fénelon eut le tort, assez pardonnable d'ailleurs, d'exagérer le point d'honneur. Mais à ce reproche on en ajoute d'autres qui nous paraissent moins justifiés : M. Crouslé nous le représente blessé et humilié de la contrainte qui fut exercée sur lui quand il signa les articles d'Issy. « Nous n'aurions pas, dit-il, le courage de lui reprocher un sentiment très humain, quoique injuste, s'il n'avait pas protesté par avance de sa soumission. Mais enfin, pour son honneur, il n'était plus temps de s'en dédire. On doit avoir plus de dignité et de suite ou dans la soumission ou dans la résistance, et l'on mérite l'humiliation quand on s'est prosterné devant quelqu'un *sans bonne foi* comme sans nécessité (1). »

(1) T. II, p. 37.

Et plus loin (p. 43) : « Quelle amertume de songer qu'on l'avait obligé de souscrire en simple disciple un ensemble de doctrines qui excluait ses opinions ! Ne devait-il pas montrer enfin qu'il était un maître aussi, et un docteur plus éminent que ces docteurs de la lettre et de l'école qui lui avaient fait sa leçon?... Fénelon, par la force de son imagination, entrevoyait d'avance tout l'éclat de sa victoire. »

Je crains que M. Crouslé n'ait lui-même mis beaucoup *d'imagination* dans sa manière d'interpréter le sentiment de Fénelon. Il lui reproche de s'être prosterné *sans bonne foi*, d'avoir songé avec amertume qu'on l'avait obligé de souscrire une doctrine qui excluait ses opinions. Mais si Fénelon s'était soumis (sans se prosterner, ce qui n'était pas dans ses habitudes), il l'avait fait de bonne foi ; il avait signé les articles d'Issy parce que, après les corrections et additions qu'il avait obtenues, il les croyait conformes à ses opinions.

De la conduite de Fénelon vis-à-vis de Bossuet, il y a une explication simple et naturelle qui fait tomber les accusations portées contre lui par nos nouveaux critiques : mauvaise foi, variation de parole, passion aveugle, orgueil blessé, désir de revanche, accusations que rien ne justifie. Cette explication, M. Crouslé nous la donne lui-même quand il nous dit : « Bossuet ayant conservé au fond du cœur certaines dispositions du maître à l'égard du disciple, où les paroles de Fénelon l'entretenaient toujours, se laissait aller à la confiance qu'inspirent l'ascendant de l'âge, la science acquise, l'habitude des hommages quelquefois intéressés, mais dont on ne se défie pas. Il lui semblait naturel que son disciple pliât et se tût devant lui. Sa profonde connaissance du cœur humain ne l'avertit pas que ce disciple était las de subir le joug, de ne paraître qu'un enfant

devant son maître, lui qui gouvernait un diocèse, le jeune prince, les hommes d'État (1). »

En vérité, peut-on reprocher à l'archevêque de Cambrai de n'avoir pas tenu les promesses de soumission faites alors qu'il n'était encore que l'abbé de Fénelon, de n'avoir plus voulu *paraître comme un enfant devant son maître*, d'avoir secoué le joug d'une autorité que rien ne l'obligeait à subir, et d'avoir voulu exposer sa doctrine spirituelle dans le *Livre des Maximes* sans le contrôle d'un évêque son égal, qu'il savait hostile à ses idées ? Juge de la doctrine au même degré que Bossuet, il ne devait pas plier devant sa *dictature* doctrinale, et ne relevait que de Rome.

Si Bossuet avait examiné de sang-froid les procédés de Fénelon, il n'aurait pas écrit le 16 février à l'évêque de Mirepoix : « On a su pourquoi M. de Cambrai me refusait son approbation. On a trouvé malhonnête qu'il voulût exposer nos articles sans concert, et écrire sur une matière que nous avions traitée en commun sans prendre aucune mesure. » Il n'y avait aucune *malhonnêteté* pour Fénelon à vouloir expliquer dans son *Livre des Maximes* les articles d'Issy. S'il en donnait une interprétation que Bossuet et les autres signataires ne pouvaient pas approuver, ils n'avaient, comme ils le firent du reste, qu'à protester contre cette interprétation.

IV. — Livre des maximes des saints.

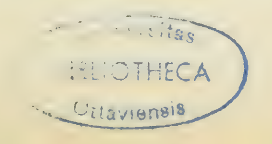
Dans sa lettre à Bossuet du 9 février 1697, Fénelon rend compte de tout ce qui a rapport à la publication

(1) T. II, p. 53.

de son livre : « Quand vous entrâtes dans cette affaire, vous m'avouâtes ingénument que vous n'aviez lu ni saint François de Sales, ni le Bienheureux Jean de la Croix. Il me paraît que les autres livres du même genre vous étaient aussi nouveaux. Il n'est pas étonnant qu'un homme d'une si profonde érudition en tout genre n'ait pas eu le loisir de lire ces livres si peu recherchés par les savants. Cela ne m'empêcha pas, monseigneur, de vous souhaiter par préférence à tout autre pour cet examen, parce que votre génie et votre grande lecture de la tradition vous mettaient plus que personne en état de défricher promptement la matière, et de concilier les expériences de tant de saints avec la rigueur du dogme. »

Après avoir parlé de divers mémoires qu'il lui avait soumis, il ajoute : « Ce qui vous était alors entièrement nouveau vous surprit, monseigneur, et cette nouveauté vous fit croire que j'étais un esprit hardi qui ne craignait pas assez de blesser la tradition. Il fallut que je le devinasse, car vous me laissiez parler et écrire sans me dire un seul mot. Ma confiance et votre réserve étaient égales..... Vous prîtes, monseigneur, pour de vaines subtilités les délicatesses du pur amour, quoiqu'elles soient attestées par les anciens Pères autant que par les saints des derniers siècles. Vous vouliez entraîner les autres dans une opinion particulière dont vous êtes prévenu, contre le plus commun sentiment des écoles.

» Après ce que je viens de vous dire si librement, vous croirez, monseigneur, que j'ai le cœur bien malade. Non, en vérité : je me sens le cœur pour vous comme je voudrais que vous l'eussiez pour moi. Si peu que je trouvasse de correspondance de sentiment, je serais encore avec vous comme j'y étais autrefois. Si l'on me dit dans le monde que vous vous plaignez de moi, voici ce que je répondrai : Pour moi, je ne me plains pas de



M. l'évêque de Meaux. Je le respecte trop pour lui manquer en rien. S'il avait à se plaindre de moi, je crois que c'est à moi qu'il s'en prendrait. Vous pouvez voir, monseigneur, que je ne suis capable ni de duplicité, ni de politique timide, quoique je craigne plus que la mort tout ce qui ressent la hauteur... C'est à vous de régler la manière dont nous vivrons ensemble : celle qui me donnera les moyens de vous voir, de vous écouter, de vous consulter et de vous respecter autant que jamais, est la plus conforme à mes sentiments et à mon inclination. »

M. Crouslé voit dans cette lettre la préface d'une déclaration de guerre. Fénelon n'y fait-il pas voir, au contraire, qu'il désire la paix? Mais si on lui déclare la guerre, il montre qu'il est prêt pour la lutte.

Dans le même lettre, il explique par quel malentendu, contre sa volonté, la publication du *Livre des Maximes* avait précédé celle de l'*Instruction sur l'oraison* : « En partant d'ici, je recommandai à mes amis de ne publier mon livre qu'après que le vôtre aurait été publié. Ne pouvant pas vous témoigner ma déférence pour le fond, je voulus, au moins, monseigneur, vous la marquer dans cette circonstance. En mon absence, ils ont cru voir bien certainement que vous aviez découvert mon secret, qu'il n'y avait plus un moment à perdre, que vous ne songiez plus dans l'excès de votre peine qu'à me traverser, sans garder de mesure et sans savoir si ce que je voulais donner au public était bon ou mauvais ; qu'enfin le seul éclat allait me déshonorer, si on ne le prévenait par la publication de l'ouvrage, qui se justifie assez lui-même. Dieu sait, et les hommes les plus dignes d'être crus l'attesteront, que je n'ai rien su et pu savoir du parti que mes amis ont pris dans cette extrémité. Je suis réduit à louer leur zèle, et à m'affliger, monseigneur, de ce que vous avez, contre

votre intention, conduit insensiblement les choses jusqu'à ce point. »

Devant l'historien impartial, cette affirmation suffit pour justifier Fénelon d'avoir prévenu Bossuet dans l'impression de son ouvrage. Aux yeux de M. Crouslé, « ce n'était guère la peine d'employer un pareil artifice, et de rejeter sur des amis, qu'on justifiait d'ailleurs (on n'avait fait que *louer leur zèle*), la responsabilité du fait, quand toute la lettre était comme la préface d'une déclaration de guerre. On ne peut voir dans cette mauvaise excuse que l'embarras de Fénelon et son instinct de dissimulation. »

C'est ainsi qu'on traite la parole de Fénelon quand elle pourrait servir à le justifier !

Dans sa lettre à madame de Maintenon (septembre 1696), il nous donne la raison qu'il a eue de ne pas communiquer son livre à M. de Meaux : « J'aurais eu la même confiance en M. de Meaux qu'en MM. de Paris et de Chartres et en M. Tronson, si je n'étais dans la nécessité de lui laisser ignorer mon ouvrage, dont il voudrait apparemment empêcher l'impression par rapport au sien. » Après avoir lu cette explication, M. Crouslé aurait pu se dispenser d'écrire : « S'il n'avait pas l'intention de se séparer de Bossuet, pourquoi lui cachait-il son livre ? Et s'il avait le dessein d'exposer une doctrine différente, n'est-il pas clair qu'il voulait le surprendre pour n'en être pas empêché ? »

On devine facilement quel accueil Bossuet, déjà aigri par le refus d'approbation de son ouvrage, dut faire au *Livres des Maximes* qu'on lui *avait laissé ignorer*, et qu'il avait condamné d'avance. « Je sais, disait-il, que M. de Cambrai veut écrire sur la spiritualité. Je suis assuré que cet écrit ne peut que causer du scandale... Je ne puis, en conscience, le supporter. »

L'abbé Ledieu nous raconte dans son journal que,

« dès les premières lectures, il en avait chargé les marges de coups de crayon, aux mêmes endroits qu'il en a depuis repris avec tant de raison ».

Le 4 mars, Bossuet écrit à son neveu : « Je ne puis me dispenser de parler, puisqu il dit dans son avertissement qu'il ne veut qu'expliquer nos articles. Mais j'ai agi, et je continuerai à agir avec toute la modération possible. »

A M. de La Broue il écrivait le 23 février : « Nous procéderons avec MM. de Paris et de Chartres en esprit de vérité et de charité. »

Nous verrons bientôt ce que deviendra cette belle résolution. Il aurait fallu une vertu héroïque pour y rester fidèle dans l'ardeur d'une lutte où l'esprit de fierté, les calculs des ambitions politiques, les passions religieuses avaient tellement surexcité les esprits que madame de Maintenon écrivait à M. de Paris qu'elle n'avait jamais vu un pareil vacarme.

L'archevêque de Reims, l'abbé de Rancé, M. de Pontchartrain et tout le parti janséniste, se signalaient par leur ardeur à combattre le nouveau *quiétiste*. Le 29 février 1696, le duc de Beauvilliers écrivait à M. Tronson : « Il me paraît clairement qu'il y a une cabale très forte et très animée contre M. l'archevêque de Cambrai. M. de Chartres est trop homme de bien pour en être ; mais il est prévenu et échauffé sous main. Pour madame de Maintenon, elle suit totalement ce qu'on lui inspire... Je ne conseillerais pas à M. de Cambrai, quand il le voudrait, de faire une condamnation formelle du livre de madame Guyon. Il donnerait aux libertins de la Cour un trop beau champ, et ce serait confirmer tout ce qui se débite au préjudice de la piété. »

Une lettre de Fénelon à M. Tronson, du 26 février, nous fait encore mieux connaître l'état des esprits : « Il n'y a que vous, monsieur, qui puissiez persuader

M. de Chartres de mes raisons, si vous en êtes persuadé vous-même. On veut me mener pied à pied et insensiblement par une espèce de concert secret. C'est M. de Meaux qui est comme le premier mobile. M. de Chartres agit par zèle et par bonne amitié. Madame de Maintenon s'afflige et s'irrite contre nous à chaque nouvelle impression qu'on lui donne. Mille gens de la Cour, par malignité, lui font revenir par des voies détournées des discours empoisonnés contre nous, parce qu'on croit qu'elle est déjà mal disposée. »

Fénelon n'avait pas tort d'attribuer à Bossuet le rôle de *premier mobile*. L'abbé Le Dieu raconte dans son journal (t. I, p. 228), que dans une conversation qu'il eut avec Bossuet et Phélippeaux, le 6 octobre 1701, Bossuet lui dit « qu'après la publication du *Livre des Maximes*, quelque bruit qu'il s'élevât à l'encontre, le roi demeura incertain et irrésolu sur le parti qu'il avait à prendre, et que ce fut lui, M. de Meaux, qui détermina Sa Majesté à demander et à poursuivre la condamnation de ce livre, après qu'il lui eût expliqué en particulier tous les faux principes de cet ouvrage, et les conséquences qu'il y avait à craindre. »

Bossuet avait raison d'attaquer les erreurs qu'il voyait dans le *Livre des Maximes*. Fénelon, qui se faisait illusion sur ces erreurs, lui reprochait de n'avoir pas usé de procédés plus charitables envers lui.

Dans sa *Réponse à la Relation sur le quiétisme*, il dit que Bossuet *n'a pas cherché la paix*, avant de poursuivre la condamnation de son livre. « Il n'avait qu'à dire à Sa Majesté : Je crois voir dans le livre de M. de Cambrai des choses où il se trompe dangereusement. Mais il attend des remarques que je lui ai promises. Nous éclaircirons avec une amitié cordiale ce qui pourrait nous diviser, et on ne doit pas craindre qu'il refuse d'avoir égard à mes remarques, si elles sont bien fon-

dées. Un tel discours aurait rassuré le roi, aurait arrêté le scandale. »

Le roi ne connut qu'assez tard, par le chancelier de Pontchartrain, la publication du *Livre des Maximes*. Il en fut irrité. « On ne fit rien pour le calmer, dit le P. d'Avrigny. Un mot aurait apparemment suffi. M. de Meaux était trop piqué ou trop prévenu pour le dire. »

Au lieu d'apaiser le roi par un mot en faveur de Fénelon, Bossuet lui demanda pardon « de ne lui avoir pas déclaré plus tôt que le précepteur des enfants de France était un vrai quiétiste ».

D'après Ramsay et le marquis de Fénelon, Bossuet lui demanda pardon de n'avoir pas plus tòt révélé le *fanatisme* de son confrère. Dans sa *Réponse à la Relation*, Fénelon lui reproche d'avoir osé se servir contre lui de cette expression, et Bossuet n'a pas répondu à ce reproche.

D'après Bossuet, le livre de Fénelon aurait été universellement désapprouvé dès le premier moment de son apparition : « Le livre fait grand bruit, écrit-il à M. de Chartres (13 février) ; je n'ai pas ouï nommer une personne qui l'approuve. Les uns disent qu'il est mal écrit ; les autres qu'il y a des choses très hardies, qu'il y en a d'insoutenables : les autres qu'il est écrit avec toutes les délicatesses et toutes les précautions imaginables, mais que le fond n'en est pas bon : les autres que dans un temps où le faux mystique fait tant de mal, il ne fallait écrire que pour le condamner. On se pare fort de M. Tronson ; et je ne sais si ce que vous appelez sagesse en lui n'est pas un trop grand ménagement. » Nous lisons en effet dans une lettre du 24 février 1697, où M. Tronson expose à l'évêque de Chartres ses sentiments sur le *Livre des Maximes* : « Si j'ai eu trop de ménagements pour notre ami, ce n'a été que pour n'avoir pas eu assez de lumières. Car, dans le fond, je vous

avouerai franchement que j'ai cru, après plusieurs personnes de piété, qu'il était important que le monde fût instruit de ses sentiments. Or, il me semble qu'il s'en explique assez, et qu'il les éclaircit d'une manière qui peut avoir deux bons effets...

» Je ne sais quel sort d'ailleurs aura son ouvrage, mais toujours il doit empêcher, à mon avis, qu'on ne soupçonne l'auteur d'avoir des erreurs qu'il condamne avec tant de force. »

Fénelon trouva pour son livre d'autres approbations, comme nous le verrons bientôt. Mais il ne pouvait attendre que sa condamnation de la part de ceux qui étaient soumis à l'influence de Bossuet. Le 8 juin 1697, il écrivait à M. de Paris : « Vous vous souvenez bien, monseigneur, que j'offris d'abord à madame de Maintenon, à Saint-Cyr, en votre présence, et qu'ensuite j'eus l'honneur de dire au roi que je recommencerais l'examen de mon livre avec les personnes qui l'avaient d'abord examiné, savoir, vous, monseigneur, M. Tronson et M. Pirot. Il ne devait être question dans cet examen que de la doctrine essentielle à la foi par rapport à mon livre. Je posai pour condition principale l'exclusion de M. de Meaux. Le roi eut la bonté de consentir que je fisse cet examen de cette manière. Cette exclusion de M. de Meaux ne venait d'aucun ressentiment, mais d'une fâcheuse nécessité où il m'avait réduit de n'avoir plus rien à traiter avec lui, après la conduite qu'il avait tenue à mon égard.

» M. de Meaux me devait donner ses remarques remarques qu'il lui avait promises sur le *Livre des Maximes*. Il m'avait dit que je serais le seul qui verrait ces remarques. Ensuite il ajouta qu'il les montrerait aussi à vous, monseigneur, et à M. de Chartres. Il s'est servi de ce prétexte pour former insensiblement des assemblées que vous avez cru devoir laisser tenir, pour avoir

égard à la nécessité du temps, et qui n'ont pas laissé, contre votre intention, de donner une étrange scène au public. Ainsi la personne que j'avais exclue de l'examen de mes livres m'en a exclu moi-même. Vous êtes le seul, monseigneur, qui me montriez une sincère inclination pour me ménager. »

L'archevêque de Paris joua en effet pendant quelque temps le rôle de médiateur entre Fénelon et Bossuet, et s'efforça de faire terminer pacifiquement la controverse. Le 27 mars 1697, il écrivait à l'archevêque de Cambrai : « Je ne vous dis pas de vous livrer absolument à M. de Meaux, mais seulement de faire usage de ses remarques. Je ferai tant que je pourrai le personnage du médiateur ; mais il faut que vous m'aidiez pour cela, et que vous en fassiez plus que dans un autre temps, parce que vous n'avez pas affaire seulement à M. de Meaux, mais au public, mais à une foule de docteurs, de prêtres, de religieux et de gens de toute espèce et de toute condition. Je suspendrai mon jugement tant que je pourrai, mais je ne puis vous promettre de le faire entièrement, parce que j'ai trouvé des choses changées ou ajoutées dans votre livre que je n'avais pas vues dans le manuscrit que vous m'avez communiqué. Mais rien ne m'empêchera pas de chercher avec empressement le moyen de justifier votre doctrine. Dieu m'est témoin de la douleur que je ressens de la voir soupçonner, et du désir que j'ai de détruire cette impression. »

En ce moment, les dispositions de Fénelon répondaient au désir exprimé par l'archevêque de Paris. Le 22 février il écrivait au P. Lami, Bénédictin : « J'ai eu bonne intention ; je n'ai songé qu'à dire la vérité avec la plus grande précaution. Si je ne l'ai pas fait, je suis prêt à me dédire. Je puis me tromper, et il n'y a que l'Eglise en qui cet inconvénient n'est pas à craindre. »

Le 21 mars, M. Tronson écrivait à M. de Chartres :

« M. de Cambrai est prêt à profiter des remarques que M. de Meaux et d'autres feront sur son livre, et à déférer absolument à ce que M. de Paris, M. Pirot et quelques autres personnes croiront qu'il doit expliquer ou corriger dans son ouvrage. »

Dans la lettre de Fénelon à Louis XIV (11 mai 1697), nous lisons : « Je veux de tout mon cœur recommencer l'examen de mon livre avec M. l'archevèque de Paris, M. Tronson et M. Pirot qui l'avaient d'abord examiné. Quoique le pape soit mon seul juge, et que M. l'archevèque de Paris ne puisse agir que par persuasion, je crois voir avec une espèce de certitude que nous n'aurons avec eux aucun embarras sur la doctrine, et que nous serons, au bout de quelques conférences, pleinement d'accord même sur les termes. Si j'ai écrit au pape, Votre Majesté sait que je ne l'ai fait que par son ordre, et même bien tard, quoique j'eusse dû le faire dès le commencement, car un évêque ne peut voir sa doctrine suspecte sans en rendre compte au plus tôt au Saint-Siège. »

Même après le recours de Fénelon au pape (lettre du 27 avril), on fit de part et d'autre des efforts pour tout terminer à l'amiable.

A la fin de juillet, Fénelon écrivait au Nonce que s'il était demeuré si longtemps sans donner à Sa Sainteté les éclaircissements qu'il avait promis, c'est que ses confrères l'avaient toujours tenu dans l'espérance de terminer les choses d'une manière pacifique. « Mais enfin, ajoutait-il, on me refuse la liberté d'expliquer mon livre d'une manière qui lève les équivoques des lecteurs les plus prévenus, et en même temps on veut me réduire à une rétractation, quoiqu'on ne puisse me montrer dans mon livre aucune proposition qui soit formellement contraire à la foi et sans correctif dans le livre même. Je veux recourir à l'Église mère de toutes les autres. C'est dans son sein que j'espère me détrom-

per, si je me trompe, ou justifier ma foi si elle est pure. »

Fénelon était prêt à accepter la condamnation de son livre par le pape, mais il ne voulait pas le condamner lui-même en se rétractant.

Le 24 juillet, il écrivait à l'abbé de Chanterac : « Il n'y a qu'à se tenir ferme sur deux points essentiels : le premier est que je ne veux jamais dire que je me suis mal expliqué. S'expliquer mal, c'est présenter au lecteur un mauvais sens. Dès ce moment le livre est reconnu mauvais. C'est une vraie rétractation faite de mauvaise grâce. Je veux bien dire que je ne me suis pas suffisamment expliqué, puisque beaucoup de lecteurs ne m'ont pas entendu et que c'est à moi à me rendre intelligible à mes lecteurs pour qui j'écris : mais je n'ai garde d'avouer de m'être mal expliqué. On ne peut m'alléguer aucune prétendue équivoque qui ne soit souvent et évidemment levée dans le livre même... La doctrine serait mise à couvert par les explications. Que veut-on de plus? Faut-il me flétrir sur ma foi par un aveu contre ma conscience pour contenter M. de Meaux? »

M. de Meaux, en effet, exigeait une rétractation formelle, et il entraînait MM. de Paris et de Chartres à la vouloir avec lui. Le 10 juin 1697, il écrivait à son neveu : « M. de Paris craint M. de Cambrai et me craint également. Je le contrains; car sans moi tout irait à l'abandon, et M. de Cambrai l'emporterait : MM. de Paris et de Chartres sont faibles et n'agiront qu'autant qu'ils seront poussés. »

Mais les prétentions de Bossuet devaient se heurter à un refus absolu dont Fénelon expose les motifs dans sa lettre du 7 juin à l'archevêque de Paris : « Si l'on veut que j'aie tort, et me réduire à une explication qui abandonne mon livre pour me donner au public comme un

homme qui se rétracte, on veut une injustice à laquelle je ne puis consentir. Je paraîtrais abandonner la doctrine du pur amour telle qu'elle est approuvée dans ma lettre à M. de Chartres, et qui fait tout le système de mon livre. Je paraîtrais entrer dans les sentiments de M. de Meaux qui ne cesse depuis un grand nombre d'années d'attaquer cette doctrine. Je trahirais ma conscience. Je déshonorerais l'épiscopat par ma lâcheté.

» On ne peut jamais proposer une rétractation ni directe, ni indirecte, à un homme qui offre de démontrer que son livre ne peut avoir qu'un sens qui est déjà approuvé, surtout quand on n'a pas encore fait avec lui la discussion qu'on lui a promise. Je demande donc qu'on me laisse expliquer mon livre suivant ma lettre à M. de Chartres, ou qu'on me laisse envoyer incessamment à Rome les choses qu'on y attend et que j'ai promises avec la permission du roi. Ma réputation important à mon ministère, la paix de l'Église et l'édification publique ne devraient-elles pas être préférées à l'intérêt de ceux qui ne veulent pas s'être trompés sur mon livre, puisque d'ailleurs la vérité est à couvert? Tout le monde verra dans mon livre la condamnation formelle de toutes les erreurs que mes confrères ont condamnées.

» Je défendrai mon livre à Rome, en y envoyant mes explications. J'espère que le pape, loin de me condamner sans m'entendre, laissera mon livre sans tache s'il est bon, ou le fera corriger s'il n'a besoin que de quelques correctifs, ou du moins ne le condamnera qu'après que la matière en aura été traitée à fond. On verra alors quelle sera ma soumission pour son jugement. »

V. — Recours au Saint-Siège.

Le débat allait donc entrer dans une nouvelle phase, et Rome était appelée à trancher une controverse que la résistance inflexible de Fénelon avait empêché de terminer en France.

Madame de Maintenon écrivait le 13 juillet à M. de Paris : « Je le crois prévenu de bonne foi, et qu'ainsi il ne reviendra pas. » C'était bien juger Fénelon. De bonne foi il croyait que son livre ne renfermait que la doctrine formulée à Issy, et que, pour conserver son prestige et son autorité, son devoir était de refuser une rétractation qui eût été un aveu d'erreur. Il n'était pas homme à transiger avec son devoir, et la noblesse de son caractère autant que sa conscience l'empêchaient de se soumettre aux exigences des prélats français dont il ne reconnaissait pas l'autorité.

Le 3 septembre 1697, Fénelon écrivait à l'abbé de Chanterac : « Ce recours au Saint-Siège a fait assez de peine à nos frondeurs. J'ai même déclaré une chose qui leur a beaucoup déplu. C'est que je me crois obligé d'être soumis pour le fait comme pour le droit. L'Église doit être assistée du Saint-Esprit pour admettre et pour rejeter les expressions propres ou nuisibles à la conservation du dépôt. »

C'était bien à tort que Bossuet, dans sa lettre à son neveu du 6 mai 1697, exprimait des doutes sur les dispositions de Fénelon : « Puisqu'on pousse l'affaire jusqu'à Rome, il faudra éclater malgré nous, et montrer que nous ne sommes pas disposés à épargner notre confrère qui met la religion et la vérité en péril... Il a trouvé à propos d'en écrire au pape, et il a bien fait, si

c'est avec la soumission et la sincérité qu'il doit. Mais comme nous avons sujet de craindre qu'il ne biaise, nous nous sentons obligés d'instruire le pape de l'importance de la chose. »

Les prélats *éclatèrent* en effet, et *n'épargnèrent* pas un confrère qui se montrait si peu gallican. Le 17 juin, Bossuet écrit à son neveu : « qu'ils ont fait au roi leur rapport ; que M. de Paris lui a porté leur avis commun, qui était que le livre était rempli depuis le commencement jusqu'à la fin, dans son tout et dans ses parties, d'erreurs sur la foi, d'un renouvellement pallié de quiétisme, et une apologie secrète de madame Guyon. » Il ajoute : « Je vis hier le roi et madame de Maintenon de la part de M. de Paris et de M. de Chartres pour leur dire que notre parti est pris d'écrire au pape, si M. de Cambrai ne fait ce qu'il doit... Je pense que si M. de Cambrai s'opiniâtre, il ne restera guère à la Cour. »

De fait, à la demande que lui fit Fénelon d'aller lui-même à Rome pour défendre son livre, le roi répondit le 1er août 1697, « qu'il ne jugeait pas à propos de lui permettre d'aller à Rome, qu'il lui enjoignait, au contraire, de se rendre dans son diocèse et lui défendait d'en sortir : qu'il pouvait envoyer à Rome ses défenses pour la justification de son livre. »

Le même jour, Fénelon écrivit à madame de Maintenon : « Je partirai d'ici demain vendredi, pour obéir au roi. Je retourne à Cambrai avec un cœur plein de soumission, de zèle, de reconnaissance et d'attachement sans bornes pour le roi. Ma plus grande douleur est de l'avoir fatigué et de lui déplaire. La seule chose que je demande à Sa Majesté, c'est que le diocèse de Cambrai, qui est innocent, ne souffre pas des fautes qu'on m'impute. »

« Par qui le coup décisif fut-il porté ? » se demande

M. Crouslé. Il répond que, « si Bossuet fut le principal auteur des mesures prises contre le livre, il ne s'ensuit pas qu'il ait contribué en aucune façon à la disgrâce personnelle de Fénelon. Il l'a prévue, il est vrai, et il ne l'a pas empêchée : il n'en a pas été affligé. Pour en être affligé, il aurait fallu que Bossuet fût au-dessus de l'homme, car Fénelon s'était assez nettement déclaré son ennemi. De part et d'autre, on était encore tenu à certains égards devant le public, mais les cœurs étaient ulcérés... Comment Bossuet aurait-il pu s'affliger de le voir partir ? Mais rien, ni dans ses paroles, ni dans son caractère, n'autorise le soupçon d'avoir provoqué les résolutions que le roi prit à l'égard du précepteur de ses petits-fils (1). »

Plus que Bossuet, Fénelon sut se montrer *au-dessus de l'homme*, toujours prêt à pardonner les mauvais procédés dont il était l'objet ; et dans l'ardeur de la lutte son cœur noble et généreux n'oubliait pas les devoirs de la charité. A la fin de juillet 1697, il écrivait à M. Hébert, curé de Versailles : « Pour M. de Meaux, je ne saurais m'y fier (il avait été traité par lui d'hypocrite et d'hérétique dissimulé) ; il n'y aurait à le faire ni bienséance ni sûreté ; mais je n'ai aucun fiel, et le lendemain que l'affaire serait finie, je ferais toutes les avances les plus honnêtes pour vivre bien avec lui. »

Dans sa lettre du 1er septembre au duc de Beauvilliers, nous lisons : « Les adversaires répondront devant Dieu de tout le bien qu'ils m'empêchent de faire et du scandale de toute l'Eglise. Pour moi, je prie de tout mon cœur qu'il leur pardonne... Je sais que les gens que je ne veux pas nommer mes ennemis, quoiqu'ils en aient toute l'animosité, ont voulu empoisonner une lettre que j'écrivais en partant de Paris. »

(1) T. II, p. 176.

Au sujet de cette lettre, Bossuet avait écrit à son neveu le 3 août : « M. de Cambrai a répandu sa lettre... Il ne songe qu'à se donner un air plaintif et à se faire regarder comme un homme opprimé... Si l'on désigne les propositions en particulier, il se sauvera par le sens, et il menace de souscription avec restriction... Tout le monde trouve ces manières étranges et *préparatoires au schisme*. L'auteur en témoigne toutes les dispositions. »

Dans sa lettre du 14 août au duc de Beauvilliers, Fénelon se plaint de Bossuet « qui dit hautement partout qu'il est hérétique, que son livre est pire que ses éclaircissements, et que ses sentiments cachés sont pires que son livre (1). Peut-on parler ainsi de son confrère sans preuves ? Est-il permis de lui imputer des erreurs qu'il n'a jamais cessé de détester ? Je prie Dieu qu'il pardonne à M. de Meaux une telle injure. Il me reste assez d'amitié pour lui, pour être plus touché du tort qu'il fait à sa conscience que de celui qu'il fait à ma réputation. »

A partir du moment où Fénelon en a appelé au Saint-Siège, nous voyons Bossuet se départir de plus en plus de cette modération qu'il se proposait de garder au commencement de la lutte. Il écrivait à son neveu : « Il sera temps de ménager sa personne quand on aura foudroyé sa doctrine ».

Ce n'était pas seulement le zèle pour la défense de la bonne doctrine qui armait les adversaires de Fénelon contre lui. Le 24 février 1697, il écrivait à l'abbé de Brisacier : « Il y a des cabales de ville et de Cour, de doctrine et de politique, qui remuent ciel et terre contre moi. »

(1) Voir les *Lettres de Bossuet à son neveu*, des 6 mai, 17 juin, 23 juillet, 18 août.

Les gallicans voyaient avec peine que, si peu de temps après la déclaration de 1682, Fénelon eût fait appel à l'autorité du Pape.

Les Jansénistes haïssaient en lui un redoutable adversaire.

Les politiques, qui connaissaient ses idées sur le gouvernement, craignaient de le voir arriver au pouvoir avec le duc de Bourgogne : les projets de ce hardi réformateur alarmaient bien des intérêts et bien des ambitions.

En face de tant de passions liguées contre lui, au milieu des attaques qu'il avait à subir de toutes parts, Fénelon savait conserver le calme et la confiance. Le 2 décembre, il écrivait à l'abbé de Chanterac : « M. de Paris a fait une lettre pastorale contre moi, qui a quelque modération apparente, mais, dans le fond, plus d'aigreur et de venin que les écrits de M. de Meaux. D'ailleurs, M. de Meaux va publier un livre contre moi. Je m'imagine que M. de Chartres voudra aussi tirer son coup. Pour moi, sans multiplier les réponses, je tiendrai ferme jusqu'au bout, s'il plaît à Dieu... Je vous conjure de faire entendre au pape que je mets mon innocence entre ses mains paternelles, que je voudrais bien ne pas faire la guerre à mes confrères qui me la font avec tant de dureté. Je ne voudrais ni montrer leur mauvaise foi en exposant ma doctrine, ni leurs autres torts ; que je mets mes réponses à ses pieds et que je les sacrifie à la paix, s'il a la bonté de me justifier lui-même. »

Et dans sa lettre au Nonce (16 janvier 1698), parlant de ses adversaires, il dit : « Ils s'imaginent tous m'accabler à force d'écrits et d'accusations ; ils croient que leur ligue fera peur au Saint-Siège. Pour moi, j'espère que l'Église romaine me fera, sans respect humain et selon Dieu, une pleine justice. Si j'ai erré, je veux être

détrompé et corrigé par mon supérieur... Mes confrères ne devaient-ils pas attendre en silence la décision du Pape? Au contraire, ils n'ont plus gardé de mesure depuis qu'ils ont vu qu'ils ne pouvaient m'intimider par autorité et que je voulais recourir au Pape. »

Dans la lettre du 18 septembre 1697 à l'abbé de Chanterac, nous lisons : « La vivacité de nos adversaires ne fait qu'augmenter. MM. de Paris, de Meaux et de Chartres vont publier un écrit déjà imprimé (la *Déclaration sur le Livre des Maximes*), où ils font une espèce de censure sanglante de mon livre. Il faut faire sentir à Rome que ces trois évêques, s'ils avaient la charité de confrères pour moi, et le respect dû au Saint-Siège, ne publieraient pas un imprimé contre mon livre, lorsque le Pape l'examine actuellement et est prêt à en juger... Si les évêques ne cherchaient que la conservation de la saine doctrine et la pleine réfutation de l'erreur, ils laisseraient décider le Pape, qui a plus de zèle et d'autorité qu'eux contre les nouveautés. Mais ils veulent le prévenir et tâcher d'animer tous les évêques de France, afin que le Pape n'ose rien faire pour un homme attaqué par tant de gens. »

A la *Déclaration* des trois prélats, Fénelon fit une *Réponse* où il se plaignait qu'ils « eussent changé presque partout le texte de son livre et rejeté ses explications les plus saines et les plus naturelles (1). »

Il publia aussi une *Instruction pastorale* où il exposait avec précision ses véritables sentiments, et quatre lettres en réponse à l'*Instruction pastorale* de M. de Paris. Celui-ci ayant publié une lettre en réponse aux quatre lettres, Fénelon allait livrer à l'impression une dernière lettre, lorsqu'il apprit que le roi avait renvoyé

(1) M. Crouslé reconnaît (p. 240) que les auteurs de la *Déclaration* n'ont pas toujours cité fidèlement le texte de Fénelon.

de la Cour plusieurs de ses amis, et que « le reste ne tenait plus qu'à un cheveu. » Par un noble sentiment de délicatesse, en faveur de ses amis, il fit le sacrifice de cette réponse. Nous n'entrerons pas dans l'examen détaillé des divers écrits publiés contre Fénelon par MM. de Paris et de Chartres (lettres pastorales), et par Bossuet (*Summa doctrinæ, Cinq écrits, Mystici in tuto, Schola in tuto*). D'après M. Crouslé, ces écrits, mis en présence de ceux de Fénelon, auraient été tellement triomphants que l'archevêque de Cambrai « ne nous apparaît plus comme un esprit trop haut, qu'a séduit une sublimité décevante, mais comme un homme fourvoyé qui improvise au hasard des justifications vaines, et s'embrouille de plus en plus dans une obstination lamentable. » (P. 356.)

Les habitués des tournois théologiques en jugent autrement. Ils n'accordent pas ainsi à Bossuet la victoire sur toute la ligne. Sur certains points où il prêtait le flanc (le motif de la charité, par exemple,) son adversaire lui porte de terribles coups ; et même sur ceux où il devait succomber finalement, Fénelon fit une résistance aussi habile et aussi brillante que possible. C'est ce que M. Crouslé est obligé lui-même de reconnaître : « On est toujours émerveillé, dit-il, quand on lit ces répliques de Fénelon. C'est l'escrime la plus prestigieuse du monde . Le fer brille, passe, repasse ; a-t-il touché ? On ne saurait dire. Que de phrases aisées, souples, nettes et qui ont un air décisif ! Quant à la démonstration, il est souvent presque impossible de la suivre. On lit, on relit, et il se rencontre toujours quelque point où l'on a perdu le fil. On doute toujours de sa propre intelligence et, cependant, il y a un effet produit. On pense que ses adversaires ont dû se tromper sur ses intentions, qu'ils ont interprété ses termes avec une rigueur qui altère sa pensée ; que cette pensée n'est plus

si blâmable ; qu'elle manque seulement d'une certaine précision, ou qu'elle en a une trop subtile : enfin, qu'il eût mieux valu laisser en paix un homme qui, peut-être, ne s'entendait pas bien lui-même, mais qu'il était dangereux d'engager dans une lutte où jamais il ne s'arrêterait et ne paraîtrait jamais vaincu (1). »

« Quand Bossuet crut avoir suffisamment répondu sur les questions de doctrine, dit M. Crouslé (p. 501), il passa aux faits. Il avait ses documents prêts, ses plans bien arrêtés. Il engagea une action décisive.

« La *Relation sur le quiétisme* est un modèle de polémique narrative. On ne saurait pousser plus loin l'art de prouver en racontant. L'évêque de Meaux n'ignore pas qu'il est obligé de se justifier devant le public. La conduite qu'il a tenue dans toute cette affaire est violemment ou sourdement incriminée par l'archevêque de Cambrai et par ses amis. Le silence qu'on a gardé sur les faits personnels permet toutes les interprétations. Il faut qu'enfin l'enchaînement des actes soit mis au grand jour. »

Le 30 juin 1698, peu de temps après la publication de la *Relation sur le Quiétisme*, Bossuet écrivait à son neveu : « Vous pouvez compter qu'à la Cour et à la ville M. de Cambrai est souverainement décrié. »

Nous ne saurions voir avec M. Crouslé un *modèle de polémique narrative* dans cette *Relation* où, descendant des hauteurs de la doctrine aux personnalités, aux accusations et aux insinuations odieuses, Bossuet a *décrié* son confrère dans l'épiscopat, trop souvent contre toute vérité et toute justice. Il eut le tort de ne pas se défier de son peu digne neveu, qui, de Rome, soufflait la haine, s'efforçait de passionner le débat, et pour assurer la condamnation de Fénelon devenue dou-

(1) T. II, p. 328.

teuse par le partage des examinateurs, ne reculait devant aucun moyen.

Le 1er avril 1698, l'abbé Bossuet écrivait à son oncle : « C'est une erreur de vouloir encore ménager M. de Cambrai. Le fond de la cause a assez pâti des ménagements qu'on a eus d'abord. Il n'y a ici que cela de capable de faire quelque chose de fort et de bon. Il ne faut pas hésiter d'envoyer tout ce qui fait connaître l'attache de M. de Cambrai pour madame Guyon et le P. Lacombe, et leur doctrine sur les mœurs : cela est de la dernière conséquence... On ne saurait trop faire voir au nonce le mouvement des parlements, des évêques et des universités, le feu qui est prêt à s'allumer en France, si on épargne le livre de M. de Cambrai, et si on lui laisse quelque prétexte, combien cela déplaira au roi, et combien cette décision des théologiens cause de scandale. »

Ainsi donc, rendre suspectes les mœurs de Fénelon (1), intimider Rome par la crainte des parlements, des évêques et des universités, et surtout du roi, voilà les manœuvres odieuses auxquelles on ne craignait pas de recourir pour assurer et hâter la condamnation.

« Les difficultés qui se multipliaient pour la condamnation aigrissaient la cabale au dernier point, dit Saint-Simon. » Pour faciliter cette condamnation, elle obtint du roi que, par une disgrâce éclatante de Fénelon et de ses amis, il témoignât que le précepteur de ses petits-enfants était entièrement perdu dans son esprit. L'abbé Bossuet écrivait à son oncle le 20 mai 1698 : « Qu'est-

(1) L'abbé de Chanterac écrivait le 12 juillet 1698 : « On tâche ici de faire croire que vous êtes en une société fort étroite avec cette femme (madame Guyon), et qu'il y a du moins un grand sujet de craindre que votre spiritualité, et vos maximes étant les mêmes, vous ne l'ayez suivie dans ses désordres aussi bien que dans ses erreurs. »

ce que le roi attend pour ôter à M. de Cambrai le préceptorat? Cela produirait un grand effet, et il est temps d'agir. »

Le 2 juin, le roi chassa de sa cour l'abbé de Beaumont, sous-précepteur, l'abbé Langeron, lecteur, MM. du Puys et de l'Echelle, gentilshommes de la manche, comme attachés aux idées nouvelles, dit Dangeau. En même temps, le frère de Fénelon, exempt des gardes du corps, fut cassé sans autre faute que d'être frère de l'archevêque : « Rien, dit Saint-Simon, ne marque plus la rage de la cabale, que Fénelon cassé, qui, par son emploi, n'approchait pas des princes, et dont la doctrine assurément était nulle. »

L'abbé Fleury fut seul conservé, parce que Bossuet *en avait répondu*.

On voudrait que, s'il ne répondit pas des autres, Bossuet fût du moins demeuré étranger à leur disgrâce et à celle de Fénelon qui suivit de près. Mais la lecture de sa correspondance ne permet guère de le croire. Le 15 juin, il écrivait à M. de la Broue : « Je ne sais encore ce qu'on fera de la place principale (le préceptorat); vous savez les vues que j'ai eues, les pas que j'ai faits : je persiste et rien ne pourrait me faire plus de plaisir. » Et a son neveu (8 juin) : « Le roi s'est clairement déclaré, touchant le préceptorat, puisqu'il a renvoyé les subalternes qu'on savait être les créatures de M. de Cambrai... Je ne doute pas qu'on ne nomme bientôt un précepteur, et que la foudre ne suive de près l'éclair. »

De son côté, l'abbé Bossuet espérait bien et disait publiquement à Rome que le renvoi des amis et des parents de Fénelon n'était qu'un commencement de tout ce que le roi se proposait de faire. Il voulait d'autres victimes. Le 8 juillet, il écrivait à son oncle : « Ne fera-t-on rien à la Cour contre le P. Valois? Il est plus

méchant que les quatre autres qu'on a renvoyés. Le P. Lachaize et le P. Dez mériteraient bien qu'on ne les oubliât pas. »

Malgré la disgrâce dont ils étaient menacés, les PP. de Valois et de la Chaize, convaincus de l'innocence de Fénelon et de l'orthodoxie de son livre, prirent ouvertement sa défense à la cour de Louis XIV. Madame de Maintenon écrivait le 3 avril 1697 à Mgr de Noailles : « Le P. de la Chaize a voulu me voir. La vraie raison était l'apologie du livre de M. de Cambrai, me disant pourtant qu'il y avait quelque défaut, mais que tout cela n'était que des bagatelles, et que je devais employer mon crédit pour obliger le roi à faire taire tout le monde, ajoutant que si M. de Cambrai soutenait tant soit peu madame Guyon et ses livres, il serait contre lui. »

D'après M. Crouslé (p. 149), qui a le tort d'accorder trop de confiance aux récits très suspects de la *Relation sur le Quiétisme* du janséniste Phélipeaux, le P. de la Chaize « s'était aventuré jusqu'à écrire, comme par ordre du roi, pour recommander au cardinal de Janson, chargé des affaires de France à Rome, les *Maximes des Saints*, et que le roi, instruit du fait, réprimanda sévèrement son confesseur et le désavoua. »

Il n'est pas vrai que le P. de la Chaise ait écrit *comme par ordre du roi*. Dans sa lettre à Mgr de Noailles, du 26 mars 1697, madame de Maintenon dit : « Le P. de la Chaise a avoué au roi qu'il a envoyé le livre de M. de Cambrai à M. le cardinal de Janson et lui a écrit pour qu'il lui fût favorable. Le roi l'a trouvé très mauvais... Le roi va désavouer la lettre de son confesseur. » Le P. de la Chaise n'aurait pas commis la faute de recommander le livre au *nom du roi*. C'était bien assez de s'exposer à encourir le ressentiment du roi en le recommandant en son propre nom.

« On mit le roi en colère, dit Saint-Simon, et il s'en expliqua durement avec les Jésuites. Les supérieurs inquiets consultèrent les gros bonnets à quatre vœux, et le résultat fut qu'il fallait céder ici à l'orage, sans changer de projet pour Rome. »

Si les supérieurs jugèrent prudent de laisser calmer la redoutable colère de Louis XIV, la cause de Fénelon ne fut pas pour cela abandonnée. Le 20 avril 1698, Bossuet écrivait à son neveu : « Les amis de M. de Cambrai chantent victoire par toute la France (à cause du partage des examinateurs à Rome). Les Jésuites continuent à le défendre ouvertement dans les provinces, et ici avec quelques ménagements, mais assez faibles. »

Saint-Simon dit qu'ils étaient à Fénelon en corps et en groupe, à la réserve de quelques particuliers, parmi lesquels il faut citer Bourdaloue, de la Rue, Gaillard qui étaient contre le livre des *Maximes*.

De son côté, Fénelon « s'était entièrement rallié avec les Jésuites, » écrivait Bossuet à son neveu (11 février 1697). Le 27 mars 1698 il chargeait l'abbé de Chanterac « de témoigner au général des Jésuites combien il le vénérait et avec quel zèle cordial il serait jusqu'à la mort ami fidèle de sa compagnie (1). »

(1) Dans les *Lettres annuelles* du collège de Cambrai, nous trouvons consignés divers témoignages de sa bienveillance et de son estime pour la Compagnie de Jésus. En 1697, à l'occasion du don gratuit offert au roi par le Clergé, le collège des Jésuites ayant été imposé assez fortement, Fénelon se chargea de payer leur part.

En 1714, il approuve en ces termes le contrat fait pour le nouveau collège de Cateau-Cambrésis : « *Franciscus de Salignac de la Mothe-Fénelon, archiepiscopus dux Cameracensis, sacri imperii princeps, Cameracensis comes, viso contractu attentisque iteratis et urgentibus urbis nostræ Cameracensis precibus, ut piæ de erigendo in juventutis instructionem collegio, eoque PP. Societatis committendo, suæ voluntati subscribimus, diuturno aliunde usu et experien-*

A propos de l'attitude des Jésuites, nous lisons dans M. Crouslé : « Il est certain que les membres demeurèrent libres de se prononcer contre le quiétisme, pendant que la société employait son influence à Rome en faveur de Fénelon ; mais aussi niait-elle qu'il fût suspect de quiétisme et lui-même protestait contre cette accusation. Il s'agissait donc de l'en convaincre ou de le laver de ce reproche. Tant que l'imputation n'était pas victorieusement établie, rien de plus légitime que la divergence des opinions : on ne peut imprimer la tache de duplicité qu'aux membres qui favorisaient à Rome un livre qu'ils condamnaient à Versailles (1) ». Il fait ici allusion au P. de la Chaize qui, d'après lui, « ne renonça pas à agir sous main dans le même sens (en faveur de Fénelon) à Rome, tout en affectant à la Cour de France un zèle conforme aux intentions de Louis XIV. »

Ce reproche de duplicité n'est pas mérité. Le P. de la Chaize se conduisit à la Cour avec la prudence que lui commandaient les circonstances ; mais il n'est pas vrai qu'il ait abandonné la cause de Fénelon en France, comme ses adversaires en faisaient courir le bruit à Rome, on devine dans quelle intention. Le 9 janvier 1699, l'abbé de Chanterac écrivait à Fénelon : « La nouvelle qu'on a mandée de Paris à M. l'abbé de Beaumont sur le changement de vos principaux amis (M. de Beauvilliers ou de Chevreuse) fait encore beaucoup de bruit ici. On m'en parlait, il n'y a que deux jours, comme d'une chose certaine. Néanmoins nos meilleurs amis,

tia probata nobis dictorum PP. pietate, industria et eruditione, maxime compertum habentes quam a periculosâ doctrinæ novitate sint alieni, quam religiosi sanctæ Sedis observatores, quam reverentes in episcopos, quanto labore et ardore in rectam juventutis educationem exsudent, unde tam grati et fidelibus benevoli, etc.

(1) T. II, p. 152.

et qui en peuvent savoir des nouvelles certaines, m'assurent fortement que cela n'est pas vrai. On peut juger par là combien on répand de fausses nouvelles. Que n'a-t-on pas dit de même du P. de La Chaize et des Jésuites? Quelquefois on s'en loue, parce qu'ils vous ont abjuré, et d'autres fois on s'en plaint parce qu'ils vous servent. L'abjuration du P. Lachaise et de quelques-uns de vos amis a été portée au pape comme un témoignage public de vos erreurs. On ne ménage rien. »

A l'exemple de Fénelon, le P. de La Chaize sut montrer une noble indépendance à la Cour de Louis XIV. Même après la publication du *Télémaque*, alors que les meilleurs amis de l'archevêque de Cambrai n'osaient pas prononcer son nom en présence du roi irrité, il faisait valoir hautement devant lui la belle conduite de Fénelon, qui abandonnait quinze mille livres de son revenu pour soulager les curés de son diocèse du fardeau des dons gratuits. Le 15 octobre 1708, madame de Maintenon écrivait au cardinal de Noailles : « Le P. de La Chaize dit hier au roi que M. l'archevêque de Cambrai avait déclaré qu'il donnait quinze mille livres de son revenu pour soulager les curés de son diocèse. Le P. de La Chaize accompagna ce récit de toutes les louanges que la chose méritait. »

Ce n'était pas un étroit esprit de parti qui inspirait au P. de La Chaize et aux Jésuites en général tant de fidélité à la personne et à la cause de Fénelon : cette cause, ils la considéraient comme liée au bien général de l'Eglise : dans l'archevêque de Cambrai ils voyaient un prélat attaché aux meilleures doctrines, défenseur de l'infaillibilité du Pape, adversaire du gallicanisme et du Jansénisme, ami des ordres religieux, et ils pouvaient espérer qu'arrivant un jour au pouvoir avec le duc de Bourgogne son élève, il rendrait à l'Eglise de France les plus grands services.

C'était là toute leur *politique.*

Le zèle qu'ils mirent à le défendre leur valut les injures et les invectives violentes de l'abbé Bossuet et de Phélipeaux qui soutenaient à Rome la cause de Bossuet... Au dire de M. Crouslé (1), « c'étaient des représentants avisés, toujours éveillés, énergiques, dont il gouvernait le zèle avec son bon sens et sa résolution calme. »

De leur part, point « de manœuvres déloyales » tandis que le représentant de Fénelon, l'abbé de Chanterac, son grand-vicaire et son parent, était « un autre lui-même par la conformité de sentiments, par la souplesse, par le manège, par la fertilité pour inventer sur place tout ce qu'il croyait bon à servir la cause de son brillant et subtil patron... maniant les fils de toutes les intrigues; répandant des nouvelles contre les adversaires de son prélat, menant, sans se laisser voir, une agence d'écrits clandestins pour ridiculiser ou diffamer les prélats de la partie adverse... compromettant quelquefois sa cause par certains excès d'un zèle trop peu scrupuleux. »

Ici la prévention a tellement troublé la vue de l'auteur de ces portraits, qu'il a prêté au représentant de Fénelon les traits qui conviennent aux représentants de Bossuet. C'est sur le compte de ces derniers qu'il faut mettre les excès d'un zèle trop peu scrupuleux et les manœuvres déloyales dont il accuse l'abbé de Chanterac. Si l'esprit de parti a pu l'entraîner dans quelques excès de zèle, on peut dire qu'il fut un modèle de dignité et de modération en comparaison de ses deux adversaires. Les partisans de Bossuet eux-mêmes conviennent qu'il était représenté bien peu dignement par son neveu. Dans sa thèse récente sur *Bossuet directeur de conscience*, M. l'abbé Belon dit : « On peut faire à l'illustre évêque un re-

(1) T. II, p. 262-63.

proche sérieux, celui d'avoir eu en son neveu une confiance trop absolue, bien qu'il ne la méritât guère. Son oncle lui ordonna de rester à Rome pour suivre les diverses phases du procès qui allait s'engager. L'abbé Phélipeaux devait l'assister de ses conseils. Ce choix fut malheureux. Trop porté à la dépense, de mœurs au moins équivoques, le jeune Bossuet, emporté par la fougue de son tempérament, faillit plus d'une fois compromettre la cause qu'il devait défendre. »

Sa correspondance nous fait assez connaître ses emportements et la violence de son langage (1).

L'abbé Bossuet fut le mauvais génie de l'évêque de Meaux. Il lui soufflait sa haine et ses passions et l'entraîna à user contre son adversaire de moyens qui répugnaient à la noblesse de son âme : faire descendre le débat aux personnalités, ruiner le crédit de Fénelon en faisant frapper ses parents et ses amis à la Cour et en diffamant sa personne, sans reculer même devant les insinuations les plus odieuses au sujet de ses rapports avec madame Guyon.

(1) (26 août 1698) : « Le P. Dez est très sûrement le plus dangereux de tous les hommes. — (2 septembre) : « Les Jésuites sont aussi insolents que jamais. — (16 décembre) : Le P. Charonnier commence à se faire connaître ici comme un homme sans religion. En vérité, je le dis devant Dieu, le P. Charonnier est l'opprobre du genre humain. » — (30 décembre). « Les Jésuites se portent à tous les excès imaginables, sans garder aucune mesure. » — (20 février 1699) : » Il ne faut pas s'étonner de la hardiesse des amis de M. de Cambrai à mentir, leur chef en donnant un si bel exemple. » — (9 mars 1699) : « Qu'il est étrange et affligeant de voir ici un ambassadeur du roi solliciter publiquement et avec une fureur inconcevable en faveur d'un prélat coupable de tant d'erreurs, qui a soutenu devant le Saint-Siège, jusqu'à ce moment, ses erreurs avec une opiniâtreté et une hauteur prodigieuses, qui a employé dans ses écrits les moyens les plus odieux, le parjure, le mensonge, les faussetés de toute espèce, pour se justifier et décrier ses adversaires. ».

Ce dernier reproche, M. Crouslé le renvoie à l'abbé de Chanterac. Il s'appuie sur la lettre qu'il écrivait à Fénelon le 16 octobre 1697 : « J'ai vu M. le cardinal Noris. Je lui ai dit que vous aviez connu madame Guyon, que depuis que vous aviez remarqué que la doctrine et les livres de cette dame devenaient suspects à M. de Meaux, vous aviez rompu toute société avec elle ; que M. de Meaux, au contraire, l'avait gardée longtemps à Meaux, où il l'avait dirigée, confessée, communiée, et quand elle lui avait demandé permission d'aller aux eaux de Bourbon, il lui avait donné une attestation magnifique, où il rendait témoignage de sa solide piété, et qu'il la juge digne d'approcher souvent de la sainte communion... Lorsque je lui racontais le séjour de madame Guyon à Meaux, et ses confessions et ses communions, il en rit un peu ».

Mais une lettre postérieure de l'abbé de Chanterac à Fénelon (1er février 1698), nous montre bien combien il était loin de ces coupables intentions : « Je ne sais même s'il ne serait pas plus prudent à lui (abbé Bossuet) de ne pas parler de madame Guyon ; car j'ai vu quelques cardinaux, fort occupés du séjour qu'elle a fait à Meaux, me demander ensuite si elle était belle et jeune. Je n'ai jamais voulu entendre rien là-dessus, et même j'ai pris un air si sérieux, en parlant de sa piété, de son zèle pour l'instruction de cette dame, qu'on a quitté cet air de raillerie. »

L'abbé Bossuet avait pour conseiller à Rome un homme qui, dans la question du quiétisme, mérite encore moins de confiance que lui.

La *Relation du quiétisme* de Phélipeaux, imprimée clandestinement en 1732 et flétrie et supprimée par un jugement de police, fut réfutée à cette époque par l'abbé de la Bletterie qui, dans ses *Lettres à un Ami*, vengea Fénelon des *calomnies atroces* qu'elle renferme. Les

adversaires de Fénelon ont donc tort de s'appuyer sur cet écrit.

Si cette *Relation* ne nous donne pas la vérité sur l'affaire du quiétisme, la trouverons-nous dans la *Relation* publiée par Bossuet en juin 1698 ?

M. Crouslé n'en doute pas : « Pour les reproches qui doivent atteindre M. de Cambrai et son amie, dit-il, Bossuet produit des pièces concluantes et d'une authenticité incontestable. Pour sa propre conduite, il l'explique de manière à faire rougir ceux qui l'incriminent (1). » Et il est étonné que Fénelon ne reste pas accablé sous le coup. « Quoi ! tant de coups directs n'ont pas porté ? Quoi ! ni son assurance, ni sa hauteur, ni son éloquence n'ont baissé en rien ! C'est toujours le même ton, la même aisance, la même escrime éblouissante ! Quel homme ! On comprend alors cette sorte de rage que l'abbé Bossuet éprouvait à Rome quand il recevait de nouvelles preuves de vaillance et d'audace d'un lutteur qu'il croyait écrasé : « Cet homme, disait-il, *est une bête féroce.* »

Venant après la disgrâce des amis de Fénelon à la Cour, arrivée à Rome au moment où l'abbé Bossuet répandait si perfidement d'odieux soupçons sur les relations avec madame Guyon, hautement et publiquement approuvée par Louis XIV et madame de Maintenon, la *Relation* de Bossuet semblait en effet devoir écraser entièrement son adversaire. Les partisans de l'archevêque de Cambrai étaient consternés.

Le 9 août 1698, l'abbé de Chanterac écrivait à Fénelon en recevant sa *Réponse* à la *Relation* de Bossuet : « J'espère plus que jamais que votre réponse forcera enfin les plus obstinés à reconnaître la vérité ; car je vois toujours davantage, dans les visites que je rends aux cardinaux, quelles profondes impressions avaient faites

(1) P. 506.

sur les esprits la *Réponse* de M. de Paris et la *Relation* de M. de Meaux, soutenues par ce terrible éclat qu'on vient de faire contre vous, et ce semble même attestées par mille choses qu'on fait dire au roi là-dessus. »

Quelques semaines avaient suffi à Fénelon pour préparer sa *Réponse ;* la défense succède à l'attaque avec une rapidité foudroyante et avec un succès si éclatant, que l'opinion publique lui fut immédiatement ramenée à Rome comme en France. Le 30 août l'abbé de Chanterac lui écrivait : « Tout Rome en retentit (de la *Réponse*), et ceux qui l'ont lue en paraissent si pénétrés et si persuadés, qu'ils ne peuvent assez la louer et l'admirer. Ce qui me console le plus est de voir la joie que les particuliers et le public même témoignent que votre innocence soit reconnue, et que vous effaciez pleinement par cette *Réponse* tous les soupçons qu'on avait voulu donner contre vous. Un des plus savants évêques de Rome m'a dit à moi-même, et l'a dit hautement à d'autres personnes, qu'on ne pouvait rien désirer de plus pour votre justification, et que vous mettiez en poudre M. de Meaux. Je sais aussi qu'il y a déjà quelques lettres de Paris qui en parlent avec de grands éloges, et pour l'éloquence et pour la force des preuves et du raisonnement. M. l'abbé Bossuet est déjà si étonné du bruit de votre *Réponse* qu'il est allé au Pape pour le supplier qu'il voulût bien faire retarder le jugement de l'affaire. Sans doute, il demande le temps que M. de Meaux puisse répondre. Le Pape lui répondit qu'il était surpris de cette demande, et que son oncle ne l'approuverait pas sans doute là-dessus ; qu'il pressait sans relâche, à Paris, et qu'il employait toute l'autorité du roi pour faire bientôt terminer cette affaire ; qu'il fallait avant toute chose qu'ils s'accordassent tous deux là-dessus. »

Le 16 septembre, il écrivait à l'abbé de Langeron :

« Je puis vous dire que jamais livre n'a été plus estimé, plus loué et plus admiré que cette *Réponse*, non pas seulement par sa beauté et par cette éloquence si aisée et si naturelle qui distingue M. de Cambrai de tout autre, mais encore plus par sa modération toujours égale au milieu des plus terribles accusations, et par cette force victorieuse de la vérité qu'il expose si clairement, que même les personnes les plus préoccupées ne peuvent pas s'empêcher de la voir, de la reconnaître et de l'aimer. »

Dans sa lettre du 18 septembre à Fénelon, nous lisons : « Votre *Réponse* à la *Relation* ne saurait avoir ni plus d'applaudissements ni plus de succès qu'elle a eu ici. Les plus engagés dans le parti, et ceux même qui paraissent les plus prévenus de bonne foi, sont contraints d'avouer simplement que cette *Réponse* est invincible, pourvu que les faits que vous alléguez soient bien vrais, disent-ils ; et quand on leur fait observer que ces faits sont presque tous pris de la *Relation* même de Bossuet, ils baissent les yeux... Les lettres de Paris marquent que votre *Réponse* y fait grand bruit, qu'elle est très belle et qu'elle a l'applaudissement de tout le monde. »

Bossuet disait de son côté : « On lui accorde qu'il a fait une vigoureuse et opiniâtre défense. Qui lui conteste l'esprit ? Il en a à faire peur, et son malheur est de s'être chargé d'une cause où il en faut tant ! » Ce qu'il lui contestait, c'était d'avoir répondu à ses raisonnements et réfuté les faits allégués contre lui.

Fénelon lui renvoyait le même reproche. Il écrivait à l'abbé de Chanterac (25 octobre 1698), au sujet des *Remarques* de Bossuet sur sa *Réponse* : « On voit partout qu'à défaut de preuve il emploie les injures les plus atroces, les traits les plus malins et les tours les plus artificieux pour éluder la force de mes raisonnements. »

Comme le débat portait surtout sur des faits, et que ceux que l'un alléguait étaient souvent niés par l'autre, la vérité ne pouvait être que d'un côté ; mais nous devons croire que la bonne foi était des deux côtés, et mettre sur le compte de la prévention et de l'esprit de parti ce qu'il y avait de faux dans les relations faites par les deux antagonistes.

D'Aguesseau dit que « Fénelon sut se donner dans l'esprit du public l'avantage de la vraisemblance ».

L'histoire impartiale doit dire que sur bien des points il eut de plus pour lui l'avantage de la raison. Sa défense ne fut plus seulement le chef-d'œuvre d'un esprit brillant et plein de ressources. Les arguments les plus sérieux, les preuves les plus convaincantes furent habilement mis en œuvre pour réfuter les accusations portées contre lui, pour expliquer et excuser les faits à sa charge.

Non content de repousser les coups, il en porta de terribles à son adversaire. M. Crouslé prend à tâche de venger son client de ces attaques, mais sans y réussir, croyons-nous. « On ne saurait, dit-il, intenter à un prêtre un reproche plus grave que celui d'avoir trahi le secret d'une confession. Fénelon en a-t-il accusé Bossuet ? Oui et non ; et cette ambiguïté ne saurait lui faire honneur. »

Pour être ambiguë, l'accusation n'en est pas moins réelle, et dans le sens où Fénelon l'entendait, elle n'est pas sans fondement.

Nous avons vu que pendant les conférences d'Issy, Fénelon avait offert à Bossuet « de lui dire comme à un confesseur tout ce qui pouvait être compris dans une confession générale ». Bossuet avait d'abord refusé cette offre. Mais quelque temps après, il demanda lui-même à Fénelon l'exécution de sa promesse, et obtint de lui un écrit dans lequel il lui exposait ses dispositions inté-

rieures. Non content de prendre connaissance de cet écrit, Bossuet témoigna le désir d'en faire part à Mgr de Noailles et à M. Tronson, ce que Fénelon permit, sans préjudice du secret inviolable qu'il exigea très expressément. Fénelon raconte ainsi les faits dans sa *Réponse* aux *Remarques* de Bossuet sur la *Réponse* à la *Relation*, sans jamais avoir été contredit par ses adversaires (1). Dans sa *Relation sur le Quiétisme*, Bossuet dit en parlant de cet écrit : « Tout ce qui pourrait regarder les secrets de cette nature sur ses dispositions intérieures est oublié, et il n'en sera jamais question. » Fénelon accusa Bossuet d'avoir indiscrètement parlé de sa *confession générale* en semblant se faire un mérite de ne pas parler de cette confession, par rapport au quiétisme.

Cette accusation ne pouvait évidemment porter que sur la confession en question dans l'écrit cité par Bossuet dans sa *Relation*, c'est-à-dire sur une confidence faite *comme à un confesseur* et non sur une *confession sacramentelle*. C'est cependant dans ce dernier sens que Bossuet se prétend avoir été accusé par Fénelon d'avoir violé le secret de la confession. A cette odieuse et peu loyale imputation, Fénelon répond : « Votre art, monseigneur, est de réfuter ce que je n'ai pas dit, pour pouvoir nier un fait imaginaire, et détourner l'attention du lecteur du fait véritable que je vous reproche. Je n'ai jamais parlé d'une confession auriculaire et sacramentelle. Il est évident que je n'ai entendu parler de confession que par rapport à la lettre que vous citiez. »

Le *fait véritable* que Fénelon reprochait avec raison à Bossuet, c'est d'avoir violé « le secret des lettres-missives qui, dans les choses d'une confiance si religieuse et si intime, est le plus secret après celui de la confession ».

(1) Gosselin, *Histoire littéraire de Fénelon.*

« Voilà donc, dit M. Crouslé, un nouveau genre de secret de confession imaginé par Fénelon et ses amis, à savoir celui *qui est comme un secret de confession*. Admettons provisoirement que Bossuet y ait manqué : ce ne sera jamais, à mettre les choses au pis, qu'une faute contre la probité humaine, mais non une violation du secret ecclésiastique de la confession. »

La révélation d'une chose confiée sous le secret à un prêtre *comme à un confesseur*, en dehors de la confession sacramentelle, est une faute plus grave que la violation d'un secret ordinaire.

Alors même que celui qui reçoit le secret n'aurait pas pris l'engagement de le garder (c'était le cas pour un certain nombre de lettres envoyées par Fénelon à Bossuet pendant les conférences d'Issy), l'obligation n'existe pas moins. Après avoir constaté ce manque d'engagement, M. Crouslé ajoute : « S'en suit-il qu'il fût honnête de rompre un secret gardé si longtemps sous le sceau de l'amitié ? La rupture entre deux amis autorise-t-elle la révélation du secret de l'amitié ? Autorise-t-elle surtout la publication des lettres confidentielles ? N'est-ce pas la plus cruelle preuve d'inimitié qu'on puisse donner que d'emprunter à une affection antérieure les moyens d'écraser un adversaire ? Hélas ! oui, Bossuet emploie les dernières armes ! Lui étaient-elles nécessaires ? Peut-être. Fénelon méritait-il ce traitement ? Nous n'oserions le nier. »

Que ces *dernières armes fussent nécessaires*, que Bossuet se trouvât dans un de ces cas où la morale permet de violer, le secret c'est ce qu'on ne saurait admettre. Le seul résultat qu'il eût droit de poursuivre était le triomphe de la vérité et la condamnation des erreurs du *Livre des Maximes*, et non la diffamation de son adversaire. Ce que M. Crouslé appelle la *duplicité probable*, les inconséquences et tous les autres

torts reprochés à Fénelon, aurait dû être exclu du débat. Il constate, non sans un certain regret, que « pour compléter sa démonstration, Bossuet est sorti des règles de la délicatesse dans les rapports entre les honnêtes gens ». Le regret ne suffit pas ici ; il faut y ajouter le blâme.

Bossuet reprocha à Fénelon de lui avoir donné l'exemple de la publication de lettres personnelles. Voici sa réponse : « Pouvez-vous comparer, monseigneur, votre procédé au mien ? Quand vous publiez mes lettres, c'est pour me diffamer comme un quétiste, sans aucune nécessité. Quand je publie les vôtres, c'est pour montrer que vous avez désiré d'être mon consécrateur. Vos lettres que je produis ne sont point contre vous ; elles sont seulement pour moi. Vous violez le secret de mes lettres, et c'est pour me perdre : je me sers des vôtres, non pour vous accuser, mais pour sauver mon innocence opprimée (1). »

Bossuet n'est pas plus heureux quand il essaie de se justifier d'avoir appelé Fénelon le *Montan d'une nouvelle Priscille.* « M. de Cambrai, dit-il, en revient à toutes les pages à cette comparaison, comme si elle était trop odieuse. Priscille était une nouvelle prophétesse ; Montan l'appuyait. On n'a jamais soupçonné entre eux qu'un commerce d'illusion de l'esprit. M. de Cambrai demeure d'accord que son commerce avec madame Guyon était connu et roulait sur sa spiritualité, que tout le monde a jugée mauvaise : Je n'ai donc rien avancé qui ne soit connu, rien qui ne soit assuré ; et renfermant ma comparaison dans ces bornes, je ne dis rien que de juste. »

M. Crouslé, pour cette fois, prend la défense de Fénelon. Il trouve « qu'il était autorisé à se plaindre et qu'il l'a fait *une fois au moins* en très bons termes ;

(1) *Réponse aux Remarques.*

que dans son allusion Bossuet a manqué non seulement à l'exactitude, mais encore à la justice ». Quant aux bornes dans lesquelles Bossuet prétend avoir renfermé sa comparaison, M. Crouslé dit avec raison : « L'on ne peut pas croire qu'il ait innocemment ouvert au lecteur les perspectives vagues que renfermait le nom de cet hérésiarque. »

Sous une pareille injure l'âme noble et délicate de Fénelon bondit d'indignation : « Cette comparaison, dit-il, dans sa *Réponse*, vous paraît juste et modérée ; vous la justifiez en disant qu'il ne s'agissait entre Montan et Priscille que d'un commerce d'illusion. Mais ma prétendue illusion ne ressemble point à celle de Montan. Ce fanatique avait détaché de leur mari deux femmes qui le suivaient ; il les livra à une fausse inspiration qui était une véritable possession de l'esprit malin. Il était possédé lui-même, aussi bien que ces femmes. Tel est l'homme, l'horreur de tous les siècles, auquel vous comparez votre confrère, *ce cher ami de toute la vie que vous portez dans vos entrailles*, et vous trouvez mauvais qu'il se plaigne d'une telle comparaison ! Non, monseigneur, je ne m'en plaindrai plus, j'en serai affligé pour vous. Et qui est à plaindre, sinon celui qui se fait tant de mal à soi-même en accusant son confrère sans preuves ! »

Bossuet n'était pas moins injuste envers Fénelon lorsqu'il l'accusait, dans sa *Relation*, « d'être si profondément attaché à soutenir la doctrine de madame Guyon ». M. Crouslé avoue que « *peut-être* Bossuet s'est trop appliqué à prouver que l'archevêque de Cambrai défendait toujours en secret madame Guyon, alors que dans certains passages il a, peu s'en faut, condamné les livres de son ancienne amie (1) ». La vérité

(1) P. 555.

est que si, pour les raisons que nous avons fait connaître, il a refusé de condamner lui-même publiquement les écrits de madame Guyon, il a approuvé leur condamnation et n'a rien fait pour soutenir la doctrine condamnée par l'Église.

Dans sa *Réponse* à la *Relation*, Fénelon s'était appliqué à éclaircir, à mettre dans leur vrai point de vue les faits que Bossuet lui reprochait. Dans ses *Remarques* sur la *Réponse*, Bossuet redoubla de violence contre son adversaire, et s'attira cette réplique : « Monseigneur, jamais rien ne m'a tant coûté que ce que je vais faire. Vous ne me laissez plus aucun moyen pour vous excuser en me justifiant. La vérité opprimée ne peut plus se délivrer qu'en dévoilant le fond de votre conduite. Ce n'est plus ni pour attaquer ma doctrine ni pour soutenir la vôtre que vous écrivez ; c'est pour me diffamer : *Pour éluder les faits convaincants, dites-vous, M. de Cambrai a fait les derniers efforts et a déployé toutes les adresses de son esprit. J'ai affaire à un homme enflé de cette fine éloquence qui a des couleurs pour tout, à qui même les mauvaises causes sont meilleures que les bonnes, parce qu'elles donnent lieu à des tours subtils que le monde admire.* Vous vous sentez obligé d'*avertir* sérieusement les chrétiens de *se donner de garde d'un orateur qui, semblable aux rhéteurs de la Grèce, entreprend de prouver et de nier tout ce qu'il veut. J'écris ceci*, dites-vous, *pour le peuple, afin que, le caractère de M. de Cambrai étant connu, son éloquence n'impose plus à personne.* »

» C'est donc jusqu'au peuple que s'étend votre charité pour me montrer au doigt comme un imposteur qui lui tend des pièges... Le diocèse et la province de Cambrai ont besoin de se défier de moi comme d'un impie et d'un hypocrite... Quelle indécence que d'entendre dans

la maison de Dieu, jusque dans son sanctuaire, ses principaux ministres recourir à ces déclamations vagues qui ne prouvent rien ! Votre âge et mon infirmité nous feront bientôt paraître tous deux devant Celui que le crédit ne peut apaiser et que l'éloquence ne peut éblouir. »

Fénelon termine sa *Réponse aux Remarques* par ces belles paroles : « Quelque fin qu'un saint pontife puisse donner à cette affaire, je l'attends avec impatience, ne voulant qu'obéir, ne craignant que de me tromper, et ne cherchant que la paix. J'espère que l'on verra dans mon silence, dans ma soumission sans réserve, dans mon éloignement de tout livre et de toute personne suspecte, que le mal que vous avez voulu faire craindre est aussi chimérique que le scandale a été réel. »

Bossuet rédigea une réplique, qui ne fut pas publiée. Abandonnant le terrain des faits, qui lui avait été peu favorable, il revint à la discussion de la doctrine, et mit tout en œuvre pour hâter la décision du Saint-Siège. Rome, comme toujours, prenait son temps, et en France on trouvait ce temps long. Pour abréger les lenteurs, on crut qu'il fallait faire peur. L'archevêque de Paris écrivait à l'abbé Bossuet (14 juillet) : « Je continue à vous dire qu'il faut faire peur en assurant que nous nous ferons justice nous-mêmes puisqu'on ne veut pas la faire. » Dans ce but et pour contrebalancer l'impression en faveur de Fénelon produite par le partage des examinateurs, l'abbé Bossuet suggéra à M. de Paris et à son oncle de faire censurer le *Livre des Maximes* par les docteurs de la faculté de théologie de Paris. Soixante docteurs signèrent la censure de douze propositions extraites des *Maximes*. Un docteur de Sorbonne, dans une *Lettre à un de ses amis*, nous apprend comment furent obtenues ces signatures : « J'ai vu beaucoup de nos maîtres qui ont signé, qui l'ont fait à contre-cœur par

pure déférence, quelques-uns par autorité ; on en a intimidé plusieurs qui s'en sont plaints. Les instances que l'on a faites à quelques-uns ont été mêlées de mensonges que j'ai vérifiés... Nous avons juré que nous soutiendrions les droits de la Faculté. Il est de notre honneur de ne pas l'exposer au mépris. N'est-ce pas contribuer à l'avilir et à la mettre en servitude de prendre part à cette espèce de censure que je regarde comme l'ignominie de la Faculté ?...

« On m'a communiqué l'avis d'un des prélats les plus éclairés de l'Église de France. Voici les notes fidèlement transcrites : « Je crois que c'est une témérité et un manque de respect pour le Saint-Siège que de noter et de signer la condamnation d'un livre sur lequel le Pape n'a pas prononcé, surtout étant saisi de la matière par le choix de M. de Cambrai et du prélat de la province de Paris (1) ».

Sur cette censure, Fénelon écrit à l'abbé de Chanterac (25 octobre) : « Ils font cette entreprise à la veille du jugement. Ils veulent éclairer l'Église romaine ou, pour mieux dire, ils veulent l'étonner et l'intimider ; ils veulent lui faire craindre que toute l'Église de France ne s'élève contre mon livre quand même Rome le délivrerait et imposerait silence aux parties. »

A ce moyen d'intimidation, on en ajouta d'autres qui ne firent pas plus d'honneur à Bossuet et à l'archevêque de Paris qui les avaient inspirés. Louis XIV retira à Fénelon le titre de précepteur des enfants de France, avec la pension qui y était attachée, et écrivit au Pape une lettre où il se plaignait « que le jugement sur le livre de l'archevêque de Cambrai, si nécessaire à la paix de l'Église, fût encore retardé, par l'artifice de ceux qui croient trouver leur intérêt à le différer », et où il lui

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. IX, pp. 561, 562.

demandait « une décision claire, nette, qui ne laissât aucun doute sur la doctrine, et arrachât entièrement la racine du mal ».

Ces instances pressantes et impérieuses du grand roi étaient faites non seulement pour hâter, mais encore pour influencer la décision de la Cour de Rome. Innocent XII aurait voulu épargner une condamnation à un prélat dont il appréciait les vertus, la piété, la pureté d'intention, la promptitude à se soumettre à l'Église, et dont la doctrine était jugée favorablement par la moitié des examinateurs. Mais il craignait de compromettre les intérêts de la religion en résistant à l'orgueilleux monarque qui voulait cette condamnation.

L'abbé de Chanterac écrivait à Fénelon le 3 janvier 1699 : « Des personnes qui vous sont sincèrement attachées me disent tous les jours qu'il n'est pas possible que Rome puisse résister aux instances que la Cour de France fait contre vous. En effet, l'on dit tout haut présentement, et sans façon, que le roi ne demande pas seulement une décision prompte, mais qu'il demande avec instance et en termes précis, la condamnation de votre livre, comme une chose nécessaire au repos et au bien de l'État. Il paraît probable que si l'on jugeait, à présent, la disposition des esprits et le grand nombre des cardinaux de la Congrégation du Saint-Office iraient à condamner le livre, et cela par les impressions que la Cour de France donne, par la crainte du quiétisme, par le grand trouble que ce livre cause à la France, et par le sentiment de tant d'évêques et de docteurs qui le jugent dangereux et trop favorable aux quiétistes. Toutes ces considérations persuaderaient aisément à ceux qui aiment leur repos que, quand même la doctrine du livre ne serait pas mauvaise dans le fond et que les expressions mêmes en pourraient être justifiées par celles des bons et saints auteurs qui leur sont semblables, néan-

moins le bon ordre de l'Église demanderait dans les circonstances présentes que Rome le condamnât ou le prohibât pour apaiser ces troubles et rétablir la paix. »

Le pape devait être de l'avis des cardinaux, et dans les circonstances présentes croire qu'il était nécessaire de se prononcer contre le livre de Fénelon. Mais fallait-il le condamner, ou se contenter d'une prohibition avec des canons renfermant la doctrine de l'Église opposée au quiétisme ? Innocent XII aurait bien voulu s'en tenir à cette dernière solution, qui sauvegardait à la fois les droits de la vérité et la réputation de Fénelon. Mais elle ne pouvait contenter les adversaires de l'archevêque de Cambrai, qui réclamaient une sentence aussi rigoureuse que possible. L'abbé Bossuet et Phélipeaux firent ressortir aux yeux des cardinaux les inconvénients de ce projet. En France, Bossuet rédigea un mémoire pour prouver que le Saint-Siège ne devait pas se contenter d'une prohibition et de canons, mais qu'il devait censurer et qualifier les propositions extraites du *Livre des Maximes*. Il allait jusqu'à dire que, dans le cas d'une simple prohibition, « le roi serait contraint, pour empêcher le progrès de l'erreur, de faire qualifier sa doctrine par les évêques ou Universités de son royaume, ce qui ne serait pas honorable au Saint-Siège ». En même temps, sous son inspiration Louis XIV écrivait au Pape une lettre qu'on ne peut s'empêcher de qualifier d'insolente, à cause de la manière dont il intimait ses ordres au Pape. Il s'étonne « qu'on ait ce ménagement pour un livre reconnu mauvais et ne peut croire que, sous un pontificat comme celui-ci, on tombe dans un si fâcheux affaiblissement ; et l'on voit bien que Sa Majesté ne pourra recevoir ni autoriser dans son royaume que ce qu'elle a demandé et ce qu'on lui a promis, savoir un jugement net et précis sur un livre qui met son royaume en combustion, toute autre

décision étant inutile pour finir une affaire de cette importance... Si Sa Majesté voit prolonger, par des ménagements qu'elle ne comprend pas, une affaire qui paraissait être à sa fin, elle saura ce qu'elle aura à faire, et prendra des résolutions convenables ; espérant toujours néanmoins que Sa Sainteté ne voudra pas la résoudre à de si fâcheuses extrémités. »

VI. — Condamnation et soumission de Fénelon.

Lorsque ces sommations menaçantes arrivèrent à Rome, le décret de condamnation avait déjà été porté par le Saint-Siège (12 mars 1699). L'histoire ne les enregistre que comme une triste manifestation de l'esprit gallican qui régnait à la cour de Louis XIV. En voyant Bossuet si plein de zèle pour l'orthodoxie dans la question du quiétisme, et si acharné contre Fénelon, on regrette de le trouver lui-même si engagé dans l'erreur gallicane.

Il triompha en obtenant la condamnation de Fénelon, mais son triomphe ne fut pas aussi complet qu'il l'aurait désiré. D'abord le décret fut rendu non sous la forme solennelle d'une bulle, mais sous la forme d'un simple bref. Dans sa lettre du 23 mars, Bossuet dit : « Il n'y a qu'une seule chose à désirer, c'est qu'on eût fait une bulle en forme comme à Jansénius et à Molinos. » La clause *motu proprio* déplaisait aux gallicans. Dans son réquisitoire pour l'enregistrement du bref, l'avocat général d'Aguesseau disait « qu'elle ne s'accordait ni avec l'ancien usage de l'Église, suivant lequel les décisions du Pape devaient être formées dans son concile, ni avec la discipline présente, dans laquelle cet ancien concile est représenté par le collège des cardinaux ».

Le Pape condamnait le *Livre des Maximes* parce que, « par la lecture et l'usage du livre susdit, les fidèles pourraient être insensiblement induits dans des erreurs déjà condamnées par l'Église catholique », et aussi « parce qu'il contenait des propositions qui, soit dans le sens des paroles, tel qu'il se présente d'abord, soit eu égard à la liaison des principes, sont respectivement téméraires, scandaleuses, malsonnantes, offensives des oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique, et même erronées ».

En écrivant sur ces matières si délicates, Fénelon avait eu le tort de ne pas veiller avec assez de précaution sur les expressions dont il se servait. Malgré la rectitude de sa pensée et son orthodoxie d'intention, Rome devait se montrer sévère envers lui dans un temps où de faux mystiques répandaient des erreurs dangereuses. C'est ce que nous voyons dans une lettre de l'abbé de Précelles : « Il s'est trouvé des motifs du dehors et des circonstances qui ont excité Rome à user de sévérité, et à prendre les propositions du livre dans un sens condamnable, quoique le bref ne vous attribue aucun sens impie ou hérétique, comme quelques personnes l'ont fait. Le livre pouvait être aisément interprété dans un sens qui mérite quelque censure. On a cru, pour des raisons supérieures auxquelles il faut soumettre son jugement particulier, que le livre pouvait nuire, et devait être censuré, surtout dans les circonstances présentes (1). »

Les erreurs du *Livre des Maximes* peuvent se réduire à quatre principales :

1° La première proposition condamnée est celle-ci : « Il y a un *état habituel* d'amour de Dieu, qui est une charité pure et sans aucun mélange des motifs de l'in-

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. IX, p. 724.

térêt propre. Ni la crainte des châtiments, ni le désir des récompenses n'ont plus de part à cet amour. »

Fénelon avait reconnu dans le cinquième article d'Issy, comme un point de foi catholique, que *tout chrétien, en tout état, quoique non à tout moment, est obligé de vouloir et demander explicitement son salut éternel.*

Dans son *Livre des Maximes* il semble exclure de l'état de perfection les actes d'espérance et le désir du salut. Il est vrai que, dans son instruction pastorale du 15 septembre 1697, il donne de cette exclusion de l'*intérêt propre* une explication orthodoxe en attribuant à cet *intérêt* le sens d'*attachement mercenaire aux dons de Dieu par un amour naturel de soi-même.*

Mais comme, dans certains endroits du texte des *Maximes*, le mot *intérêt propre* s'applique à l'attachement surnaturel aux dons de Dieu, ce texte devait être condamné.

2° La seconde erreur consiste à dire que dans les dernières épreuves de la vie intérieure, une âme peut être persuadée d'une persuasion invincible et réfléchie qu'elle est réprouvée de Dieu, et dans cette persuasion faire à Dieu le *sacrifice absolu* de son bonheur éternel. (*Art. X.*)

Ici encore Fénelon essaie de se justifier en disant que le sacrifice absolu a pour objet, non la béatitude éternelle, mais seulement l'amour intéressé ou mercenaire de cette béatitude. Mais les explications qu'il donne ne sauvegardent pas suffisamment la doctrine catholique sur l'espérance.

3° Au sujet des vertus, il prétend que « les saints mystiques ont exclu de l'état des âmes transformées les pratiques de vertus » (*Art. XI.*); que « dans l'état passif on exerce toutes les vertus distinctes, sans penser qu'elles sont vertus... qu'on n'est jamais si vertueux

que quand on n'est plus attaché à l'être... que l'âme passive ne veut plus même l'amour en tant qu'il est sa perfection et son bonheur, mais seulement en tant qu'il est ce que Dieu veut de nous. »

Cette doctrine a été condamnée dans les *Prop.* 18, 19, 20 du bref d'Innocent XII.

Dans les autres écrits de Fénelon, nous ne trouvons pas cette erreur sur la pratique des vertus distinctes. S'il veut que les parfaits ne cherchent pas dans la pratique des vertus leur consolation, mais uniquement la plus grande gloire de Dieu, il n'entend pas absorber ces vertus dans la charité.

Dans une lettre à un de ses amis, du 14 août 1697, insérée par l'abbé Verlaque dans le *Recueil des Lettres inédites* (1), nous lisons :

« Je ne veux que deux choses qui composent toute ma doctrine. La première est que la charité est un amour de Dieu pour lui-même, indépendant du motif de la béatitude qu'on trouve en lui. La seconde est que, dans la vie des âmes les plus parfaites, c'est la charité qui prévient les autres vertus, qui les anime, et qui en commande les actes pour les rapporter à la fin, en sorte que le juste dans cet état exerce alors *d'ordinaire* l'espérance et toutes les autres vertus avec tout le désintéressement de la charité même qui en commande l'exercice. Je dis *d'ordinaire*, parce que cet état n'est pas sans exception... L'amour désintéressé paraît une source d'illusion et d'impiété abominable. On a accoutumé les chrétiens, sous prétexte de sûreté et de précaution, à ne chercher Dieu que par des motifs de béatitude et par intérêt pour eux-mêmes, en défendant aux âmes les plus avancées de servir Dieu par le motif de la bonté de Dieu infiniment aimable. Je sais qu'on abuse du pur

(1) P. 73.

amour et de sa bonté. Mais le pur amour n'en est pas moins la perfection du christianisme, et le pire de tous les remèdes est de vouloir détruire les choses parfaites pour empêcher qu'on en abuse. »

On voit que Fénelon n'admettait pas que le désintéressement de la béatitude éternelle fût inséparable de tous les actes de charité chez les parfaits, ni que, excluant toutes les autres vertus, « l'amour pur fût lui seul toute la vie intérieure, et devînt alors l'unique principe et l'unique motif de tous les actes délibérés et méritoires » (23e *Propos.* condamnée).

L'exclusion de l'*intérêt propre* chez les parfaits excluait l'espérance qui est nécessaire à tous, et qui a pour motif spécifique le désir de la récompense éternelle.

Dans ses écrits apologétiques, Fénelon distingue, ce qu'il a eu le tort de ne pas faire dans son *Livre des Maximes*, deux motifs : 1° Un motif *surnaturel* et principal, qui est la beauté et la perfection absolue de Dieu ; 2° un motif *naturel* et secondaire, qui est le bien particulier que nous attendons de Dieu, désiré par un amour naturel de nous-mêmes.

L'âme qui aime Dieu par le premier motif ne cesse pas de s'aimer elle-même, ni de désirer son bonheur éternel ; mais elle ne s'aime plus que d'un amour surnaturel rapporté à la plus grande gloire de Dieu.

L'état de la plus haute perfection que les mystiques appellent vie *unitive*, *état passif*, n'est que l'état habituel d'une âme arrivée à l'entière pureté de cet amour de Dieu.

4° Dans le vingt-huitième article, Fénelon enseigne que « les âmes contemplatives sont privées de la vue distincte, sensible et réfléchie de Jésus-Christ, en deux temps différents, dans la ferveur naissante de leur contemplation et dans les dernières épreuves ». L'âme peut bien *pendant certains moments* contempler Dieu

comme Dieu, sans penser ni à la sainte humanité de Jésus-Christ, ni aux personnes divines. Mais Fénelon a tort d'insinuer que cette exclusion peut être permanente et persévérer pendant toute la durée de certains états de la vie intérieure (1).

A ces quatre erreurs principales ajoutons celle qui a été condamnée par la troisième et la vingt-deuxième propositions : « Quoique la doctrine du pur amour fût la pure et simple perfection de l'Évangile, les anciens pasteurs ne proposaient d'ordinaire au commun des justes que les pratiques de l'amour intéressé proportionnées à leur grâce », où Fénelon semble insinuer que tous n'ont pas la grâce qui pourrait les conduire à la perfection ; et celle qui est renfermée dans les quinzième et seizième propositions condamnées : « La méditation consiste dans des actes discursifs, propres à l'*exercice de l'amour intéressé*... Il y a un état de contemplation si haute et si parfaite qu'il devient habituel ; en sorte que toutes les fois qu'une âme se met en oraison, son oraison est contemplative, et non discursive ; alors elle n'a plus besoin de revenir à la méditation ni à des actes méthodiques ».

Fénelon n'attachait pas à ces expressions le sens rigoureux qui les a fait condamner. Dans l'*Instruction pastorale* du 15 septembre 1697, il dit « que la contemplation est un exercice de pur amour, mais non pas le seul exercice. L'amour pur s'exerce aussi dans les actes des vertus distinctes ».

A propos de l'amour pur, M. Crouslé (p. 118) reproche à Fénelon de vouloir l'anéantissement de l'âme. « Que signifie ce mot anéantissement, dit-il, s'il ne veut pas dire l'abdication de l'être jusqu'au dépouillement de tout ce qui le constitue : pensée, volonté, désir, amour

(1) *Histoire littéraire de Fénelon.*

même... renoncement à la personnalité intellectuelle et morale, inertie ou fanatisme ? »

C'est lui attribuer les erreurs de Molinos et de madame Guyon, qu'il a toujours désavouées tant dans ses lettres spirituelles que dans ses écrits polémiques.

L'indifférence qu'il enseigne n'a pas rapport au salut éternel, dont l'espérance et le désir sont renfermés dans l'amour de Dieu, la béatitude éternelle étant Dieu lui-même.

Dans la vie spirituelle, loin d'admettre cette *passivité*, cet anéantissement, ce renoncement à la personnalité intellectuelle et morale qui entraîneraient l'inertie et le fatalisme, il ne parle que d'efforts, de lutte, de combat. La correspondance de Bossuet avec madame de Maisonfort nous montre que lorsqu'il succéda à Fénelon, comme directeur de cette dame, il n'eut rien à changer dans les pratiques de piété et dans la méthode que l'archevêque de Cambrai lui avait prescrites.

Dans la condamnation de Fénelon, les gallicans regrettaient de ne pas trouver parmi les qualifications la plus rigoureuse de toutes, celle d'hérétique. L'abbé Bossuet écrivait à son oncle le 13 mars : « Pour ne rien laisser à désirer, je conviens qu'il aurait fallu qu'on eût ajouté la qualification d'hérétiques, et l'on aurait dû qualifier chaque proposition en particulier. »

Des vingt-trois propositions condamnées, on ne sait par conséquent quelles sont celles qui sont *erronées*, ni celles qui sont simplement *malsonnantes*.

Bossuet écrivait à son neveu (6 et 12 avril), que « quelque adoucissement qu'on eût tâché d'apporter à la censure, on recevrait le bref comme il était, et on le ferait valoir du mieux possible ».

Au sujet de la nature de l'*amour pur*, qui était le principal objet de la discussion entre Fénelon et Bossuet, le bref ne se prononçait pas et ne tranchait pas la ques-

tion doctrinale. Fénelon soutenait que la charité, de sa nature, considérée précisément dans l'acte qui lui est propre, n'a pour objet ou motif spécifique que la bonté infinie de Dieu en elle-même, sans aucun rapport à la récompense, laquelle récompense est le motif spécifique et l'objet formel d'une autre vertu, de l'espérance. Bossuet, tout en reconnaissant que la bonté absolue de Dieu est le motif *principal* et spécifique de la charité, voulait qu'en dehors de ce motif la charité eût un motif *secondaire* inséparable du premier. Il regardait cette union inséparable des motifs primaire et secondaire de la charité comme le point *décisif*, et il reprochait à Fénelon d'avoir « recherché une charité séparée du *motif essentiel* de la béatitude et de celui de posséder Dieu ».

Cependant, Fénelon était parfaitement orthodoxe en parlant ainsi de la charité, et il avait même pour lui le sentiment commun des théologiens soit en France, soit à Rome. Son tort fut de laisser croire, d'après les expressions de son livre, que cette séparation vraie pour des actes de charité isolés, pouvait être *habituelle*. Voilà pourquoi la première proposition condamnée est ainsi conçue : « Il y a un *état habituel* d'amour de Dieu, qui est une charité pure, et sans aucun mélange du motif de l'intérêt propre. Ni la crainte des châtiments, ni le désir des récompenses n'ont plus de part à cet amour. »

Fénelon avouait « que l'inclination naturelle et indélibérée de la béatitude est invincible comme l'amour de la vie, en ce sens qu'on ne peut l'arracher entièrement et cesser de la ressentir ; mais il ajoutait qu'on peut ne la suivre point dans les actes délibérés, de même qu'on peut, sans s'arracher l'inclination indélibérée pour la vie, se résoudre délibérément à mourir ».

On sait comment Fénelon reçut la condamnation de son *Livre des Maximes*.

Le 29 mars 1699, il écrit au duc de Beauvilliers : « Il ne me reste qu'à me soumettre et à me taire : c'est ce que j'ai toujours désiré... Quelquefois, j'ai envie de rire de la crainte que certaines personnes zélées me témoignent, que je ne pourrai peut-être pas me résoudre à une entière soumission. Quelquefois je suis importuné de ceux qui m'écrivent de longues exhortations pour m'engager à me soumettre ; ils ne parlent que de la gloire qui se trouve dans cette humiliation et de l'acte héroïque que je ferai. Tout cela me fatigue un peu, et je suis tenté de dire en moi-même : Qu'ai-je donc fait à tous ces gens-là pour leur faire penser que j'aurai tant de peine à préférer l'autorité du S. Siège à mes faibles lumières et la paix de l'Église à mon livre !... Pour ce qui est de la peine dans un acte de pleine et absolue soumission, je dois vous dire simplement que je ne la sens point du tout. L'acte a été dressé dès le lendemain de la nouvelle reçue ; mais j'ai cru devoir le tenir en suspens jusqu'à ce que je sache la forme de procéder. Les bulles ne sont reconnues en France qu'après qu'elles ont passé au Parlement... Pour M. l'évêque de Meaux, j'avoue qu'il m'est impossible de concevoir comment il a pu vous dire qu'il aurait un reproche à se faire devant Dieu et devant les hommes, s'il mettait en doute la droiture de mon cœur et la sincérité de ma soumission. A-t-il déjà oublié toutes les duplicités affreuses qu'il m'a imputées à la face de toute l'Église ? Quinze jours ne peuvent pas m'avoir changé en honnête homme. Mais il n'est pas question d'approfondir ses paroles, et j'en laisse l'examen entre Dieu et lui. Je prie Dieu pour lui de très bon cœur, et je lui souhaite tout ce qu'on peut souhaiter à ceux que l'on aime selon Dieu. »

Fénelon était condamné, mais ses adversaires ne désarmaient pas. Leurs préjugés haineux ou malveil-

lants allèrent jusqu'à leur faire nier ou mettre en doute la vérité et la sincérité de sa soumission.

Avant de publier son mandement, l'archevêque de Cambrai avait écrit au pape : « J'ai déjà préparé un mandement que je me propose de publier dans tout mon diocèse, par lequel, adhérant humblement à la censure apostolique, je condamnerai mon livre avec les vingt-trois propositions qui en ont été extraites, simplement, absolument et sans aucune ombre de restriction. » L'auteur de la *Relation sur le Quiétisme*, Phélipeaux, ne trouve dans ce mandement « qu'un langage sec et plein de paroles vagues, qui pouvaient n'exprimer qu'une soumission extérieure et forcée... Rien qui marque un sincère repentir... une adhésion au bref du pape par déférence ou par nécessité et non par persuasion et par conviction ».

L'abbé Bossuet écrivait à son oncle (5 mai 1699) : « On publie en France le mandement de M. de Cambrai qui, quoique sec et sans repentir, ne laisse pas de pouvoir passer, parce qu'il y condamne son livre dans la même forme que le bref... On voit bien qu'il a été forcé de se soumettre, de peur d'être excommunié par le pape et d'être enfermé par l'autorité royale comme un hérétique et un perturbateur du repos public. » Et le 12 mai : « Je crois que la première lettre au pape aura confirmé les gens désintéressés et qui ne veulent pas se laisser éblouir, qu'on ne peut se soumettre avec moins d'humilité que le fait cet archevêque, puisque par ses lettres et son mandement, il fait sentir à tout le monde qu'il prétend être innocent, et qu'il n'est revenu sur rien de sa fausse et dangereuse spiritualité. »

Le 19 avril, Bossuet écrivait à son neveu : « On est très étonné que M. de Cambrai, très sensible à son humiliation, ne le paraisse en aucune façon à son erreur... qu'il veuille qu'on ne se souvienne de lui que pour re-

connaître sa docilité... L'obéissance est pompeusement étalée et l'on dit que ce mandement est d'un homme qui n'a songé qu'à se mettre à couvert de Rome, sans avoir aucune vue de l'édification publique. » Ajoutons cependant que Bossuet rendit justice à Fénelon dans son mandement du 16 avril 1699, où il disait qu'il s'était soumis *simplement*, *absolument et sans restriction*.

De nos jours, certains critiques ont fait écho aux Jansénistes qui reprochent à Fénelon d'avoir fait une soumission insuffisante et manquant de sincérité.

D'après M. Brunetière, le même fonds d'orgueil qui faisait de lui un ambitieux, l'aurait empêché d'adhérer par une soumission vraie et sincère à la condamnation du livre des *Maximes des Saints*. « L'attachement à son sens individuel, dit-il, et l'orgueilleuse conscience de son infaillibilité propre suffiraient pour inspirer des doutes sur la promptitude et la franchise d'une soumission trop vantée. » S'appuyant sur un passage d'une lettre au P. Le Tellier, dont nous parlerons plus loin, il dit : « La correspondance est là pour témoigner, qu'à vrai dire, cette soumission ne fut jamais bien entière, ou qu'elle fut, pour le moins, bien tardive. »

De son côté, M. Lanson prétend que « dans son mandement, il condamne son livre par obéissance, mais qu'il n'adhère pas à la condamnation ; il l'embrasse comme une *croix*, mais une croix, dit Bossuet, c'est une persécution pour la justice (1) ».

M. Crouslé s'élève contre « la *légende* qui l'a couronné d'une auréole pour son désintéressement et sa patience angélique ». Parlant de sa soumission, il dit « qu'il eut assez d'empire sur lui-même pour remplir ses engagements, qu'il exécuta, sinon de bonne grâce, du moins avec son air habituel de supériorité. Si ce

(1) *Bossuet*, p. 425.

fut un rôle qu'il joua, il le soutint en artiste éminent (1) ».

Il ne se contente pas d'insinuer des doutes sur la sincérité de cette soumission. Il dit que « nous ne trouvons en aucun endroit un seul mot qui renferme de sa part un aveu de son erreur. Quant à son livre, il en fait le sacrifice, mais de la doctrine, point. Il s'obstine à penser qu'on ne l'a condamné que sur un sens qui n'est pas le sien. Sa soumission est purement extérieure et littérale ; elle est absolue dans la forme ; mais qu'on voie s'il cède quelque chose au fond (2). »

M. l'abbé Th. Delmont (3) adopte les conclusions de M. Crouslé et ne reconnaît comme lui dans la soumission de Fénelon qu'une soumission purement extérieure et littérale.

Ce n'est pas ainsi que cette soumission fut comprise et jugée par les contemporains.

Dans son mandement du 9 avril 1699, Fénelon disait : « Nous adhérons à ce bref, mes chers Frères, tant pour le texte du livre que pour les vingt-trois propositions, simplement, absolument et sans aucune restriction. »

Il avait donné trop de preuves de vertu pour que ses contemporains voulussent voir sous ces paroles autre chose que l'expression d'une soumission vraie et intérieure.

L'abbé de Chanterac lui écrivait de Rome le 14 mai 1699 : « Le Pape est content de votre soumission. Vous condamnez tout ce qu'il condamne... Il est certain qu'on ne peut ni louer, ni admirer davantage que l'on fait ici votre soumission, votre mandement, vos lettres au Pape, toute votre conduite : et l'approbation

(1) T. II, p. 631.
(2) T. II, p. 633.
(3) *Fénelon et Bossuet*, p. 197.

même de votre livre n'aurait jamais pu vous attirer tant de gloire ni tant d'estime. Les cardinaux m'ont dit des choses si particulières là-dessus que je dois les réserver à nos conversations. »

L'évêque de Chartres, qui l'avait tant combattu avec Bossuet, lui écrivait (avril 1699) : Je suis ravi de la soumission parfaite que vous témoignez », ajoutant « qu'il l'avait toujours attendue de sa piété ».

M. Tronson écrivait à l'évêque d'Arras qui lui avait envoyé le mandement : « Il faut avouer que la soumission du prélat est édifiante. Elle ne peut être plus entière, plus absolue, avec moins de réserve. »

La *relation* de l'assemblée du clergé de 1700 reconnaît dans cette soumission « l'effet naturel de l'humilité chrétienne et de la subordination ecclésiastique ».

Dans ce concert de louanges, une note discordante se fit cependant entendre.

Fénelon présidait l'assemblée provinciale tenue à Cambrai pour l'acceptation de la constitution qui condamnait le *livre des Maximes des Saints*. L'évêque de Saint-Omer, un de ses suffragants, lui dit que « son discours ne semble opérer qu'une soumission de respect, et non une soumission intérieure ; que dans semblable cas l'Église a toujours exigé une soumission de cœur et de bouche... qu'il eût été à désirer que le mandement eût exprimé quelque sorte de repentir (1) ».

Les paroles si calmes et si dignes que l'archevêque prononça devant ses suffragants « par pure déférence, parlant à des confrères et non pas à des juges en ce cas particulier », seront la meilleure réponse à ceux qui ont renouvelé et pris à leur compte l'accusation de l'évêque de Saint-Omer. Reprenant les termes du mandement, il demande si l'on peut exprimer plus clairement une

(1) *Procès-verbal de l'assemblée métropitaine de Cambrai.*

soumission *plus qu'extérieure* et *de simple respect*. « Qui dit adhérer à un jugement dit *former un jugement intérieur* par lequel on se conforme à celui auquel on adhère. Qui dit *condamner* dit encore plus expressément un *jugement intérieur* contre le livre condamné, surtout quand on exclut d'une manière simple et absolue toute ombre de restriction... C'était de toute l'étendue de son cœur qu'il avait renoncé à toute pensée d'expliquer son livre : qu'il préférait à ses faibles lumières l'autorité du Saint-Siège ; qu'il était, Dieu merci, incapable de revenir jamais, sous prétexte de quelque double sens, pour en éluder indirectement la condamnation ; qu'à la vérité il ne pouvait avouer contre sa conscience qu'il eût jamais cru aucune des erreurs qu'on lui avait imputées ; qu'il avait pensé seulement que son livre, avec les corrections qu'il avait cru y mettre, ne pouvait signifier l'erreur, ni la favoriser ; mais qu'il renonçait à son jugement pour se conformer à celui du Saint-Père ; qu'il avait tâché de recevoir par des paroles humbles et pleinement soumises l'humiliation qui lui venait du Saint-Père ; et que si Sa Sainteté trouvait sa soumission défectueuse, il était prêt à l'augmenter et à la faire telle que le Saint-Siège le croirait à propos. »

Aux yeux de M. Crouslé, ces explications « ne prouvent nullement la chose en question, à savoir la soumission intérieure », et la prouvent d'autant moins que Fénelon « disait ne pouvoir avouer contre sa conscience qu'il eût jamais cru aucune des erreurs qu'on lui avait imputées. Autant valait dire qu'il n'avait jamais cru ce qu'il avait écrit dans son livre, ou que son livre ne signifiait pas ce qu'on y avait lu. Des deux façons, il ne reconnaissait pas qu'il eût été justement condamné. Qu'appelle-t-on une soumission intérieure ? En vérité, on est étonné de voir comment ses admirateurs le dé-

fendent quand ils s'extasient sur cette réponse. »

C'est à tort que M. Crouslé accuse Fénelon de « n'avoir pas reconnu qu'il eût été justement condamné » et conclut de là que sa soumission ne fut pas intérieure.

Le 27 mars 1699, il écrivait à l'abbé de Chanterac : « Je ne prétends pas que la distinction du sens de l'auteur d'avec celui du texte doive jamais troubler l'Église par une question de fait, parce que mon sens ou mon intention en écrivant, quelque pur qu'il pût être, n'empêche pas que le sens naturel de mon texte ne soit tel que le Pape l'a jugé, parce que le sens d'un livre est indépendant de celui de l'auteur, et qu'en matière d'expression on doit être soumis au supérieur à qui le jugement doctrinal est donné de Dieu. » Il ajoutait « qu'il soumettait au Pape la doctrine de ses *Défenses* qui était véritablement la sienne ».

Qu'appelle-t-on une soumission intérieure ? demande M. Crouslé. Nous répondrons que c'est celle dont Fénelon nous donne ici l'exemple en acceptant d'avance le jugement du Pape sur la doctrine de ses *Défenses* qui était *véritablement la sienne*, et qui n'avait pas été condamnée, et en adhérant sans restriction au décret qui frappait le *texte* de son livre, reconnaissant que ce livre renfermait des propositions qui, *dans le sens des paroles ainsi qu'il se présente d'abord*, sont téméraires, malsonnantes, etc.

M. Crouslé trouve que ce n'était pas assez pour Fénelon de condamner avec le Pape les expressions de son livre. « En somme, dit-il, il condamnait ce que le Pape condamnait ; mais il maintenait que ces expressions ne renfermaient pas ses sentiments. Qu'avait-on gagné sur lui ? Rien, absolument rien, qu'une soumission *purement verbale* et le silence en public. »

On avait obtenu de lui toute la soumission qu'il devait au Pape. Quant au texte de son livre, la sou-

mission n'était pas purement verbale, mais intérieure, comme nous l'avons vu. Quant à la doctrine, n'ayant jamais cessé de suivre réellement la véritable, fallait-il déclarer publiquement le contraire, et faire un acte d'humilité qui eût porté atteinte à son orthodoxie ? Fénelon ne le jugea pas ainsi. Le 3 avril 1699, il écrivait à l'abbé de Chanterac : « Je n'ai jamais pensé les erreurs qu'ils m'imputent. Je puis bien, par docilité pour le Pape, condamner mon livre comme exprimant ce que je n'avais pas cru exprimer. Mais je ne puis trahir ma conscience pour me noircir lâchement moi-même sur les erreurs que je ne pensai jamais. Pour ma pensée, je puis dire que je la connais mieux que personne. C'est la seule chose qu'on peut prétendre savoir mieux que tout autre sans présomption. »

Le 12 septembre 1698, il écrivait au même : « Il n'y a pas de milieu entre me perdre par une diffamation sans ressources, ou finir d'une manière qui conserve l'honneur de mon ministère pour rendre mes fonctions utiles. »

C'est de *l'honneur de son ministère* que Fénelon se préoccupait dans sa défense, et non de *son honneur au sens purement profane*, comme le prétend M. Crouslé.

En étudiant les documents qui révèlent les dispositions et les sentiments de Fénelon au lendemain de sa condamnation, on n'y trouve donc aucune preuve contre la sincérité de sa soumission. On doit en dire autant pour les années qui suivirent, et les documents qu'on nous oppose pour la dernière partie de sa vie sont loin de prouver que la soumission n'avait pas été vraie, ou ne fut pas durable.

M. Brunetière cite ce passage de la lettre de Fénelon au P. Le Tellier en 1710 : « Feu M. de Meaux a combattu mon livre par prévention pour une doctrine per-

nicieuse et insoutenable : on a toléré et laissé triompher cette indigne doctrine... Celui qui errait a prévalu, celui qui était exempt d'erreur a été écrasé. » — « Pour aussi longtemps qu'on n'aura pas démontré l'inauthenticité de cette lettre, dit M. Brunetière, pourra-t-on bien parler, sans quelque abus de langage, de la soumission de Fénelon ? »

La lettre est authentique, et au premier abord semble bien donner raison au savant critique. Mais quand on étudie le contexte, on voit qu'en réalité les paroles de Fénelon ne prouvent rien contre sa soumission à la condamnation du quiétisme. C'est qu'il s'agit ici, non de la doctrine du quiétisme, mais de la doctrine sur la *nature de la charité*. C'est dans la question si ardue de la nature de la charité, de son motif formel, que Fénelon se dit *exempt d'erreur*, et il en avait le droit ; car sa doctrine était généralement approuvée à Rome comme en France, même par les théologiens qui se prononcèrent le plus fortement contre le *Livre des Maximes* (1).

L'abbé de Chanterac lui écrivait en 1698 : « Aucun des examinateurs n'a voulu soutenir l'opinion de Bossuet sur la nature de la charité. Tous sont convenus que la bonté de Dieu en lui-même est seule l'objet formel de la charité, et que le motif de la béatitude n'est ni essentiel, ni nécessaire, ni inséparable des actes de charité. »

En continuant à discuter cette question de la nature de la charité, après la condamnation de son *Livre des Maximes*, Fénelon n'a pas mérité les reproches que lui adresse M. Crouslé. Citant la première proposition censurée par Innocent XII : « Cette censure, dit-il, ne terminait-elle pas le débat sur la doctrine de l'amour

(1) Gosselin, *Histoire littéraire de Fénelon. Œuvres*, t. I, p. 222.

pur, et pouvait-on la discuter sans rentrer dans la controverse ? » Et il ajoute : « Rien ne prouve que Fénelon ne songeait pas à revenir sur le fond de la cause, comme il était revenu sur le sens des trente-quatre articles d'Issy, par quelque voie détournée. »

Ecartons d'abord cette assimilation inadmissible entre les trente-quatre articles d'Issy et le *fond de la cause* du quiétisme. Le fond de la cause avait été jugé par l'autorité infaillible du Saint Siège, et Fénelon ne pouvait pas y revenir. Il n'en était pas ainsi pour les articles d'Issy, où cette autorité n'était pas intervenue.

C'est à tort que M. Crouslé se scandalise de voir Fénelon continuer à discuter sur l'amour pur après la condamnation de son livre. Le débat restait toujours ouvert sur cette question subtile et complexe qui, en dehors des points tranchés par la condamnation du Saint-Siège, fournissait et fournit encore ample matière aux discussions des théologiens.

Sur la doctrine condamnée, loin de chercher à *recommencer le procès*, Fénelon répondit au bénédictin Dom Gerberon qui lui proposait de publier divers écrits pour la défense de cette doctrine : « J'aimerais mieux mourir que défendre directement ou indirectement un livre que j'ai condamné sans restriction et du fond du cœur, par docilité pour le Saint-Siège. Il n'y a plus pour moi ni édification à donner, ni dignité à soutenir que dans un profond silence (1). »

Et dans la préface de sa dissertation sur l'amour pur, qu'il composa après sa condamnation pour être remise au pape, nous lisons : « Loin de moi la pensée de chercher par des voies obscures et souterraines à défendre, même indirectement, le livre condamné... Il ne

(1) *Œuvres*, t. X, p. 52.

s'agit pas d'un livre que j'ai si souvent abandonné, mais uniquement d'un point qui intéresse la pureté du dogme. »

Fénelon ne sortait donc pas du silence qui lui était commandé par l'*édification à donner* et par la *dignité à soutenir*, lorsque, trouvant, dans la *Relation* de l'Assemblée générale du Clergé de France en 1700, des attaques contre la charité désintéressée, et une doctrine qui lui paraissait contraire à la vérité, il crut devoir mettre sous les yeux du Souverain Pontife un résumé de toute la controverse ; et c'est bien à tort que M. Crouslé lui reproche « d'avoir défendu la doctrine condamnée, non franchement et publiquement, mais en dessous et par des démarches secrètes à Rome (1) ».

Nous croyons donc pouvoir conclure que, ni au moment de la condamnation, ni plus tard, on ne trouve dans les écrits et dans les actes de Fénelon rien qui puisse fournir un argument sérieux contre la sincérité de sa soumission au décret qui le condamna, et que sur ce point l'accusation portée contre lui est injuste.

Quant à l'ensemble de la conduite de Fénelon dans cette longue querelle du quiétisme, si la critique impartiale ne doit pas approuver et défendre tout ce qui a été fait et écrit par lui, elle ne saurait souscrire au jugement qui met de son côté « illusions, chimères, faux-fuyants, souplesse infinie poussée jusqu'à des *procédés déloyaux* et *inavouables* », tandis que du côté de Bossuet il n'y aurait eu que « droiture, bonté, vigueur, énergie, logique admirable (2) ».

Des procédés inavouables, nous en avons trouvé dans

(1) T. II, p. 667.

(2) M. l'abbé Delmont. *Fénelon et Bossuet*, p. 142.

Bossuet s'emportant jusqu'à traiter Fénelon de Montan, l'accusant contre toute justice de soutenir la doctrine de madame Guyon, alors qu'il la désavouait formellement dans tous ses écrits, recourant, pour arracher au Saint-Siège la condamnation de son adversaire, à des moyens d'intimidation : lettres menaçantes de Louis XIV, disgrâce éclatante de Fénelon et de ses amis à la Cour, etc.

De son côté, Fénelon se montra trop obstiné, malgré les conseils de ses amis et les graves conséquences qu'il pouvait prévoir, à défendre une hallucinée abandonnée de tout le monde et condamnée par l'autorité ecclésiastique. Dans l'exposé de sa doctrine (*Livre des Maximes*), il eut le tort, qu'il reprochait à madame Guyon, de n'être pas *assez précautionné dans ses expressions* en face d'adversaires implacables, qui, en dépit de ses explications les plus subtiles et de son orthodoxie d'intention, aboutirent à faire condamner son livre par l'Église. Ne rien répondre aux attaques passionnées dont il était l'objet, quand il se sentait si bien armé pour la lutte, eût été héroïque. Dans cette lutte, s'il ne ménagea pas à son adversaire les traits acérés qui durent le piquer jusqu'au vif, il eut toujours assez de possession de lui-même et de dignité pour s'abstenir des violences de langage. La merveilleuse souplesse qu'il y déploya ne se serait pas toujours arrêtée, d'après ses adversaires, aux limites de la loyauté et de la sincérité. Nous croyons que dans les affirmations contradictoires des deux lutteurs, il n'y eut d'aucun côté manque de sincérité, mais erreur de bonne foi. Ni l'un ni l'autre ne s'éleva à cette hauteur sereine de l'âme, où, dans le calme des passions, la vérité aurait pu briller de tout son éclat. Peut-on leur reprocher de n'avoir pas eu cette sainteté héroïque? On peut tout au plus le regretter, comme Fénelon lui-même regrettait de n'avoir pas gardé

le silence, quand il écrivait à Bossuet (févr. 1699) : « Trop heureux si, au lieu de cette guerre d'écrits, nous avions toujours fait le catéchisme dans nos diocèses, pour apprendre aux pauvres villageois à craindre et à aimer Dieu. »

CHAPITRE V

FÉNELON A CAMBRAI

I. — Fénelon dans sa vie privée.

En nommant Fénelon à l'archevêché de Cambrai (4 févr. 1696), le roi prétendait qu'il restât en même temps précepteur de ses petits-fils ; et comme le nouvel élu lui représentait que les lois ecclésiastiques s'y opposaient, le monarque répondit que « les canons n'obligeaient qu'à neuf mois de résidence ; qu'il ne donnerait à ses petits-fils que trois mois, et travaillerait de Cambrai à leur éducation pendant le reste de l'année, comme s'il était à Versailles ».

Tous les prélats de cette époque n'étaient pas aussi scrupuleux observateurs de la loi de la résidence, et à plus d'un on aurait pu appliquer ce que madame de Sévigné disait de tel évêque, « que la mort aurait dû tirer bien juste pour l'attraper dans son diocèse ».

Fénelon donna aussi un bel exemple de régularité et de désintéressement en rendant au roi l'abbaye de Saint-Valery, pour se conformer à la loi canonique qui

défendait d'avoir plusieurs bénéfices lorsqu'un seul donnait des revenus suffisants. C'était le cas pour l'archevêché de Cambrai, dont la mense épiscopale s'élevait à 200.000 francs ; somme très considérable, mais sur la totalité de laquelle on ne pouvait pas compter, certains revenus étant très aléatoires.

A Cambrai, Fénelon devait trouver toutes les magnificences de la vie d'un grand seigneur. L'archevêque était duc de Cambrai, prince du Saint-Empire romain pour la partie de son diocèse demeurée terre d'empire, seigneur de dix paroisses et de toute la châtellenie de Cateau-Cambrésis. Mais tout cela était « chez les Belges, *extremi hominum* », comme il disait, loin de Versailles et de Paris où il laissait tant d'amis. Tant qu'il put correspondre avec ces amis, et passer trois mois auprès d'eux, ce n'était pas encore l'exil ; mais l'exil le plus rigoureux ne devait pas tarder pour lui. Nous avons vu que, le 1er août 1697, Louis XIV lui enjoignit de se rendre dans son diocèse pour ne plus en sortir, et de ne s'arrêter à Paris que le temps nécessaire pour expédier les affaires qu'il pouvait y avoir.

En passant à Paris, par un sentiment de délicatesse, il s'abstint d'aller faire ses adieux à Saint-Sulpice. « Je m'abstiens, écrivait-il à M. Tronson, de vous aller embrasser pour ne vous commettre en rien. Je vous révère et vous aime trop pour ne pas ménager vos intérêts et ceux de votre communauté plus que les miens... Priez Dieu pour moi : j'en ai grand besoin dans mes souffrances, et aimez toujours un homme plein de tendresse, de confiance, de reconnaissance et de vénération pour vous. »

Ce qu'il regrettait en quittant Versailles, ce n'était pas l'éclat de la Cour et la haute situation qu'il y occupait ; c'étaient les amis qu'il y laissait, et avec lesquels il n'aurait pas même la consolation de correspondre libre-

ment. Le 30 novembre 1699, il écrivait au duc de Beauvilliers : « Je suis ici en paix, et à portée, s'il plaît à Dieu, d'y faire du bien... Je suis fâché, mon bon duc, de ne vous voir point, vous et la bonne duchesse et quelques autres amis en très petit nombre. Pour le reste, je suis ravi d'en être bien loin. J'en chante le cantique de la délivrance, et rien ne me coûterait tant que de m'en rapprocher. Je n'écris à Paris que par des voies très sûres et à très peu de personnes. Pour mieux dire, je n'écris qu'à vous, mon bon duc, à la duchesse de Beauvilliers, et à l'abbé de Langeron, tout au plus de loin en loin au duc de Charost. Presque personne ne m'écrit. »

Conserver quelque commerce avec un homme qui avait encouru la disgrâce de Louis XIV n'était pas sans danger, et Fénelon mettait la plus grande discrétion à épargner ce danger à ses amis. Le 4 octobre 1699, il écrivait à M. Tronson : « Il y a longtemps que je me suis privé de la consolation de tout commerce avec vous, afin de ne vous commettre en rien, et de ménager les intérêts de Saint-Sulpice qui me sont très chers. Mais je ne crois pas manquer à cette règle de discrétion en vous écrivant par une voie très secrète, et ne le faisant que pour vous supplier de confier à l'ami qui vous rendra cette lettre les papiers que j'ai laissés entre vos mains. »

Fénelon eut la consolation de voir quelques-uns de ses amis l'accompagner dans son exil, et, attachés à sa maison, partager ses travaux, ses joies et ses épreuves jusqu'à son dernier soupir.

D'abord l'abbé de Langeron, son collaborateur dans la mission de Saintonge et à la Cour, comme lecteur du duc de Bourgogne, et qui faisait, dit-il, « la douceur de sa vie » par sa constante bonne humeur, l'agrément de son esprit et l'indépendance de son caractère. « Vos

remontrances, mon très cher enfant, lui écrivait-il un jour, me firent quelque peine sur-le-champ ; mais il était bon qu'elles m'en fissent, et elle ne dure pas. Je ne vous ai jamais tant aimé. Vous manqueriez à Dieu et à moi si vous n'étiez pas prêt à me faire de ces sortes de peines toutes les fois que vous croirez devoir me contredire. Notre union roule sur cette simplicité, et l'union ne sera parfaite que quand il y aura un flux et reflux de cœur sans réserve entre nous. »

A côté de l'abbé de Langeron, nous trouvons l'abbé de Beaumont, fils d'une des sœurs consanguines de Fénelon. L'archevêque en fit son grand-vicaire, et lui donna toute sa confiance et toute son affection.

Entre l'oncle et le neveu, les relations étaient empreintes d'une cordialité simple et familière, comme on le voit par les lettres. « Où êtes-vous, mon très cher neveu ? lui écrivait-il le 12 juillet 1714. Où allez-vous ? Quand est-ce que je vous reverrai *lasso maris et viarum* ? Je n'en sais rien ; mais je sais bien que le jour de notre réunion sera marqué par la craie et non par le charbon. » Et le 1er juin 1714 : « Vous m'avez demandé de mes nouvelles et vous ne m'en donnez pas des vôtres. O le grand paresseux ! J'excuse cependant un buveur (il était aux eaux dans le Midi) ; il est dispensé de tout, excepté de se promener... N'allez ni à Tulle, ni à Sarlat. Vous êtes en droit de vous excuser vers les bonnes tantes de Sarlat. Dites que je m'impatientais sur votre retour. Ce n'est pas en vain que vous êtes grand-vicaire. »

Avec l'abbé de Beaumont, Fénelon avait comme grand vicaire l'abbé de Chanterac, son parent du côté maternel, qui avait si bien plaidé sa cause à Rome dans l'affaire du quiétisme, et dont le ferme bon sens tempéra parfois la trop vive ardeur de l'archevêque. Ses lettres sont pleines d'esprit, de finesse et de discrétion.

Sa prudence, sa modération, sa dignité lui avaient attiré l'estime générale, et après le décret de condamnation Fénelon, lui écrivait : « Votre retour sera ma plus sensible consolation. Je ne vous dois pas moins que si les plus grands succès avaient suivi votre travail. J'ai compris tout ce que vous aviez fait et souffert. Je vois bien que vous ne nous en avez mandé que la moindre partie. Ma reconnaissance, ma confiance, ma vénération et ma tendresse pour vous sont sans bornes. Venez au plus tôt, afin que nous nous consolions dans le sein du véritable consolateur. Nous vivrons et mourrons n'étant qu'un cœur et qu'une âme. »

A côté de ces graves ecclésiastiques, nous trouvons dans le palais de Cambrai de gracieuses figures d'enfants et d'adolescents, les neveux de l'archevêque, qui y apportaient le mouvement, la gaieté et l'entrain, et l'animaient de leurs rires et de leurs jeux. Quelques-uns ne faisaient qu'y passer, d'autres y faisaient de longs séjours. En travaillant à leur éducation, Fénelon était heureux de leur prodiguer les trésors de son cœur, de son esprit et de son expérience. Il y en eut un qui, à Cambrai et pendant toute sa vie, fut l'objet de ses préférences. Ce fut celui qui, connu sous le nom de marquis de Fénelon, fut plus tard un militaire distingué et un fervent chrétien. Que de charmantes lettres adressées au cher *Fanfan* quand il eut quitté le palais épiscopal !

Tel était l'entourage au milieu duquel Fénelon vivait dans son palais épiscopal, n'ayant guère de relations en dehors de ce cercle intime. Dans ce pays flamand de mœurs et de langage, réuni depuis peu à la France, il ne trouvait guère de Français que les fonctionnaires, qui n'osaient pas fréquenter un homme en disgrâce.

Grâce au *Journal* de l'abbé Le Dieu et aux *Mémoires* de Saint-Simon, il nous est permis de pénétrer dans la

vie intime de Fénelon à Cambrai et d'assister à une de ses journées. Le secrétaire particulier de Bossuet ayant des parents aux environs de Cambrai, l'archevêque l'avait gracieusement invité à venir le visiter.

Nous n'avons qu'à le suivre : « Le prélat, dit-il, était en habits longs, violets, soutane et simarre avec des parements. Il ne portait à sa ceinture ni glands, ni franges d'or, et il avait à son chapeau un simple cordon de soie verte, des gants blancs aux mains et point de canne ni de manteau. Je lui remis le paquet de lettres en entrant dans sa chambre, et, sans l'avoir ouvert, il me fit asseoir au-dessus de lui, dans un fauteuil égal au sien, ne me laissant pas la liberté de prendre un autre siège et me faisant couvrir. Les premiers discours furent sur madame de Maisonfort. Il ouvrit alors son paquet de lettres : « Elles sont, dit-il, un peu malaisées » à lire ; il faudra les étudier à loisir. » Comme on était déjà venu avertir pour dîner, il se leva, et m'invita à venir prendre place à sa table. Tous les convives l'attendaient à la salle à manger. On lava les mains sans façons ; le prélat bénit la table et prit la première place, comme de raison. M. l'abbé de Chanterac était assis à sa gauche ; chacun se plaça, sans distinction, à mesure qu'il avait lavé. Je me mis à une place indifférente, et l'on me servit aussitôt du potage. La place de la droite du prélat étant vide, il me fit signe de m'y mettre : je remerciai, disant que j'étais placé et déjà servi ; il insista doucement et poliment : « Venez, voilà votre place. » J'y allai sans résistance.

» Nous étions quatorze à table, et le soir seize.

» La table fut servie magnifiquement et délicatement : plusieurs potages, de bon bœuf et de bon mouton, des entrées et ragoûts de toutes sortes, un grand rôti, des perdreaux et autres gibiers en quantité et de toutes façons, un magnifique fruit, des pêches et du

raisin exquis, des poires des meilleures espèces, du bon vin rouge, point de bière, le linge propre, le pain très bon, une grande quantité de vaisselle d'argent. Les domestiques portant la livrée étaient en très grand nombre, servant bien et proprement, avec diligence et sans bruit. Je n'ai pas vu de pages; c'était un laquais qui servait le prélat, ou quelquefois l'officier lui-même.

» M. l'archevêque prit la peine de me servir de sa main tout ce qu'il y avait de plus délicat sur la table; je le remerciai chaque fois en grand respect, le chapeau à la main, et chaque fois aussi il ne manqua jamais de m'ôter son chapeau, et il me fit l'honneur de boire à ma santé, tout cela fort sérieusement, mais d'une manière aisée et très polie. L'entretien fut aussi très aisé, doux et même gai : le prélat parlait à son tour et laissait à chacun une honnête liberté. Je remarquai que ses aumôniers, secrétaires et son écuyer parlèrent comme les autres, fort librement, sans que personne osât railler ni épiloguer. Les jeunes neveux ne parlaient pas. L'abbé de Beaumont soutenait la conversation, qui roula fort sur le voyage de M. de Cambrai; mais cet abbé était très honnête, et je n'aperçus rien ni envers personne de ces airs hautains et méprisants que j'ai tant de fois éprouvés ailleurs; j'y ai trouvé, en vérité, plus de modestie et plus de pudeur qu'ailleurs, tant dans la personne du maître que dans les neveux et autres.

» Cette table de seize couverts et celles de dix-huit, vingt et vingt-quatre m'ont paru très dignes de remarque, car elles m'ont fait connaître que ce prélat fait toujours à ses ecclésiastiques l'honneur de les avoir à sa table, comme je l'ai vu à dîner et à souper... C'est une grande modestie dans M. de Cambrai, avec sa qualité de duc et de prince de l'Empire et avec ses grandes richesses, d'avoir à sa table tous ses prêtres autour de lui.

» Le prélat mangea très peu, et seulement des nourritures douces et de peu de suc : le soir, par exemple, quelques cuillerées d'œufs au lait ; il ne but aussi que deux ou trois coups d'un petit vin blanc faible en couleur et par conséquent sans force ; on ne peut avoir une plus grande sobriété et retenue. Aussi est-il d'une maigreur extrême, le visage clair et net, mais sans couleur, disant lui-même : « On ne peut être plus maigre que je » ne le suis ». Il ne laisse pas que de bien se porter. Je crois, pour moi, que c'est le chagrin qui le ronge, car, outre la maigreur, il a l'air très mortifié, et dans la demi-journée que j'ai été avec lui, et au retour d'un voyage qui le devait dissiper, il n'est pas sorti de sa profonde mortification, quoique ses manières fussent aisées et polies, mais avec le visage d'un saint Charles.

» Après le dîner, toute la compagnie alla à la grande chambre à coucher de M. l'archevêque... On apporta du café... M. l'archevêque me fit promener avec lui le long de la grande enfilade de son appartement neuf, me parlant toujours de piété, et y rapportant tout le gouvernement ecclésiastique...

» Ce prélat me retint à souper et me traita avec la même distinction qu'à dîner. Après souper, dans la conversation, on me fit parler de la mort de M. de Meaux. Le prélat me demanda nommément qui l'avait exhorté à la mort... Il n'a pas été question du testament, bien moins du quiétisme. Dans tous ces entretiens, M. l'archevêque de Cambrai n'a pas dit le moindre mot à la louange de M. de Meaux... Avant dix heures du soir, il dit : « Nos » gens sont-ils là ? » Et il ajouta : « Faisons la prière. »

» Elle se fit dans sa grande chambre à coucher même où toute sa famille se trouva : un aumônier lut la formule.

» En sortant de table, il avait ordonné qu'on me pré-

parât une chambre. Il me fit mille offres de services pour ma famille qui était si proche de lui.

» Je pris congé, dès ce soir, du prélat et de M. l'abbé de Beaumont, comme devant partir dès le grand matin du jour suivant. Le prélat me conduisit jusqu'à la porte de sa grande salle du dais. »

Si le secrétaire de Bossuet avait des préventions contre l'archevêque de Cambrai, elles s'évanouirent promptement dans cette visite où il ne fut pas moins profondément édifié des vertus et de la piété du prélat que touché d'avoir été reçu avec tant de bonté et d'exquise courtoisie par un si grand seigneur.

Certains critiques lui ont reproché de n'avoir pas dit le moindre mot à la louange de Bossuet lorsque l'abbé Le Dieu lui parla de sa mort, attribuant ce silence à la rancune et à l'animosité. Nous croyons qu'on peut très bien justifier ce silence en disant avec M. de Broglie que « s'étendre en louanges douteuses sur le compte de son ancien adversaire eût été encourir le reproche d'hypocrisie, car les saints seuls arrivent à un assez grand degré de détachement pour pouvoir louer leurs ennemis avec une parfaite sincérité. Aussi Fénelon se tait-il avec un bon goût et un tact qui révèlent autant de délicatesse que de fierté dans la nature morale (1). »

Saint-Simon va nous compléter le tableau de la vie de Fénelon à Cambrai. « Il s'éveillait de bonne heure, mais la maigreur et la délicatesse de son corps le réduisaient à se lever tard. De son lit il se faisait un cabinet pour dire son office et ses autres prières, voir et répondre à ses lettres, et administrer son diocèse, ce qui était bientôt fait par la grande connaissance qu'il en avait acquise. » Une fois levé, Fénelon disait aussitôt

(1) *Fénelon à Cambrai*, p. 52.

la messe, tous les jours dans sa chapelle, et le samedi à la cathédrale. Ce jour-là, il confessait indistinctement tous ceux qui se présentaient. Les jours de fête il officiait lui-même solennellement. A midi, il dînait entouré de toute sa maison : on était toujours treize ou quatorze à table, tant aumôniers, secrétaires que visiteurs ou invités. La table était servie avec abondance et libéralité, mais sans la moindre recherche. Le maître du logis « tenait assez longue table, entretenant, servant, ne mangeant rien de solide et assez peu des autres choses. » Aussitôt après le dîner, on passait dans la grande chambre à coucher d'apparat de l'archevêché, où personne n'habitait. La, pendant une heure, on causait avec liberté, pendant que Fénelon signait sur une petite table ses lettres et expéditions. Puis il se retirait dans son cabinet jusqu'à huit heures et demie en hiver. Lorsque le temps le permettait, et toujours en été, l'archevêque allait par la ville faire quelques visites de bienséance ou dans les hôpitaux « toujours désireux de se promener pour peu que le temps ne fût pas humide. » A neuf heures du soir on servait le souper, composé uniquement d'œufs et de légumes ; enfin à dix heures le prélat faisait lui-même la prière à tous ses domestiques et se retirait.

L'unique plaisir de Fénelon était la promenade. Il se promenait beaucoup à pied, et pendant fort longtemps, tantôt avec ses neveux, tantôt avec ses grands-vicaires et l'on causait tout en marchant. Quelquefois il allait seul, plongé dans de longues réflexions (1).

Dans son palais de Cambrai, Fénelon savait allier la dignité d'un grand seigneur avec tous les devoirs d'un évêque. « Quoique sa table fût magnifique et délicate,

(1) Saint Simon. *Écrits inédits*, v. 461. De Broglie, *Fénelon à Cambrai*, p. 17.

dit Saint-Simon, et que tout chez lui répondît à l'état d'un grand seigneur, il n'y avait rien néanmoins qui ne sentît l'odeur de l'épiscopat et de la règle la plus exacte parmi la plus honnête et la plus douce liberté. Lui-même était un exemple toujours présent, mais auquel on ne pouvait atteindre ; partout un vrai prélat, partout aussi un grand seigneur... Parmi tant de grandes parties un grand ordre dans ses affaires domestiques, et une grande règle dans son diocèse. » Au sujet d'un ecclésiastique qui voulait s'attacher à lui et faire partie de sa maison il écrivait à l'abbé de Beaumont : « Pourra-t-il se résoudre à mener une vie solitaire, uniforme après en avoir mené une si active au dehors et si variée ! Aurait-il la santé, le goût, la patience nécessaire pour cette vie égale, régulière comme le mouvement d'un pendule. »

Ce qui empêchait cependant l'entourage de Fénelon de trop sentir le poids d'une vie si sérieuse, si monotone et si régulière, c'était Fénelon lui-même avec les charmes de sa personne et de sa conversation. « Sa physionomie, dit Saint-Simon, avait de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaieté ; elle sentait également le docteur, l'évêque et le grand seigneur : ce qui surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, les grâces, la décence et surtout la noblesse. Il fallait effort pour cesser de le regarder. Ses manières avaient une aisance qui en donnait aux autres... Avec cela une éloquence naturelle, douce, fleurie ; une politesse insinuante, mais noble et proportionnée, un air de clarté et de netteté pour se faire entendre dans les matières les plus embarrassées et les plus dures ; avec cela un homme qui ne voulait jamais avoir plus d'esprit que ceux à qui il parlait, qui se mettait à la portée de chacun sans jamais le faire sentir, qui les mettait à l'aise, et qui semblait enchanter, de

façon qu'on ne pouvait le quitter, ni s'en défendre, ni ne pas chercher à le retrouver. »

II. — Fénelon administrateur.

La séduction que l'archevêque de Cambrai exerçait sur les personnes de son entourage s'étendait aux administrés de son vaste diocèse. « Je travaille ici doucement, écrivait-il à M. de Beauvilliers (1er septembre 1697), et je ménage les esprits pour me mettre à portée de leur être utile ; ils m'aiment assez parce qu'ils me trouvent sans hauteur, tranquille et d'une conduite uniforme ; ils ne m'ont trouvé ni rigoureux, ni intéressé, ni artificieux ; ils se fient assez à moi, et nos bons Flamands, tout grossiers qu'ils paraissent, sont plus fins que je ne veux être. »

Il ne fallait pas moins que le caractère *enchanteur*, l'habileté et la prudence de Fénelon pour lui concilier les sympathies et la confiance de ces *bons Flamands*, français de fraîche date, et même en partie encore soumis à l'Espagne. Les préjugés et la défiance tombèrent rapidement. « Ses aumônes, dit Saint-Simon, ses visites épiscopales réitérées plusieurs fois l'année, et qui lui firent connaître par lui-même à fond les parties de son diocèse, la sagesse et la douceur de son gouvernement, ses prédications fréquentes dans la ville et les villages, la facilité de son accès, son humanité avec les petits, sa politesse avec les autres, ses grâces naturelles qui rehaussaient le prix de tout ce qu'il disait et faisait, le firent adorer de son peuple ; et les prêtres dont il se déclarait le père et le frère, et qu'il traitait tous ainsi, le portaient tous dans leurs cœurs. Parmi tant d'art et d'ardeur de plaire, et si générale, rien de bas, de com-

mun, d'affecté, de déplacé, toujours en convenance à l'égard de chacun ; chez lui, abord facile, expédition prompte et désintéressée, un même esprit inspiré par le sien à tous ceux qui travaillaient sous lui dans ce grand diocèse ; jamais de scandale ni rien de violent contre personne ; tout en lui et chez lui dans la plus grande décence. Ses matinées se passaient en affaires du diocèse. Comme il avait le génie élevé et pénétrant, qu'il y résidait toujours, qu'il ne se passait pas de jour qu'il ne réglât ce qui se présentait, c'était chaque jour une occupation courte et légère. »

Par ces paroles, qui ne sont pas d'un flatteur, on voit comment Fénelon réunissait deux génies que l'on trouve rarement ensemble, le génie littéraire et le génie administratif, et combien celui que Louis XIV traitait *d'esprit chimérique* se montra homme pratique dans le gouvernement de son diocèse. C'est ce que nous voyons dans tous les détails de son administration.

Pour ménager l'amour-propre des Flamands, il garda les anciens conseillers de son prédécesseur, et il ne décidait aucune affaire sans avoir pris l'avis de son conseil. Un de ses vicaires généraux était toujours choisi dans le clergé du diocèse.

Pour la correction des abus, il suivait la maxime de saint Augustin, « qu'il ne faut pas extirper les abus avec âpreté, dureté ou des formes impérieuses, mais plutôt par l'instruction que par les ordres, par le conseil que par des menaces. »

La lettre suivante nous montrera combien sages étaient ses principes d'administration, et comment il savait allier la fermeté à la douceur.

A un doyen qu'il chargeait de travailler à l'accommodement d'un curé avec ses paroissiens, il écrivait le 17 juillet 1702 : « Il s'agit d'une procession que le pasteur n'a pas voulu faire, en y admettant des irrévé-

rences que le peuple voulait y introduire, et que le peuple a faite tout seul et malgré lui. A l'égard des manants, je vous prie de leur déclarer de ma part qu'ils ont fait une très grande faute en osant faire seuls la procession malgré leur pasteur ; que c'est une révolte scandaleuse contre l'Eglise leur mère ; et que s'ils ne réparent un si grand scandale par une soumission que quelque député d'entre eux me vienne faire, je ferai agir contre eux notre promoteur qui les poursuivra rigoureusement, et que nous leur ferons sentir combien ils ont de tort. Mais s'ils veulent reconnaître leur faute et la réparer, il faudra que M. le pasteur use d'indulgence pour gagner les cœurs de son troupeau... je n'ai garde de vouloir discréditer un si bon pasteur, ni de le laisser exposé aux caprices d'un peuple entêté ; mais vous ne sauriez lui représenter trop fortement combien ces bagatelles ruineraient tout le bien qu'il peut faire dans les matières les plus capitales. Il n'aura jamais ni autorité, ni confiance des peuples, ni paix dans ses fonctions, ni fruit de son travail, s'il ne ménage les peuples sur de pareilles choses (1). »

Avec la même vigueur, tout en faisant les concessions que les circonstances demandaient, il savait maintenir l'observation des lois ecclésiastiques. Le 2 mars 1702, il écrivait à M. de Bernières, intendant du Hainaut : « M. l'évêque d'Arras et M. le grand-vicaire de Tournai m'ont pressé, sur de fortes raisons, de rétablir de concert avec eux, cette année, la loi du carême, qui commençait à s'abolir par le non-usage... A l'égard des militaires, je crains tellement de manquer à ce qui regarde le service du roi, que je leur ai même accordé des permissions dont on m'assure qu'ils ne se serviront guère. Il est vrai que je n'accorde aucune dispense aux

(1) *Œuvres*, t. VIII, p. 342.

officiers. Il n'y a pas d'apparence que j'accorde aux officiers, payés par le roi, une dispense que je refuse aux plus pauvres d'entre le peuple. C'est avec douleur, monsieur, que je me sens réduit à faire beaucoup de peine à tant d'honnêtes gens qui souffrent effectivement quelque incommodité ; mais nous sommes dans un ministère qui nous oblige, souvent malgré nous, à contrister les gens que nous estimons et à qui nous voudrions plaire. Qui est-ce qui maintiendra la loi si nous l'abandonnons ? A la fin on nous mènerait, pied à pied, surtout dans les frontières, à un oubli entier du jeûne et de l'abstinence. »

Le 26 novembre 1706, il écrivait au confesseur de l'électeur de Bavière : « Pour le carême, je l'ai réglé les années dernières de concert avec l'internonce apostolique. J'ai tâché de contenter les troupes et de n'abandonner pas néanmoins la loi du carême, qu'on oublie insensiblement. Il est vrai que dans ce triste temps les peuples et les troupes souffrent. Dieu sait combien je désire leur soulagement. Mais, en vérité, voici le temps où Dieu nous frappe pour nous humilier et nous convertir. Il faudrait multiplier les pénitences pour apaiser Dieu, au lieu de demander à être dispensé des pénitences que l'Église impose à tous les fidèles. »

Dans l'exercice de son autorité spirituelle, Fénelon montra toujours une grande fermeté à défendre ses droits. Les principes de l'Église sur la juridiction spirituelle, qu'il avait proclamés dans son discours pour le *sacre de l'Electeur de Cologne*, il ne craignait pas de les proclamer en face de Louis XIV, et de s'opposer aux prétentions illégitimes de ses ministres et de ses magistrats. Dans un mémoire qu'il adressa à M. Voysin, chancelier de France (1714), nous lisons : « Tous mes prédécesseurs ont exercé la juridiction spirituelle sur le chapitre de Valenciennes, sans jamais avoir de-

mandé la permission aux rois d'Espagne. Est-ce la puissance séculière qui donnera à un évêque le droit d'exercer la juridiction spirituelle qu'il ne peut recevoir que de Jésus-Christ?... Les canonicats sont de vrais bénéfices. Leurs personnes sont ecclésiastiques, leurs fonctions sont spirituelles. Le prince n'a fait que donner du bien pour la subsistance temporelle de ces chanoines... Sa Majesté aime trop l'Église pour vouloir faire entendre dans un acte solennel que c'est elle qui, par sa puissance séculière, donne à un archevêque le pouvoir d'exercer la juridiction purement spirituelle. »

Même fermeté à défendre ses droits de métropolitain vis-à-vis de ses suffragants. A l'évêque d'Arras qui s'était entremis en faveur de l'évêque de Saint-Omer, au sujet de l'appel d'un ecclésiastique, il écrivait (novembre 1703) : « A l'égard du roi, dont vous me parlez, personne ne surpassera jamais mon zèle, mon respect, ma soumission et ma reconnaissance ; mais permettez-moi de vous dire, Monseigneur, que c'est Dieu et non pas le roi, qu'il faut mettre devant les yeux des évêques, lorsqu'il s'agit des choses purement spirituelles. Je serais bien malheureux et bien indigne de mon ministère, si ma conscience ne suffisait pas pour me déterminer à mes fonctions dans une matière si grave, et si on avait besoin de me presser par des raisons de politique mondaine.

« Pour l'évêque de Saint-Omer, j'avoue que je suis fort surpris de ses plaintes. J'ai reçu une appellation dans les formes. Je n'ai donné aucune inhibition pour suspendre ce qu'il a fait. Si j'eusse manqué à faire ce que j'ai fait, j'aurais violé les règles de l'Eglise... Il n'y a plus de métropolitain, et chaque évêque demeure indépendant, même dans les causes d'appellation, si un métropolitain est réduit à n'oser recevoir les appelants.

« Je serai fort aise toutes les fois que les évêques de

notre province voudront s'unir avec leur métropolitain, et agir de concert dans les choses communes de discipline. Ils ne me trouveront, s'il plaît à Dieu, ni relâché, ni politique. Je crois même qu'aucun métropolitain ne pousse plus loin que moi le respect, les égards et les ménagements pour ses provinciaux; mais je n'achèterai jamais cette correspondance par des condescendances qui violent les lois de l'Eglise et qui dégradent le tribunal métropolitain ».

Fénelon voulait que dans la hiérarchie ecclésiastique tous les droits fussent respectés, et pussent s'exercer librement. Au même évêque d'Arras, dont il avait réformé une sentence, il écrivait le 16 juin 1711 : « J'avoue, Monseigneur, que je puis facilement me tromper ; mais chacun de nous doit, ce me semble, se borner à remplir sa fonction, en jugeant selon sa conscience, sans se faire un point d'honneur de faire prévaloir son jugement... Je n'ai garde de souffrir impatiemment que mon confrère fasse corriger par mon supérieur ce que je puis avoir fait de trop en qualité de métropolitain. Je ne serai nullement peiné quand vous prendrez le parti de vous pourvoir par les voies canoniques. Nous n'en garderons pas moins l'union parfaite qui doit être inviolable entre nous ».

III. — Fénelon et le Jansénisme.

Fénelon ne montra pas moins de zèle et de courage pour l'enseignement et la défense des bonnes doctrines que de fermeté dans l'exercice de son autorité. En arrivant à Cambrai, il trouva l'erreur janséniste fort répandue dans son diocèse et dans toute la Flandre. « Les Pays-Bas fourmillaient de jansénistes, dit Saint-Simon,

son diocèse en particulier, et Cambrai même en était plein. » Pour les combattre, il avait besoin de prêtres pieux et instruits. Son premier soin fut de former un séminaire qui lui assurât de tels prêtres, et il voulut en confier la direction aux prêtres de Saint-Sulpice qu'il avait en si haute estime. Le 6 janvier 1697, il écrivait à M. Tronson : « Je vous conjure, pour l'intérêt de l'Eglise et pour toute l'amitié que vous m'avez témoignée, de faire un effort pour me donner de bons sujets... En cas que M. Guy ne pût pas venir tout à fait sitôt, ne pourriez-vous pas nous envoyer d'abord un premier directeur, pour gouverner le séminaire sous l'inspiration de M. l'abbé de Chanterac ! Celui-ci, comme vous savez, a l'expérience de ces sortes de missions, avec beaucoup de génie, de piété et de sagesse pour conduire doucement. Quand je vous demande un directeur un peu fort, c'est que je connais le besoin du pays. On y est fort opposé au séminaire. Les docteurs de Louvain et de Douai en méprisent les études et en craignent la réforme. On craint que nous ne voulions abattre l'autorité des rigoristes, qui ont été jusqu'ici les maîtres, et que nous ne mettions le molinisme en crédit. Notre clergé est assez exercé sur les subtilités scholastiques. Mais que tout cela ne vous fasse aucune peur. Donnez-moi des gens pour enseigner, qui aient un sens droit, et un peu d'ouverture avec de la bonne volonté, je vous réponds que tout ira bien. Je prendrai moi-même garde à tout. Je les conduirai dans les commencements et je les autoriserai. Je verrai et soutiendrai tout. M. l'abbé de Chanterac, qui est également sage dans la conduite et ferme pour le dogme, nous aidera. Donnez-moi de bons cœurs avec un esprit droit, je me charge de vous les mettre en bon chemin. Je vivrai en frère avec eux. Je ne vous demande ni politesse, ni talent qui éblouissent ; je ne veux que du sens grossier et une vo-

lonté bien gagnée à Dieu. Voyez avec vos messieurs l'aumône que vous pouvez me faire dans ma mendicité. Il y a ici des biens infinis à faire. Les ouvriers de confiance me manquent. »

Malheureusement Saint-Sulpice ne put répondre pour le moment à une demande si pressante. « Nous nous sommes assemblés ici, écrivait M. Tronson (janvier 1697), pour voir ce que nous pourrions faire dans l'état où nous sommes, afin de répondre à vos désirs et à l'honneur que vous voulez nous faire. J'ai trouvé tous nos messieurs très disposés à vous rendre le service que vous souhaitez. La seule difficulté a été d'en trouver les moyens ; car nous n'avons pas ici d'ouvriers surnuméraires. Il fandrait en rappeler des séminaires de province, et faire ainsi de la peine à Messeigneurs les prélats. »

La négociation fut reprise plus tard, et Fénelon eut la consolation de la voir réussir peu avant sa mort.

En attendant, il transporta son séminaire de Valenciennes à Cambrai afin de pouvoir s'occuper de la direction par lui-même et par l'abbé de Chanterac, son grand-vicaire. Chaque semaine, il faisait une conférence, prêchait des instructions pendant les retraites, faisait passer les examens. Pour l'admission aux saints ordres, les examens étaient passés à l'archevêché, sous sa présidence (1). M. de Ramsay, qui assistait souvent aux conférences familières que l'archevêque faisait aux jeunes séminaristes, « ne cessait d'admirer la condescendance avec laquelle Fénelon daignait, à l'exemple de Jésus-Christ, se rendre simple avec les simples, enfant avec les enfants, pour insinuer dans tous les cœurs et dans tous les esprits l'amour de la vérité, de la vertu et de la piété. »

(1) Bausset.

Appropriant l'enseignement théologique de son séminaire aux besoins spéciaux de son diocèse, il n'est pas douteux que Fénelon n'ait fait traiter avec un soin particulier les questions soulevées par les Jansénistes.

Après une trêve de trente ans, l'apparition du fameux *cas de conscience*, en 1702, renouvela la contreverse du livre de Jansénius et ranima la lutte suspendue depuis la *paix* de Clément IX en (1669). Fénelon hésitait à y prendre part. Le 24 mai 1703, il écrivait à M. l'abbé de Langeron : « Il me convient moins qu'à un autre de parler. On m'accusera de vengeance contre les Jansénistes ; ils remettront sur la scène le quiétisme. Je soulèverai tout le clergé de mon diocèse et des deux universités voisines. Je me trouverai seul, contredit par les autres évêques ; on sera ravi de dire que j'ai été trop loin... Si Dieu voulait que je m'exposasse pour la vérité, je ne devrais pas hésiter à le faire : mais je ferais encore plus de tort à la vérité en la disant hors de propos, tout seul, le public étant prévenu des sophismes des Jansénistes, et leurs adversaires même me contredisant... Il n'y a que deux choses qui puissent autoriser mon Mandement : l'une que le roi fasse savoir aux évêques qu'il attend cette démarche de leur zèle, l'autre que je sois assuré de convenir avec M. de Chartres. »

Ces hésitations cessèrent lorsque le pape Clément XI, par un bref du 13 février 1703, eut condamné le *cas de conscience*. Le 12 février 1704, Fénelon fit paraître une *Ordonnance et Instruction pastorale contre le cas de conscience*, dans laquelle il dit « qu'il eût été trop heureux de se taire le reste de ses jours, s'il n'était pas dans la nécessité de veiller et d'instruire un grand troupeau dans le pays même où ces contestations ont le plus éclaté. »

Dans sa lutte contre les Jansénistes, Fénelon montra

la même charité, la même modération, la même indulgence envers les personnes que dans ses missions contre les protestants. Il n'a qu'un but : convaincre les esprits et gagner les cœurs. « A Dieu ne plaise, dit-il dans son *Instruction pastorale*, que nous nous élevions ici avec un zèle amer contre les défenseurs de Jansénius. Dieu sait jusqu'à quel point nous craignons toute préoccupation et toute partialité. La charité ne pense point le mal, et croit facilement le bien. » Saint-Simon dit « que les Jansénistes, heureux et contents de trouver le repos dans le diocèse de Cambrai, ne s'émurent de rien à l'égard de leur archevêque qui, contraire à leur doctrine, leur laissait toute sorte de tranquillité. Ils se reposèrent sur d'autres de leur défense dogmatique, et donnèrent peu d'atteintes à l'amour général que tous portaient à Fénelon. »

En gagnant les cœurs, Fénelon préparait les esprits à s'ouvrir plus facilement à la vérité. Dans son Instruction pastorale, il réfuta une à une, avec beaucoup de force et de clarté, les erreurs du Jansénisme, persuadé que c'était le meilleur moyen de le vaincre. « Cinq cents mandements qui demanderont la croyance intérieure, sans rien développer, sans rien prouver, sans rien réfuter, écrivait-il à l'abbé de Langeron, ne feront que montrer un torrent d'évêques courtisans. L'autorité des brefs, des arrêts, des lettres de cachet ne suppléeront jamais à une bonne instruction ; la négliger, ce n'est pas établir l'autorité, c'est l'avilir et la rendre odieuse. Il ne faut des coups d'autorité que contre les principales têtes, pour abattre les chefs du parti, encore ne faut-il le faire qu'en bornant le roi à appuyer le pape, et on ne doit jamais frapper qu'à mesure qu'on instruit (1). »

(1) 4 juin 1703.

Jusqu'à la fin de sa vie, Fénelon continua à lutter contre les Jansénistes par une série d'écrits qui ne forment pas moins de sept volumes. Peu connue du public, cette partie de ses ouvrages fait le plus grand honneur à la science du théologien et à l'admirable talent du polémiste. Son zèle ardent et la supériorité de son génie le placèrent au premier rang, à la tête de l'épiscopat français, pour la défense de l'Église contre l'erreur janséniste. Un moment éclipsée dans l'affaire du quiétisme, son autorité se releva avec éclat, et pendant les dix dernières années de sa vie, il succéda à Bossuet dans le rôle de *dictateur de la doctrine*, suivant l'expression forcée de Saint Simon.

C'est ainsi que Dieu récompensa sa belle soumission aux humiliations qu'il avait eues à subir dans l'affaire du quiétisme, et au lendemain de sa disgrâce, on le vit à Cambrai, jouissant d'une grande autorité dans l'église de France, et d'un grand crédit à la Cour de Rome, consulté par les plus grands personnages du royaume et de l'étranger attirer sur lui les regards bien plus qu'il ne l'aurait fait au palais de Versailles.

Par leurs attaques et leurs calomnies, les Jansénistes s'efforcèrent en vain de ruiner ou de diminuer l'autorité d'un si redoutable adversaire.

On s'étonne de voir les écrivains de nos jours, même ceux qui sont indifférents aux dogmes et qui ont peu de goût pour la morale rigoriste, épouser leurs rancunes et prendre leur défense. Dans son article *Fénelon*, de la Grande Encyclopédie (Lamirault), M. Brunetière dit que « l'acharnement de Fénelon à poursuivre le Jansénisme fut encore moins un manque de tact, une incorrection d'attitude, qu'une illusion funeste au christianisme lui-même ; qu'il s'escrimait en aveugle contre une morale infiniment plus pure que celle des casuistes, plus étroite peut-être mais d'autant plus haute et surtout plus chré-

tienne, ne voyant pas que le Jansénisme était la seule barrière qui s'opposât encore, dans les dernières années du règne, aux débordements du libertinage ; qu'il a travaillé dix ans pour anéantir un parti qui n'était rien moins que la substance morale de la France, risquant d'énerver ou plutôt de détruire le ressort même de la moralité. »

Sainte-Beuve regrettait que « l'élément janséniste n'eût pas pris une place régulière dans le tempérament moral de la société francaise. » En le recevant à l'Académie Française, Camille Doucet crut devoir abonder dans son sens et dit « que les Jansénistes travaillaient à réformer les mœurs par la sévérité de leur doctrine, et à régénérer par la foi la société en péril. »

Mieux inspirés, Fénelon et les autres évêques voyaient dans le Jansénisme non la réforme, mais la ruine des mœurs, *non la régénération* mais la destruction de la société religieuse et civile. En niant le libre arbitre, il ruinait le fondement de la morale. Fénelon voyait en lui « un système pire que celui d'Epicure, en ce qu'il ne nous laisse aucune autre règle des bonnes mœurs qu'un plaisir nécessitant. » En éloignant des sacrements, il tarissait la source de la piété et de la vertu. En se révoltant contre l'autorité ecclésiastique, il enseignait la révolte contre l'autorité civile.

D'après Sainte-Beuve, « Fénelon, pensant au règne possible de son élève chéri, voyait et redoutait dans le Jansénisme un cadre tout trouvé d'opposition politique pour les mécontents. Mater le parti dans ses chefs, en même temps que poursuivre et atteindre la doctrine sous tous ses déguisements, c'était le cri du très clément Fénelon, son *delenda Carthago*. »

Le rôle joué par les Jansénistes dans les parlements sous Louis XV et sous Louis XVI et dans l'assemblée de 1789, montre avec quelle perspicacité Fénelon avait

prévu l'avenir, et prouve qu'il avait bien raison de vouloir épargner aux successeurs de Louis XIV une opposition qui leur fut si funeste.

La vue des maux dont l'Église était menacée explique l'activité et l'ardeur extraordinaire qu'il déploya dans la lutte et ses appels pressants au Pape comme au Roi. Dans un Mémoire adressé au P. Le Tellier (1710), nous lisons : « Si la paix vient, comme on nous la fait espérer, il serait important d'employer le pontificat de ce Pape, avec le règne du Roi, à abattre le jansénisme. Pour y réussir il faudrait former un projet et le suivre sans relâche. Si on ne le fait pas, on perdra une conjoncture dont la perte sera irréparable ; car ces deux personnes sont bien intentionnées contre l'erreur. Le Pape est infirme, et le Roi est âgé.

» Tous ceux qui étudient en Sorbonne, excepté les séminaristes de Saint-Sulpice, et quelques autres en très petit nombre, entrent dans les principes de Jansénius sous le nom de grâce efficace par elle-même. Le thomisme est le masque du parti. Les répétiteurs empoisonnent toutes les études. Le torrent des docteurs est pour la nouveauté. La plupart des évêques sont prévenus par leurs docteurs de licence, qui deviennent leurs grands-vicaires et qui infectent leurs diocèses. Les séminaires même de Saint-Lazare commencent à être gâtés. Les Bénédictins de Saint-Maur et de Saint-Vannes, l'Oratoire, les Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, les Augustins, les Carmes déchaussés, divers Capucins, beaucoup de Récollets et de Minimes sont prévenus pour le système janséniste. Cette contagion ne peut manquer de croître sans mesure chaque jour. La Cour est pleine de gens favorables à ce parti, qui en insinuent les maximes aux princes s'ils y trouvent quelque ouverture. La plupart des femmes dévotes et spirituelles remuent tous les ressorts imaginables pour

servir ce parti. On doit tout craindre du chancelier et de quelques ministres, du procureur général, de quantité de magistrats en crédit et d'un nombre incroyable d'honnêtes gens prévenus. Le parti a contre lui le Roi et le Pape. Tous les actes de Rome et des évêques le foudroient, et néanmoins il ne fait que croître tous les jours. »

La correspondance de Fénelon nous fait connaître le grand rôle qu'il a joué pour la défense de l'Église contre cette erreur redoutable, qu'il sait découvrir sous tous ses déguisements. Le 30 novembre 1699, il écrit au duc de Beauvilliers : « Je ne dois pas omettre une chose importante : c'est que les jansénistes, pour mieux persuader que le jansénisme n'est qu'un fantôme, ne cessent de se confondre avec les thomistes. Ils se moquent de ceux dont ils prennent le manteau pour se couvrir, et ces gens, si implacables contre les équivoques, en font continuellement pour tromper l'Eglise, et pour condamner en apparence des propositions qu'ils soutiennent en fait... Il faut toujours mettre à part le thomisme, le reconnaître hors de toute atteinte, et se borner à bien prouver les différences essentielles qui rendent le jansénisme pernicieux, quoique le thomisme soit pur. »

Le 24 novembre 1709, il envoie au duc de Chevreuse une lettre contre la théologie de M. Habert, protégé par le cardinal de Noailles, le suppliant de délibérer avec le P. Le Tellier sur l'usage qu'il convient de faire de cette lettre : « On ne manquera pas, dit-il, de croire que je cherche à me venger de ce cardinal, et il pourra le croire lui-même... Il est capital de décréditer une théologie si contagieuse, qui se répand dans les écoles, dans les séminaires, dans les diocèses, sans contradiction. C'est par de telles voies que la contagion croît à vue d'œil, malgré toute les puissances réunies pour

la réprimer. J'aurais voulu ménager davantage M. Habert, pour épargner son protecteur ; mais il est capital de découvrir dans ce théologien ce qui est cent fois pis que l'erreur, le déguisement pour insinuer plus dangereusement l'erreur même. »

Ayant appris qu'il avait paru une *Dénonciation* de la théologie de M. Habert, dont il n'était pas l'auteur, et que le cardinal de Noailles préparait un mandement pour la défense de cette théologie, Fénelon écrivait au P. Le Tellier le 12 mars 1711 : « A quoi servira-t-il qu'on ait flétri le nom et le livre de Jansénius, si le jansénisme demeure tout entier hors d'atteinte et autorisé dans un autre livre encore plus propre à séduire tous les lecteurs ?... On ne manquera pas de dire que l'archevêque même de Cambrai, qui écrit avec tant d'ardeur contre le jansénisme, n'a pas osé contredire ouvertement cette doctrine. Mon silence sera regardé comme une approbation tacite ou du moins comme une preuve de mon impuissance de contester. Je connais le grand péril où la pure doctrine va se trouver. Je suis évêque, et l'un des défenseurs du sacré dépôt ; j'écris depuis quelques années contre le jansénisme : puis-je me taire par politique, et abandonner la cause de l'Église ? Ne serais-je pas coupable devant Dieu et devant les hommes, si je laissais la vérité sans témoignage dans une telle oppression ?

» J'avoue que le public croira facilement que je suis moins occupé de l'intérêt de la vérité que d'un ressentiment secret contre M. le cardinal de Noailles. Mais dois-je, par la crainte de ce scandale, abandonner la foi que M. Habert corrompt ? Dois-je craindre le discours des critiques plus que les jugements de Dieu ! Je laisserai penser et dire tout ce qu'on voudra ; j'irai tout droit à la vérité attaquée pour la soutenir : je sacrifierai repos, réputation et vie même, dans un état de vieillesse et

d'infirmité, pour soutenir la bonne cause jusqu'à mon dernier soupir. Plus l'autorité qui protégera le livre contagieux est grande, plus j'élèverai la voix pour la faire entendre à l'Église entière. Je parlerai avec douceur, modestie, respect, zèle et ménagement pour un pieux cardinal, à l'égard duquel Dieu m'est témoin que mon cœur n'a jamais ressenti la moindre altération... Il est vrai que je dois moins qu'un autre évêque contredire M. le cardinal de Noailles : aussi veux-je m'en abstenir, pourvu que d'autres évêques défendent la foi ébranlée. Je me trouverai fort heureux de n'être pas réduit à contredire un cardinal que je respecte beaucoup, à l'égard duquel le public me soupçonnerait de malignité. Mais si tous les autres évêques, retenus par la crainte de déplaire à un cardinal si puissant et si accrédité, n'osaient attaquer le livre contagieux de M. Habert, j'oublierais à la dernière extrémité certaines bienséances qui ne regardent que ma personne, pour me dévouer au pressant besoin de l'Église. On peut juger de mes dispositions par la conduite que j'ai tenue sur les livres des PP. Quesnel et Juenin. Il n'a tenu qu'à moi de les attaquer avant tous les autres évêques : c'était une très avantageuse occasion de contenter mon ressentiment contre M. le cardinal de Noailles ; mais Dieu m'a fait la grâce d'avoir une horreur infinie de tout ressentiment. »

Si Fénelon avait été l'homme vindicatif que certains critiques de nos jours ont imaginé, que d'occasions s'offraient à lui d'accabler son ancien adversaire ! Ce prélat, qui avait fait une guerre si acharnée au quiétisme, ne montra que de la faiblesse contre les jansénistes, se laissa entraîner dans leurs intrigues et devint leur jouet, au mépris de l'autorité pontificale et des conseils de ses meilleurs amis de la Cour.

Le 24 février 1715, madame de Maintenon écrivait à

M. Languet de Gergy, curé de Saint-Sulpice : « Que pourrait mon intérêt auprès du cardinal, puisqu'il résiste au roi, son maître, son bienfaiteur, prévenu d'estime et d'inclination pour lui, qui a tout employé pour le faire revenir, jusqu'à ses larmes et à ses conjurations à la mort de nos princes. Il a résisté à tout, et s'en sait bon gré (1). »

Étant évêque de Châlons, M. de Noailles avait approuvé les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* de Quesnel. Devenu archevêque de Paris, il refusa de se joindre aux évêques qui censurèrent cet ouvrage. Se croyant attaqué sur ce sujet par les évêques de La Rochelle et de Luçon, il publia contre eux une ordonnance injurieuse. Et comme il soupçonnait le confesseur du roi, le P. Le Tellier, de prêter appui aux évêques, il retira tout à coup les pouvoirs aux Jésuites de son diocèse, alléguant pour motif « qu'ils enseignaient une mauvaise doctrine, et qu'ils soulevaient le troupeau contre le pasteur ». A cette occasion madame de Maintenon lui écrivit : « Vous traitez l'affaire des Jésuites d'affaire spirituelle qui intéresse votre conscience... Sa Majesté la regarde comme un procédé particulier, comme une vengeance contre des gens que vous avez cru qui vous offensaient, et qui vous ont offensé en effet. C'est le ressentiment de cette vengeance que le roi voudrait que vous sacrifiassiez à ce que vous lui devez, et à l'amitié qu'il a toujours eue pour vous : car de dire que les Jésuites sont incapables de confesser, il n'est pas possible, monseigneur, qu'ils soient devenus tels dans un moment (2). »

Loin de se joindre aux ennemis du cardinal dans

(1) Geffroy. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique.*

(2) Lettre du 9 octobre 1712 (Geffroy. II, 216, avec la date inexate 1709.)

l'épineuse affaire des évêques. Fénelon, sachant que le duc de Bourgogne avait été chargé par le roi de l'accommoder, écrivit au duc de Chevreuse (6 juillet 1711) : « Je vous prie de dire au bon duc (de Beauvilliers, conseiller du prince) qu'il me paraît qu'il doit faire des pas dans la conjoncture présente vers son pasteur pour lui marquer sa vénération, bonne volonté, sans entrer dans la matière. Si le pasteur le presse d'y entrer, il peut lui faire les objections de ses parties, et lui demander éclaircissement. Il faut de la douceur, du ménagement, et enfin de la sincérité pour éviter la flatterie, sans aller jusqu'à dire des vérités qui blesseraient sans fruit. Voilà ma pensée. »

S'il était plein de ménagements et de charité dans les questions de personnes, Fénelon était inflexible dans les questions de doctrines. La maréchale de Noailles lui ayant écrit pour tâcher de le rapprocher du cardinal, reçut cette réponse (7 juin 1712) : « Quoique vous m'assuriez, madame, que vous connaissez assez le sentiment de M. le cardinal de Noailles et le fond de son cœur pour être assurée que vous ne trouverez aucune difficulté de sa part dans vos bons desseins, je prévois que vous auriez de la peine à guérir son cœur à mon égard. Vous m'apprenez qu'on l'a assuré que je suis un des principaux mobiles de toutes les mortifications qu'on cherche à lui donner depuis longtemps. Vous savez, madame, que je ne suis à portée d'être le mobile d'aucune affaire, et que je ne suis nullement en état de procurer des mortifications à un homme si accrédité. Si j'étais à portée de le faire, personne ne le ferait moins que moi ; il serait le premier, et s'il était possible, le seul à qui je parlerais pour lui épargner des mortifications. Il ne trouverait en moi que candeur, respect, zèle et ménagement pour sa personne, lors même que je serais contraint de penser autrement que lui pour notre commun ministère...

J'avoue que je suis opposé à la doctrine du livre du P. Quesnel, que les évêques ont condamné, et même à celle de la théologie de M. Habert, qui a été dénoncée, et qui n'est que le jansénisme un peu radouci. Comme je veux toujours agir avec la droiture la plus scrupuleuse, je dois vous avertir, madame, que je me crois obligé en conscience de demeurer entièrement libre de faire, en toute occasion, ce qui me paraîtra nécessaire contre le progrès de ces nouveautés. Nulle raison humaine ne peut me lier les mains dans le pressant danger de la foi.

» Je n'ose espérer que M. le cardinal se rapproche véritablement de moi, pendant qu'il me saura attaché à des pensées si contraires aux siennes, et toujours prêt à contredire s'il le faut les gens qu'il estime... Je ne songe néanmoins à attaquer M. le cardinal ni directement ni indirectement; j'en suis plus éloigné que jamais dans la conjoncture présente. Je garde depuis longtemps un profond silence, et je diffère même de répondre à ce que le P. Quesnel a écrit contre moi, de peur que le lecteur malin ne s'imagine entrevoir dans une réponse quelque trait qui puisse retomber sur ce que je respecte. Mais enfin, je ne puis en conscience ni me lier les mains, ni espérer que je ne blesserai pas un cœur déjà malade, quand j'écrirai selon mes préjugés contre les siens, quoique je n'écrive rien contre lui... Loin d'être un des principaux mobiles des mortifications, je voudrais pouvoir procurer à M. le cardinal un repos parfait.

» Notre réunion même n'a aucun besoin qu'on la commence de mon côté. Je la porte tous les jours toute faite à l'autel au fond de mon cœur. Dieu sait les vœux que je fais pour celui qui me croit si opposé à ses intérêts. Je serai maintenant encore plus zélé pour son service que je ne l'aurais été autrefois. »

D'après ces témoignages de Fénelon, que confirment

l'élévation de ses sentiments et la sainteté de sa vie, on voit ce qu'il faut penser des accusations portées contre lui au sujet du cardinal de Noailles.

A la suite de M. Crouslé et de M. Brunetière, M. l'abbé Delmont lui reproche « de n'avoir plus eu à cœur qu'une chose après sa défaite : se venger de sa déconvenue et prendre sa revanche sur ses adversaires... A défaut de Bossuet qui meurt trop tôt... c'est l'archevêque de Paris qu'il guette avec une implacable persévérance pour le prendre en flagrant délit de jansénisme : c'est contre lui qu'il travaille à former un orage en excitant les évêques, le P. Le Tellier, etc. » (P. 200.)

Les morts comme les vivants ont droit à leur réputation, et y porter atteinte par des accusations sans preuves, c'est manquer au devoir de la justice et de la charité. Dans la lutte de Fénelon contre le jansénisme il n'est pas plus permis d'attribuer à un motif de vengeance ses attaques contre M. de Noailles qui soutenait cette erreur, que d'attribuer à un motif de jalousie l'ardeur de Bossuet à combattre Fénelon dans l'affaire du quiétisme.

Le cardinal de Noailles ne montra pas envers l'archevêque de Cambrai la même noblesse de sentiments et la même délicatesse de procédés. Dans un mémoire adressé au roi, il attaqua violemment Fénelon et essaya de réveiller les anciennes discussions du quiétisme. La réponse de Cambrai ne se fit pas attendre : « Le cardinal dit qu'il y a d'autres erreurs, et même celles des quiétistes, que les Jésuites négligent et favorisent, pendant qu'ils sont si animés contre le jansénisme. Tout le monde comprend d'abord le but de ce discours. Il voudrait tenter une diversion et donner le change ; mais qui le prendra ? Faut-il parler à mon avantage ? J'en suis honteux, mais il m'y contraint. D'un côté, on voit ma

docilité sans bornes pour le Pape, et l'empressement avec lequel je prévins d'abord tous les évêques de France pour condamner mon livre ; de l'autre, on voit les évasions de ce cardinal, qui refuse au roi d'exécuter sa parole et de condamner, à l'exemple du Pape, le livre contagieux du chef des jansénistes réfugié en Hollande pour écrire contre l'Église. D'un côté, je demeure environ quatorze ans depuis la condamnation de mon livre, n'interrompant le silence le plus profond et le plus paisible que pour établir l'autorité infaillible de l'Église dans la condamnation des textes. De l'autre côté, ce cardinal soutient qu'il ne faut pas attendre dans de telles condamnations une évidence certaine. Autant que j'ai de zèle pour élever l'autorité de l'Église qui condamne les textes, autant il a d'art pour l'éluder et pour l'anéantir dans la pratique. »

Le reproche de manquer de soumission à l'Église, le cardinal de Noailles devait le mériter bientôt dans une circonstance encore plus solennelle. Lorsque parut la constitution *Unigenitus* (8 septembre 1713), condamnant cent et une propositions extraites des *Réflexions morales* de Quesnel, il refusa avec huit autres évêques de l'accepter : « Ils se croyaient obligés, disaient-ils, de recourir au Pape, de lui proposer leurs peines et leurs difficultés. »

Le 25 février 1715, il publia un mandement, par lequel il défendait, sous peine de suspense, de recevoir dans son diocèse la bulle *Unigenitus* sans son autorité. Presque en même temps Fénelon publiait, pour l'acceptation de la bulle, un admirable mandement, où, dans une très éloquente apostrophe à la chaire de Saint-Pierre, il affirmait son ardent amour pour l'Église et son attachement inviolable au centre de l'unité catholique. Ce fut le chant du cygne. Quelques mois après il mourait, et, de son lit de mort, il demandait au roi deux grâces « qui

ne regardaient ni sa personne, ni aucun des siens. La première était qu'il lui donnât un successeur pieux, régulier, bon, et ferme contre le jansénisme, lequel était prodigieusement accrédité sur cette frontière (1). »

Préoccupé jusqu'à la fin du crédit du jansénisme et des moyens de prévenir les dangers qu'il faisait courir à l'Église de France, Fénelon avait écrit un mémoire pour obtenir du roi et du Pape la convocation d'un Concile national pour amener les évêques opposants à recevoir la bulle *Unigenitus*. Ayant été le principal champion de l'Église dans la lutte contre le jansénisme, il devait avoir le premier rôle dans cette assemblée d'évêques appelée à juger celui qui avait été son adversaire dans l'affaire du quiétisme. Loin de le séduire, cette perspective effrayait un homme à l'âme trop haute pour entretenir des sentiments de mesquine rancune.

La noblesse et la délicatesse de cette âme éclatent dans la lettre du 26 novembre 1716, où il fait part à l'abbé de Beaumont de ses craintes et de ses répugnances : « Le Concile national pourra bien manquer ; mais si on le tenait, et si j'étais convoqué selon la règle comme tous les autres, qu'est-ce que je devrais faire ? Je serais sensiblement affligé d'être l'un des exécuteurs d'un homme qui m'a exécuté autant qu'il l'a pu. Ce personnage aurait des airs de vengeance, et ce serait un prétexte de m'imputer une conduite très odieuse. D'un autre côté, je me dois à l'Église dans un si pressant besoin. Si je croyais que tout allât bien, je serais ravi que tout se fît sans moi. Mais si le Concile se trouvait dans un grand péril de trouble et de partage, où je pusse n'être pas tout à fait inutile, je me lèverais, supposé qu'on me désirât véritablement ; après quoi je m'en

(1) *Lettre au P. Le Tellier*, 6 janvier 1715. *Œuvres*, t. VIII, p. 283.

reviendrais ici par le plus court chemin. Raisonnez là-dessus avec le très petit nombre digne de la plus intime confiance. Pour moi, je vais prier Dieu. »

La mort du roi vint bientôt mettre fin à ce projet de Concile. Les prévisions de Fénelon sur l'avenir du jansénisme sous ses successeurs ne se réalisèrent que trop.

IV. — Fénelon et le duc de Bourgogne.

Tant d'ardeur dans la lutte contre les jansénistes, tant de zèle et d'activité pour la bonne administration de son diocèse n'empêchaient pas Fénelon de s'occuper des affaires de la France, et, dans son exil de Cambrai, il n'oubliait pas ses fidèles amis de Versailles. Son principal collaborateur dans l'éducation du duc de Bourgogne, le duc de Beauvilliers et le duc de Chevreuse, continuaient à jouir à la Cour de leurs charges et de la faveur du roi. Par eux, Fénelon faisait parvenir au jeune prince les conseils spirituels et politiques que lui inspiraient son amour paternel et son ardent patriotisme. La correspondance directe entre lui et son élève ne commença qu'en 1701, après quatre ans de silence. Le 22 décembre 1701, le duc de Bourgogne lui écrivait : « Enfin, mon cher archevêque, je trouve une occasion favorable de rompre le silence où j'ai demeuré depuis quatre ans. J'ai souffert bien des maux depuis ; mais un des plus grands a été de ne pouvoir point vous témoigner ce que je sentais pour vous pendant ce temps, et que mon amitié augmentait par vos malheurs, au lieu d'en être refroidie. Je pense avec un vrai plaisir au temps où je pourrais vous revoir ; mais je crains que ce temps ne soit encore bien loin. Il faut s'en remettre à la volonté

de Dieu, de la miséricorde duquel je reçois toujours de nouvelles grâces...

« Je ne vous dirai pas ici combien je suis révolté contre tout ce qu'on a fait à votre égard ; mais il faut se soumettre à la volonté de Dieu et croire que tout cela est arrivé pour notre bien... Ne me faites point de réponse, à moins que ce ne soit par quelque voie très sûre et en mettant votre lettre dans le paquet de M. de Beauvilliers comme je mets la mienne, car il est le seul que j'aie mis de la confidence. Adieu, mon cher archevêque ; je vous embrasse de tout mon cœur. Je vous demande vos prières et votre bénédiction. »

Le 17 janvier 1702, Fénelon répondait : « Jamais rien ne m'a tant consolé que la lettre que j'ai reçue. J'en rends grâces à celui qui peut seul faire dans les cieux tout ce qu'il lui plaît, pour sa gloire. Il faut qu'il vous aime beaucoup, puisqu'il vous donne son amour, au milieu de tout ce qui est capable de l'éteindre dans votre cœur... Ce qui me donne de meilleures espérances, c'est que je vois par votre lettre que vous sentez vos faiblesses, et que vous les reconnaissez humblement. Qu'on est fort en Dieu, quand on se trouve bien faible en soi-même... Je ne vous parle que de Dieu et de vous ; il n'est pas question de moi. Dieu merci, j'ai le cœur en paix ; ma plus rude croix est de ne point vous voir, mais je vous porte sans cesse devant Dieu, dans une présence plus intime que celle des sens. Je donnerais mille vies comme une goutte d'eau pour vous voir tel que Dieu vous veut. »

Pour le préparer à devenir *tout ce que Dieu voulait*, capable de faire un jour à la France tout le bien qu'on attendait de lui, Fénelon lui proposait saint Louis pour modèle : « Enfant de saint Louis, imitez votre père ; soyez comme lui doux, humain, accessible, affable, compatissant, libéral... La force et la sagesse de saint

Louis vous seront données si vous les demandez en reconnaissant humblement votre faiblesse et votre impuissance. Il est temps que vous montriez au monde une maturité et une vigueur d'esprit proportionnées au besoin présent. Saint Louis, à votre âge, était déjà les délices des bons et la terreur des méchants... La piété n'a rien de faible, ni de triste, ni de gêné : elle élargit le cœur, elle est simple et aimable, elle se fait tout à tous pour les gagner tous... Un grand prince ne doit pas servir Dieu de la même façon qu'un solitaire ou un simple particulier. Saint Louis s'est sanctifié en grand roi. Il était intrépide à la guerre, décisif dans les conseils, supérieur aux autres hommes par la noblesse de ses sentiments, sans hauteur, sans présomption, sans dureté. Il suivait en tout les véritables intérêts de sa nation, dont il était autant le père que le roi. Il était appliqué, prévoyant, modéré, droit et ferme dans les négociations. Jamais prince ne fut plus sage pour policer les peuples et pour les rendre tout ensemble bons et heureux. Il était noble et magnifique selon les mœurs de son temps, mais sans faste et sans luxe... Longtemps après sa mort on se souvenait encore avec attendrissement de son règne comme de celui qui devait servir de modèle aux autres pour tous les siècles à venir... Soyez l'héritier de ses vertus avant que de l'être de sa couronne. »

L'affection de Fénelon pour le jeune prince ne l'aveuglait pas sur tout ce qui lui manquait pour être un nouveau saint Louis. Il écrivait au duc de Beauvilliers (30 novembre 1699) : « J'aime toujours M. le duc de Bourgogne, nonobstant ses défauts les plus choquants. Je vous conjure de ne vous relâcher jamais dans votre amitié pour lui ; que ce soit une amitié crucifiante et de pure foi ; c'est à vous à l'enfanter avec douleur, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en lui. Supportez-le sans

le flatter, avertissez-le sans le fatiguer... Dites-lui les vérités qu'on voudra que vous lui disiez; mais dites-les-lui courtement, avec respect et avec tendresse. »

Lui-même ne traitait pas autrement ce jeune prince dont il put constater les défauts, surtout pendant la guerre de Flandre. En 1702, le roi lui confia le commandement de l'armée, sous la direction du maréchal de Boufflers. Devant traverser Cambrai, il obtint la permission de voir l'archevêque en passant. « Je ne puis me sentir si près de vous, lui écrivait-il de Péronne, le 23 avril 1702, sans vous en témoigner ma joie et, en même temps, celle que me cause la permission que le roi m'a donnée de vous voir en passant. Il y a mis néanmoins la condition de ne vous point parler en particulier; je suivrai cet ordre. Trouvez-vous, je vous prie, à la maison où je changerai de chevaux sur les huit heures. »

L'entrevue eut lieu comme le roi l'avait exigé. Quelle joie pour Fénelon de revoir après cinq ans son cher petit prince. Mais quelle amertume dans les conditions de l'entrevue! Le 27 avril, il écrivait à madame de Montberon : « Je n'ai vu M. le duc de Bourgogne qu'en public et un petit quart d'heure. Ce qui paraît un adoucissement n'en est pas un; mais il faut prendre chaque chose comme elle vient, et se laisser à la Providence. »

Dans cette première campagne, le duc de Bourgogne ne montra pas la timidité et l'indécision qu'on eut à lui reprocher plus tard. Le 4 novembre 1703, Fénelon écrivait au duc de Beauvilliers : « Je suis ravi de tout ce que j'entends dire de Mgr le duc de Bourgogne. Tâchez de faire en sorte que ceux qui en sont charmés à l'armée le retrouvent le même à la Cour. Je sais qu'il y a des différences inévitables; mais il faut rapprocher ces deux états le plus qu'on peut... Il s'est familiarisé à l'armée avec beaucoup de gens : toutes les glaces sont

rompues avec eux; il n'a qu'à être avec ces mêmes personnes à Versailles à peu près comme à l'armée. »

Au milieu des intrigues qui se croisaient à la Cour, des malveillances dont il était l'objet, des jalousies qu'excitaient ses talents et ses vertus, la situation du jeune prince était bien difficile. De Cambrai lui venaient les plus sages conseils sur l'attitude pleine de prudence et de réserve qu'il avait à prendre, sur les ménagements à garder envers les personnes plus ou moins hostiles. Fénelon écrivait au duc de Beauvilliers : « Il faudrait trouver un milieu afin qu'il ne fût ni trop, ni trop peu chez madame de Maintenon. Il ne doit jamais lui montrer aucun éloignement ; il doit même lui montrer, quoi qu'elle puisse faire, une attention et des égards par respect pour la confiance que le roi a en elle.

« Je crois que M. le duc de Bourgogne devrait, sans empressement, accoutumer le roi à lui, et se tenir à portée d'attirer sa confiance, soit pour entrer dans le Conseil, soit pour soulager un prince âgé. Sa modération, son respect, son esprit réservé et discret pourraient faciliter ce progrès dans des temps où le roi ne saurait où reposer sa tête.

« J'entends dire que M. le duc de Bourgogne augmente ses pratiques de piété. C'est pour moi un grand sujet de joie de voir la grâce dominer dans son cœur... Il est essentiel qu'un prince du sang fasse publiquement des œuvres qui excitent les hommes à glorifier le Dieu qu'ils adorent. Mais on prétend qu'il va au delà des œuvres nécessaires pour éviter tout scandale et pour vivre avec régularité en chrétien. On est alarmé de sa sévérité contre certains plaisirs, on s'imagine même qu'il veut critiquer les autres et les former selon ses vues scrupuleuses... On prétend qu'il a refusé à Monseigneur de le suivre à l'Opéra pendant le carême. En écoutant de tels discours, j'ai compté sur l'exagération du monde qui

ne peut souffrir la règle, qui la craint encore plus dans les grands que dans les particuliers, parce qu'elle y tire plus à conséquence. On y appelle souvent excessif en piété ce qui est à peine suffisant. Mais je craindrais d'un autre côté que ce prince ne se tournât un peu trop aux pratiques extérieures, qui ne sont pas d'une absolue nécessité... Il ne doit donner au public de spectacle sur la piété que dans les occasions de devoir, où la règle souffrirait s'il ne la suivait pas aux yeux du monde. Il doit, si je ne me trompe, s'accommoder à l'inclination de Monseigneur pour les choses qu'il peut faire sans pécher... N'aller point aux spectacles de son propre mouvement pendant le carême, et y aller en même temps pour plaire à Monseigneur quand il le propose, c'est le parti qui me semble le plus à propos. »

En 1708, le duc de Bourgogne fut tiré de ce milieu ingrat de Versailles, et pour la troisième fois, envoyé par le roi à la tête des armées de Flandre, sous la direction du duc de Vendôme. Le choix de Vendôme était malheureux. « Le feu et l'eau, dit Saint-Simon, n'étaient pas plus différents, ni plus incompatibles que l'étaient Mgr le duc de Bourgogne et M. le duc de Vendôme : l'un dévot, timide, mesuré à l'excès, renfermé, raisonnant, pesant et compassant toutes choses, vif néanmoins et absolu, mais avec tout son esprit, simple, retenu, considéré, craignant le mal et de former des soupçons, se reposant sur le vrai et le bon, connaissant peu ceux à qui il avait à faire, quelquefois incertain, ordinairement distrait et trop porté aux minuties : l'autre, au contraire hardi, audacieux, avantageux, imprudent, méprisant tout, abondant en son sens avec une confiance dont aucune expérience ne l'avait pu défendre, incapable de contrainte, de retenue, de respect, surtout de joug, orgueilleux au comble dans toute sorte de genres, âcre et intraitable à la dispute, ennemi jusqu'à l'injure de

toute espèce de contradictions, impatient à l'excès de plus grand que lui, d'une débauche également honteuse et abominable, dont il ne se cachait pas par audace, ne doutant de rien, fier du goût du roi si déclaré pour lui et de la puissante cabale qui l'appuie... Cela étant ainsi, il était impossible que ces deux hommes ne se brouillassent, et bientôt que les affaires en souffrissent, que l'armée ne se partialisât, que le plus fort ne perdît le plus faible ; et ce plus fort serait Vendôme, que nul frein, nulle crainte ne retiendrait, et qui avec sa cabale perdrait le jeune prince et le perdrait sans retour ; le vice incompatible avec la vertu rendrait la vertu méprisable sur ce théâtre de vices ; l'expérience accablerait la jeunesse, la hardiesse dompterait la timidité, le génie avantageux, audacieux, saisirait tout, les artifices soutiendraient tout. »

La cabale dont parle Saint-Simon était la cabale du Dauphin, coterie de libertins et de débauchés, ennemis du duc de Bourgogne dont elle raillait la dévotion.

Jeté au milieu de tant de difficultés, le jeune prince devait avoir plus que jamais besoin des conseils de son Mentor de Cambrai. Le 21 mai 1708, il lui écrivait de Valenciennes : « Continuez vos prières, je vous en supplie ; j'en ai plus besoin que jamais. Unissez-les aux miennes, ou plutôt je les unirai aux vôtres, car je sais qu'en pareil cas, l'évêque est au-dessus du prince. Vous faites très sagement de ne pas venir ici, et vous en pouvez juger, par ce que je n'ai point été coucher à Cambrai. J'y aurais été certainement sans les raisons décisives qui m'en ont empêché. Sans cela, j'aurais été ravi de vous voir ici pendant le séjour que j'y fais et de vous y entretenir sur beaucoup de matières où vous auriez été plus capable que personne de m'éclaircir et de me donner conseil. Vous savez l'amitié que j'ai toujours eue pour vous, et que je vous ai rendu justice au

milieu de tout ce dont on vous accusait injustement. Soyez persuadé que rien ne sera capable de la diminuer et qu'elle durera autant que ma vie. »

Une correspondance suivie devait suppléer aux entrevues que la crainte de déplaire au roi ne permettait pas d'avoir avec le disgracié de Cambrai. Le bruit ayant couru que, n'ayant pas pu secourir Lille, le duc de Bourgogne était sur le point de s'en retourner à la Cour, Fénelon lui écrivait (septembre 1708) : « Je n'ai garde, monseigneur, de me mêler des affaires qui sont au-dessus de moi, et principalement de celles de la guerre, que j'ignore profondément : mais la connaissance de vos bontés et un excès de zèle me font prendre la liberté de vous dire, par cette voie très sûre et très secrète, que si Dieu permettait que vous ne pussiez pas secourir Lille, il conviendrait au moins, si je ne me trompe, que vous fissiez les dernières instances pour obtenir la permission de demeurer à la tête des armées jusqu'à la fin de la campagne. Quand un grand prince, comme vous, monseigneur, ne peut pas acquérir de la gloire par des succès éclatants, il faut au moins qu'il tâche d'en acquérir par sa fermeté, par son génie et par ses ressources dans les tristes événements. Je suis persuadé, monseigneur, que toute la pente de votre cœur est pour ce parti. Il ne dépend pas de vous de faire l'impossible ; mais ce qui peut soutenir la réputation des armes du roi et les vôtres, est que vous fassiez jusqu'à la fin tout ce qu'un vieux et grand capitaine ferait pour redresser les choses. Les habiles gens vous feront alors justice, et les habiles gens décident toujours à la longue dans le public. Souffrez cette indiscrétion du plus dévoué et du plus zélé des hommes. »

Le 16 septembre 1708, en lui demandant pardon « d'un excès de liberté qui vient d'un excés de zèle », il lui écrit : « Oserai-je vous dire ce que j'apprends, que

le public dit ? Si je suivais les règles de la prudence, je ne le ferais pas. Mais j'aime mieux m'exposer à vous paraître indiscret que manquer à vous dire ce qui sera peut-être utile dans un cœur comme le vôtre. On vous estime singulièrement, on vous aime avec tendresse, on a conçu les hautes espérances des biens que vous pourrez faire ; mais le public prétend savoir que vous ne décidez pas assez et que vous avez trop d'égards pour des conseils très inférieurs à vos propres lumières... Il ne s'agit point des décisions que vous pourriez faire tout seul, contre l'avis de tous les officiers généraux de l'armée ; il suffit seulement que vous soyez libre de suivre ce que vous croirez à propos, quand votre avis sera confirmé par ceux des officiers généraux qui ont le plus de réputation et d'expérience. »

Le duc de Bourgogne lui répond le 20 septembre : « Sur ce que vous dites de mon indécision, il est vrai que je me le reproche à moi-même et que, quelquefois, paresse ou négligence, mauvaise honte ou respect ou timidité m'empêchent de prendre des partis et de trancher net dans des choses importantes. Vous voyez que je vous parle avec sincérité, et je demande tous les jours à Dieu de me donner, avec la sagesse et la prudence, la force et le courage pour exécuter ce que je croirai mon devoir. »

En accueillant avec une si touchante humilité la communication de l'archevêque de Cambrai, le duc de Bourgogne l'encourageait à lui dire toujours la vérité avec une entière franchise. Dans une lettre du 24 septembre, nous lisons : « Loin de vous flatter, monseigneur, je vais rassembler ici toutes les choses les plus fortes qu'on répand dans le monde contre vous.

» On dit que vous êtes trop particulier, trop renfermé, trop borné à un petit monde de gens qui vous obsèdent. Il faut avouer que je vous ai toujours vu, dans

votre enfance, aimant à être en particulier, et ne vous accommodant pas des visages nouveaux... Vous avez, plus qu'aucun autre prince, de quoi contenter le public dans la conversation. Vous y êtes gai, obligeant, et, si on l'ose dire, très aimable ; vous avez l'esprit cultivé et orné pour pouvoir parler de tout et pour vous proportionner à chacun... C'est l'avantage des grands princes, que chacun qui se ruine ou s'expose à être tué pour eux est enchanté par une parole obligeante et dite à propos. L'armée entière chantera vos louanges, quand chacun vous trouvera accessible, ouvert et plein de bonté.

« On dit, monseigneur, qu'ayant une assez vive répugnance à suivre les conseils outrés de M. de Vendôme, vous n'avez pas cessé de suivre trop facilement ce qu'il a voulu.

» Qu'étant sérieux et renfermé, vous perdez néanmoins du temps pour les choses les plus sérieuses par un badinage qui n'est plus de saison et que les gens de guerre n'approuvent pas.

» Que vos délibérations ne sont pas assez secrètes ; que vous n'êtes pas assez bien averti. Il y a longtemps que j'ai ouï dire, aux gens qui ont de la réputation dans ce métier, que M. de Vendôme ne saurait s'appliquer à tous ces détails qu'il ne prévoit guère, qu'il hasarde beaucoup, qu'il croit tout possible et facile, qu'il est souvent surpris, qu'il ne croit ni n'écoute personne.

» Le public croit que vous avez une dévotion sombre, timide, scrupuleuse, et qui n'est pas assez proportionnée à votre place ; que vous ne savez pas assez prendre une certaine autorité modérée, mais décisive, sans blesser la soumission inviolable que vous devez aux intentions du roi.

» C'est ce que je ne fais que vous rapporter d'une façon purement historique, parce que je suis hors de

portée de voir les faits. Mais, supposé même qu'ils soient tels qu'on les raconte, il n'y a qu'un seul usage que vous en deviez faire : c'est celui de voir humblement vos défauts, de ne vous en point décourager et de recourir à Dieu avec confiance pour travailler à leur correction. Eh, qui est-ce sur la terre qui n'a point de défauts, et qui n'a pas commis de grandes fautes ? Qui est-ce qui est parfait à vingt-six ans pour le très difficile métier de la guerre, quand on ne l'a jamais fait de suite ? »

A la fin de cette lettre, Fénelon répond à la question que le prince lui avait posée : « S'il ne croyait qu'il fût absolument mal de loger dans une abbaye de filles : c'est le cas où il se trouvait ; les religieuses étaient pourtant séparées, mais il occupait une partie de leurs logements. » L'archevêque lui dit « qu'il ne doit avoir aucune peine de loger dans cette maison religieuse ; qu'il n'a rien que de sage et de réglé autour de sa personne ; que c'est une nécessité à laquelle on est accoutumé pendant les campements de l'armée. »

Dans sa lettre du 3 octobre, le duc de Bourgogne répond : « Je suis bien moins homme de bien et moins vertueux que l'on ne me croit ; ne voyant en moi que haut et bas, chutes et rechutes, relâchement, omission et paresse dans mes devoirs les plus essentiels, immortification, délicatesse, orgueil, hauteur, mépris du genre humain, attache aux créatures, sans avoir cet amour du Créateur au-dessus de tout, ni du prochain comme moi-même. »

Parcourant ensuite, article par article, les critiques faites contre lui, il reconnaît qu'un certain nombre sont fondées, et se disculpe sur d'autres.

Le 15 et le 25 octobre, nouvelles lettres de Fénelon, sur ce qu'il apprend qu'on continue à dire contre la personne du duc. « Il me revient par le bruit public

qu'on dit que vous vous ressentez de l'éducation qu'on vous a donnée ; que vous avez une dévotion faible, timide et scrupuleuse sur des bagatelles, pendant que vous négligez l'essentiel pour soutenir la grandeur de votre rang et la gloire des armes du roi. On ajoute que vous êtes amusé, inappliqué, irrésolu... On dit même que vos maximes scrupuleuses vont jusqu'à ralentir votre zèle pour la conservation des conquêtes du roi, et l'on ne manque pas d'attribuer ce scrupule aux instructions que je vous ai données dans votre enfance. Vous savez, monseigneur, combien j'ai toujours été éloigné de vouloir vous inspirer de tels sentiments... »

A la fin de la campagne, au moment où le duc va retourner à la Cour sans avoir pu dissiper les préventions qu'on avait contre lui, Fénelon, dans sa lettre du 17 novembre, lui trace la conduite qu'il doit tenir en arrivant : « Après avoir avoué au roi avec sincérité toutes les choses dans lesquelles vous croyez de bonne foi avoir manqué, vous serez en plein droit de lui développer la vérité tout entière. Vous pouvez lui représenter que l'homme qui vous était donné pour vous instruire et pour vous soulager ne vous apprenait rien, et ne faisait que vous embarrasser... Demandez avec les plus vives instances à avoir votre revanche dans la campagne prochaine et à réparer votre réputation attaquée. Vous ne sauriez montrer trop de vivacite sur cet article... Jamais personne n'eut besoin de tant de force et de vigueur que vous en aurez besoin dans cette occasion. Une conversation forte, vive, noble et pressante, quoique soumise et respectueuse, vous fera un honneur infini dans l'esprit du roi et de toute l'Europe. Au contraire, si vous parlez d'un ton timide et inefficace, le monde entier, qui attend ce moment décisif, conclura qu'il n'y a plus rien à espérer de vous, et qu'après avoir été faible à l'armée, aux dépens de votre

réputation, vous ne songez pas même à la relever à la Cour. »

Cette intéressante correspondance, dont nous n'avons pu mettre sous les yeux des lecteurs que quelques extraits, nous montre d'un côté un chef d'armée en qui un admirable fonds de vertu chrétienne ne saurait compenser le manque d'énergie, de décision et d'initiative, et de l'autre un archevêque qui s'efforce en vain de lui communiquer les ardeurs viriles de son âme vaillante. On a pu dire avec raison que des deux c'est Fénelon qui est le vrai soldat. Malgré ses instances, le duc de Bourgogne ne put obtenir du roi d'aller se remettre à la tête des armées de Flandre pour la campagne de 1707.

V. — Fénelon et les malheurs de la France.

On sait combien, dans ces années désastreuses pour la France, Fénelon, par l'héroïsme de sa charité et de son dévouement, s'attira l'admiration universelle. « Sa maison ouverte, dit Saint-Simon, et sa table de même, avait l'air de celle d'un gouverneur de Flandre, et tout à la fois d'un palais vraiment épiscopal, et toujours beaucoup de gens de guerre distingués, et beaucoup d'officiers particuliers, sains, malades, blessés, logés chez lui et servis comme s'il n'y en avait eu qu'un seul, et lui ordinairement présent aux consultations des médecins et des chirurgiens : il faisait d'ailleurs auprès des malades et des blessés les fonctions du pasteur le plus charitable, et souvent il allait exercer le même ministère dans les maisons et les hôpitaux où l'on avait disposé les soldats, et tout cela sans oubli, sans politesse, et toujours prévenant avec les mains ouvertes. Une libéra-

lité bien entendue, une magnificence qui n'insultait pas, également officieux et modeste... Aussi était-il adoré de tous. L'admiration et le dévouement pour lui étaient dans le cœur de tous les habitants des Pays-Bas, quels qu'ils fussent. »

Les ennemis eux-mêmes eurent part à sa générosité. « Il répandait ses libéralités sur leurs soldats comme sur les nôtres, dit Saint-Simon (1), en sorte que le prince Eugène et le duc de Marlborough lui marquèrent sans cesse leur attention en toutes choses, jusqu'à ne fourrager point ses terres, à épargner celles qu'il leur faisait recommander... en sorte que quelque aimé et révéré qu'il fût dans tous les pays de son voisinage et de la domination du roi, il le paraissait encore davantage dans ceux où ses ennemis étaient les maîtres. »

Les terres de l'archevêque, n'étant pas ravagées, furent cultivées et donnèrent du blé en abondance. Ce blé, au lieu de le garder pour ses besoins particuliers, pour sa maison et ses prêtres, Fénelon le fit offrir à l'intendant de Flandre. A ce sujet, il écrivait à Chamillard, ministre de la guerre (20 nov. 1708) : « Si je ne considérais que mon intérêt, j'aimerais bien mieux vendre mon blé à des marchands qui le viendraient prendre céans à un haut prix et argent comptant... Je compte pour rien mon intérêt dès que celui du roi paraît : le devoir du bon sujet décide. De plus, la reconnaissance me presse. Je dois aux anciennes bontés de Sa Majesté tout ce que je possède : je lui donnerais mon sang et ma vie encore plus volontiers que mon blé. Mais je suis très éloigné, monsieur, de vouloir que vous fassiez valoir mon offre. La chose ne mérite pas d'aller jusqu'au roi et j'en serai assez récompensé pourvu

(1) *Ecrits inédits.*

que vous soyez persuadé de ma bonne volonté pour faciliter l'exécution de vos projets dans son service. D'ailleurs je suis, Dieu merci, guéri de toute espérance mondaine. Je serai content d'avoir fait mon devoir, et mon zèle, quoique ignoré par Sa Majesté, suffira pour ma consolation le reste de ma vie. »

Un contemporain, l'abbé Galet, nous le représente ouvrant largement les portes de son palais épiscopal aux blessés et aux fugitifs, les corridors, les chambres, les escaliers remplis d'hommes, les cours et les jardins remplis de bestiaux qu'on avait soustraits au pillage des ennemis. « Il ordonna à son maître d'hôtel de donner à manger à tous ceux qui en demanderaient. L'on vit pendant plusieurs jours des tables servies jusqu'à cent cinquante couverts. On se hasarda à lui représenter qu'une telle dépense n'allait à rien moins qu'à le ruiner totalement. « Dieu nous aidera, répondit-il ; la Providence a des ressources sur lesquelles je compte sans nulle défiance. Donnons seulement tant que nous aurons de quoi : c'est mon devoir et c'est aussi ma volonté (1). »

Mais que de misères que son inépuisable charité ne pouvait soulager ! Le 22 septembre 1709, il écrit à Voysin, ministre de la guerre : « Je ne puis m'empêcher de faire ce que notre ville et notre pays désolé me pressent d'exécuter. Il s'agit de vous supplier instamment d'avoir la bonté de nous procurer les secours que vous nous avez promis de la part du roi. Ce pays et cette ville n'ont, pour cette année, d'autre ressource que celle de l'avoine, le blé ayant absolument manqué. Il ne s'agit plus de froment, qui est monté jusqu'à un prix énorme, où les familles même les plus honnêtes ne peuvent plus en acheter : sa rareté est extrême. L'orge

(1) *Principales vertus de Fénelon.*

nous manque entièrement. Le peu d'avoine qui nous restera peut-être ne saurait suffire aux hommes et aux chevaux. Il faudra que les peuples périssent. De plus, vous comprenez monsieur, mieux que personne, que si les peuples ne peuvent ni semer, ni vivre, vos troupes ne pourront pas subsister sur cette frontière sans habitants qui leur fournissent les choses nécessaires... Je croirais manquer à Dieu et au roi, si je ne représentais pas fidèlement notre état. Nous attendons tout de la compassion de Sa Majesté pour des peuples qui ne lui montrent pas moins de fidélité et d'affection que les sujets de l'ancien royaume. »

Un mémoire adressé en 1710 par Fénelon aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, et qui n'était pas destiné au public, nous fait connaître toute l'étendue du mal, et la profondeur de la détresse dans laquelle était tombée la France : « Voici ce que je vois et que j'entends dire tous les jours aux personnes les plus sages et les plus instruites. Le prêt manque souvent aux soldats ; le pain même leur a manqué souvent plusieurs jours ; il est presque tout d'avoine, mal cuit et plein d'ordures. Ces soldats mal nourris se battraient mal, selon les apparences. On les entend murmurer et dire des choses qui doivent alarmer pour une occasion. Les officiers subalternes souffrent à proportion encore plus que les soldats. La plupart, après avoir épuisé tout le crédit de leurs familles, mangent ce mauvais pain de munition, et boivent l'eau du camp. Il y en a eu un très grand nombre qui n'ont pas eu de quoi revenir de leurs provinces. Beaucoup d'autres languissent à Paris, où ils demandent inutilement quelques secours au ministre de la guerre : les autres sont à l'armée dans un état de découragement et de désespoir qui fait tout craindre... Les peuples ne vivent plus en hommes, et il n'est plus permis de compter sur leur patience, tant elle est mise

à une épreuve outrée... Les fonds de toutes les villes sont épuisés... Tous les hôpitaux sont accablés : on en chasse les bourgeois pour lesquels seuls ces maisons sont fondées, et on les remplit de soldats... On accable tout le pays par la demande de chariots ; on tue tous les chevaux des paysans... La nation tombe dans l'opprobre. Il n'y a plus dans nos peuples, dans nos soldats et dans nos officiers ni affection, ni estime, ni confiance, ni espérance qu'on se relèvera, ni crainte de l'autorité. »

Dans cette extrémité, Louis XIV demanda la paix ; mais les conditions qu'on lui imposa étaient inacceptables. C'est alors que, le 4 août 1710, Fénelon adressa au duc de Chevreuse cette lettre fameuse, où éclate l'ardeur de son patriotisme, la fière indépendance de son caractère et la hardiesse de son esprit dans les avis qu'il donne au roi, et dans les moyens de salut qu'il propose. Si l'on peut trouver contestable l'opportunité de certains de ces moyens dans les circonstances présentes, on ne peut du moins contester la grandeur d'âme et le vif sentiment des malheurs du pays dans celui qui, aux maux extrêmes, ne craignait pas d'opposer des remèdes extrêmes : « Je ne vois aucune solide ressource que celle que vous ne ferez pas entrer dans la tête du roi. Notre mal vient de ce que cette guerre n'a été jusqu'ici que l'affaire du roi, qui est ruiné et décrédité. Il faudrait en faire l'affaire véritable de tout le corps de la nation. Elle ne l'est que trop devenue : car, la paix étant rompue, le corps de la nation se voit dans le péril prochain d'être subjugué... Il s'agit de persuader à toute la nation qu'il faut prendre de l'argent partout où il en reste, et que chacun doit s'exécuter rigoureusement pour empêcher l'invasion prochaine du royaume. Pour réussir dans un point si important, il faudrait que le roi mît le corps de la nation en part du plan général des affaires...

que le roi entrât en matière avec un certain nombre de notables des diverses conditions et des divers pays. Il faudrait prendre leurs conseils, et leur faire chercher en détail les moyens les moins durs de soutenir la cause commune. Il faudrait qu'il se répandît dans toute notre nation une persuasion intime et constante que c'est la nation entière elle-même qui soutient, pour son propre intérêt, le poids de cette guerre. Il faudrait que chacun crût que, supposé même qu'elle eût été entreprise mal à propos, le roi a fait dans la suite tout ce qui dépendait de lui pour la finir et pour débarrasser le royaume ; mais qu'on ne peut plus reculer, et qu'il ne s'agit de rien moins que d'empêcher une totale invasion... J'avoue qu'un tel changement pourrait émouvoir trop les esprits et les faire passer tout à coup d'une absolue dépendance à un dangereux excès de liberté. C'est par la crainte de ces inconvénients que je ne propose point d'assembler les États-Généraux qui, sans cette raison, seraient très nécessaires, et qu'il serait capital de rétablir ; mais comme la trace en est perdue, et que le pas à faire est très glissant dans la conjoncture présente, j'y craindrais de la confusion. Je me bornerai donc d'abord à des notables que le roi consultera l'un après l'autre... pour les rendre responsables du gouvernement, et pour faire sentir au royaume entier que les plus sages têtes qu'on y peut trouver ont part à ce qu'on fait pour la cause publique. Il est capital de relever ainsi la réputation du gouvernement méprisé et haï... Pendant que le despotisme est dans l'abondance, il agit avec plus de promptitude et d'efficacité qu'aucun gouvernement modéré ; mais quand il tombe dans l'épuisement, sans crédit, il tombe tout à coup sans ressource... Vous me direz que le roi est incapable de recourir à de tels moyens ; qu'il n'est pas même en état de consulter, de questionner, de décider sur les différents avis. A cela je réponds qu'il est bien triste

que, l'émétique étant l'unique remède qui reste pour sauver le malade, le malade n'ait ni la force de le prendre, ni d'en soutenir l'opération. Si le roi est trop éloigné d'accepter cette ressource, il est trop éloigné du salut de l'Etat. »

A la fin, Fénelon laisse déborder les sentiments de sa grande âme en des accents qui rappellent ceux des prophètes, quand ils faisaient entendre aux rois d'Israël des menaces divines. « Vous me direz que Dieu soutiendra la France : mais je vous demande où en est la promesse ? Avez-vous quelque garant pour des miracles ? Il vous en faut sans doute pour vous soutenir comme en l'air ; les méritez-vous dans un temps où votre ruine prochaine et totale ne peut vous corriger, où vous êtes encore dur, hautain, fastueux, incommunicable, insensible, et toujours prêt à vous flatter ? Dieu s'apaisera-t-il en vous voyant humilié sans humilité, confondu par vos propres fautes sans vouloir les avouer, et prêt à recommencer si vous pouviez respirer deux ans ? Dieu se contentera-t-il d'une dévotion qui consiste à dorer une chapelle, à dire un chapelet, à écouter une musique, à se scandaliser facilement et à chasser quelque janséniste ? Non seulement il s'agit de finir la guerre au dehors, mais il s'agit encore de rendre au dedans du pain aux peuples moribonds, de rétablir l'agriculture et le commerce, de réformer le luxe qui gangrène toutes les mœurs de la nation, de se ressouvenir de la vraie forme du royaume, et de tempérer le despotisme, cause de tous nos maux... J'espère que Dieu sauvera la France, parce que Dieu aura pitié de la maison de saint Louis, et que, dans la conjoncture présente, la France est un grand appui de la catholicité. Mais, après tout, ne nous flattons pas ; Dieu n'a besoin de personne : il saura bien soutenir son Eglise sans ce bras de chair... Je puis me tromper, et je le suppose sans peine ; mais il me semble

qu'il nous faut ou un changement de cœur par grâce, ou une humiliation qui ne laisse nulle ressource flatteuse à notre orgueil. Vous me direz que le changement du cœur ne venant point, il faudrait donc une chute totale. Je vous reponds que Dieu connaît ce que j'ignore, soit pour donner un cœur nouveau, soit pour accabler sans détruire. Il voit dans les trésors de sa Providence le juste milieu que ma faible raison ne me découvre pas. J'adore ce qu'il fera, sans le pénétrer ; j'attends sa décision. Il sait avec quelle tendresse j'aime ma patrie, avec quelle reconnaissance et quel attachement respectueux je donnerais ma vie pour la personne du roi, avec quel zèle et quelle affection je suis attaché à la maison royale et surtout à Mgr le duc de Bourgogne ; mais je ne puis vous cacher mon cœur ; c'est par cette affection vive, tendre et constante, que je souhaite que nos maux extrêmes nous préparent une vraie guérison... Pardonnez-moi, mon bon duc, toutes mes imprudences ; je vous les donne pour ce qu'elles valent. Si j'aimais moins la France, le roi, la maison royale, je ne parlerais pas ainsi. »

Si ces fières et courageuses paroles ne parvinrent pas aux oreilles du roi, elles eurent du moins un écho dans son conseil, dont les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse faisaient partie, et ne furent pas sans influence sur Louis XIV, qui se montra si grand au milieu des malheurs de la France à la fin de son règne.

Quant à l'idée de consulter les notables, d'associer la nation au pouvoir et aux dangers de la France, elle peut paraître hardie, chimérique même avec un roi tel que Louis XIV ; mais en elle-même, elle peut bien se défendre. L'expérience des Etats-Généraux, en 1789, ne saurait faire préjuger ce qu'aurait produit la convocation des notables à une époque où la royauté était encore si puissante, et le tiers-état dévoué au roi.

Pendant qu'avec une passion du bien public qui croissait avec les malheurs de la patrie, Fénelon envoyait à la Cour ses avis et ses conseils, un événement imprévu vint changer brusquement la face de cette Cour et ouvrir, avec de nouveaux horizons politiques à la France, de nouvelles espérances à l'archevêque de Cambrai. Le 14 avril 1711, le dauphin, fils unique de Louis XIV, mourait après une courte maladie. La France n'avait pas à regretter de ne pas voir succéder à Louis XIV un prince qui, d'après Saint-Simon, « était sans vice ni vertu, sans lumière ni connaissances quelconques, radicalement incapable d'en acquérir, très paresseux, sans imagination ni production, sans goût, sans choix, sans discernement, né pour l'ennui, qu'il communiquait aux autres, et pour être une boule roulant au hasard par l'impulsion d'autrui, opiniâtre et petit en tout à l'excès, livré aux plus pernicieuses mains, incapable d'en sortir ni de s'en apercevoir, absorbé dans sa graisse et dans ses ténèbres, et qui, sans avoir aucune volonté de mal faire, eût été un roi pernicieux. »

L'héritier présomptif de la couronne, le duc de Bourgogne, se montra un homme nouveau : « Le dauphin, dit Saint-Simon, s'enhardit avec le monde qu'il redoutait du vivant de monseigneur, parce que, quelque grand qu'il fût, il en essuyait les brocards applaudis. C'est ce qui lui donnait cette timidité qui le renfermait dans son cabinet, parce que ce n'était que là qu'il se trouvait à l'abri et à son aise.

« ... Le roi revenu pleinement à lui, l'insolente cabale tout à fait dissipée par la mort d'un père presque ennemi dont il prenait la place, le monde en respect, en attention, en empressement... on vit ce prince timide, sauvage, concentré, cette vertu précise, ce savoir déplacé, cet homme engoncé, étranger dans sa maison, contraint de tout, embarrassé par tout, on le vit, dis-je, se mon-

trer par degrés, se déployer peu à peu, se donner au monde avec mesure, être libre, majestueux, gai, agréable. »

Sans se laisser éblouir par toutes les espérances que les nouvelles destinées de son élève et sa prochaine arrivée au pouvoir devaient faire naître en lui, Fénelon s'efforça, de concert avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, de le préparer à devenir un bon roi.

« Confiné depuis douze ans dans son diocèse, dit Saint-Simon, ce prélat y vieillissait sous le poids inutile de ses espérances, et voyait les années s'écouler dans une égalité qui ne pouvait que le désespérer. Toujours odieux au roi, à qui personne n'osait prononcer son nom, plus odieux à madame de Maintenon, parce qu'elle l'avait perdu, plus en butte que nul autre à la terrible cabale qui disposait de monseigneur, il n'avait de ressources qu'en l'inaltérable amitié de son pupille devenu lui-même victime de cette cabale, et qui, selon le cours ordinaire de la nature, le devait être trop longtemps pour que le précepteur pût se flatter d'y survivre, ni, par conséquent, de sortir de son état de mort au monde. En un clin d'œil ce pupille devient Dauphin, en un autre, comme on va le voir, il parvient à une sorte d'avant-règne. »

Pendant cet *avant-règne* qui devait être si court, Fénelon redouble de sollicitude pour son pupille, et de zèle pour former en lui un bon roi. Le 12 mai 1711, il écrit au duc de Chevreuse : « Le duc de Bourgogne doit prendre sur lui, plus que jamais, pour paraître ouvert, prévenant, accessible et sociable. Il faut qu'il détrompe le public sur les scrupules qu'on lui impute, qu'il soit régulier en son particulier, et qu'il ne fasse point craindre à la Cour une réforme sévère dont le monde n'est pas capable. Nous allons prier sans cesse

pour lui. Je demande pour lui un cœur large comme la mer. »

Le 9 juin, il écrit au même : « Il revient par les lettres de la Cour que le duc de Bourgogne fait très bien et que sa réputation, qu'on avait attaquée, commence à devenir telle qu'elle a besoin d'être pour le bien public. J'en remercie Dieu. » Et le 24 août : « J'entends dire que le duc de Bourgogne fait mieux, que sa réputation se relève et qu'il aura de l'autorité. Il faut le soutenir, lui donner le tour des affaires, l'accoutumer à voir par lui-même et à décider. Il faut qu'il traite avec les hommes pour découvrir leurs finesses, pour étudier leurs talents, pour savoir s'en servir malgré leurs défauts. Il faut le mettre en train de rendre compte au roi, de le soulager et de lui aider par une manière insinuante, de lui proposer son avis. Qu'il se donne à Dieu pour n'agir que par son esprit. »

Pour apprendre au duc de Bourgogne ses devoirs de roi, pendant qu'il était encore enfant, Fénelon avait écrit son *Télémaque*. Quand il fut devenu homme, il composa pour lui l'*Examen de Conscience sur les devoirs de la royauté*. Mais au moment où la mort de son père le plaça si près du trône, il crut devoir rédiger pour lui des conseils plus pratiques, dans un plan de gouvernement connu sous les noms de *Tables de Chaulnes*, parce que c'est à Chaulnes, près de Péronne, qu'il le rédigea avec le duc de Chevreuse, au mois de novembre 1711. De ce *plan de gouvernement*, qui est le principal des écrits politiques de Fénelon nous parlerons dans le chapitre consacré aux *Ecrits politiques*.

Pendant que Fénelon travaillait avec tant de zèle et d'ardeur à préparer à la France un heureux avenir, la mort frappait à Versailles des coups redoublés, anéantissait les projets, brisait les espérances.

Le 12 février, la duchesse de Bourgogne mourait à la fleur de l'âge, et la nouvelle de cette mort inspira à Fénelon les plus vives inquiétudes pour le dauphin. « Ce qui m'afflige le plus, écrivait-il le 9 février, c'est la maladie de M. le dauphin. Il y a déjà quelque temps que je crains pour lui un sort funeste. Si Dieu n'est plus en fureur contre la France, il reviendra : mais si la fureur de Dieu n'est point apaisée, il y a tout à craindre pour sa vie. »

Le 18 il écrivait au duc de Chevreuse : « On ne peut être plus touché que je le suis de la perte que le duc vient de faire, et de la vive douleur qu'on dit qu'il en ressent. Je suis fort alarmé pour sa santé : elle est faible et délicate. Rien n'est plus précieux pour l'Église, pour l'État, pour tous les gens de bien. Je prie et fais prier pour le repos de l'âme de la princesse, pour la santé et la consolation du prince. Vous connaissez son tempérament : il est très vif et un peu mélancolique. »

Au moment où Fénelon écrivait ces lignes, le jeune prince rendait le dernier soupir. En apprenant la fatale nouvelle, pendant plusieurs jours, il demeura comme anéanti. Ce n'est que le 27 février qu'il eut le courage d'écrire au duc de Chevreuse : « Hélas ! mon bon duc, Dieu nous a ôté notre espérance pour l'Église et pour l'État. Il a formé ce jeune prince, il l'a orné, il l'a préparé pour les plus grands biens, il l'a montré au monde et aussitôt il l'a détruit. Je suis saisi d'horreur, et malade de saisissement sans maladie. En pleurant le prince mort, qui me déchire le cœur, je suis alarmé pour les vivants. » Et oubliant sa propre douleur pour ne penser qu'au malheur de la France, et à la grandeur de la perte qu'elle a faite, il continue en disant : « Je crains pour le roi, malheureusement trop âgé pour pouvoir compter qu'il verra son successeur en âge de gouverner d'abord après lui... Si la prudence humaine peut faire

quelque chose d'utile, c'est de profiter dès demain, à la hâte, de tous les moments pour établir un gouvernement et une éducation du jeune prince, qui se trouvent déjà affermis, si, par malheur, le roi vient à nous manquer. »

Pour soutenir son énergie morale, qui défaillait sous le poids de son immense douleur, il avait les grandes pensées de la foi. Le 4 mars, il écrivait au duc de Chaulnes : « Je ne puis, mon bon et cher duc, résister à la volonté de Dieu qui nous écrase. Il sait ce que je souffre ; mais enfin c'est sa main qui frappe et nous le méritons. Il n'y a qu'à se détacher du monde et de soi-même, il n'y a qu'à s'abandonner sans réserve aux desseins de Dieu. Nous en nourrissons notre amour-propre quand ils flattent tous nos désirs ; mais quand ils n'ont rien que de dur et de détruisant, notre amour-propre hypocrite et déguisé en dévotion se révolte contre la croix. »

Dans une lettre à son neveu (13 avril 1713), nous lisons : « Les hommes travaillent par leur éducation à former un sujet plein de courage et orné de connaissances ; ensuite Dieu vient détruire ce château de cartes... Son ouvrage est d'anéantir le nôtre, et de souffler sur le nôtre pour l'anéantir. Il nous réduit à croire avec foi qu'il est tout et que nous ne sommes rien. Il ne nous reste que cet aveu. »

Si Fénelon avait été l'ambitieux que certains critiques se plaisent à nous représenter, la mort du duc de Bourgogne, en anéantissant ses espérances aurait mis un terme au rôle de conseiller officieux qu'il remplissait à Versailles. Mais il aimait trop la France pour cesser de lui rendre tous les services en son pouvoir. Le moment était critique ; on était menacé d'une régence au milieu d'une guerre malheureuse.

Le 8 mars il écrit au duc de Chevreuse. « Je donnerais ma vie non seulement pour l'État, mais encore pour

les enfants de notre très cher prince, qui est encore plus avant dans mon cœur que pendant sa vie. »

Malade et accablé de douleur, il trouva dans l'ardeur de son patriotisme la force de composer trois mémoires adressés aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse. Ces mémoires dont ils devaient essayer de faire arriver les idées jusqu'au roi, étaient intitulés : 1° *Le roi* ; 2° *Projet d'un conseil de régence ;* 3° *Éducation du jeune prince.* Il n'y montre pas moins de clairvoyance pour découvrir le mal et ses causes que de hardiesse à proposer les remèdes. Il voit la monarchie absolue incapable de sauver la France, parce que le despotisme de Louis XIV, en l'isolant de la nation et des forces vives du pays, l'a rendue faible et impuissante. Il voudrait que revenant aux anciennes traditions nationales le roi rétablît le contact avec la nation, en formant un Conseil de régence qui serait autorisé par une assemblée de notables et enregistré par le Parlement. Et ce conseil, qui devait gouverner après lui, il ne devait pas se contenter de l'établir par son testament (Fénelon prévoyait très bien le sort réservé à ce testament qui ne fut jamais exécuté), il devait lui-même le mettre en fonction de son vivant, afin qu'après sa mort il pût continuer de fonctionner.

« S'il faut le lendemain de la mort du roi, écrivait-il dans ces projets, commencer une chose si extraordinaire, elle sera d'abord renversée. Depuis longtemps la nation n'est plus accoutumée qu'à la volonté d'un seul maître ; tout le monde courra au seul duc de Berry. » On sait comment les événements lui donnèrent raison. Le duc de Berry étant mort, tout le monde courut au duc d'Orléans.

Le despotisme etait trop dans le caractère et les habitudes de Louis XIV, pour qu'il profitât des sages conseils de l'archevêque de Cambrai et consentît à céder quelque chose de son autorité. Il ne se montra pas

moins inflexible dans sa rigueur à maintenir jusqu'à la fin de sa vie son exil et sa disgrâce. Le concert unanime de louanges sur la charité et l'hospitalité généreuse de Fénelon, que les officiers faisaient entendre à Versailles au retour de la Flandre, firent un moment espérer un retour de bonnes grâces du roi. « Il y avait eu depuis quelque temps des lueurs, dit Saint-Simon, que les amis de l'archevêque de Cambrai avaient avidement saisies pour le flatter. Personne ne s'était hasardé de prononcer son nom devant le roi, même lorsque, du vivant du Dauphin, les gens de la Cour qui servaient en Flandre s'empressaient le plus de lui faire la leur en passant et repassant et se détournaient même exprès. Il en avait si magnifiquement usé pour les troupes et pour les officiers de toute condition, que Maréchal en avait parlé devant le roi plus d'une fois, et presque toutes les fois le roi y avait pris plaisir courtement, mais assez bien. J'en avais averti le duc de Chevreuse et le duc de Beauvilliers, qui en furent touchés d'une joie d'autant plus sensible qu'ils étaient depuis bien longtemps hors d'espérance à son égard. »

Mais ces lueurs d'espérance des amis de Fénelon n'étaient qu'une illusion. Une demande indiscrète ayant été faite à son insu, pour lui obtenir la permission de venir à Paris voir une de ses nièces fort malade, l'archevêque de Cambrai écrivit au chancelier Voisin (4 août 1713) : « Je viens d'apprendre qu'une personne inconnue vous écrivit, il y a quelques mois, pour vous supplier de parler au roi afin que je pusse aller à Paris voir ma nièce qui était alors très malade. Je comprends bien qu'on pourra ne me croire point sur ma parole, quand je dirai que je n'ai eu aucune connaissance de cette demande et que j'aurais tâché de l'empêcher, si j'en avais été averti. On pourra même penser que je ne la désavoue maintenant qu'à cause qu'elle n'a pas

réussi ; mais je me livre à tout ce qu'on voudra penser de moi. Dieu sait combien je suis éloigné de tous ces détours. De plus j'ose dire, monsieur, que ma conduite ne ressemble guère à tous ces empressements indiscrets. Je sais, Dieu merci, demeurer en paix et en silence, sans faire une tentative si mal mesurée. Personne sans exception n'a jamais poussé plus loin que moi la vive reconnaissance pour les bienfaits du roi, mais personne n'a jamais été plus éloigné que moi de toute inquiétude et de toute prétention mondaine...

« Je n'ai ni vue, ni goût pour me rapprocher du monde. Je ne songe qu'à me préparer à la mort, en tâchant de servir l'Église le reste de ma vie dans la place où je me trouve. »

VI. — Dernières années et mort de Fénelon.

Nous avons vu comment Fénelon avait travaillé jusqu'à la fin de sa vie au service de l'Église en luttant contre le jansénisme.

Les infirmités, la vieillesse, la perte de ses amis, les brisements de cœur, rien ne pouvait ralentir son ardeur dans l'accomplissement de ses devoirs épiscopaux. Quand on le priait de se ménager un peu, il répondait que « quand il aurait donné son âme pour ses ouailles, il aurait alors rempli l'idée du vrai pasteur. Jusque-là, ajoutait-il, je n'aurai rien fait. »

Dans une lettre qu'il écrivait en 1714 à une dame du monde, et où il se peint si bien lui-même, nous voyons comment, sous le coup de tant d'épreuves, sa grande âme se détachait de plus en plus de toutes les choses de la terre : « Pour moi, je ne suis plus qu'un squelette qui marche et parle, mais qui dort et mange peu ; mes

occupations me surmontent, et je ne me couche jamais sans laisser plusieurs de mes devoirs en arrière. Un vaste diocèse est un accablant fardeau à soixante-trois ans. J'ai beaucoup trop d'affaires et vous n'en avez peut-être pas assez pour éviter l'ennui ; mais la sagesse consiste à savoir s'amuser. Trompez-vous vous-même, madame, inventez des occupations qui vous reviennent. Les jours sont longs, quoique les années soient courtes ; il faut accourcir les jours en se traitant comme un enfant. Cette enfance est une sagesse profonde. Souvenez-vous que vous ne feriez dans le plus beau monde rien de plus solide que ce que vous faites dans la langueur et dans l'obscurité de votre solitude ; vous entendriez beaucoup de mauvais discours, vous verriez beaucoup de personnes importunes et méprisables avec des noms distingués, vous seriez environnée de pièges et d'exemples contagieux Vous sentiriez les traits de l'envie la plus maligne, vous éprouveriez votre propre fragilité. Il est vrai que vous paraîtriez être plus dans l'abondance, mais vous n'auriez qu'un superflu très dangereux, la vanité le dépenserait : vous ne songeriez sérieusement ni à Dieu, ni à la mort, ni à votre salut ; vous seriez, comme les autres, enivrée, ensorcelée, endurcie. Ne vaut-il pas mieux demeurer un peu tristement loin du monde, sous la main de Dieu qui vous fera goûter les espérances de la religion, et qui vous détachera du faux bien dont il vous dépouille. En vérité, madame, je vous donne de bon cœur les conseils que je prends pour moi-même... J'ai vu ici, pendant trois ou quatre ans, l'armée et une grande partie de la Cour. Quoique j'aie mille sujets de me louer de leur politesse, je me sens infiniment soulagé de ne les voir plus (1). »

« Ne croirait-on pas, en lisant cette page, voir de-

(1) *Œuvres*, t. VIII, p. 541.

vant soi cette grande figure décharnée, mais toujours noble, cette physionomie imposante à laquelle les années n'avaient fait que donner plus de caractère, sans lui ôter rien de son attrait ? C'était bien toujours le même Fénelon, aussi aimable, aussi plein d'une prévenance délicate pour les autres ; mais la vie avait fait son œuvre en lui et avait ôté de son cœur tout désir personnel, sans qu'aucune amertume fût venue remplacer les illusions perdues. Nulle trace de cet égoïsme rancunier qui suit parfois les déceptions, chez cet homme que l'ardeur des pensées toujours contrariées n'a pas moins usé que les austérités d'une vie toute chrétienne (1). »

Plus encore que l'ardeur des pensées contrariées, l'exquise sensibilité de son cœur, brisé par la mort de ses meilleurs amis, hâta la fin d'une vie où les plus tendres et les plus pures affections avaient tenu une si grande place. « Je ne vis plus que d'amitié, et c'est l'amitié qui me fera mourir », écrivait-il à l'abbé de Beaumont, le 22 mai 1714. Au chevalier Destouches il écrivait, le 1er novembre 1713 : « Ceux qui n'aiment rien voudraient enterrer tout le genre humain les yeux secs et le cœur content ; ils ne sont pas dignes de vivre. Il en coûte beaucoup d'être sensible à l'amitié ; mais ceux qui ont cette sensibilité seraient honteux de ne l'avoir pas, et ils aiment mieux souffrir que d'être insensibles. Les vrais amis font notre plus grande douceur et notre plus grande amertume dans la vie. On serait tenté de désirer que tous les bons amis s'entendissent pour mourir ensemble le même jour. »

Cette belle parole, tombée du cœur de Fénelon, ne devait pas hélas ! se réaliser pour lui. Il eut la douleur de survivre à ses meilleurs amis.

(1) E. de Broglie, *Fénelon à Cambrai*, p. 408.

Ce fut d'abord l'abbé de Langeron, ce fidèle associé de toute sa vie, qui mourut à Cambrai entre ses bras. Dans une lettre du 17 janvier 1711, il épanchait ainsi sa douleur : « J'ai ressenti la perte irréparable que j'ai faite avec un attachement qui montre un cœur bien faible ; maintenant mon imagination est un peu apaisée et il ne reste qu'une amertume et une espèce de langueur intérieure ; mais l'adoucissement ne m'humilie pas moins que la douleur ; tout ce que j'ai éprouvé dans ces deux états n'est qu'imagination et amour-propre. Je me console comme je me suis affligé, par la lassitude de la douleur et par besoin de soulagement. Hélas ! tout est vain en nous, excepté la mort à nous-mêmes que la grâce y opère... Dieu a fait sa volonté ; il a préféré le bonheur de mon ami à ma consolation. Je manquerais à Dieu et à mon ami même, si je ne voulais pas ce que Dieu a voulu ; dans ma plus vive douleur, je lui ai offert celui que je craignais de perdre. »

Les coups redoublés de la mort ne laissaient pas aux plaies de son cœur le temps de se cicatriser. Le duc de Chevreuse mourut le 5 novembre 1712. Quelques semaines après, Fénelon écrivait au duc de Beauvilliers (25 décembre 1712) : « J'ai le cœur toujours malade depuis la perte irréparable du duc de Bourgogne ; et celle du cher tuteur (le duc de Chevreuse) a rouvert toutes mes plaies. Dieu soit béni ! Adorons ses desseins impénétrables. Je mourrai, comme je vis, vous étant dévoué avec une reconnaissance et un zèle sans bornes. »

Un dernier coup devait bientôt achever de briser son cœur. Il lui restait encore un ami à la Cour, celui de tous peut-être auquel il était le plus attaché et sur lequel ses affections se concentraient, depuis que les autres lui avaient été arrachés successivement par la mort. Le 31 août 1714, il mourait. Fénelon ne devait lui

survivre que peu de temps. Sa faible complexion ne put résister plus longtemps au contrecoup des blessures que recevait son âme si sensible. Ses lettres de consolation à la duchesse de Beauvilliers nous montrent cette âme toute dégagée des biens d'ici-bas, vivant déjà par avance avec ses amis d'outre-tombe. « Dieu veuille mettre au fond de votre cœur blessé sa consolation : la plaie est horrible ; mais la main du consolateur a une vertu toute-puissante. Non, il n'y a que les sens et l'imagination qui aient perdu leur objet. Celui que nous ne pouvons plus voir est plus que jamais avec nous. Nous le trouvons sans cesse dans notre centre commun... Pour moi, qui étais privé de le voir depuis tant d'années, je lui parle, je lui ouvre mon cœur, je crois le trouver devant Dieu ; et quoique je l'aie pleuré amèrement, je ne puis croire que je l'aie perdu.

« Oh ! qu'il y a de réalité dans cette société intime. » (5 décembre 1714.)

« Il faut entrer dans les desseins de Dieu et s'aider soi-même pour se donner le soulagement. Nous retrouverons bientôt ce que nous n'avons pas perdu. Nous nous en approchons tous les jours à grands pas... Encore un peu, et il n'y aura plus de quoi pleurer. C'est nous qui mourons ; ce que nous aimons vit, et ne mourra plus... On peut être en peine pour les personnes qui ont mené une vie mondaine ; mais pour un véritable ami de Dieu, qui a été fidèle et petit, on ne peut voir que son bonheur et les grâces qu'il attire sur ce qui lui reste de cher ici-bas. » (28 décembre 1714.)

Au milieu de tant de tristesses et de douleurs son âme n'était pas accablée ; les grandes perspectives que la foi lui ouvrait, sa soumission amoureuse au bon plaisir de la Providence, lui laissaient, avec la paix et la sérénité, tout son ressort et toute son activité. Le 1er avril 1713, il écrit à son neveu : « Je fais des promenades

toutes les fois que le temps et mes occupations me le permettent ; mais je n'en fais aucune sans vous y désirer. Je ne veux néanmoins vouloir que ce qui plaît au Maître de tout. Vous devez vouloir de même, le tout sans tristesse ni chagrin. Oh ! qu'on a une grande ressource, quand on a découvert un amour tout-puissant qui prend soin de nous, et qui ne nous fait jamais aucun mal que pour nous combler de biens ! »

Il continuait à remplir ses fonctions épiscopales avec une ardeur de jeune homme. « Je suis accablé de confirmations, » écrivait-il à son neveu.

Le 12 avril 1714, il écrivait au chevalier Destouches : « Ce qui finit vos travaux commence les miens ; la paix qui vous rend la liberté, me l'ôte. J'ai à visiter sept cent-soixante et quatre villages. Vous ne serez pas surpris que je veuille faire mon devoir, vous que j'ai vu si scrupuleux sur le vôtre, malgré vos maux et votre blessure. Je pars, la saison me presse; à mon retour je ne vous laisserai point respirer. »

Fénelon travaillait à la conversion de ce chevalier. Il l'avait reçu dans son palais épiscopal avec tant d'autres officiers, et il s'était attaché à lui de cœur, quoiqu'on se pût étonner de voir « ce vieil évêque aimer tant un homme si profane », dit-il dans sa lettre du 12 avril. C'est qu'il avait trouvé en lui deux hommes. « D'un côté, lui écrivait-il, vous êtes mauvais pour vous-même ; de l'autre vous êtes vrai, droit, noble, tout à vos amis. » Ajoutons que Destouches était un homme de beaucoup d'esprit, ami des lettres, lié avec les littérateurs de Paris, ce qui devait le faire apprécier encore plus de Fénelon, qui conserva jusqu'à la fin le goût des choses de l'esprit. La conversation et la correspondance avec le brillant chevalier étaient un dernier reflet que les belles-lettres jetaient sur ses dernières années, assombries par tant de malheurs. Les lettres au chevalier

Destouches sont parmi celles qui nous font le mieux connaître Fénelon, et nous montrent comment, sous ses cheveux blancs, son cœur n'avait rien perdu de son ardeur, ni son esprit de sa verve enjouée. Il le gronde aimablement sur sa gourmandise, se plaisant à lui faire faire la leçon par Virgile et par Horace, opposant citations à citations.

« Vous me consolez en m'apprenant que vous soutenez avec constance vos bonnes résolutions en faveur de la sobriété. Vous serez du nombre de ceux dont il est dit : *parvoque beati* (Hor., epist. II.) Souvenez-vous de Fabrice : il faisait fort mauvaise chère, cet homme si merveilleux. Aussi les digestions se faisaient-elles sans peine chez ces bonnes gens ; les estomacs étaient encore tout neufs à quatre-vingts ans. Quand ferez-vous comme le bon vieillard Corycien :

Dapibus mensas onerabat inemptis. (GEOR., IV.)

Je voudrais vous réduire à des choux verts, avec un peu de lard fumé à la cheminée. Il faudrait vous assommer quand vous radoteriez ; on vous mettrait dans la *Gazette* à cent dix ans. Avec les mets de l'âge d'or on ne sentirait ni goutte, ni gravelle, ni vapeurs. Remarquez que Rome était sans médecin et sans remèdes pendant qu'elle vivait sans cuisinières et sans ragoûts... La volupté use tous les goûts, et puis l'homme même qui les cherche. Bonsoir, soyez sobre (1). »

Mais Destouches ne faisait pas de grands progrès dans la sobriété, et Fénelon continue de le morigéner sans arriver à le convertir. Le 17 mars 1713, il lui écrit : « Votre courage, qui est grand contre les canons et les bombes, est bien petit contre les ragoûts. Vous direz

(1) *Œuvres*, t. III. Lettre du 29 novembre 1712.

que je cherche à vous piquer ; il est vrai, mais je n'y réussirai pas. Vous me lirez, vous rirez, vous me répondrez des folies, et vous en ferez d'autres encore plus grandes. J'en serai fâché contre vous ; mais je vous aimerai toujours tendrement. Je ne saurais me corriger de ce défaut, comme vous êtes incorrigible sur les vôtres. »

Et le 23 septembre 1713 : « On vous aime avec vos défauts. Compensation faite, on vous trouve cent fois meilleur, malgré vos irrégularités contre lesquelles on proteste, que certaines gens faux dans leurs prétendues vertus arrangées en symétrie. N'allez pas vous enorgueillir de cette préférence : car elle ne vous met qu'au-dessus des fanfarons de vertu. Vous êtes plus modeste qu'eux, et loin de l'hypocrisie, c'est le seul certificat de vie et mœurs que je puisse vous donner. »

« Votre badinage est contagieux, disait Fénelon à Destouches ; vous m'y entraînez. » Toujours jeune d'imagination, le vieil archevêque faisait assaut avec lui de gaieté et de bonne grâce. Le chevalier s'étant chargé de conduire à travers Paris deux de ses neveux, Fénelon lui écrivait le 6 février 1714 : « Que vous êtes bonhomme de traîner après vous deux marmots ! Mais vous n'êtes guère grave pour vous ériger en pédagogue ; n'étiez-vous pas le moins sage de la troupe ? Parlez, si vous l'osez.

« Vous avez beau vous vanter de votre régime ; vous périrez, comme l'ancienne Rome de vos propres mains :

Suis et ipsa Roma viribus ruit.

Vos plaisirs seront vos Sylla, vos Marius, vos Pompée et vos Césars. Vous avez une bonté de cœur qui m'attendrit, et un je ne sais quoi qui m'alarme. Vous

me direz que je pense mélancoliquement, et je dis que vous pensez d'une façon bien gaillarde. Après cette mutuelle gronderie, aimons-nous plus que jamais : je ne puis m'en corriger. »

Si Fénelon avait pour tous un cœur plein de bonté et d'indulgente charité, peu nombreux étaient ceux à qui il donnait sa pleine confiance, comme à Destouches : il connaissait trop les hommes pour la prodiguer. Il lui écrivait le 10 janvier 1714 : « Vous avez raison de dire et de croire que je demande peu de presque tous les hommes : je tâche de leur rendre beaucoup et de n'en attendre rien. Je me trouve fort bien de ce marché ; à cette condition je les défie de me tromper. Il n'y a qu'un petit nombre de vrais amis sur qui je compte, non par intérêt, mais par pure estime ; non pour vouloir tirer aucun parti d'eux, mais pour leur faire justice en ne me défiant pas de leur cœur. Je voudrais obliger tout le genre humain, et surtout les honnêtes gens ; mais il n'y a presque personne à qui je voulusse avoir obligation. Est-ce par hauteur et par fierté que je pense ainsi ? Rien ne serait plus sot et plus déplacé ; mais j'ai appris à connaître les hommes en vieillissant, et je crois que le meilleur est de se passer d'eux sans faire l'entendu. »

Dans les rangs de ses vrais amis, la mort avait fait de grands vides. Cependant elle lui en avait laissé quelques-uns qu'il eut la consolation d'avoir auprès de lui, avec ses neveux, jusqu'à ses derniers jours : l'abbé de Beaumont, le cher Panta, comme il l'appelait ; l'abbé de Chanterac. Le plus cher de tous, le marquis de Fénelon, son cher fanfan, à qui il écrivait de si charmantes lettres, passait aussi quelque temps à Cambrai, ainsi que le chevalier Destouches. Le 12 juillet 1714, Fénelon écrivait à son neveu : « M. Destouches a demeuré ici plus de quinze jours. Le badinage et la bonne amitié ont été en perfection. J'ai encore les enfants de

la maison de Luynes, qui sont fort aimables et fort aimés céans. Votre petit frère le page est arrivé depuis deux jours. Il est doux, sensé, de bonne volonté et assez joli.

« Je passe en paix mes journées sans ennui, et le temps étant trop court pour mes occupations, j'aurais un plaisir d'amitié qui me manque, si je voyais quelques personnes absentes ; mais je suis tranquille et rassasié du pain quotidien. »

Au mois de novembre, un accident de voiture qui faillit lui coûter la vie, fut par lui considéré comme un avertissement de sa fin prochaine. Voici comment il le raconte au chevalier Destouches : « Une assez longue absence a retardé les réponses que je vous dois. Il est vrai, cher homme, que j'ai été en grand danger de périr : je suis encore à comprendre comment je me suis sauvé ; jamais on ne fut plus heureux en perdant trois chevaux. Tous mes gens criaient : « Tout est perdu, sauvez-vous ! » Je ne les entendais point. Les glaces étaient levées. Je lisais un livre, ayant mes lunettes sur le nez, mon crayon en main, et mes jambes dans un sac de peau d'ours. Tel à peu près était Archimède quand il périt à la prise de Syracuse. La comparaison est vaine, mais l'accident était affreux. Je vais être poltron sur les ponts auprès des moulins. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que la roue du moulin, qui touchait un des bords du pont sans garde-fou, commença tout à coup à tourner dans le moment ou nous passions ; un des chevaux du timon eut peur mal à propos, et nous jeta du côté où il avait grand tort de se précipiter ; en périssant il me sauva, car il arrêta le timon dans un trou du pont qui empêcha ma chute. »

Avec sa frêle santé, Fénelon, déjà faible et malade, ne devait pas résister à une si terrible secousse. Sa grande énergie lui permit de reprendre sa vie accoutu-

mée ; mais dans ses lettres empreintes de tristesse, il laisse voir le pressentiment de sa mort prochaine.

« Il arriva incommodé à Cambrai, dit Saint-Simon ; la fièvre survint et Fénelon vit que son heure était venue. Soit dégoût du monde, si continuellement trompeur pour lui, et de sa figure qui passe, soit plutôt que sa pitié entretenue par un long usage fût ranimée encore plus par les tristes considérations de tous les amis qu'il avait perdus, il parut insensible à tout ce qu'il quittait, et uniquement occupé de ce qu'il allait trouver, avec une tranquillité et une paix qui n'excluaient que le trouble, et qui embrassaient la pénitence, le détachement, le soin unique des choses de son diocèse, enfin une confiance qui ne faisait que surnager à la crainte et à l'humilité. »

C'est ainsi que Saint-Simon, après s'être si souvent montré injuste envers Fénelon, rend témoignage à ses admirables dispositions au moment de sa mort.

Mais sur la dernière maladie et la mort de Fénelon, nous avons de plus le récit d'un témoin oculaire, de son aumônier, qui nous donne les détails les plus édifiants. « Ce fut le 1er janvier 1715 qu'il fut attaqué et tomba malade. Cette maladie qui ne dura que six jours et demi avec des douleurs très aiguës, était une fièvre continue. Pendant ces six jours entiers, il ne voulut être entretenu que de la lecture de l'Ecriture sainte...

» Dans les intervalles, on lui parla de quelques expéditions pressantes pour les affaires de son diocèse, et il les signa. On lui demanda s'il n'avait rien à changer à son testament (qui était de 1705), et il fit un codicille pour substituer l'abbé de Fénelon à l'abbé de Langeron, qu'il avait précédemment nommé son exécuteur testamentaire...

» Les deux derniers jours et les deux dernières nuits de la maladie, il nous demanda avec instance de lui ré-

citer les textes de l'Ecriture les plus convenables à l'état où il se trouvait : « Répétez, répétez-moi, disait-il, de temps en temps ces divines paroles. » Il les achevait avec nous, autant que ses forces le lui permettaient. On voyait dans ses yeux et sur son visage qu'il entrait avec ferveur dans de vifs sentiments de foi, d'espérance, d'amour, de résignation, d'union à Dieu, de conformité à Jésus-Christ, que ces textes exprimaient. Il nous fit répéter plusieurs fois les paroles que l'Eglise a appliquées à saint Martin : « Seigneur, si je suis encore né-
» cessaire à votre peuple, je ne refuse point le travail. »
Il paraissait plein du même esprit d'abandon à la volonté de Dieu. A cette occasion, et à l'imitation des disciples de saint Martin, je pris la confiance de lui demander : « Mais pourquoi nous quittez-vous? Dans cette
» désolation à qui nous laissez-vous? Peut-être que des
» loups ravissants viendront ravager votre troupeau. »
Il ne répondit que par des soupirs.

» Quoiqu'il se fût confessé la veille de Noël, il se confessa de nouveau le second jour de sa maladie. Le troisième jour au matin il me chargea de lui faire donner le viatique. Comme je lui représentais que le danger ne me paraissait pas assez pressant : « Dans l'état où je suis, dit-il, je n'ai pas d'affaire plus pressée. » Il se fit porter aussitôt de la petite chambre qu'il occupait habituellement dans sa grande chambre. Il désira que tous les membres de son chapitre pussent y entrer et être présents à cet acte de religion. Avant de recevoir le viatique, il adressa à tous les assistants quelques paroles d'édification que je ne pus entendre que confusément, me trouvant alors trop éloigné de son lit.

» Dans l'après-midi du quatrième jour de sa maladie, M. l'abbé de Beaumont et M. le marquis de Fénelon arrivèrent en poste, de Paris.

» Il éprouva une sensible consolation en les revoyant ;

il leur demanda qui leur avait donné l'alarme; la douleur ne leur permit pas d'articuler un seul mot : ils se contentèrent de montrer l'abbé de Fénelon, qui se trouvait à Cambrai lorsque la maladie se déclara.

» Quelque sensible que je l'eusse vu à la mort de M. l'abbé de Langeron et à celle de M. le duc de Bourgogne, il vit sans pleurer, dans sa dernière maladie, l'affliction et les larmes de toutes ces personnes qu'il aimait le plus tendrement...

» Le matin du jour des Rois, m'ayant témoigné le regret de ne pouvoir dire lui-même la sainte messe, j'allai, suivant son ordre, la dire à son intention. Pendant ce court intervalle il parut s'affaiblir notablement et on lui donna l'extrême-onction. Immédiatement après il me fit appeler, et ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, il me dicta la dernière de ses lettres, qu'il signa, m'ordonnant de la montrer ici à quatre personnes, et de la faire partir aussitôt qu'il aurait les yeux fermés. C'est en me dictant cette lettre que, rappelant toutes ses forces, sentant qu'il était près de paraître devant Dieu, il voulut s'y préparer en exposant ses véritables sentiments. Voici cette lettre, qui était adressée au P. Le Tellier :

« Je viens de recevoir l'extrême-onction. C'est dans cet état, mon Révérend Père, où je me prépare à aller paraître devant Dieu, que je vous prie instamment de représenter au roi mes véritables sentiments.

» Je n'ai jamais eu que docilité pour l'Église et qu'horreur pour les nouveautés qu'on m'a imputées. J'ai reçu la condamnation de mon livre avec la simplicité la plus absolue.

» Je n'ai jamais été un seul moment en ma vie sans avoir pour la personne du roi la plus vive reconnaissance, le zèle le plus ingénu, le plus profond respect et l'attachement le plus inviolable.

» Je prends la liberté de demander à Sa Majesté deux grâces, qui ne regardent ni ma personne, ni aucun des miens.

» La première, c'est qu'il ait la bonté de me donner un successeur pieux, régulier, bon et ferme contre le jansénisme, lequel est prodigieusement accrédité sur cette frontière.

» L'autre grâce est qu'il ait la bonté d'achever avec mon successeur ce qui n'a pu être achevé avec moi pour messieurs de Saint-Sulpice.

» Je dois à Sa Majesté le secours que je reçois d'eux. On ne peut rien de plus apostolique et de plus vénérable. Si Sa Majesté veut bien faire entendre à mon successeur qu'il vaut mieux qu'il conclue avec ces messieurs ce qui est déjà si avancé, la chose sera bientôt finie.

» Je souhaite à Sa Majesté une longue vie, dont l'Église aussi bien que l'État ont infiniment besoin. Si je puis aller voir Dieu, je lui demanderai souvent ces grâces. Vous savez, mon Révérend Père, avec quelle vénération... »

» Quelque courte que soit cette lettre, continue l'aumônier, on ne peut marquer ni un plus grand désintéressement pour la famille, ni plus de respect et d'attachement pour son roi, ni plus d'affection pour son diocèse, ni plus de zèle pour la foi contre les erreurs jansénistes, ni une docilité plus absolue pour l'Église mère et maîtresse.

» Il souffrit beaucoup le reste du jour et pendant la dernière nuit. Mais il se réjouissait d'être semblable à Jésus-Christ souffrant. Nous récitions alors les paroles de l'Écriture qui regardent la nécessité des souffrances, leur brièveté et leur peu de proportion avec le poids immense de gloire éternelle dont Dieu les couronne. En entendant les paroles de Jésus-Christ : « Mon Père, s'il

est possible que ce calice s'éloigne de moi, cependant que votre volonté se fasse et non la mienne. » Oui, Seigneur, reprit-il en élevant autant qu'il put sa voie affaiblie, « votre volonté et non la mienne. » Sa fièvre redoublait par intervalles, et lui causait des transports dont il s'aperçut lui-même, et dont il était peiné, quoiqu'il ne lui échappât jamais rien de violent ni de peu convenable. Lorsque le redoublement cessait, on le voyait aussitôt joindre les mains, lever les yeux vers le ciel, se soumettre avec abandon, et s'unir à Dieu dans une grande paix. Cet abandon plein de confiance à la volonté de Dieu avait été dès sa jeunesse le goût dominant de son cœur, et il y revenait sans cesse dans ses entretiens familiers.

» Je suis encore attendri quand je pense au spectacle touchant de cette dernière nuit. Toutes les personnes de sa pieuse famille, qui étaient réunies à Cambrai, vinrent l'une après l'autre demander et recevoir sa bénédiction, lui donner le crucifix à baiser, lui adresser quelques mots d'édification. Quelques autres personnes de la ville qu'il dirigeait, se présentèrent aussi pour recevoir sa dernière bénédiction. Les domestiques vinrent ensuite tous ensemble, en fondant en larmes, la demander, et il la leur donna avec amitié. M. l'abbé Le Vayer récita ensuite les prières des agonisants, en y mêlant de temps en temps des paroles courtes et touchantes de l'Écriture, les plus convenables à la situation du malade, qui fut environ une demi-heure sans donner aucun signe de connaissance : après quoi il expira doucement à cinq heures et quart du matin (7 janvier 1715).

» Nous croyons, ajoute l'aumônier, que notre saint archevêque est mort saintement comme il a vécu. Chacun de ceux qui l'ont connu plus particulièrement s'empresse de recueillir quelque chose qui lui ait appartenu,

On ne trouva point chez lui d'argent comptant; les pertes et les grandes dépenses que lui avait causées le voisinage des armées pendant les trois dernières campagnes, sans qu'il eût absolument rien retranché des aumônes qu'il faisait aux couvents de cette ville, aux pauvres ordinaires de son séminaire, aux Filles de la Charité pour les pauvres malades, aux paroisses qu'il visitait, aux étudiants de son diocèse qu'il entretenait dans les Universités, et à une multitude d'autres personnes, avaient absolument épuisé ses revenus. Il n'a rien laissé à sa famille du prix de son mobilier, ni des arrérages qui sont dus par ses fermiers. Il institue par son testament M. l'abbé de Beaumont, son neveu, son héritier universel, pour exécuter ses pieuses intentions dont il a fait connaître le secret à lui seul, et M. l'abbé de Beaumont continue, jusqu'à l'arrivée du successeur, les mêmes aumônes que M. l'archevêque faisait aux pauvres. »

Dans son Testament (art. VII), nous lisons : « Quoique j'aime tendrement ma famille, et que je n'oublie pas le mauvais état de ses affaires, je ne crois pourtant pas lui devoir laisser ma succession. Les biens ecclésiastiques ne sont pas destinés aux besoins des familles, et ils ne doivent pas sortir des mains des personnes attachées à l'Église. J'espère que Dieu bénira les deux neveux que j'ai élevés auprès de moi, et que j'aime avec tendresse à cause des principes de probité et de religion dans lesquels ils me paraissent s'affermir. »

Dans l'article II, il « soumet à l'Église universelle et au Siège apostolique tous ses écrits, et y condamne tout ce qui pourrait lui avoir échappé au delà des véritables bornes ».

Pour ses funérailles « il souhaite que son enterrement se fasse dans l'église métropolitaine de Cambrai, en la manière la plus simple, et avec le moins de dépense

qu'il se pourra. Il croit que les fonds qu'on pourrait employer à des funérailles moins simples doivent être réservés pour des usages plus utiles, et que la modestie des funérailles des évêques doit apprendre aux laïques à modérer les vaines dépenses qu'on fait dans les leurs ».

La disgrâce qui pesait sur lui depuis son départ de la Cour devait le poursuivre même après sa mort, et priver ses funérailles de l'oraison funèbre exigée par l'usage, et que tant de vertus et de mérites réclamaient. Par crainte de déplaire au roi, le chapitre n'osa pas la faire faire. « Il arrêta que messieurs les exécuteurs testamentaires examineraient s'il convenait de faire l'éloge du prélat, ou, vu les circonstances, de déroger en ce point à la coutume, qu'ils seraient libres de prendre tel parti qui leur paraîtrait le plus sage. » Les exécuteurs testamentaires, s'inspirant de l'esprit de Fénelon lui-même, crurent que dans ces circonstances le plus sage était de s'abstenir.

Mais la plus belle des oraisons funèbres, ce fut pour Fénelon l'affliction profonde des fidèles de son diocèse, de ses amis comme de ses adversaires, les regrets universels de la France et des pays étrangers, le concert d'éloges qui de partout s'éleva à la gloire de cette lumière de l'Église qui venait de s'éteindre. Nous nous contenterons de rapporter les regrets du Pape Clément XI, exprimés dans une lettre du cardinal Sacripante adressée au prévôt de la Collégiale de Saint-Géry, à Cambrai.

« Rome, 5 février 1715.

» La triste nouvelle qu'il vous a plu de me donner, monsieur, du passage à une meilleure vie de monseigneur votre archevêque, a causé un très sensible déplai-

sir à Sa Sainteté qui portait à ce prélat un amour de père, pour les qualités sublimes de son esprit, pour la saine doctrine dont il était rempli, et le zèle très pieux qu'il a toujours montré dans toutes les occasions, non seulement qui concernaient son archevêché, mais encore même toute l'Église catholique. J'en ai également ressenti une douleur très particulière, à cause de la grande vertu que j'admirais dans un si grand prélat. La perte n'est pas tant pour votre église que pour le monde catholique. »

LIVRE II

L'HOMME ET L'ÉCRIVAIN

LIVRE II

L'HOMME ET L'ÉCRIVAIN

CHAPITRE PREMIER

ÉCRITS LITTÉRAIRES

En lisant la *Lettre à l'Académie*, cette courte et charmante poétique où Fénelon fait preuve de tant de goût et de connaissances littéraires si étendues, où nous trouvons tracés d'une main si sûre les portraits des grands écrivains, présentées tant de vues originales, énoncés des jugements si hardis sur les différentes branches de la littérature, on serait tenté de croire que c'est à ces études et à ces travaux qu'il avait consacré sa vie. Nous savons cependant qu'il ne leur avait donné que les moments dérobés aux emplois importants, aux graves fonctions du saint ministère. S'il a conquis une si belle place parmi les écrivains du grand siècle en ne faisant de la littérature qu'une occupation accessoire, que serait-ce s'il en avait fait son occupation principale

comme Boileau, Racine et d'autres ! Dans les ouvrages littéraires qui nous restent de lui : fables, dialogues, *Télémaque*, écrits à la hâte pour le duc de Bourgogne, il ne nous a pas donné sa mesure, et si, au lieu de composer *Télémaque* pour un enfant, il avait voulu donner à la France la grande épopée qui lui manque, nous croyons qu'il en aurait été plus capable qu'aucun de ceux qui l'ont tenté.

Les mérites littéraires de Fénelon ont été reconnus de son vivant, et sa gloire comme écrivain est arrivée jusqu'à nous sans éclipse. En entrant à l'Académie française, peu de temps après que Fénelon y avait été reçu (1693), La Bruyère disait de lui : « On sent la force et l'ascendant de ce rare esprit, soit qu'il prèche de génie et sans préparation, soit qu'il prononce un discours étudié et oratoire, soit qu'il explique ses pensées dans la conversation. Toujours maître de l'oreille et du cœur de ceux qui l'écoutent, il ne leur permet pas d'envier ni tant d'élévation, ni tant de facilité, de délicatesse, de politesse... Quelle grande acquisition avez-vous faite en cet homme illustre ! »

En 1715, en recevant son successeur à l'Académie, le secrétaire perpétuel Dacier disait de l'archevêque de Cambrai : « Ses ouvrages de belles-lettres marquent qu'il possédait dans un éminent degré les talents d'un parfait académicien. Tous les trésors de notre langue lui étaient ouverts, et il avait un art merveilleux de les employer avec force et délicatesse. Quelles études n'avait-il point faites ? Il avait pris l'esprit des plus grands poètes et des plus excellents orateurs ; il s'était rendu propres toutes leurs beautés et toutes leurs grâces. Me pardonnera-t-on cette expression ? Il avait mis son esprit à la teinture de la plus saine antiquité. De là cette force, cette grâce, cette légèreté, cette âme qui éclate dans ses écrits. Tout vit dans sa prose, et s'il y a quel-

que défaut, c'est peut-être un brillant trop continu et une prodigalité de richesses. »

Ses *Fables*, ses *Dialogues*, son *Télémaque* surtout sont mis comme ouvrages classiques entre les mains de a jeunesse, en dépit des défauts et des imperfections dus aux circonstances où ils furent composés. L'âge mûr les néglige, comme il néglige la plupart des classiques, et il a tort. « Pour apprécier comme il convient le *Télémaque*, dit Sainte-Beuve (1), il n'est que de faire une chose : oubliez, si vous le pouvez, que vous l'avez trop lu dans votre enfance. J'ai eu l'an dernier ce bonheur : j'avais comme oublié le *Télémaque*, et j'ai pu le relire avec la fraîcheur d'une nouveauté. »

Comment en effet ne pas subir le charme d'un écrivain qui, d'après la même critique (2), « a en lui un fonds d'atticisme, d'hellénisme intime qui se trahit et qui transpire... ce sentiment du fin et de l'aimable qui ne l'abandonne jamais, qui l'avertit tout bas, qui arrête sa plume à temps, et qui lui dit : *rien de trop*, *c'est assez*... qui a des ailes dont il ne se sert pas, mais que l'on sent, qui le soulèvent même quand il ne fait que cheminer, et qui lui donnent en ses moindres pas cette démarche angélique et presque divine ! »

L'austère D. Nisard, si sévère, en général, pour Fénelon, s'est laissé séduire lui aussi par les grâces du *Télémaque*. « C'est, dit-il, cette présence du génie grec à toutes les pages, ce sont toutes ces images agréables ou sérieuses par lesquelles l'antiquité nous a préparés à la connaissance de la vie, qui donnent un mérite de nouveauté à ce livre charmant, espèce de vase antique où la main de Fénelon semble avoir composé un bouquet des plus belles fleurs de la Grèce ».

(1) *Causeries du lundi*, t. II, p. 20.
(2) *Port-Royal*, t. VI, p. 47.

On sait comment sous ces fleurs brillantes, il a su cacher une riche moisson de vérités pour l'éducation morale et politique du jeune prince. S'il n'avait voulu faire qu'une œuvre littéraire, il se serait bien gardé de mêler à cette œuvre un but pédagogique, qui ne pouvait qu'en diminuer la beauté et lui attirer les censures des critiques pour des défauts inhérents à ces sortes de compositions. Il oublia sa gloire d'écrivain pour ne songer qu'à l'utilité de son élève ; et comme, parmi les enseignements qu'il avait à lui donner, il y en avait qu'il ne pouvait guère exposer sous forme didactique à la cour de Louis XIV, il crut devoir demander à l'allégorie ses voiles, et à la mythologie ses fictions.

Boileau écrivait à Brossette, le 10 novembre 1699 : « Je souhaiterais que M. de Cambray eût rendu son Mentor un peu moins prédicateur et que la morale fût répandue dans son ouvrage un peu plus imperceptiblement et avec plus d'art. »

Nos critiques contemporaines lui reprochent d'avoir fait parler à des païens un langage trop chrétien, d'avoir attribué aux personnages des traits qui appartiennent à des civilisations toutes différentes. Ces anachronismes de politique et de morale étaient commandés par le but et le plan de l'auteur, et la critique ne doit pas lui demander compte d'une exactitude historique et archéologique à laquelle il ne prétendait pas. Cette œuvre, dont le fond chrétien est enveloppé dans des fables païennes, n'est à proprement parler ni une œuvre païenne, ni une œuvre chrétienne. Tout en condamnant le genre, M. Brunetière reconnaît « que c'est une œuvre d'une élégance et d'une distinction rares, unique en son espèce, un peu au-dessous, mais pas très éloignée de la tragédie de Racine (1) ».

(1) *Grande Encyclopédie*.

Avec le *Télémaque*, le principal titre de gloire littéraire de Fénelon est sa *Lettre à l'Académie française*, composée à Cambrai en 1713, presque à la veille de sa mort.

Qui dirait en la lisant que c'est l'œuvre de sa vieillesse assombrie par tant de malheurs publics et privés !

Il s'y montre plein de vie, d'imagination, de jeunesse, aussi épris du beau littéraire qu'au temps où il composait ses *Dialogues* et son *Télémaque*.

Sur le ton noble et aisé d'un grand seigneur causant sur les belles-lettres, il propose ses idées, souvent neuves et hardies, quelquefois contestables, à la génération qui a vu disparaître les grands écrivains du siècle. Dans ce précieux testament littéraire, « il a trouvé le moyen, dit Sainte-Beuve, sans approfondir aucune de ces questions, et en ne suivant aussi que le goût courant de sa plume heureuse et de son souvenir ému, de tracer une sorte de poétique charmante, toute remplie et pétrie du miel des anciens (1) ».

L'amour des anciens n'était pourtant pas chez lui une superstition. Dans son esprit libre et ouvert, au sens exquis de l'antiquité s'unissait une juste appréciation des progrès littéraires dus à la religion chrétienne ou à d'autres causes. Dans la fameuse querelle des anciens et des modernes, quoiqu'il semble pencher du côté des anciens, il ne prend cependant partie ni pour les uns ni pour les autres. « Il n'a garde, dit-il, de vouloir juger » ; il « propose seulement aux hommes qui ornent son siècle de ne mépriser point ceux que tant de siècles ont admirés ». Il ne vante pas les anciens comme des modèles sans imperfection, et ne veut point ôter à personne l'espérance de les vaincre. Il souhaite, au con-

(1) *Port-Royal*, t. II, p. 164.

traire, voir les modernes victorieux par l'étude des anciens mêmes qu'ils auront vaincus (1).

Ce qu'ils doivent d'abord imiter dans les anciens, c'est leur langue. Fénelon trouve que « notre langue manque d'un grand nombre de mots et de phrases ; qu'on l'a gênée et appauvrie depuis environ cent ans, en voulant l'épurer ». Il regrette le vieux langage de Marot, d'Amyot, « qui avait je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif, de passionné ».

Il voudrait acquérir des mots nouveaux, autoriser tout terme qui nous manque et qui a un son doux, sans danger d'équivoque... « Les Latins ont enrichi leur langue des termes étrangers qui manquaient chez eux. » Il voudrait enrichir notre langue de tout ce qu'il nous faut pour la rendre plus claire, plus précise, plus courte et plus harmonieuse. Mais il faudrait que des personnes d'un goût et d'un discernement éprouvés choisissent les termes que nous devrions autoriser. Les mots latins paraîtraient les plus propres à être choisis : les sons en sont doux, ils tiennent à d'autres mots qui ont déjà pris racine dans notre fonds : l'oreille y est déjà accoutumée ; ils n'ont plus qu'un pas à faire pour entrer chez nous... Si nous jetions à la hâte, et sans choix, dans notre langue, un grand nombre de mots étrangers, nous ferions du français un amas grossier et informe des autres langues d'un génie tout différent... Il nous faudrait, outre les mots simples et nouveaux, des composés et des phrases où l'art de joindre les termes qu'on n'a pas coutume de mettre ensemble fît une nouveauté gracieuse ; mais il faut en ce point être sobre et précautionné, *tenuis cantus que serendis*. »

La Bruyère, comme Fénelon, regrette que les réformateurs de notre langue au dix-septième siècle l'aient

(1) *Lettre à l'Académie*, X.

dépouillée d'un certain nombre de mots charmants, vifs, pittoresques, pleins de saveur, vraiment français, qui auraient contribué à l'enrichir et à l'orner. Nos écrivains les plus français, Molière et La Fontaine, aimaient à puiser dans ces *vieilleries gauloises*. Quant à la création de mots nouveaux empruntés aux langues étrangères, le besoin ne s'en faisait pas sentir autant que semble le dire Fénelon, et il a prouvé lui-même, avec tant d'autres, qu'exploitée par d'habiles écrivains, la langue française avait en elle-même assez de ressources et de richesses pour la production des plus beaux chefs-d'œuvre.

Intimement liée à la vie nationale, notre langue a dû cependant, comme toutes les langues, s'enrichir de mots nouveaux, à mesure que les changements dans l'état politique et dans les mœurs, les inventions et les découvertes scientifiques les rendaient nécessaires. Fénelon a eu raison de dire que ces mots étrangers, il ne fallait pas « les jeter à la hâte et sans choix dans notre langue, sous peine de faire du français un amas grossier et informe des autres langues d'un génie tout différent ». Mais c'est trop accorder à l'Académie, « aux personnes d'un goût et d'un discernement éprouvés », que de leur accorder le choix des termes à autoriser. C'est au peuple lui-même qu'appartient l'initiative de ces choix, c'est lui qui fera les choix les plus heureux. Le rôle de l'Académie sera de les consacrer, ou de les contrôler au besoin.

Dans le paragraphe sur l'éloquence (projet de rhétorique), après avoir remarqué combien elle était favorisée chez les Grecs « où tout dépendait du peuple, et le peuple dépendait de la parole, et que l'usage public de l'éloquence était de son temps presque borné aux prédicateurs et aux avocats », il s'en prend, comme Labruyère, aux abus de l'éloquence de la chaire. Les prédicateurs, *en général*, dit-il, « parlent en orateurs bril-

lants plutôt qu'en ministres de Jésus-Christ et en dispensateurs de ses mystères... »

« Il ne faut pas faire à l'éloquence le tort de penser qu'elle n'est qu'un art frivole dont un déclamateur se sert pour imposer à la faible imagination de la multitude, et pour trafiquer de la parole. C'est un art très sérieux qui est destiné à instruire, à réprimer les passions, à corriger les mœurs, à soutenir les lois, à diriger les délibérations publiques, à rendre les hommes bons et heureux. Plus un déclamateur ferait d'efforts pour m'éblouir par les prestiges de son discours, plus je me révolterais contre sa vanité... Je cherche un homme sérieux, qui me parle pour moi et non pour lui, qui veuille mon salut et non sa vaine gloire. L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de la parole que pour la pensée, et de la pensée que pour la vérité et la vertu. »

Le chapitre IV de la *Lettre à l'Académie* n'est que l'abrégé des *Dialogues sur l'Éloquence* que Fénelon avait composés dans sa jeunesse, et où il nous donne toutes ses idées sur l'art oratoire. « Nous n'avons, dans notre langue, dit Villemain (1), aucun traité de l'art oratoire qui renferme plus d'idées saines, ingénieuses et neuves, une impartialité plus sévère et plus hardie dans ses jugements. » Dans le dialogue II, s'il exclut l'affectation du bel esprit, les faux brillants, tout ce qui peut éblouir et amuser l'auditeur sans contribuer à le persuader, *il loue toutes les grâces du discours qui servent à la persuasion*. Et qui en a usé plus que celui qui, par son éloquence douce et insinuante, « se rendait toujours maître de l'oreille et du cœur de ceux qui l'écoutaient », selon l'expression de La Bruyère ?

Tout naturellement, et sans aucune recherche de sa part, ces grâces du discours abondaient sur ses lèvres

(1) *Discours et mélanges. Études sur Fénelon*, p. 130.

dans les effusions de son âme apostolique uniquement occupée du bien des auditeurs. Il mettait en pratique sa théorie sur l'improvisation du discours. « Considérez, dit-il, tous les avantages qu'apporte dans la tribune sacrée un homme qui n'apprend point par cœur. Il se possède, il parle naturellement, il ne parle point en déclamateur, les choses coulent de source ; ses expressions (si son naturel est riche pour l'éloquence) sont vives et pleines de mouvement. La chaleur même qui l'anime lui fait trouver des expressions et des figures qu'il n'aurait pu trouver dans son étude. L'action ajoute une nouvelle vivacité à la parole ; ce qu'on trouve dans la chaleur de l'action est autrement sensible et naturel : il a un air négligé et ne sent point l'art. Ajoutez qu'un orateur habile et expérimenté proportionne les choses à l'impression qu'il voit qu'elles font sur l'auditeur... Voilà le véritable art d'instruire et de persuader. »

Mais cette méthode qui lui réussissait si bien, Fénelon ne la conseillait pas indistinctement à tous les prédicateurs. Elle ne convenait qu'à ceux qui « s'étant déjà beaucoup exercés à écrire, ayant lu tous les bons modèles, ayant beaucoup de facilité naturelle et acquise, avec un fonds abondant de principes et d'érudition, auront bien médité leur sujet, et l'auront bien rangé dans leur tête ». Et il ajoute que « quand même ces qualités ne se trouveraient pas éminemment dans un homme, il ne laisserait pas de faire de bons discours, pourvu qu'il ait de la solidité d'esprit, un fonds raisonnable de science et quelque facilité de parler. Dans cette méthode comme dans l'autre il y aurait divers degrés d'orateurs. »

Si, comme La Bruyère, il condamne l'excès des divisions et des subdivisions du discours qui de son temps étaient poussées jusqu'à l'abus, il n'était cependant pas absolument opposé à ces divisions. Il voulait « un ordre

dans le discours, mais un ordre qui ne soit point promis et découvert dès le commencement », des divisions qui ne nuisent pas à l'unité, « qui ne coupent pas le discours en deux ou trois parties, qui n'interrompent pas l'action de l'orateur et l'effet qu'elle doit produire ». Son *Discours pour le sacre de l'Électeur* montre qu'il ne les négligeait pas lui-même dans la pratique.

Ce discours et les quelques autres qui nous restent, nous montrent aussi à quelle hauteur d'éloquence Fénelon pouvait s'élever, et quels trésors oratoires la sténographie nous aurait transmis si elle avait pu saisir au vol les prédications de cet improvisateur de génie. Dans les sermons trop peu nombreux livrés à l'impression, s'il ne se plaît pas comme Bossuet à dérouler la doctrine amplement, ou, comme Bourdaloue, à pousser à découvert l'effort d'une dialectique irrésistible, si le travail d'esprit se dissimule volontiers, le fond ne cesse pas d'être riche. L'Écriture est peu citée, mais elle se mêle partout à la trame de la phrase française ; l'appareil de l'enseignement disparaît dans un mouvement quasi lyrique, et cependant la doctrine coule à flots dans ce style pur, rapide et d'une poésie tempérée (1).

En parlant de la musique, Fénelon nous dit que « l'harmonie n'est bonne qu'autant que les sons y conviennent aux paroles et que les paroles y inspirent des sentiments vertueux ». Il ajoute que « la peinture, la sculpture et les autres beaux-arts doivent avoir le même but, et que l'éloquence doit entrer dans le même dessein ».

A ses yeux il n'en doit pas être autrement de la poésie. « Autant on doit mépriser les mauvais poètes, autant on doit admirer et chérir un grand poète qui ne fait

(1) P. Longhaye, *Histoire de la littérature française au dix-septième siècle*, t. III, p, 309.

point de la poésie un jeu d'esprit, pour s'attirer une vaine gloire, mais qui l'emploie à transporter les hommes en faveur de la sagesse, de la vertu et de la religion. » L'idéal littéraire ne doit pas se séparer de l'idéal moral. Fénelon trouve cette heureuse union dans les premiers temps. « La musique, dit-il, la danse, l'éloquence, la poésie ne furent inventées que pour exprimer les passions, et pour les inspirer en les exprimant. Par là, on voulut imprimer de grands sentiments dans l'âme des hommes, et leur faire des peintures vives et touchantes de la beauté, de la vertu et de la difformité du vice : ainsi tous ces arts, sous l'apparence du plaisir, entraient dans les desseins les plus sérieux des anciens pour la morale et la religion. »

Au dix-septième siècle, la théorie de *l'art pour l'art*, l'indépendance absolue de l'art à l'égard de la morale, n'était pas encore en honneur. Les moins scrupuleux, comme Molière, n'osent pas la proclamer. Ils veulent être respectueux de la morale et de la vertu dans leurs écrits,

Ou s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paraître.

Dans la préface du *Tartufe*, Molière prétend « que ses intentions dans cette comédie sont partout innocentes, et qu'elle ne tend nullement à jouer les choses que l'on doit révérer ». Racine, dans la préface de *Phèdre*, assure qu'il n'a pas fait de pièce « où la vertu soit plus mise en jour que dans celle-ci ; les moindres fautes y sont sévèrement punies... Les faiblesses de l'amour y passent pour de vraies faiblesses ; les passions n'y sont présentées aux yeux que pour montrer tout le désordre dont elles sont cause... Il serait à souhaiter que nos ouvrages fussent aussi solides et aussi pleins d'utiles instructions que ceux des poètes tra-

giques grecs. Ce serait peut-être un moyen de réconcilier la tragédie avec quantité de personnes célèbres par leur piété et par leur doctrine, qui l'ont condamnée dans ces derniers temps, et qui en jugeraient sans doute plus favorablement si les auteurs songeaient autant à instruire leurs spectateurs qu'à les divertir, et s'ils suivaient en cela la véritable intention de la tragédie. »

Avoir cru faire de *Phèdre* une école de vertu, était une illusion que Racine reconnut lui-même plus tard, en en interdisant la lecture à ses enfants. Les œuvres des poètes tragiques grecs qu'il propose de prendre pour modèles ne renferment pas ces peintures de l'amour profane, qu'il a rendues si dangereuses en les faisant si séduisantes. Ainsi présentées, les passions deviennent contagieuses, et pour beaucoup de spectateurs font du théâtre une école de vice.

Racine parle « d'une quantité de personnes célèbres par leur piété et leur doctrine qui ont condamné la tragédie dans les derniers temps ». On sait avec quelle juste sévérité Bossuet a parlé du théâtre, et fait ressortir les dangers qu'il fait courir à l'intégrité des mœurs chrétiennes.

Fénelon ne le jugera pas avec plus d'indulgence. « Il me semble, dit-il, qu'on pourrait donner aux tragédies une force merveilleuse sans y mêler *cet amour frivole et déréglé qui fait tant de ravages*... M. Racine, qui avait fort étudié les grands modèles de l'antiquité, avait formé le plan d'une tragédie française d'*Œdipe*, suivant le goût de Sophocle, sans y mêler aucune intrigue postiche d'amour, et suivant la simplicité grecque. Un tel spectacle pourrait être très curieux, très vif, très rapide, très intéressant... Il inspirerait l'amour des vertus et l'horreur des crimes. La religion même la plus pure n'en serait point alarmée. »

Quant à Molière, Fénelon ne se laissait pas prendre

aux raisons spécieuses de l'apologie du théâtre, qu'il avait habilement placée en tête du *Tartufe*. Il était loin de partager l'avis du grand comique, quand il dit « que les hommes ayant besoin de divertissement, on ne leur en pouvait donner un de plus innocent que la comédie », surtout quand la comédie était *Tartufe* ou *Don Juan*.

S'il ne prononce pas contre lui le vigoureux anathème de Bossuet dans ses *Maximes sur la Comédie*, après avoir trop sévèrement peut-être critiqué en lui certains défauts littéraires, tout en reconnaissant qu'il « est un grand poète comique », il ajoute : « Un autre défaut de Molière, que beaucoup de gens lui pardonnent, et que je n'ai garde de lui pardonner, est qu'il a donné un tour gracieux au vice, avec une austérité ridicule et odieuse à la vertu. Je comprends que ses défenseurs ne manqueront pas de dire qu'il a traité avec honneur la vraie probité, qu'il n'a attaqué qu'une vertu chagrine et qu'une hypocrisie détestable. Mais sans entrer dans cette longue discussion, je soutiens que Platon et les autres législateurs de l'antiquité païenne n'auraient jamais admis dans leurs Républiques un tel jeu sur les mœurs. »

Sévère mais juste condamnation de Louis XIV, qui avait pris sous sa protection l'auteur de *Tartufe*, et de tous les gouvernements qui, en plein christianisme, montrent en fait de morale une tolérance inconnue chez les législateurs de l'antiquité païenne.

Fénelon a été moins bien inspiré dans la sévérité, avec laquelle il a jugé la poésie française en général, et fait la critique de notre langue et de notre versification : « La perfection de la versification française, dit-il, me paraît presque impossible. Ce qui me confirme dans cette pensée est de voir que nos plus grands poètes ont fait des vers faibles... épithètes forcées pour attraper la rime... Notre versification perd plus qu'elle ne gagne par la rime. Elle perd beaucoup de variété, de faci-

lité, d'harmonie... Il faut au poète deux ou trois vers postiches pour en amener un dont il a besoin. » Il ne veut pas cependant abolir les rimes ; sans elles notre versification tomberait. Nous n'avons pas dans notre langue cette diversité de brèves et de longues qui faisait dans le grec et le latin la mesure des vers. Mais il « croit qu'il serait à propos de mettre nos poètes un peu plus au large sur la rime, pour leur donner le moyen d'être plus exacts sur le sens et l'harmonie... Notre versification est gênante et capable d'amortir le feu d'un bon poète ».

On pourrait répondre à Fénelon que notre versification rimée, *gênante* pour les poètes médiocres, ne l'est pas pour les bons poètes, et n'a nullement *amorti le feu* des grands poètes de son siècle. On pourrait même dire avec Voltaire que « la rime irritant pour ainsi dire à tout moment le génie, lui donne autant d'élancement que d'entraves ; qu'en le forçant de tourner la pensée en mille manières, elle l'oblige aussi de penser avec plus de justesse et de s'exprimer avec plus de correction (1) ».

D'après Fénelon, une autre chose « augmente encore infiniment la difficulté de faire des vers français ». C'est « la sévérité de notre langue contre toutes les inversions de phrases ». « Les anciens facilitaient par des inversions fréquentes les belles cadences, la variété et les expressions passionnées. » Il ne voudrait pas cependant « introduire tout à coup dans notre langue un grand nombre de ces inversions : elles paraîtraient dures et pleines d'obscurité... Il faudrait choisir de proche en proche les inversions les plus douces et les plus voisines de celles que notre langue permet déjà. »

Il suffit de lire quelques pages de Fénelon lui-même,

(1) *Dictionnaire philos. Épopée.*

et de nos grands écrivains en prose et en vers, pour voir qu'il y a de l'exagération à dire, comme il le fait, que « notre langue n'ose jamais procéder que suivant la méthode la plus scrupuleuse et la plus monotone de la grammaire ; qu'on voit toujours d'abord un nominatif substantif, qui mène son adjectif comme par la main ; son verbe ne manque pas de marcher derrière suivi d'un adverbe qui ne souffre rien entre deux, et le régime appelle aussitôt un accusatif, qui ne peut jamais se déplacer ». Tout en restant la plus logique et la plus claire des langues, le français n'est pas astreint à cette rigueur de syntaxe, à cette *place fatale* des mots dans la phrase, dont parle Fénelon. Sans perdre la clarté, qui est dans son génie, notre langue admet assez de liberté dans les constructions, pour qu'on puisse lui donner toute la variété et la puissance d'expression désirables.

Quant aux qualités qu'il veut trouver dans les poètes, l'auteur de la *Lettre à l'Académie* semble parler plutôt d'après ses goûts personnels que d'après les règles générales de l'esthétique « Pour la poésie comme pour l'architecture, tout ornement qui n'est qu'ornement est de trop. Un auteur qui a trop d'esprit, et qui en veut toujours avoir, lasse et épuise le mien. Je n'en veux point avoir tant... Tant d'éclairs m'éblouissent : je cherche une lumière douce qui soulage mes faibles yeux. Je demande un poète aimable, proportionné au commun des hommes, qui fasse tout pour eux et rien pour lui. Je veux un sublime si familier, si doux, si simple, que chacun soit d'abord tenté de croire qu'il l'aurait trouvé sans peine, quoique peu d'hommes soient capables de la trouver. Je préfère l'aimable au surprenant et au merveilleux... Je veux un beau si naturel, qu'il n'ait aucun besoin de me surprendre par sa nouveauté... Ce n'est ni le difficile, ni le rare, ni le mer-

veilleux que je cherche ; c'est le beau simple, aimable et commode que je goûte. » Il aime à voir dans l'*Odyssée* « des peintures si naïves du détail de la vie humaine ». Parlant des *Eglogues* et des Géorgiques de Virgile, il dit que « rien n'est au-dessus de cette peinture de la vie champêtre ».

Les qualités que Fénelon admire le plus chez les autres sont précisément celles que nous admirons en lui. Quoique des traits de vigueur éclatent parfois dans ses écrits, car on trouve de tout dans ce génie complexe, d'ordinaire sa phrase se développe abondante et harmonieuse, dans sa grâce un peu molle, sans éclairs éblouissants, mais répandant « cette douce lumière » qu'il aime lui-même à voir briller chez les écrivains.

Dans le chapitre sur l'histoire, avec une grande pénétration et sûreté de critique, Fénelon fait ressortir les défauts des historiens de son temps. Sa manière de concevoir l'histoire est la vraie ; et en exposant ses idées, neuves pour son temps, il trace en quelque sorte d'avance le programme qui sera réalisé au commencement de notre siècle par notre grande école historique.

Quand Aug. Thierry se proposait de substituer aux récits monotones, sans vie, sans relief et sans couleur des historiens précédents une histoire qui donnât à chaque personnage et à chaque époque sa vraie physionomie, son vrai caractère, une histoire qui fît revivre le passé en nous mettant sous les yeux non pas seulement la guerre et les événements politiques, mais aussi la vie des peuples eux-mêmes, avec ses manifestations les plus diverses, il ne faisait que mettre en pratique la théorie historique de Fénelon.

A « l'homme qui est plus savant qu'historien, qui a plus de critique que de vrai génie, qui n'épargne à ses

lecteurs aucune date, aucune circonstance superflue, aucun fait détaché », il préfère « l'historien sobre et discret qui laisse tomber les menus faits qui ne mènent le lecteur à aucun but important ». Il préfère même « un historien peu exact et peu judicieux, qui estropie les noms, mais qui peint naïvement tout le détail, comme Froissart ». Il veut que l'historien « sache exactement la forme du gouvernement et le détail des mœurs de la nation dont il écrit l'histoire pour chaque siècle. Chaque nation a ses mœurs très différentes de celles du peuple voisin. Chaque peuple change souvent pour ses propres mœurs... Un peintre qui ignore ce qu'on nomme *il costume*, ce que nous appellerons la couleur locale) ne peint rien avec vérité. . Un historien qui représentera Clovis environné d'une cour polie, galante et magnifique, aura beau être vrai dans les faits particuliers, il sera faux pour le fait principal des mœurs de toute la nation. Une circonstance bien choisie, un mot bien rapporté, un geste qui a rapport au génie ou à l'humeur d'un homme, est un trait original et précieux dans l'histoire. Il vous met devant les yeux cet homme tout entier. »

Avec la vie et la couleur locale, l'historien doit mettre dans ses récits l'ordre et la clarté. C'est même, dit Fénelon, la principale perfection d'une histoire. Pour cela, il doit embrasser et posséder toute son histoire. « Il doit la voir tout entière comme d'une seule vue... Il faut en montrer l'unité, et tirer pour ainsi dire d'une seule source tous les principaux événements qui en dépendent... L'historien qui a un vrai génie choisit sur vingt endroits celui où un fait sera mieux placé pour répandre la lumière sur tous les autres. Souvent un fait montré par avance de loin débrouille tout ce qui le prépare. Souvent un autre fait sera mieux dans son jour étant mis en arrière. »

Quant au style de l'historien, il le veut simple et sans ornement. « Un bel esprit méprise une histoire *nue*. Il veut l'habiller, l'orner de broderies et la *friser*. C'est une erreur. L'homme judicieux, et d'un goût exquis, désespère d'ajouter rien de beau à cette nudité si noble et si majestueuse. »

Ce n'est pas seulement à l'école d'Aug. Thierry que Fénelon a tracé la voie ; c'est aussi à l'école philosophique de Guizot, Tocqueville, etc. Il demande à l'historien de « remonter aux causes des événements, de mettre le lecteur dans le fond des choses et de lui en découvrir les liaisons ». Il ne veut pas « qu'il attribue aux plus subtils ressorts de la politique ce qui ne vient souvent que d'un mécompte, que d'une humeur bizarre, que d'un caprice. Les plus grands événements sont souvent causés par les causes les plus méprisables. C'est la faiblesse, c'est l'habitude, c'est la mauvaise honte, c'est le dépit, c'est le conseil d'un affranchi qui décide, pendant que Tacite creuse pour découvrir les plus grands raffinements dans les conseils de l'Empereur. »

Les historiens de nos jours attachent avec raison une grande importance à l'étude des institutions. Sur ce point, Fénelon est encore un précurseur quand il dit « que les changements dans la forme du gouvernement doivent être observés de près » ; que, par exemple, « il faut distinguer les terres *saliques* des autres .terres, les comtés *bénéficiaires* du temps de Charlemagne des comtés *héréditaires* de ses successeurs, les parlements de la seconde race d'avec les parlements de la troisième race » ; qu'il faut « connaître l'origine des fiefs, le service des feudataires, l'affranchissement des serfs, l'affranchissement des communautés (ou communes), l'élévation du tiers-état, l'établissement des troupes à la solde du roi. »

Ayant eu à faire l'éducation d'un prince, Fénelon prenait un intérêt tout particulier à l'histoire des questions politiques et sociales, et nous allons voir que sur ces questions ses idées n'étaient pas moins en avance sur son siècle que ses idées sur l'histoire.

CHAPITRE II

ÉCRITS POLITIQUES

Pour connaître les véritables idées politiques de Fénelon, et les théories de gouvernement qu'il aurait voulu voir mettre en pratique par son royal élève, il faut consulter, non un roman d'éducation (le *Télémaque*), écrit pour un enfant, mais les lettres qu'il adressa au duc de Bourgogne et les opuscules qu'il composa pour lui dans un âge plus avancé, et au moment où il était sur le point de succéder à son grand-père.

L'*Examen de conscience sur les devoirs de la Royauté*, composé à Cambrai à une date incertaine, est un exposé précis et vigoureux des devoirs d'un roi. Il parle au prince en directeur de conscience, et lui met sous les yeux les principales obligations d'un roi chrétien : « Connaître les vérités du christianisme, parce qu'il sera jugé sur l'Évangile, comme le moindre de ses sujets ; l'Évangile doit être la règle des rois comme celle de leurs sujets ; la politique ne les dispense pas d'être humbles, justes, sincères, modérés, compatissants, prêts à pardonner les injures. — Ne point rechercher les conseillers les plus disposés à flatter, mais les

hommes fermes et désintéressés. — Travailler à s'instruire des lois, coutumes et usages du royaume, pour pouvoir bien juger. — Etudier les lois fondamentales et les coutumes constantes qui ont force de loi pour le gouvernement général de sa nation particulière ; chercher à connaître, sans se flatter, quelles sont les bornes de son autorité. — Savoir le nombre de ses sujets, combien dans chaque état ; le naturel, les usages, les franchises des habitants des différentes provinces. — Donner le bon exemple à ses sujets : quel est le scandale d'un roi qui montre le vice assis avec lui sur son trône, non seulement à tous ses sujets, mais encore à toutes les cours et à toutes les nations ! Le mal n'est jamais secret dans les princes : le public pénètre tout. — Chercher les moyens de soulager les peuples, et ne prendre sur eux que ce que le vrai besoin de l'État contraint de prendre pour leur propre avantage. — Quand il est question de guerre, faire d'abord examiner ses droits par les personnes les plus intelligentes et les moins flatteuses ; ne pas regarder sa gloire personnelle comme une raison d'entreprendre quelque chose. — Il faut comparer les fruits qu'on peut retirer d'une guerre juste, ou du moins les maux qu'on pourrait en craindre si on ne la faisait pas, avec les inconvénients qu'elle entraînera après elle. Toute compensation exactement faite, il n'y a presque point de guerre, même heureusement terminée, qui ne fasse beaucoup plus de mal que de bien à un État. Cette juste compensation des biens et des maux déterminerait toujours un bon roi à éviter la guerre, hors du cas où l'on ne pourrait l'éviter qu'en donnant trop de prise et d'avantage à un ennemi injuste, artificieux et trop puissant, auquel il faut, malgré soi, faire vigoureusement la guerre. — Lors même qu'on est en guerre, il reste un certain droit des gens qui est le fond de l'humanité même ; c'est un lien sacré et in-

violable entre les peuples, que nulle guerre ne peut rompre. Il faut garder les capitulations à l'égard des ennemis et des peuples conquis, ne point leur faire de maux inutiles, exécuter fidèlement les traités de paix.

Le roi doit faire justice au mérite de tous les principaux sujets qu'il peut mettre dans les emplois : en ne comptant pour rien, dans le choix des hommes, ni la vertu ni les talents, c'est à tout son État qu'il ferait une injustice irréparable. Il doit éloigner les hommes intéressés et artificieux qui le flattent, les hommes médiocres qu'il dominerait aisément. Ne pas rassembler autour de lui une foule d'hommes inutiles, fastueux, dissipateurs, qui se font de leurs plus folles dissipations un titre auprès de lui, pour lui demander de nouveaux biens qu'ils puissent encore dissiper. »

Telles sont les sages et fortes leçons que Fénelon donnait au duc de Bourgogne, en bien des points si différentes de celles qu'il avait sous les yeux à la Cour de son grand-père. Le manuscrit qui les renfermait ne fut imprimé qu'en 1734 par les soins du marquis de Fénelon, et nous en devons sans doute la conservation aux précautions prises par le jeune prince et le duc de Beauvilliers pour le soustraire à la connaissance de Louis XIV, qui aurait pu voir dans cet *Examen* un examen de sa propre conscience.

Fénelon parle aussi dans cet écrit des diverses formes de gouvernement, de « l'anarchie, de la puissance arbitraire, et de la royauté réglée par des lois, milieu entre les deux extrémités ». M. Crouslé (p. 344) semble croire qu'il n'avait rien de bien arrêté et de bien suivi dans ses idées politiques ; d'après lui, tantôt il « rêvait une restauration de la monarchie de saint Louis », tantôt « il pense à la royauté contrôlée par les États généraux ». « Il ne songe pas sans doute à un rétablissement pur et simple du passé : d'autre part, il

n'est pas effrayé de la tâche de rédiger tout un code de lois nouvelles. » Pour bien connaître sa pensée, ce qu'il veut restaurer du passé et innover pour l'avenir, étudions les écrits où se trouvent le mieux précisées l'ensemble de ses idées politiques : l'*Essai philosophique sur le gouvernement civil*, publié par le chevalier de Ramsay, d'après les *principes et les instructions* de Fénelon, comme il est dit dans la préface ; les *Plans de gouvernement* rédigés pour le duc de Bourgogne par l'archevêque de Cambrai en 1711, à la suite des conversations qu'il eut à Chaulnes avec le duc de Chevreuse.

Il y formule brièvement (de là le nom de *Tables de Chaulnes*) les réformes à faire, et la nouvelle organisation à donner à la France au point de vue politique, social et économique.

Sur l'origine du pouvoir, Fénelon, dont on fait quelquefois une sorte de précurseur des philosophes du dix-huitième siècle, a des principes directement contraires à ceux de 1789. « Il n'y a, dit-il dans l'*Essai philosophique sur le pouvoir civil*, qu'une source primitive de toute autorité, c'est la dépendance naturelle où nous sommes de l'empire de Dieu et comme souveraine sagesse, et comme auteur de notre être. Le consentement libre ou forcé, exprès ou tacite d'un peuple libre à la domination d'un ou de plusieurs, peut bien être un canal par où découle l'autorité suprême ; mais il n'en est pas la source. Ce consentement n'est qu'une simple déclaration de la volonté de Dieu qui manifeste par là à qui il veut que son autorité soit confiée. C'est Dieu seul qui donne aux nations des maîtres pour être les instruments de sa justice ou de sa miséricorde. Rien par conséquent de plus faux que cette idée des amateurs de l'indépendance, que toute autorité réside originairement dans le peuple, et qu'elle vient de la cession que cha-

cun fait, à un ou plusieurs magistrats, de son droit inhérent de se gouverner soi-même. »

Quant aux différentes formes de gouvernement, Fénelon « est bien éloigné de croire qu'il y ait aucun établissement humain qui n'ait pas ses inconvénients : « Tous les hommes ont leurs passions. L'autorité souveraine est une grande tentation. Tout homme porte en soi le principe de la tyrannie, qui est l'amour-propre. Les fréquents changements ne sont pas un remède contre la tyrannie. Le tyran change, mais la tyrannie subsiste. »

« L'abus de l'autorité souveraine, en quelques mains qu'elle soit, entraîne tôt ou tard la ruine de toutes sortes de gouvernement dont la forme est même la meilleure... Les gouvernements qui paraissent les moins parfaits peuvent convenir à de certaines nations.

» Les différents génies des peuples, souvent opposés et contraires, semblent rendre la différence des formes opposées nécessaire et convenable.

» Les hommes ne trouveront jamais leur bonheur dans les établissements extérieurs, ni dans les beaux règlements que l'esprit humain peut inventer, mais dans ces principes de vertu qui nous font trouver au dedans de nous des ressources contre tous les maux de la vie, et qui nous font supporter pour l'amour de l'ordre et la paix de la société tous les abus auxquels les meilleurs gouvernements sont exposés.

» La tyrannie, l'abus de l'autorité peuvent se trouver dans tous les gouvernements ; la monarchie a cependant l'avantage d'être un gouvernement réglé, fixe et permanent, où l'on peut trouver quelquefois de bons maîtres, et où les méchants princes ont toujours un intérêt puissant de menager leurs sujets.

» Plusieurs ont cru que le seul moyen de trouver le milieu entre le despotisme et l'anarchie était le gouverne-

ment mixte, ou le partage de l'autorité entre le roi, les nobles et le peuple, afin que, chacune de ces puissances étant balancée par l'autre, elles restent toutes dans un juste équilibre. Rien ne paraît plus beau, dans la théorie, que ce mélange de puissance, et rien ne serait plus utile dans la pratique, si l'on en pouvait conserver l'harmonie ; mais ce partage de la souveraineté, loin de faire un équilibre de puissances, en cause souvent le combat perpétuel, jusqu'à ce que l'une d'elles, ayant abattu les deux autres, réduise tout au despotisme ou à l'anarchie.

» L'unité de la puissance suprême paraît nécessaire non seulement pour l'union des pouvoirs, mais pour la promptitude des conseils.

» Le gouvernement militaire demande naturellement d'être exercé par un seul.

» Il s'ensuit que cette forme de gouvernement est la plus propre en elle-même à tous les États, et qu'elle doit enfin prévaloir, parce que la puissance militaire, qui a la force en main, entraîne naturellement tout l'Etat après soi, et réduit tout au pouvoir monarchique.

» L'unité de la puissance suprême est encore nécessaire pour maintenir la subordination entre les différents ordres... Si le gouvernement est entre les mains des nobles, ils oppriment le pauvre peuple... Si le gouvernement est démocratique, les nobles et les grands sont toujours exposés à la haine et aux insultes du menu peuple. Il faut donc une puissance supérieure à ces deux ordres qui les tienne dans leurs justes bornes.

» Il ne faut pas que l'autorité royale soit l'unique et la seule puissance de l'État. On ne doit rien faire sans elle, mais elle ne doit pas pouvoir tout faire toute seule. Les lois ne doivent pas dépendre totalement de la volonté absolue du roi. Il faut un concours de la puissance mo-

narchique et aristocratique pour composer le pouvoir législatif ; et il ne faut jamais qu'ils agissent d'une manière indépendante.

» Pour mettre le peuple à couvert de l'oppression, et l'empêcher d'être foulé par l'autorité royale, ce doit être une loi inviolable de ne jamais lever de subsides extraordinaires sans son consentement. Je ne parle pas ici des revenus réglés et annuels, qui sont absolument nécessaires pour le soutien de l'État et de la royauté : ce sont des prérogatives inaliénables de la couronne que les rois ont toujours droit d'exiger.

» La monarchie modérée par l'aristocratie est la plus ancienne et la plus naturelle forme de tous les gouvernements. Elle a son fondement et son modèle dans l'empire paternel, c'est-à-dire dans la nature même. Or, dans une famille bien gouvernée, le père commun ne décide pas de tout despotiquement, selon sa fantaisie. Dans les délibérations publiques, il consulte ses enfants les plus âgés et les plus sages. »

Fénelon était, on le voit, un monarchiste bien determiné, comme tous ses contemporains. La royauté sous laquelle la nation avait grandi et prospéré, était considérée comme un dogme. Mais s'il voulait la royauté forte et puissante, il ne la voulait pas despotique. Dans sa fameuse lettre à Louis XIV, il disait au roi : « Tous vos ministres ont renversé toutes les anciennes maximes de l'État pour faire monter jusqu'au comble votre autorité. On n'a plus parlé de l'État ni des règles : on n'a parlé que du roi et de son bon plaisir ; on vous a élevé jusqu'au ciel. »

Dans l'*Essai sur le gouvernement civil*, il montre que « la souveraineté dérivant immédiatement de Dieu, ses droits ne doivent jamais contrarier les desseins pour lesquels Dieu l'a donnée. Dieu ne la peut donner pour être l'exécutrice de l'injustice et de la violence.

Les souverains n'ont aucun droit sur les personnes et les biens de leurs sujets qu'autant qu'il est nécessaire pour le bien public.

« Comme il faut, pour le repos et la conservation de la société, qu'il y ait un juge en dernier ressort de ce que demande le bien public, il faut nécessairement que les dépositaires de l'autorité suprême en décident souverainement ; sans quoi, en voulant se garantir contre les abus de l'autorité, on détruirait tout principe fixe d'autorité, et l'on tomberait dans l'anarchie. »

Tout en laissant au roi le droit de décider souverainement, Fénelon veut cependant qu'on cherche à se garantir contre les abus de l'autorité, et pour cela il propose de rendre aux anciennes institutions, aux différents ordres de l'État, aux corps politiques qui pendant longtemps servirent de barrière au despotisme des rois, les droits et l'influence dont la royauté les avait dépouillés.

C'est dans les *Plans de gouvernement* concertés en 1711 avec le duc de Chevreuse, pour être proposés au duc de Bourgogne, que nous trouvons la nouvelle organisation qu'il voudrait donner à la France.

La première garantie des sujets contre l'abus de l'autorité est dans l'Église, mais dans l'Eglise jouissant de la plénitude de ses droits et de ses prérogatives.

Fénelon se plaint qu'en France « le roi, dans la pratique, est plus chef de l'Église que le Pape : libertés à l'égard du Pape, servitude vers le roi »; et il indique les principaux abus : « De l'appel comme d'abus, et des cas royaux — abus de ne pas souffrir les conciles provinciaux — abus de ne pas laisser les évêques concerter tout avec leur chef — maximes schismatiques du parlement.

Les deux puissances, temporelle et spirituelle, d'abord séparées pendant trois cents ans de persécution, unies

et de concert, mais non confondues, depuis la paix, doivent demeurer distinctes et libres de part et d'autre dans ce concert. Le prince est laïque, et soumis aux pasteurs pour le spirituel, comme le dernier laïque, s'il veut être chrétien. Les pasteurs sont soumis aux princes pour le temporel comme les derniers des sujets. »

Cette distinction et cette indépendance réciproque ne doivent pas empêcher le secours mutuel. « L'Église est la mère des rois. Elle affermit leur autorité en liant les hommes par la conscience. Elle dirige les peuples pour élire des rois selon Dieu. Elle travaille à unir les rois entre eux. »

Les rois sont les protecteurs de l'Église. « Protection ne dit ni décision, ni autorité sur l'Église. C'est seulement un appui pour elle contre ses ennemis et contre ses enfants rebelles. Le prince n'est évêque du dehors qu'en tant qu'il fait exécuter extérieurement la police réglée par l'Église. »

Mise au service de l'Église pour le triomphe de la vérité et de la justice, cette contrainte ne pouvait que tourner au profit des peuples.

Après le clergé, premier ordre de l'État, la royauté devrait trouver son principal appui dans la noblesse. Il en avait été ainsi pour la monarchie française pendant de longs siècles. Au temps de Fénelon, la noblesse n'était pas une force pour la royauté, qui lui avait enlevé son importance sociale et politique ; elle ne conservait guère que ses titres honorifiques et son rôle, se bornait à servir dans l'armée et à briller à la cour, dont elle était le plus bel ornement. Connaissant les services qu'elle avait rendus et qu'elle pourrait rendre encore à l'État, Fénelon voulait la relever de cette déchéance. Certains critiques contemporains l'accusent d'avoir en cela obéi à un esprit de caste. D'après M. Druon, dans son récent ouvrage : *Histoire de l'éducation des*

princes dans la maison de Bourbon, « il n'a pas su se dégager des préjugés de race. Il ne songe pas à rapprocher la caste privilégiée du reste de la nation. Il veut la restitution de la noblesse comme elle existait avant Louis XIV et Richelieu. Les dispositions qu'il prescrit auraient pour effet d'élever entre la noblesse et le reste de la nation une barrière infranchissable. »

Nous ferons d'abord observer que, loin d'*élever cette barrière infranchissable*, Fénelon veut que l'ordre de la noblesse reste ouvert à ceux qui méritent d'y entrer. Un des articles sur la *Noblesse* dit : « Ennoblissements défendus, *excepté le cas de services signalés rendus à l'Etat.* »

En empêchant les ennoblissements injustifiés, en disant qu'il fallait *défendre les mésalliances aux deux sexes*, qu'il fallait *déshonorer* la bâtardise, *ôter aux bâtards le rang, le nom et les armes de gentilshommes*, il voulait que la noblesse conservât, avec la pureté du sang, ses traditions d'honneur et de vertu, et ne perdît rien de son prestige auprès du peuple.

Si à ces titres s'ajoutent les services rendus à l'État, dans les hautes fonctions de l'armée, de la magistrature et de l'administration, on lui pardonnera facilement certains privilèges. Fénelon voudrait que les ordres du Saint-Esprit et de Saint-Michel lui fussent réservés, ainsi que certaines dignités et fonctions à la cour ; que dans la magistrature, « les nobles fussent préférés aux roturiers, *à mérite égal*, pour les places de présidents et de conseillers ».

C'était une bonne manière de récompenser dans les enfants les services rendus à la nation par leurs ancêtres.

La préférence accordée à ces familles privilégiées pour certains emplois de grande importance est justifiée : parce que la tradition et une éducation spéciale y pro-

duisent des qualités intellectuelles et morales, une capacité professionnelle qu'on trouve difficilement en dehors de cette éducation. Certains États Angleterre, Allemagne, Russie ont conservé et entretiennent encore ces pépinières de diplomates, d'hommes d'État et d'administration ; leurs affaires n'en vont pas plus mal. En 1821, de Bonald ecrivait à de Maistre : « C'est la noblesse qui manque, et les grands seigneurs en ont détruit l'esprit, comme ils en ont et peut-être parce qu'ils en ont englouti les fortunes. La mollesse, le plaisir, la vanité, la fureur des jouissances et du luxe ont abâtardi ces antiques races ; le pouvoir défaillit parce qu'il n'y a plus de ministres (1). »

Fénelon avait donc raison de vouloir relever la noblesse, en faire non plus une simple décoration de la royauté, mais un corps intermédiaire puissant, honoré pour ses services, maintenant les bonnes traditions, une force vive de l'État, capable en même temps de servir d'appui au trône et de contrepoids à l'omnipotence du roi.

Pour former ce contrepoids la noblesse devait unir ses députés à ceux du clergé et du tiers-état dans les États généraux. C'est la nation associée par ses représentants à l'autorité royale. Fénelon veut que ces États aient autorité « pour s'assembler tous les trois ans en telle ville fixe, à moins que le roi n'en propose quelque autre ; — pour continuer les délibérations aussi longtemps qu'ils le jugeront nécessaire ; — pour étendre leurs délibérations sur toutes les matières de justice, de police, de finance, de guerre, d'alliances et négociations de paix, d'agriculture, de commerce ; — pour punir les seigneurs violents ; — pour ne laisser aucune terre inculte, abolir lettres d'etat abusives, etc. Ces députés

(1) De Maistre. *Œuvres complètes. Correspondance*, t. VI, p. 359.

voient de près la nature des terres et le commerce de leur province. Ils sont intéressés à ménager leur propre pays où leur bien se trouve, au lieu que les financiers ont intérêt à détruire pour s'enrichir.

Les États généraux seront composés de l'évêque de chaque diocèse, d'un seigneur d'ancienne et haute noblesse, élu par les nobles, d'un homme considérable du tiers-état élu par le tiers-état.

L'élection doit être libre : nulle recommandation du roi, qui se tournerait en ordre ; nul député perpétuel, mais capable d'être continué.

Aux États généraux appartient la correction des choses faites par les États des provinces, sur les plaintes et preuves, la revision générale des comptes des États particuliers.

On sait combien la centralisation administrative avait fait de progrès au temps de Louis XIV ; si elle n'était pas encore arrivée aux excès où devait la pousser la Révolution, elle tendait à substituer peu à peu le mécanisme administratif à la vie organique dont doit vivre l'État.

Pour remédier à ce mal, Fénelon, devançant le grand mouvement qui, à la veille de 1789, devait se produire en faveur des assemblées provinciales, voulait établir partout des États provinciaux, « établissements d'états particuliers dans toutes les provinces : comme ce Languedoc, dit-il ; on n'y est pas moins soumis qu'ailleurs : on y est moins épuisé. »

Il avait bien raison de mettre en avant l'exemple du Languedoc qui se trouvait si bien de ce régime administratif. Chaque année, les intérêts de la province étaient sérieusement, librement discutés par les hommes les plus compétents et les plus dévoués, représentants de ses trois ordres. « Ordre des États toujours plus soulageant que celui des fermiers du roi ou traitants, dit

Fénelon, sans l'inconvénient d'éterniser les impôts ruineux et de les rendre arbitraires. »

Les députés des trois États de chaque diocèse se réunissent en *États* particuliers, « avec pouvoir de policer, corriger, destiner le fonds, etc. Ils écoutent les représentants de l'*Assiette* (petite assemblée de chaque diocèse subordonnée aux états de province), mesurent les impôts sur la richesse naturelle du pays et du commerce qui y fleurit. »

On connaît le rôle des intendants à cette époque et l'on sait combien ils avaient étendu leurs pouvoirs. Au dire de Saint-Simon, « ils gouvernaient les provinces avec plus d'autorité que n'en eurent jamais les gouverneurs. Tout dans les provinces leur était soumis, et par eux tout était soumis aux ministres. »

Fénelon demande « qu'il n'y ait plus d'intendants : des *Missi dominici* seulement de temps en temps ». Il ne veut plus de ces agents du pouvoir central, qui peuvent devenir des instruments d'oppression dans les provinces. En restituant aux diocèses et aux provinces leurs franchises locales, il veut leur rendre la vie, et mettre un sage contrepoids à la centralisation monarchique.

Il réclame des garanties pour tous les droits des particuliers, et veut que leur fortune, aussi bien que leur liberté, soit à l'abri des confiscations de l'État. Les impôts sont écrasants. La vue de la grande misère du peuple émeut profondément son âme vraiment sacerdotale. Il réclame la diminution des charges qui l'accablent, et la réforme des abus criants qui multiplient les dépenses inutiles : retranchement de toutes les pensions de cour non nécessaires ; modération dans les meubles, équipages, habits, table ; exclusion de toutes les femmes inutiles ; diminution de presque tous les appointements ; cessation de tous les doubles emplois ;

comparaison exacte de la dépense totale avec le total des revenus qu'on peut tirer, en laissant rétablir l'agriculture, les arts utiles et le commerce.

Pour rendre à ces sources de richesse toute leur fécondité, il demande la liberté. A une époque de protection à outrance, il a eu le mérite de deviner l'utilité du libre échange pour le développement du commerce et de l'industrie. Il laisse aux états généraux et particuliers le soin de « délibérer s'il faut abandonner les droits d'entrée et de sortie du royaume. Sous le nom de *Bureau des commerçants*, il demande la création d'une sorte de *Conseil supérieur du commerce*, que les États généraux et particuliers, aussi bien que le conseil du roi, consultent sur toutes les dispositions générales ».

Par l'établissement du Mont-de-Piété « pour ceux qui voudront commercer, et qui n'ont pas de quoi avancer », il devance la création de nos banques de prêt.

Pour la justice aussi il est en avance sur son temps. « Assembler des jurisconsultes choisis pour corriger et réunir toutes les coutumes, abréger la procédure ; procurer à chaque magistrat de l'avancement selon ses talents, ses vertus, ses services ; — ôter peu à peu la paulette ; — diminuer les charges ; — nulle survivance de charges, gouvernements, etc. Nulle justice aux seigneurs particuliers, ni au roi dans les villages de ses terres. Leur conserver seulement la justice foncière, les honneurs de paroisse, les droits de chasse. Tout le reste immédiatement au bailliage voisin. »

Après ce rapide exposé des idées politiques de Fénelon, on voit combien peu fondés sont les reproches que lui adresse M. Crouslé (p. 89), « de ne pas chercher dans les faits les règles du gouvernement, de faire jaillir toutes ses théories de son imagination et de son cœur, de refaire l'État sur un système qui n'est qu'un mélange de préjugés personnels et de rêveries abstraites. » Plus

équitable est le jugement de M. Brunetière, lorsqu'il dit : « Les écrits politiques de Fénelon témoignent, quoi qu'on puisse dire, d'un remarquable sens pratique... A les lire de près, il est impossible de méconnaître qu'il y eût positivement dans l'archevêque de Cambrai des parties de l'homme d'État... Il n'eût certainement pas été un ministre médiocre (1). »

Doit-on s'étonner que sur quelques points il se soit montré un peu chimérique, dans des questions si difficiles et si complexes où les plus habiles politiques se sont si souvent trompés, et qui n'avaient pas encore été étudiées comme elles l'ont été de nos jours ? A lui la gloire de les avoir abordées avec hardiesse, traitées en général avec une grande sûreté de vues, d'avoir ouvert à la politique des horizons nouveaux, et, après avoir sondé de son regard pénétrant les plaies d'une société si brillante à l'extérieur et d'un gouvernement qui paraissait si solidement assis, d'avoir indiqué des réformes qui, réalisées, auraient pu prévenir les catastrophes de 1789.

(1) *Histoire et Littérature*, t. II, p. 161.

CHAPITRE III

ÉCRITS PHILOSOPHIQUES ET THÉOLOGIQUES

Au dix-septième siècle, la métaphysique était encore en grande faveur et conservait parmi les sciences le rang qui lui est dû. Fénelon est au nombre des métaphysiciens les plus distingués de son temps. Dans cet esprit si richement doué, la vive imagination que nous admirons dans ses chefs-d'œuvre littéraires s'alliait très bien avec la souplesse, la fine pénétration, la solidité de raisonnement, qui font les subtils philosophes et les profonds théologiens.

Malgré la célébrité de son *Traité de l'Existence de Dieu*, ce n'est pas là cependant qu'il faut chercher son principal titre de gloire, mais plutôt dans ses écrits théologiques et polémiques. Ce traité, commencé dans sa jeunesse et resté toujours à l'état d'esquisse inachevée, n'a été publié qu'après sa mort (1); dans de pareilles conditions, on ne doit pas s'étonner d'y trouver bien des imperfections. L'influence de Descartes, que Fénelon subit avec les philosophes de son temps, sert

(1) Une partie fut publiée en 1712, mais sans sa participation.

encore à expliquer les erreurs que la critique philosophique relève dans cet ouvrage. Cette influence n'alla pas cependant jusqu'à lui faire adopter la doctrine cartésienne dans ses erreurs les plus graves comme par exemple la séparation absolue de la philosophie et de la religion, l'entière indépendance de la raison et de la foi. Il se déclare prêt à « croire saint Augustin bien plus que Descartes sur les matières de pure philosophie; car outre qu'il a beaucoup mieux su les concilier avec la religion, on trouve d'ailleurs dans ce Père un bien plus grand effort de génie sur toutes les vérités de métaphysique, quoiqu'il ne les ait jamais touchées que par occasion et sans ordre. » Il avoue qu'il y a dans Descartes « des choses qui lui paraissent peu dignes de lui, comme, par exemple, son monde indéfini, sa preuve de l'impossibilité du vide... ; qu'il y a beaucoup d'autres choses sur lesquelles il n'est jamais venu aux dernières précisions (1). »

Dans la critique de Descartes, nous devons être plus sévères que Fénelon, qui n'avait pas vu comme nous les fatales conséquences de la révolution faite par lui dans la philosophie. Nous ne lui reprocherons pas seulement de « n'être pas venu aux dernières précisions », de n'avoir pas évité des théories dangereuses qui pouvaient donner lieu à de fausses interprétations, mais d'avoir rompu avec la philosophie traditionnelle de l'Église, et, en établissant la philosophie moderne sur de nouvelles bases, de l'avoir engagée dans une voie mauvaise qui devait la conduire à la ruine par les étapes successives du rationalisme, de l'idéalisme, du matérialisme et du panthéisme.

Cette philosophie nouvelle trouva beaucoup trop d'adeptes dans ce dix-septième siècle si chrétien, qui

(1) *Œuvres*, t. I. *Lettres sur la religion* : Lettre III, p. 125.

était loin d'en prévoir les conséquences désastreuses. Nous la trouvons dans le *Traité de l'Existence de Dieu*, débarrassée de certaines de ses erreurs, mais non pas de toutes. Ces erreurs auraient peut-être disparu, si Fénelon avait mis la dernière main à son œuvre et l'avait publiée lui-même.

Au sujet de la certitude, il évite le cercle vicieux de Descartes, il admet l'évidence portant en elle son propre critérium, et se garde bien de la faire reposer sur la véracité de Dieu. Pour lui, l'*idée claire* est « une lumière intérieure, évidente par elle-même, dont nous ne saurions juger et par laquelle nous jugeons de tout ». A cette *idée claire*, Descartes semble ne donner pour objet que les vérités *nécessaires*. Fénelon lui donne avec raison pour objet toutes les vérités que notre esprit ne peut s'empêcher d'admettre, qu'elles soient nécessaires ou contingentes, comme l'existence des corps. « L'être singulier est intelligible, dit-il : je suis intelligent ; l'individu créé est l'objet immédiat de mes connaissances singulières. » II° partie, ch. IV, n° 60. Pour la connaissance des corps, il met donc de côté l'instinct fondé sur la véracité de Dieu.

Ne faisant pas dépendre, comme Descartes, la connaissance des corps de la véracité de Dieu, Fénelon peut, sans tomber dans un cercle vicieux, prouver l'existence de Dieu par l'ordre et la beauté du monde. On sait avec quelle éloquence il l'a fait, quels agréments littéraires il a su répandre sur ses descriptions, les beaux élans de piété par lesquels son cœur s'élève vers le Créateur de toutes ces merveilles.

Mais si le littérateur est pleinement satisfait dans cette première preuve, le savant aurait quelquefois des réserves à faire, et aux preuves métaphysiques de la seconde partie, empruntées à Descartes, le logicien peut opposer des objections difficiles à résoudre.

Saint Thomas l'avait déjà fait pour l'argument de saint Anselme renouvelé par les Cartésiens, en montrant que de l idée que nous avons de l'être parfait, pur concept de notre esprit, on ne peut conclure à la réalité de son existence. C'est une vérité de l'ordre logique qui n'implique pas la réalité objective. « Si je ne connais pas l'existence de Dieu par les effets qui la trahissent, dit saint Thomas, comment oserai-je attribuer une réalité à ce pur concept de mon esprit ? »

On sait comment la critique idéaliste de Kant a également battu en brèche cet argument.

La théorie de Fénelon sur l'origine de notre idée de l'infini et de nos idées générales n'est pas plus admissible que les conséquences qu'il en tire pour l'existence de Dieu.

D'après lui, le fini n'est que la privation de l'infini, et l'on ne pourrait jamais se représenter la privation de l'infini, si on ne concevait l'infini même.

L'idée de l'infini n'ayant pu venir en notre esprit par la vue des choses finies, « il faut donc conclure que c'est l'être infiniment parfait qui se rend *immédiatement* présent à moi quand je le conçois ». (IIe partie, ch. II, 29.)

« L'objet immédiat de toutes nos connaissances universelles est Dieu même, et l'être singulier ou l'individu créé est l'objet immédiat de mes connaissances singulières. Ainsi je vois Dieu en tout, ou, pour mieux dire, c'est en Dieu que je vois toutes choses. C'est à la lumière de Dieu que je vois tout ce qui peut être vu. » (Ch. III, 60, 61.)

Dans cette délicate question, comme dans quelques autres, Fénelon mériterait bien le reproche par lui adressé à Descartes de « n'être pas arrivé aux dernières précisions. » S'il ne va pas dans l'ontologisme aussi loin que Malebranche, qui nous attribue la vision de la

substance divine, en laquelle nous verrions tout ; s'il admet que nous voyons les objets particuliers en eux-mêmes, à la lumière de Dieu : il a le tort de confondre nos idées générales avec Dieu lui-même, l'être abstrait qu'elles ont pour objet avec l'être concret et vivant qui est Dieu même.

Sur notre manière de voir Dieu, que n'a-t-il toujours parlé comme il le fait à la fin du chapitre IV ! « O vérité, ô lumière, tous ne voient que par vous, mais peu vous voient et vous reconnaissent ! On ne voit tous les objets de la nature que par vous et on doute si vous êtes ! C'est à vos rayons qu'on discerne toutes les créatures ; et on doute si vous luisez ! Vous brillez en effet dans les ténèbres ; mais les ténèbres ne vous comprennent pas et ne veulent pas vous comprendre. O douce lumière ! heureux qui vous voit ! heureux, dis-je, par vous ; car vous êtes la vérité et la vie... Donnez-moi des yeux pour vous voir, un cœur pour vous aimer. Que je vous voie, et que je ne voie plus rien : que je vous voie et tout est fait pour moi : je suis rassasié dès que vous paraissez. »

En anthropologie, Fénelon a eu aussi le tort de suivre Descartes, et d'abandonner l'union substantielle de l'âme et du corps des scholastiques pour l'union accidentelle, c'est-à-dire « un concert ou rapport naturel entre les pensées de l'une et les mouvements de l'autre, concert qui n'est point naturel à ces deux êtres si dissemblables et si indépendants l'un de l'autre ». (Lettre II sur la Religion, nos 2 et 3.) Cependant il admet un « empire souverain de l'esprit sur le corps, qui fait mouvoir tout à coup immédiatement tous les membres de ce corps. » et par là semble s'éloigner de l'occasionalisme de Malebranche. Il cite un passage de saint Augustin (*De Anima*, liv. IV, c. v), où l'âme est donnée comme la vie du corps. « Les parties internes de

nos corps ne peuvent être vivantes que par nos âmes ; mais les âmes les animent plus facilement qu'elles ne peuvent les connaître. » Néanmoins il paraît plus près de la fausse théorie de Descartes que de la doctrine traditionnelle sur l'union substantielle.

Sur la question de l'âme des bêtes, il ne se prononce pas... A la fin du *Dialogue des Morts* le 78e, où il met aux prises Aristote et Descartes, il fait dire à Aristote : « Avouez, mon pauvre Descartes, que nous n'entendons guère tous deux ce que nous disons, et que nous plaidons une cause bien embrouillée. — Embrouillée, dit Descartes, je prétends qu'il n'y a rien de plus clair que la mienne. — Croyez-moi, répond Aristote, ne disputons pas davantage, nous y perdrions tous deux notre latin. »

Fénelon paraît être de l'avis d'Aristote. Il parle longuement de l'instinct des animaux ; mais ne se prononce pas sur la nature de cet instinct. « Il n'est pas question de savoir si les bêtes ont de la connaissance, dit-il. Je ne prétends entrer en aucune question de philosophie. »

Ce qu'il a dit sur Dieu dans le traité dont nous venons de parler, Fénelon le complète dans ses *Lettres sur divers sujets de Religion et de Métaphysique*, datées de 1713.

A la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, le doute sur la religion et l'incrédulité avaient fait des progrès, surtout parmi certains seigneurs que le libertinage des mœurs conduisait au libertinage de l'esprit. De ce nombre était le duc d'Orléans, qui devait bientôt gouverner la France en qualité de Régent. Ce « fanfaron de vice, » qui unissait à toutes les corruptions du cœur toutes les curiosités de l'esprit et une vive intelligence, plein d'estime pour les vertus et le savoir de Fénelon, lui confia ses doutes sur le

culte de la divinité, dont il admettait l'existence, sur l'immortalité de l'âme et le libre arbitre, demandant d'être éclairé sur ces questions par une discussion toute philosophique, d'où la théologie serait exclue. Les trois premières des sept *Lettres sur la Religion* sont la réponse au duc d'Orléans. Fénelon revient sur les preuves de l'existence de Dieu tirées de l'ordre du monde, et il n'a pas de peine à prouver qu'à ce Dieu créateur nous devons un culte intérieur et extérieur, privé et social.

Le jansénisme avait eu pour conséquence d'ébranler ou de ruiner dans beaucoup d'âmes la croyance au libre arbitre. « La grande mode des libertins de notre temps, dit Fénelon (*Lettre V*), n'est point de suivre le système de Spinosa. Ils se font honneur de reconnaître un Dieu créateur ; mais selon eux ce Dieu ne serait ni bon ni sage, s'il avait donné à l'homme le libre arbitre, c'est-à-dire le pouvoir de pécher, de s'égarer de sa fin dernière. L'homme s'impose à lui-même quand il s'imagine être le maître de choisir entre deux partis. Sa volonté ne peut être déterminée que par son plaisir. « Entre divers plaisirs, c'est toujours le plus fort qui le détermine invinciblement. »

Avec beaucoup de force et de clarté, Fénelon prouve l'existence du libre arbitre et répond aux objections que l'hérésie et l'incrédulité soulevaient de son temps.

Dans les quatre dernières lettres adressées à divers personnages, Fénelon traite de l'idée de l'infini, de la liberté de Dieu de créer ou de ne pas créer, de l'existence du christianisme et de la véritable Eglise, des moyens donnés aux hommes pour arriver à la vraie religion, de la vérité de la religion et de sa pratique.

Il fait briller dans ces *Lettres* de rares qualités d'apologiste : lucidité, force du raisonnement, abondance et éloquent développement des preuves. Il ne

faut pas cependant y chercher un traité complet et régulier d'apologétique. Ecrites à divers personnages en réponse à des questions particulières, elles ne peuvent offrir que des fragments plus ou moins importants d'une défense de la religion appropriée aux besoins du temps, et étrangère aux discussions que les progrès des sciences et de l'incrédulité devaient faire naître plus tard.

Ses écrits théologiques sont principalement des écrits de polémique et de controverse, composés pour défendre l'Eglise contre les erreurs de son époque. Si en philosophie il n'a pas su assez se préserver des erreurs mises en vogue par Descartes, en théologie nous le trouvons fermement attaché à la doctrine traditionnelle de l'Eglise, combattant courageusement et énergiquement le jansénisme condamné par Rome, et fidèle à défendre l'autorité du Pape au moment où le gallicanisme triomphait par la volonté du roi et la pression des parlements. Dans toute son œuvre théologique, qui compose la plus grande part de ses écrits, Fénelon a montré qu'il n'était pas moins versé dans la connaissance de l'antiquité sacrée, de l'Ecriture et des Saints Pères que familiarisé avec les chefs-d'œuvre de l'antiquité profane. Dès sa jeunesse il en a donné des preuves... Nous l'avons vu dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*, composé pendant qu'il était supérieur des *Nouvelles Catholiques*, ruiner le protestantisme par la base en prouvant que ses ministres étaient sans mission et sans autorité.

De la même époque date la *Réfutation du Système de Malebranche sur la nature et la grâce*, composée peut-être sur les conseils de Bossuet, qui l'examina et la corrigea en quelques endroits. Nous ne saurions mieux faire que de rapporter ici le texte de l'approbation donnée en 1716 par le censeur royal : « J'ai lu par

ordre de Monseigneur le Chancelier, et avec la plus exacte attention, les ouvrages théologiques de feu Monseigneur l'archevêque de Cambrai. Ils portent tous le caractère de perfection qu'on a toujours remarqué dans les écrits de cet illustre prélat ; et j'y ai trouvé de plus une force et une précision qui les distinguent même des autres sortis de cette savante plume, et qui conviennent fort aux matières qui y sont traitées. On voit surtout dans la *Réfutation du Système du P. Malebranche* un profond théologien qui attaque juridiquement un grand philosophe, qui suit pied à pied tous ses principes, qui en pénètre toutes les conséquences, et qui, par de subtiles inductions, excite l'idée de celles qui semblent les plus éloignées... Le témoignage que je rends des ouvrages posthumes d'un prélat dont la mémoire sera toujours chère et précieuse à tous les gens de lettres, c'est qu'ils portent la lumière dans l'esprit et le goût de la vérité dans le cœur ; qu'ils sont écrits avec un art et une méthode qui ôtent aux questions abstraites et difficiles leurs épines et leur obscurité, et les mettent presque à la portée de tout le monde, et que tout enfin y répond à la réputation du grand homme qui en est l'auteur. »

Au sujet de ce livre de Malebranche, Bossuet disait : *Pulchra, nova, falsa.* Ces nouveautés dangereuses et ces erreurs exprimées en une si belle langue, Fénelon les réfuta en montrant combien le système de Malebranche, l'*optimisme*, en lui-même et dans ses conséquences, est contraire à la raison et à la doctrine de l'Église : qu'il enlève à Dieu la liberté dans la création, qu'il rend l'Incarnation nécessaire dans l'hypothèse de la création, qu'il nie la volonté de Dieu de sauver tous les hommes... etc.

Nous ne dirons rien ici des écrits de Fénelon sur le

quiétisme. Nous les avons fait connaître dans le chapitre consacré à la célèbre dispute.

En parlant de Fénelon à Cambrai nous avons dit quel beau rôle il avait joué dans la défense de l'Église contre le jansénisme. Les écrits composés contre cette erreur ne remplissent pas moins de seize volumes de ses œuvres. (Edit. de Versailles. En 1704, il publia son *Ordonnance* et *Instruction pastorale* contre le *cas de conscience* qui, en 1702, renouvela les disputes apaisées depuis Clément IX. Cette *Instruction pastorale* fut suivie de trois autres, en 1705, pour *éclaircir* les difficultés proposées contre la première, et prouver l'infaillibilité de l'Église touchant les textes dogmatiques. L'évêque de Saint-Pons ayant écrit contre cette infaillibilité et en faveur du *silence respectueux*, Fénelon le réfuta dans plusieurs lettres écrites en 1705 et en 1706.

Au P. Quesnel, devenu le chef du parti, Fénelon adressa en 1710 deux lettres en réponse à deux libelles jansénistes. En 1708, il avait publié une *Instruction pastorale* sur le livre intitulé : *Justification du Silence respectueux*, composé par un diacre de La Rochelle.

En 1713, l'assemblée du clergé de France ayant publié une *Instruction pastorale* pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus* qui condamnait les *Réflexions morales* du P. Quesnel, Fénelon en fit part à ceux de ses diocésains qui étaient soumis à la domination du roi de France. Mais pour ceux qui dépendaient de l'Empereur, il crut devoir leur adresser en faveur de la bulle un mandement particulier, qui lui attira l'admiration générale non seulement en France, mais encore à Rome. Le P. Le Tellier lui écrivait en 1714 : « Nous aurions sujet de plaindre la France, si le mandement que Votre Grandeur vient de publier sur la Constitution ne devait être que pour la partie de votre diocèse à laquelle il est adressé. Mais c'est un trésor qui lui sera commun avec

tout le royaume et avec toute l'Église. Quelques éloges qu'en puissent faire les catholiques, je suis persuadé que le déchaînement des novateurs sera un éloge d'autant plus agréable pour vous, qu'il sera plus éloigné de toute apparence de flatterie. »

En 1711, Fénelon avait envoyé au P. Le Tellier, en le priant de l'examiner, un mandement contre la théologie de Habert, divisé en trois parties. Dans la première, « il prouve que la *nécessité morale* du sieur Habert retombe dans la nécessité de Jansénius, et même de Calvin ; dans la seconde, que la prémotion des vrais Thomistes ne peut autoriser la délectation de Jansénius et du sieur Habert ; dans la troisième, que le système des deux délectations du sieur Habert serait encore pernicieux contre les bonnes mœurs, quand même on y mettrait le correctif qu'il veut paraître y avoir mis ». Fénelon avait été accusé d'envelopper dans la condamnation du jansénisme le système des Thomistes. En 1713, il adressa au P. Le Tellier une dissertation en latin, avec une lettre où il lui dit que c'est pour détromper ces personnes qu'il a fait ce mémoire « en latin d'école, où il espère qu'on verra les différences capitales, tant pour le dogme que pour les mœurs, entre la prémotion des Thomistes fixée dans les bornes précises qu'Alvarez et Lémos lui ont données dans la Congrégation *de Auxiliis* et de la délectation invincible des jansénistes les plus mitigés en apparence. »

Fénelon montrait une large tolérance en fait d'opinions sur lesquelles l'Église ne s'était pas prononcée. A un supérieur d'une maison de l'Oratoire, dont les élèves avaient soutenu publiquement des opinions contraires aux Constitutions du Saint-Siège, il écrivait le 23 février 1710 : « Vous me demandez ce que je veux que vous enseigniez à vos étudiants. Permettez-moi de vous répondre que je ne veux rien, et que je laisse à

chacun toute l'étendue de la liberté d'opinion que l'Église laisse à ses enfants. Je me borne à demander en son nom qu'on n'enseigne plus rien contre le Concile de Trente et contre les cinq Constitutions sur le jansénisme. »

Sur la question du gallicanisme, l'Église ne s'était pas prononcée à cette époque par des décrets et des constitutions, comme elle l'avait fait pour le jansénisme. Fénelon le reconnaît dans une lettre écrite le 12 juillet 1713 au P. Daubenton, au sujet des bulles refusées par le pape Clement XI à l'abbe de Beauvilliers de Saint-Aignan, nommé à l'évèché de Beauvais. Dans une thèse publique, cet abbé avait soutenu les quatre articles de l'Assemblée de 1682. « Cette affaire, dit-il, fait un grand bruit à Paris et à la Cour. Le parti janséniste et tous ceux qui supportent impatiemment l'autorité de Rome, espèrent profiter de ce trouble pour exciter une très dangereuse division entre les deux puissances... J'ai su que M. l'abbé de Saint-Aignan, qui a été nourri dans le séminaire de Saint-Sulpice, où l'autorité de l'*Église mère et maîtresse* est dans une singulière recommandation, n'a soutenu cette thèse que par une absolue nécessité par un ordre du roi. Avant l'assemblée de 1682, où les quatre propositions furent données comme la règle de la doctrine en France, l'usage de la Faculté de théologie était que chacun soutînt en liberté l'une ou l'autre des opinions opposées. Ainsi, M. l'abbé de Saint-Aignan n'a fait que suivre cette ancienne liberté... Le parti janséniste ne cherche qu'une mésintelligence entre le pape et le roi... On rend Rome odieuse, disant qu'elle ne peut souffrir qu'on révoque en doute son infaillibilité, à laquelle elle veut attacher inséparablement sa puissance pour détrôner les rois. On s'efforce de donner au roi les ombrages et les préventions les plus fâcheuses... C'est un cas singulier qui semble demander une condescendance toute

singulière. C'est le refus de cette paternelle condescendance que les malintentionnés cherchent pour indisposer et pour prévenir toute la nation. C'est ce qui peut répandre les semences secrètes d'un schisme pour les temps que nous ne saurions prévoir qu'avec crainte et douleur... Ne pourrait-on pas trouver sur les termes de la thèse, que j'ignore, quelque tempérament pour écarter tout ce qui peut blesser l'autorité essentielle du Siège apostolique et pour n'y laisser que ce qui n'est *point de la foi*, selon l'aveu de Bellarmin? Je demande pardon au Souverain Pontife avec la soumission la plus parfaite, si je ne demeure point dans mes bornes, en un si pressant besoin de parler pour la sûreté de l'Église. J'ose dire que je n'aime pas les partis faibles et timides, où l'on hasarde tout, en laissant voir au monde qu'on n'ose rien hasarder. Je n'ignore point qu'il y a certains points essentiels et indivisibles sur lesquels on ne peut reculer ni conniver; mais on peut trouver un juste tempérament, où l'on ne laissera à la liberté de l'opinion que ce qui n'est point de foi suivant le cardinal Bellarmin. Rome ne trouvera que trop, dans d'autres temps peu convenables, des occasions de soutenir son autorité sur les points qu'elle croira essentiels à la religion. »

Les temps opportuns pour une décision solennelle de l'Église sur l'autorité du pape étaient encore bien éloignés. En attendant, Fénelon, nourri lui aussi à Saint-Sulpice, « où l'*Église mère et maîtresse* était en grande recommandation », loin d'adopter les fausses doctrines de l'assemblée de 1682, écrivait en faveur de l'infaillibilité du pape. « Pour l'autorité de Rome, disait-il dans sa lettre au duc de Chevreuse du 10 février 1710, je suis le cardinal Turrecremata, et j'admets tout ce que Bellarmin regarde comme certain. A tout prendre, les Romains ne sauraient trouver un Français qui leur

donne plus que moi, ni de meilleur cœur : ils doivent voir dans cet écrit (l'Appendice à la *Dissertation sur l'autorité du Souverain Pontife*) ma candeur et mon affection sans flatterie. »

Et dans sa lettre au même du 20 mars 1710, nous lisons : « Quand j'ai fait mon écrit (la *Dissertation sur l'autorité du Souverain Pontife*), j'ai cru le faire selon Dieu, de façon que si, à toute extrémité, il revenait en France, il ne montrât rien qu'un vrai zèle pour l'Église de France, et même pour l'État. Ce sont mes vrais sentiments, et il me semble que les deux côtés ne doivent point les improuver. Je comprends bien que les deux extrémités doivent naturellement être choquées du milieu : je comprends aussi qu'on peut, en France, être scandalisé d'un Français qui va contre certains préjugés fort répandus dans la nation… On m'a pressé d'écrire mes pensées. Je l'ai fait par rapport à de pressants besoins de l'Église. Jugez-en, mon bon duc, devant Dieu avec le P. Le Tellier. Je suis content, ou qu'on brûle mon écrit, ou qu'on l'envoie pour essayer de faire le bien, au péril de ce qui pourra en arriver. Décidez tous deux, Dieu étant au milieu de vous, et mandez-moi votre décision. »

Heureusement que cet écrit, qui fait tant d'honneur à Fénelon, n'a pas été brûlé ; il nous est resté comme un monument de sa science théologique et de la noble indépendance de son caractère.

Dans l'*Appendice* (Lettre au cardinal Fabroni, 1707), il dit : « Je vous dirais ingénument que celui-là ne me paraîtrait pas vraiment catholique qui ne serait pas intimement persuadé que le siège apostolique est le fondement, le centre et la tête de l'Église.

« Séparé de la tête, le reste du corps serait tronqué et inanimé. Supposer la tête séparée du corps, c'est donc, étant donnée la promesse du Christ, une supposition

blasphématoire. La tête de l'Église et le reste du corps pastoral ne peuvent pas être en désaccord sur la foi. Arrière donc les arguties d'école qui s'appuient sur cette séparation impossible. »

Dans la lettre au cardinal Gabrielli (la IVe de l'Appendice), il dit : « Tout ce qui a été promis à toute l'Église, au corps entier, a été promis au siège apostolique, comme devant être le fondement, la tête et le centre de ce corps. Le siège apostolique est l'Église particulière où a siégé saint Pierre, et où il siégera toujours, c'est-à-dire celle qui reconnaît les successeurs de Pierre comme ses évêques particuliers. Il est clair que le siège diffère du siégeant, et que les anciens ont plus attribué au siège qu'au siégeant, qui meurt, est quelquefois incertain, tandis que le siège est permanent. La foi de Pierre ne défaillera jamais sur son siège. Ce siège, où Pierre est la tête du corps pastoral, ne défaillera pas dans l'enseignement de la foi. »

Fénelon a été mal inspiré de se séparer des docteurs ultramontains, en attribuant l'infaillibilité non pas à la personne des papes, mais au siège apostolique ; comme si le siège pouvait enseigner d'une manière infaillible autrement que par des papes infaillibles.

Mais il n'a garde d'admettre, avec la déclaration gallicane de 1682 (art. IV), que les décrets et jugements du Pape, pour être irréformables, aient besoin d'être confirmés par les évêques de l'Église universelle. Rapportant les paroles des promesses faites à saint Pierre, « il est clair, dit-il, que saint Pierre confirmera ses frères de telle sorte que jamais il n'aura besoin, non seulement d'être ramené par eux de l'hérésie à la foi catholique, mais encore d'être par eux confirmé dans la foi. Les frères ne peuvent pas être plus fermes dans la foi que Pierre par qui ils doivent être confirmés. » Dans la Lettre IVe de l'Appendice, il dit : « Il est certain

qu'aux évêques, quoiqu'ils soient juges pour définir le dogme, il n'appartient pas de réformer par leur jugement privé le jugement du siège apostolique. Il est souvent arrivé que les évêques, soit réunis en concile, soit hors du concile, aient approuvé les décrets du siège apostolique. Mais on n'en peut rien conclure contre son infaillibilité. Car, répondent les docteurs ultramontains, ces approbations et ces confirmations ne servent pas à donner aux décrets du pape une autorité qui lui manquerait, mais seulement à montrer aux yeux de tous l'accord des membres avec la tête. »

Dans les chapitres XXVII et XXXIX, Fénelon répond à une accusation des ennemis du pape, qui, pour rendre son autorité odieuse, lui reprochent de s'arroger le droit de disposer à son gré des couronnes (Bulle de Boniface VIII, *Unam sanctam*). Il montre « que dans l'esprit des peuples catholiques s'était imprimée cette opinion que la puissance suprême ne pouvait être confiée qu'à un prince orthodoxe, et qu'une des conditions apposées au contrat tacitement passé entre les peuples et le prince, était que les peuples obéiraient au prince, pourvu que celui-ci fût lui-même soumis à la religion catholique. Cette condition étant supposée, on pensait généralement que le lien du serment qui attachait la nation à un prince était rompu aussitôt que celui-ci se révoltait ouvertement contre l'Église catholique... Ainsi l'Église ne destituait point et n'instituait point les princes temporels, mais, étant consultée par les peuples, elle répondait seulement ce qui regardait la conscience à raison du contrat et du serment. Elle n'exerçait pas un pouvoir civil et juridique, mais le pouvoir purement directif et ordinatif... Cette puissance directive et ordinative consiste uniquement en ce que le pape, en tant que prince des pasteurs, en tant que principal directeur et docteur de l'Église.

dans les grandes questions de morale, est obligé d'instruire le peuple qui le consulte sur l'observation du serment de fidélité. Du reste les papes n'ont aucune raison de prétendre commander aux princes, à moins qu'ils n'aient acquis ce droit par un titre spécial, ou par une possession particulière sur quelque feudataire du Saint-Siège... Jamais l'Église n'a prétendu avoir le droit de choisir directement les rois. Elle n'exerce ce pouvoir que d'une manière directive, en apprenant, comme une bonne mère, aux électeurs, qui sont ceux qu'ils doivent choisir ou rejeter. De même elle juge et destitue indirectement les rois déjà établis, en apprenant à ses enfants qui la consultent, qui sont ceux qui doivent être déposés ou confirmés dans ce haut rang. »

Fénelon n'attribue donc au pape aucun pouvoir de juridiction dans l'ordre temporel, mais seulement un pouvoir spirituel chargé d'éclairer la conscience des peuples et des princes.

Cette question, alors si redoutable, de l'autorité des papes, Fénelon eut le mérite de la traiter de manière à être approuvé par le Souverain Pontife Clément XI. En écrivant au duc de Chevreuse (10 février 1710), il disait : « Je vous envoie une copie de la lettre que j'ai reçue de M. l'abbé Alamanni : vous y verrez les dispositions du pape pour être content de la doctrine de mes ouvrages sur l'infaillibilité contestée, de plus son contentement sur ce que j'ai parlé avec mesure de l'autorité du Saint-Siège, quoique le cardinal Fabroni m'ait blâmé là-dessus... Après tout, quand même le Mémoire viendrait à paraître (ce qui ne doit pas naturellement arriver), on n'y verrait que les sentiments purs d'un évêque plein de zèle pour le Saint-Siège et pour la France. Eh! qu'ai-je à ménager pour ma personne vieille et chétive, pourvu que le bien se fasse? »

CHAPITRE IV

CORRESPONDANCE. — LE DIRECTEUR.

Parmi les écrits de Fénelon, il n'en est pas qui lui fassent plus d'honneur et offrent plus d'intérêt que les onze volumes de sa correspondance. Mêlé aux événements religieux et politiques de son temps, en relation avec les principaux personnages de la Cour et du royaume, ses lettres fournissent de précieux documents à l'histoire de l'époque. Mais, mieux encore que son temps, c'est lui-même qu'elles nous aident à connaître. Si les lettres écrites dans l'abandon et la simplicité d'une correspondance intime sont comme un miroir où les âmes se reflètent, l'image que Fénelon nous donne de lui-même est faite pour lui attirer toute notre estime et notre sympathique admiration. On y voit briller toutes les richesses de son esprit et de son cœur. De son âme si noble et si pure s'épanchent des trésors de tendresse, de dévouement, de piété, de zèle sacerdotal, qui le firent aimer et vénérer de tous. Comme on l'a dit : « Il se montra prêtre avant tout. Sa piété en lui c'était l'homme

même. Le talent éclate dans ses ouvrages. Son âme ne se révèle que dans ses lettres spirituelles (1). »

Dans le directeur, il ne veut trouver qu'une âme tout apostolique, ne respirant et ne cherchant que le bien des âmes. « Il ne doit, dit-il, y avoir rien que de sérieux, de modeste, d'édifiant dans ces entretiens où il s'agit purement de la vie éternelle. Le directeur perd son autorité, avilit son ministère et nuit mortellement aux âmes, quand il a une conduite moins grave et moins réservée. Le malheur est que les personnes lâches et molles, telles que sont souvent les femmes, trouvent trop froid et trop sec tout ce qui est sérieux et éloigné de l'amusement. Elles cherchent plus un commerce de vaine consolation qu'un conseil droit et vigoureux pour aller à Dieu en mourant à soi. Oh! si elles savaient ce que c'est que le temps d'un prêtre, chargé de prier pour soi-même et pour l'Eglise, de méditer profondément la loi de Dieu, et de travailler pour ramener tant de pécheurs, elles craindraient de profaner un temps si précieux et de l'user en discours superflus. »

Avec le zèle et la piété, Fénelon avait toutes les autres qualités nécessaires à un bon directeur. « Combien, dit-il, qui conduisent sans science ni piété, avec quelque apparence trompeuse! Combien qui n'ont qu'une science sèche et hautaine! Combien qui ont la science et la piété, mais une piété sans expérience! Combien d'autres qui n'ont que l'expérience sans science! »

Pour lui, rien de sec et de hautain dans sa direction. Tout y respire l'onction et la piété. Avec une merveilleuse souplesse, il sait se mettre à la portée de tous, condescendre à toutes les faiblesses, encourager tous les efforts, pousser à la plus haute perfection les âmes généreuses. Point de molle complaisance : sacrifice et

(1) De Sacy, Préface des *Lettres spirituelles de Fénelon.*

immolation de soi-même. « Je serai volontiers votre instrument de mort », dit-il à une dame dont il accepte la direction. Vigueur, énergie, robuste franchise, voilà ce que l'on trouve dans le *doux et chimérique* Fénelon de la légende, à qui on pourrait bien appliquer ce qu'il dit lui-même des écrits de saint François de Sales : « Tout y est consolant et aimable, quoiqu'il ne dise aucun mot que pour faire mourir. »

C'est dans le monde, et même à la cour, qu'il trouvait des âmes auxquelles il pouvait parler ce langage. La vie intérieure était alors connue et pratiquée. « Où trouver de nos jours, dit E. Caro (1), au milieu des entraînements auxquels la vie est en proie, ce loisir moral, cette liberté d'esprit qui seule nous permet de nous replier sur nous-mêmes, et de songer un peu à cette hôtesse que nous traitons en étrangère, notre âme ? La dernière question que nous nous avisons de nous poser est assurément celle de notre perfectionnement moral. Quand on court d'une course si effrenée après la fortune ou le plaisir, en conscience, a-t-on le temps de donner une pensée, un regret à telle qualité ou à telle vertu qui nous manque? On vaut toujours, à peu de chose près, ce que valent les autres. N'est-ce pas assez ? L'essentiel est de ne rien faire qui puisse compromettre la considération dont on jouit. »

Dans cette société du dix-septième siècle, où l'incrédulité et le scepticisme n'apparaissaient encore qu'à l'état d'exception, où, même au milieu des plaisirs et des désordres, la foi vivait au fond des cœurs, il n'était pas rare de rencontrer des âmes aspirant à la plus haute perfection, et les bons directeurs ne manquaient pas pour leur servir de guide. Fénelon fut l'un des plus remarquables.

(1) *Nouvelles Études morales sur le temps présent*, p. 151.

Tel n'est pas l'avis de D. Nisard (1) qui le déclare *chimérique*, dans ses *Lettres spirituelles* comme dans tout le reste. Tout en lui reconnaissant « beaucoup d'onction, de douceur, d'intelligence des choses de la vie, de conseils délicats et sensés pour en accommoder les nécessités avec une piété facile », il lui reproche « le raffinement, la subtilité sans bornes, l'excitation à une vaine curiosité de soi ; de susciter une foule de menus scrupules et de perplexités où la conscience s'embarrasse, et qui empêchent l'activité ; de s'abîmer et s'éblouir dans l'infimité des détails, d'exciter stérilement notre curiosité sur nous-même. » Notre historien aurait fait preuve de goût et de sagesse en s'abstenant de nous donner son jugement en ces matières, au risque d'aller à l'encontre des maîtres de la vie spirituelle, et de blâmer dans Fénelon, sous le nom de *détails infimes*, de *raffinement*, de *vaine curiosité de soi*, les moyens enseignés par eux pour conduire les âmes à la perfection.

Fénelon fut recherché comme directeur par l'élite de la société de son temps, et ses *Lettres spirituelles* font encore aujourd'hui les délices des âmes pieuses. En face du jugement unanime des contemporains et de la postérité que peuvent peser les critiques de D. Nisard et d'autres littérateurs de notre époque. Si au lieu d'étudier ses œuvres, ils ne s'en rapportaient pas seulement à la condamnation du livre des *Maximes*, ils ne lui reprocheraient pas de rêver « une perfection impossible, de ne s'être pas contenté de la pureté laborieuse et pleine de combats des saints, et d'avoir voulu arriver à celle des parfaits, espèce de saints qui ont échappé à la lutte par l'inaction (2). »

(1) *Hist. de la Littérat. fr.*, t. III.
(2) D. Nisard, t. III, p. 298.

Si certaines propositions du livre des *Maximes* ont été condamnées comme favorables au quiétisme dans leur expression, l'erreur du quiétisme n'était pas dans l'esprit de l'auteur. Dans ses *Lettres spirituelles*, il ne s'écarte pas de la doctrine traditionnelle de l'Eglise.

A la science théologique et ascétique puisée dans les Pères de l'Eglise et les auteurs mystiques les plus autorisés, il joint une grande connaissance du cœur humain. Moraliste et psychologue subtil, rien n'échappe à sa fine pénétration des travers et des misères du monde et de la cour où il vit, et il en ferait aisément la satire, si sa charité compatissante ne lui inspirait de meilleurs sentiments.

Au service de ces gens du monde qu'il connaissait si bien, et qui étaient heureux de trouver en lui avec tant de bonté, tant de piété et de délicatesse de sentiments, il mettait tous les trésors de son zèle et de son expérience. De sa correspondance, on pourrait tirer un charmant traité de la piété dans le monde.

On pourrait aussi en extraire un traité général de spiritualité théorique et pratique, où les principes de la vie spirituelle et les conseils pour les divers états d'âme sont exposés avec toute la supériorité du génie inspiré par la piété.

Ecoutons comment l'apôtre de l'amour pur parle de l'amour de Dieu. Au marquis de Seignelai, il écrit (1690) : « Pour les dispositions, la principale est l'amour de Dieu. Il n'est pas question d'un amour affectueux et sensible : vous ne pouvez pas vous le donner à vous-même. Cet amour n'est pas nécessaire. Dieu le donne plus souvent aux faibles pour les soutenir par leur goût, qu'aux âmes fortes qu'il veut mener par une foi plus pure. Souvent même on se trompe dans cet amour ; on s'attache au plaisir d'aimer, au lieu de ne s'attacher qu'à Dieu seul, et quand le plaisir diminue, cette piété

de goût et d'imagination se dissipe ; on se décourage, on croit avoir tout perdu et on recule. Le vrai et pur amour de Dieu consiste souvent dans une volonté sèche et ferme de lui sacrifier tout.

» A Dieu ne plaise que je veuille vous engager dans ces dévotions si timides et si gênées, où l'on croit que Dieu ne pardonne rien. Je ne songe qu'à vous tourner vers le pur amour, qui est toujours libre, toujours simple, gai, courageux, marchant avec largeur et animé par la confiance.

» Il faut aimer Dieu non seulement de toute l'étendue et de toute la force de son cœur, mais encore de toute l'application de la pensée. Il n'y a qu'une seule manière d'aimer de bonne foi, qui est de ne faire aucun marché avec lui et de suivre avec un cœur généreux tout ce qu'il inspire pour connaître la volonté adorable de celui qui nous a faits de rien et rachetés par son propre sang de la mort éternelle. » (2 juillet 1690.)

Au duc de Bourgogne, il écrit : « L'amour de Dieu ne demande de nous que des mœurs innocentes et réglées... Il ne trouble, dérange, ne change rien dans l'ordre que Dieu a établi. Il laisse les grands dans la grandeur et les fait petits sous la main de celui qui les a fait grands. Il laisse les petits dans la poussière, et les rend contents de n'être rien qu'en lui.

» Cet amour règle et anime tous les autres amours que nous devons aux créatures. Quand nous aimons les hommes hors de Dieu, nous ne les aimons que pour nous-mêmes. L'amour de Dieu aimant sans reporter ses amis à soi, les aime patiemment avec leurs défauts. Il n'y regarde que Dieu et ses dons. Il aime Dieu et ses dons en chaque créature, suivant le degré de bonté de chacune. »

Sur la manière de traiter avec Dieu dans l'oraison, il écrit au vidame d'Amiens (31 mai 1707) : « Je crois que

vous ne sauriez être avec Dieu dans une trop grande confiance. Dites-lui tout ce que vous avez sur le cœur, comme on décharge le cœur avec un bon ami sur tout ce qui afflige ou qui fait plaisir... Les gens qui n'ont rien de caché les uns pour les autres ne manquent jamais de sujets de s'entretenir. C'est le cœur de l'un qui parle à l'autre, ce sont deux cœurs qui se versent, pour ainsi dire, l'un dans l'autre. Heureux ceux qui parviennent à cette société familière et sans réserve avec Dieu. Dieu est le vrai ami qui nous donne toujours le conseil et la consolation nécessaires. Nous ne manquons qu'en lui résistant. Il est capital de s'accoutumer à écouter sa voix, à prêter l'oreille du cœur et à ne perdre rien de ce que Dieu nous dit...

C'est par le cœur que nous faisons oraison, et une volonté sincère et constante de la faire est une oraison véritable. Les distractions qui sont entièrement involontaires n'interrompent point la tendance de la volonté vers Dieu. Une oraison sèche, pourvu qu'elle soit soutenue avec une fidélité persévérante, accoutume une âme à la croix ; elle l'endurcit contre elle-même, elle l'humilie, elle l'exerce dans la voie obscure de la foi... Ennuyez-vous patiemment dans l'oraison pour l'amour de Dieu, et allez toujours sans vous arrêter : vous ne laisserez pas d'y faire beaucoup de chemin. »

« Un père tendre ne pense pas toujours à son fils ; mille objets entraînent son imagination, et par son imagination son esprit. Mais ces distractions n'interrompent jamais l'amour paternel ; à quelque heure que son fils revienne dans son esprit, il l'aime, et il sent au fond de son cœur qu'il n'a pas cessé un seul moment de l'aimer, quoiqu'il ait cessé de penser à lui. Tel doit être notre amour pour notre Père céleste, un amour simple, sans défiance et sans inquiétude. Si l'imagination s'égare, si l'esprit est entraîné, ne nous troublons point... Il n'y

a qu'à faire un bon usage des pensées libres, en les tournant toujours vers la présence du bien-aimé, sans s'inquiéter sur les autres. C'est à Dieu d'augmenter, quand il lui plaira, cette facilité sensible de conserver sa présence : souvent il nous l'ôte pour nous avancer...

» Il n'y a point de pénitence plus amère que cet état de pure foi sans soutien sensible... Il faut se souvenir de Jésus-Christ que son père abandonna sur la croix. Prenons la lumière et la consolation quand il la répand, mais sans nous y attacher. Quand il nous enfonce dans la nuit de la pure foi, alors laissons-nous aller dans cette nuit où tout est agonie : un moment en vaut mille dans cette tribulation... On veut, on accepte tout, jusqu'au trouble même par lequel on est éprouvé. » (Lettre au duc de Chevreuse.)

« Il ne dépend pas de notre travail de nous procurer toujours une ferveur sensible. Quoiqu'il ne faille jamais s'attirer cette privation par la moindre dissipation ou négligence volontaire, il faut néanmoins se passer de ces soutiens si consolants et continuer avec une humble patience, au milieu des ténèbres et des sécheresses, quand Dieu nous y met. C'est même un grand profit pour une âme constante dans le bien que de voir toute sa pauvreté et toute son impuissance... Toute la vie chrétienne consiste à mourir à soi pour vivre à Dieu. Il faut donc mourir sans cesse à toutes les vies secrètes et flatteuses de l'amour-propre. Il faut être jaloux contre l'amour-propre pour l'amour de Dieu. Il faut s'exécuter à tout moment pour préférer la volonté de Dieu aux goûts naturels (1). »

Dans tout ce que dit Fénelon de l'oraison, on ne trouve rien qui favorise le quiétisme. L'*état passif*, au sens des quiétistes, y est partout combattu. « C'est

(1) *Œuvres*, t. VIII, p. 661.

l'amour, dit-il, qui nourrit tout l'extérieur de l'homme dans la pratique des vertus. Comme l'estomac fait de la chair, du sang, des esprits pour les bras, pour les mains, pour les jambes et pour les pieds, de même l'amour dans l'oraison renouvelle l'esprit de vie pour toute la conduite. Il fait de la patience, de la douceur, de l'humilité, de la chasteté, de la sobriété, du désintéressement, et, généralement, de toutes les autres vertus, autant qu'il en faut pour réparer les épuisements journaliers (1). »

« L'abandon n'est que le pur amour dans toute l'étendue des épreuves, où il ne peut jamais cesser de détester et de fuir tout ce que la loi écrite condamne, et où les permissions divines ne dispensent jamais de résister jusqu'au sang contre le péché, pour ne le pas commettre, et de le déplorer, si par malheur on y était tombé. L'activité que les mystiques blâment n'est pas l'action réelle et la coopération de l'âme à la grâce ; c'est seulement une crainte inquiète, ou une ferveur empressée qui recherche les dons de Dieu pour sa propre consolation. L'état passif, au contraire, est un état simple, paisible, désintéressé, où l'âme coopère à la grâce d'une manière d'autant plus libre, plus pure, plus forte et plus officieuse qu'elle est plus exempte des inquiétudes et des empressements de l'intérêt propre (2). »

Les lettres spirituelles de Fénelon sont adressées à des personnes de tous les états et de toutes les conditions : religieux, militaires, prêtres, etc., mais principalement aux grands seigneurs et aux grandes dames de son temps. A ces grands de la terre il aime surtout à prêcher l'humilité, et quelquefois il leur fournit lui-même l'occasion de faire des actes de cette vertu. A ma-

(1) Lettre au duc de Beauvilliers (4 novembre 1703.)
(2) *Œuvres*, t. VIII, p. 451.

dame de Maintenon, qui l'avait prié de lui faire connaître les défauts qu'il avait pu remarquer en elle, il écrit : « Je vous dirai ce que je pense, et Dieu vous en fera faire l'usage qu'il lui plaira. Vous êtes ingénue et naturelle : de là vient que vous faites très bien, sans avoir besoin d'y penser, à l'égard de ceux pour qui vous avez du goût et de l'estime, mais trop froidement dès que ce goût vous manque. Quand vous êtes sèche, cette sécheresse va assez loin. Vous êtes née avec beaucoup de gloire, c'est-à-dire de cette gloire qu'on nomme bonne et bien entendue, mais qui est d'autant plus mauvaise, qu'on n'a point de honte de la trouver bonne : on se corrigerait plus aisément d'une vanité sotte. Il vous reste encore beaucoup de cette gloire, sans que vous l'aperceviez. Vous tenez encore à l'estime des honnêtes gens, à l'approbation des gens de bien, au plaisir de soutenir votre prospérité avec modération, enfin à celui de paraître par votre cœur au-dessus de votre place.

» Le *moi*, dont je vous ai parlé si souvent, est encore une idole que vous n'avez pas brisée. Le goût sensible de la prière et de la présence de Dieu vous soutient ; mais si ce goût venait à vous manquer, l'attachement que vous avez à vous-même et au témoignage de votre propre vertu vous jetterait dans une dangereuse épreuve.

» On dit, et selon toute apparence avec vérité, que vous êtes sèche et sévère ; qu'il n'est pas permis d'avoir des défauts avec vous, et qu'étant dure avec vous-même, vous l'êtes aussi aux autres : que quand vous commencez à trouver quelque faible dans les gens que vous avez espéré de trouver parfaits, vous vous en dégoûtez trop vite, et que vous poussez trop loin le dégoût. S'il est vrai que vous soyez telle qu'on vous dépeint, ce défaut ne vous sera ôté que par une longue et profonde étude de vous-même. Plus vous mourrez à vous-même par l'abandon total à l'esprit de Dieu, plus votre cœur

s'élargira pour supporter les défauts d'autrui, et pour y compatir sans bornes. »

Avec beaucoup de tact et de sagesse, Fénelon donne ensuite à madame de Maintenon des conseils sur la manière de se conduire avec le roi : « Je persiste à croire que vous ne devez jamais vous ingérer dans les affaires d'Etat, mais vous devez vous en instruire, selon l'étendue de vos vues naturelles, et quand les ouvertures de la providence vous offriront de quoi faire le bien, sans pousser trop loin le roi au delà de ses bornes, il ne faut jamais reculer... Vous devez suivre le courant des affaires générales, pour tempérer ce qui est excessif, et redresser ce qui en a besoin. Vous devez, sans vous rebuter jamais, profiter de tout ce que Dieu vous met au cœur, et de toutes les ouvertures qu'il vous donne dans celui du roi pour lui ouvrir les yeux et pour l'éclairer, mais sans empressement. Votre application à le toucher, à l'instruire, à lui ouvrir le cœur, à le garantir de certains pièges, à le soutenir quand il est ébranlé, à lui donner des vues de paix, et surtout de soulagement des peuples, de modération, d'équité, d'horreur pour les actes d'autorité arbitraire, enfin d'amour pour l'Église et d'application à lui chercher de saints pasteurs, tout cela vous donnera bien de l'application. »

C'est avec la même robuste franchise que Fénelon écrivait à la duchesse de Mortemart (8 juin 1708) : « Je vous avoue que je suis ravi de vous voir accablée par vos défauts et par l'impuissance de les vaincre. Ce désespoir de la nature, qui est réduite à n'attendre plus rien de soi, et à n'espérer que de Dieu, est précisément ce que Dieu veut. Il nous corrigera quand nous n'espérerons plus de nous corriger nous-mêmes. Il est vrai que vous avez un naturel prompt et âpre, avec un fonds de mélancolie qui est trop sensible aux défauts d'autrui, et qui rend les impressions difficiles à effacer ;

mais ce ne sera jamais votre tempérament que Dieu vous reprochera. Il vous servira même pour votre sanctification, si vous le portez comme une croix. Mais ce que Dieu demande de vous, c'est que vous fassiez réellement dans la pratique ce que sa grâce met dans vos mains. Il s'agit d'être petite au dedans, ne pouvant pas être douce au dehors. Il s'agit de laisser tomber votre hauteur naturelle dès que la lumière vous en vient. Il n'est pas étonnant que la haute opinion que toutes nos bonnes gens ont eue de toutes vos pensées depuis douze ans, vous ait insensiblement accoutumée à une confiance secrète en vous-même, et à une hauteur que vous n'aperceviez pas. Voilà ce que je crains pour vous cent fois plus que les saillies de votre humeur. Votre humeur ne vous fera faire que des sorties brusques ; elle servira à vous montrer votre hauteur, que vous ne verriez peut-être jamais sans ces vivacités qui vous échappent. Laissez-vous donc apetisser par vos propres défauts, autant que l'occupation des défauts d'autrui vous avait agrandie. »

Dans les lettres à la comtesse de Gramont, nous trouvons la même vigueur et la même insistance à lui faire pratiquer l'humilité : « Jamais personne n'a eu plus de besoin que vous de nourriture intérieure, de silence, de réflexion, de séparation du monde. Vous ne sauriez trop jeûner des plaisirs d'une conversation mondaine. Il faut vous rabaisser sans cesse : vous ne vous relèverez toujours que trop. Il faut vous rapetisser, vous faire enfant. Vous serez encore une méchante enfant (1). »

« Le recueillement est l'unique remède à vos hauteurs, à l'âpreté de votre critique dédaigneuse, aux saillies de votre imagination, à votre goût pour le plaisir et à tous vos autres défauts. Ce remède est excellent, mais il a

(1) *Œuvres*, t. VIII, p. 598.

besoin d'être fréquemment renouvelé. Vous êtes une bonne montre, mais dont la corde est courte, et qu'il faut remonter souvent... Vous auriez besoin de certaines heures libres où vous pussiez vous recueillir. Tâchez de les dérober, et comptez que ces petites rognures de vos journées seront le meilleur de votre bien. Surtout, madame, sauvez votre matin, et défendez-le comme on défend une place assiégée. Faites des sorties vigoureuses sur les importuns ; nettoyez la tranchée, et puis renfermez-vous dans votre donjon (1). »

« Dans le reste du temps, vous pouvez couper un peu court avec certaines gens, qui ne cherchent qu'à vous amuser, ou qu'à vous jeter dans leurs affaires au delà des règles. A l'égard des choses journalières, qui sont des suites attachées à vos devoirs, ou des occasions de providence, quoiqu'elles soient incommodes et dissipantes, il n'y a qu'à les souffrir en paix. C'est une grande consolation de pouvoir penser que Dieu se cache sous l'importun, comme il se cache sous les amis les plus édifiants. Sous la figure de l'importun il faut regarder Dieu qui fait tout, et qui n'est pas moins attentif à nous mortifier par l'importunité qu'à nous instruire et à nous toucher par les bons exemples... Je n'ai qu'une chose à vous dire sur l'amour du prochain, c'est que l'humilité seule vous rendra traitable là-dessus ; la vue seule de vos misères peut vous rendre compatissante et indulgente pour celles d'autrui. Vous me direz : « Je vois » bien que l'humilité doit produire le support du prochain ; » mais qu'est-ce qui produira l'humilité ? » Deux choses mises ensemble la produiront : ne les désunissez jamais. La première est la vue de l'abîme de misère d'où la puissante main de Dieu vous a tirée, et au-dessus duquel il vous tient encore comme suspendue en l'air. La seconde

(1) Tome VIII, p. 806

est la présence de ce Dieu qui est tout : ce n'est qu'en voyant Dieu et en l'aimant qu'on s'oublie soi-même, qu'on se désabuse de ce néant qui nous avait éblouis, et qu'on s'accoutume à s'apetisser avec consolation sous cette haute majesté qui engloutit tout (1). »

Dans ses lettres à la comtesse de Montbazon, sans rien diminuer de la sévérité de la doctrine, Fénelon montre une douceur, une patience angéliques, une tendresse et une condescendance toutes paternelles.

Il a affaire à une âme inquiète, ombrageuse, d'une sensibilité maladive, troublée par les scrupules. Il lui écrit (22 fév. 1700) : « Votre piété est un peu trop vive et trop inquiète... Supportez-vous vous-même, comme on supporte le prochain, sans le flatter dans ses imperfections. Laissez là toutes vos délicatesses d'esprit et de sentiment. Vous voudriez les avoir avec Dieu comme avec les hommes. Il se glisse dans ces merveilles un raffinement de goût et un retour subtil sur soi-même. Soyez simple avec celui qui aime à se communiquer aux âmes simples.

« Le scrupule vous dévore, et c'est ce scrupule qui ne vous laisse ni joie, ni repos, ni soulagement, ni respiration. En même temps il vous rejette dans des confessions perpétuelles de vétilles. Il n'y aurait que l'obéissance qui pourrait remédier à un mal si pressant ; mais elle vous manque, et j'avoue que j'en suis scandalisé. Si vous étiez simple, vous obéiriez sans raisonner et sans vous écouter. » (30 juillet 1701.) Il termine la lettre en la menaçant de renoncer à la conduire si elle ne change. Le lendemain, il lui écrit : « Si mes paroles sont dures, madame, n'oubliez pas, s'il vous plaît, mes expériences. Les termes modérés ne sont pas assez forts pour réprimer vos scrupules. Vous savez bien que

(1) Tome VIII, p. 596.

mon cœur est très éloigné de vous traiter durement. Ma peine très sensible sur votre état montre assez qu'il n'y a en moi rien de dur que l'expression. Voulez-vous que je vous laisse dépérir pour l'intérieur et pour l'extérieur par vos scrupules ! » Et le 14 août 1701 : « Je voudrais bien, madame, n'avoir qu'à vous consoler ; mais souffrez que je commence par vous gronder un peu. Vous en avez besoin. Vos peines, qui devraient m'engager à vous épargner, sont ce qui me presse de vous en faire reproche. Faut-il que vous soyez si longtemps à passer, comme vous le dites, par le fer et par le feu, sans en dire un mot ! Si vous cachez votre cœur, on ne peut en guérir la plaie. Au nom de Dieu, ne soyez pas si forte pour vous passer de conseil et de consolation, et soyez-le un peu plus contre vos scrupules. »

Dans la lettre du 26 janvier 1705, nous lisons : « Je vous pardonne d'avoir contre moi les pensées les plus outrageantes. Je me compte, Dieu merci, pour rien. Mais malgré cet outrage que je n'ai jamais mérité de vous, vos véritables intérêts me sont si chers que je donnerais volontiers ma vie pour vous empêcher de détruire en vous l'œuvre de Dieu. Jamais tentation de jalousie et de fureur ne fut si manifeste. Laissez un peu calmer cet orage, attendez d'être tranquille, comme les gens sages l'attendent toujours, pour prendre une résolution de sang-froid. »

Les nombreuses marques d'un si long et si patient dévouement pour cette pauvre âme, donnaient au directeur le droit de lui parler avec une courageuse franchise de la source de ses défauts et de ses misères : « Souffrez, ma chère fille, lui disait-il dans une lettre du 10 août 1707, que je vous représente ce qu'il me semble que Dieu veut que je vous mette devant les yeux. Le fonds que vous avez nourri dans votre cœur depuis l'enfance en vous

trompant vous-même, est un amour-propre effréné, et déguisé sous l'apparence d'une délicatesse et d'une générosité héroïques ; c'est un goût de roman dont personne ne vous a montré l'illusion. Vous l'aviez dans le monde et vous l'avez porté jusque dans les choses les plus pieuses. Je vous trouve toujours un goût pour l'esprit, pour les choses gracieuses et pour la délicatesse profane, qui me fait peur. Cette habitude vous a fait trouver des épines dans tous les états. Tout vous ronge le cœur, vous n'êtes occupée que de la crainte de faire des fautes, ou du dépit d'en avoir fait. Vous vous les grossissez par un excès de vivacité, d'imagination, et c'est toujours quelque rien qui vous réduit au désespoir... Vous voudriez toujours vous oublier vous-même pour vous donner aux autres ; mais cet oubli tend à vous faire l'idole de vous-même et de tous ceux pour qui vous paraissez vous oublier. Voilà le fond d'idolâtrie raffinée de vous-même que Dieu veut arracher... Cédez à Dieu et accoutumez-vous à vous voir telle que vous êtes. Accoutumez-vous à vous voir vaine, ambitieuse pour l'amitié d'autrui, tendant sans cesse à devenir l'idole d'autrui pour l'être de vous-même, jalouse et défiante sans aucune borne... On voit en vous depuis quelques jours un mouvement convulsif pour montrer du courage et de la gaieté, avec un fond d'agonie. O si vous souffriez, pour laisser faire Dieu, le quart de ce que vous vous faites souffrir pour l'empêcher de déraciner votre amour-propre, quelle serait votre tranquillité ! Pour moi, comptez que je vous poursuivrai sans relâche, et que je ne vous quitterai pas. »

Pour l'aider et l'encourager à supporter ses épreuves et à triompher de ses difficultés, l'humble directeur, avec une touchante condescendance, lui fait connaître les siennes en lui ouvrant son propre intérieur. « Je n'ai rien à vous dire aujourd'hui de moi, lui écrit-il le

20 novembre 1701, je ne sais qu'en dire ni penser. Il me semble que j'aime Dieu jusqu'à la folie quand je ne recherche pas cet amour. Si je le cherche, je ne le trouve plus. Ce qui me paraît vrai en le pensant d'une première vue devient un mensonge dans ma bouche quand je le veux dire. Je ne vois rien qui soulage mon cœur, et si vous me demandiez ce qu'il souffre, je ne saurais vous l'expliquer. Je ne désire rien ; il n'y a rien que j'espère ni l'envisage avec complaisance. Mon état ne me pèse point ; je suis surmonté des moindres bagatelles. D'un autre côté, les moindres bagatelles m'amusent, mais le cœur devient sec et languissant. Dans le moment que j'écris ceci, il me paraît que je mens. Tout se brouille. Dans ces changements perpétuels, je ne sais quoi ne change point, ce me semble. »

Ce n'est pas la seule confession que Fénelon ait faite dans ses lettres. Nous y trouvons plusieurs autres examens de conscience dans lesquels il s'accuse sans ménagement. Quelques critiques ont cru pouvoir se servir de ces accusations pour motiver les jugements sévères qu'ils portent contre lui. Mais les confessions des saints personnages ne sont pas des documents que l'histoire doive accepter les yeux fermés. Si l'on jugeait les saints d'après ce que leur humilité leur a fait dire contre eux-mêmes, il n'y aurait plus de saints. Ce sont leurs actes extérieurs, ce sont leurs écrits qui nous révèlent le fond de leur âme.

Quelle est l'idée que, dans ses actes et ses écrits, Fénelon nous donne de lui-même ? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

CHAPITRE V

L'HOMME

L'homme extérieur nous est connu par le célèbre portrait que nous a tracé Saint-Simon. Il nous met devant les yeux « ce grand homme maigre, bien fait, pâle, avec un grand nez, des yeux dont le feu et l'esprit sortent comme un torrent, et d'une physionomie telle qu'il n'en a point vu qui lui ressemblât, et qui ne se pouvait oublier quand on ne l'aurait vue qu'une seule fois. Elle rassemblait tout, et les contraires ne s'y combattaient point. Elle avait de la gravité et de la galanterie, du sérieux et de la gaieté ; elle sentait le docteur, l'évêque et le grand seigneur. Ce qui y surnageait, ainsi que dans toute sa personne, c'était la finesse, l'esprit, la grâce, la décence et surtout la noblesse. Il fallait effort pour cesser de le regarder. »

Il nous dit « qu'il ne connaissait Fénelon que de visage, étant trop jeune quand il fut exilé. » Cela ne l'a pas empêché de nous parler aussi de l'homme intérieur, et l'histoire ne saurait reconnaître comme vrais et exacts tous les traits du portrait moral qu'il nous

trace. Il se représente lui-même à la cour, « perçant de ses regards clandestins chaque visage, chaque maintien, chaque mouvement, et y délectant sa curiosité : » nous pourrions ajouter sa passion et sa malignité.

Il a dit du duc de Beauvilliers « qu'avec sa candeur il ne vit jamais dans Fénelon que la piété la plus sublime, et n'y soupçonna pas même l'ambition ». Chez lui la candeur était remplacée par une clairvoyance malveillante, qui lui faisait voir le mal partout. Dans ses jugements sur les hommes, quelle confiance mérite un historien dont M. Gaston Boissier n'a pas craint de dire « qu'il est violent, partial, passionné, injuste, excessif (1) », et peut-on, comme le font quelques critiques, invoquer son autorité pour prouver que Fénelon fut un ambitieux ?

Ce n'est pas à Saint-Simon, dont le témoignage est si suspect, que nous devons demander ce que fut Fénelon, mais aux actes de sa vie et à ses écrits.

Comment ces actes et ces écrits, connus de tous, ont-ils pu donner lieu à des jugements si divergents ? Que les jansénistes, dont il avait été le plus redoutable adversaire, aient porté contre lui des accusations injustes, rien de plus naturel. Mais que ces accusations aient trouvé de l'écho chez certains critiques de nos jours, qui ne partagent pas leurs doctrines, et semblent avoir hérité de leurs préjugés hostiles contre le grand archevêque, c'est ce qui ne laisse pas d'étonner.

Au reste, la diversité d'appréciation, parmi ceux même qui sont exempts de préjugés, peut s'expliquer jusqu'à un certain point par ce que la figure de Fénelon paraît avoir d'énigmatique. Elle réunit tant de contraires, qu'en ne l'envisageant que de certains côtés, et en ne s'attachant qu'à certains aspects, elle peut prêter à plu-

(1) *Grands Ecrivains :* Saint-Simon, p. 127.

sieurs portraits très différents, dans chacun desquels on retrouvera quelque chose du modèle.

Ce que Saint-Simon dit de son visage, « qu'il rassemblait tout sans que les contraires s'y combattissent », peut se dire également de sa physionomie morale ; et, pour avoir le vrai portrait de Fénelon, il faudra réunir et concilier dans un harmonieux ensemble les traits et les qualités les plus opposés.

Quelques ombres seront nécessaires dans ce portrait. Si ses vertus furent grandes et souvent admirables, elles ne furent pas sans mélange, et ses brillantes qualités naturelles furent accompagnées de quelques défauts qui en étaient comme la rançon.

Par sa naissance, Fénelon appartient au midi de la France, mais non au plein midi, au midi languedocien ou provençal. La Providence avait placé son berceau sur les bords de la Dordogne, qui dans son cours moyen arrose une des plus belles vallées de la France. Au spectacle de cette riante et pittoresque nature, sa jeune imagination s'enrichissait de gracieuses images et la grâce demeura pour toujours empreinte dans son esprit.

Avec ses belles et calmes rivières, ses vertes collines sur lesquelles le soleil n'envoie que des rayons tempérés, le Périgord n'a rien d'excessif ni dans son climat, ni dans le tempérament et le caractère de ses habitants. En Fénelon, la prédominance du caractère méridional n'empêche pas un certain équilibre des facultés, et si, avec les qualités brillantes des méridionaux, il y a en lui quelque chose des défauts qu'on leur reproche, ces défauts y sont bien atténués. Jusqu'à la fin de sa vie il conserva l'humeur joviale, la verve et les saillies, le tour d'esprit ironique que nous trouvons dans quelques lettres de sa jeunesse, mais tout cela contenu dans les limites du bon goût et de la dignité sacerdotale. On connaît la lettre dans laquelle il raconte plaisam-

ment à la marquise de Laval les incidents de son entrée triomphale à Carénac pour la prise de possession de ce bénéfice, et la séance du tribunal de Sarlat, où les avocats « ne manquèrent pas de commencer par le commencement du monde et de venir ensuite tout droit par le déluge jusqu'au fait : (il était question de donner du pain par provision à des enfants qui n'en avaient pas), et où l'orateur royal « le compara au soleil, à la lune, etc... »

De cette lettre on pourrait rapprocher celle dans laquelle, en 1696, il racontait à madame de Maintenon l'accueil que pendant sa tournée épiscopale il reçut dans une abbaye : « La supérieure vient au-devant de moi dans la rue ; on me mène à l'église, au chœur, au cloître, enfin au réfectoire avec ma compagnie. Alors la supérieure me présente un verre ; nous buvons ensemble, elle et moi, à la santé l'un de l'autre : la communauté m'attaque aussi : mon grand-vicaire et mon clergé viennent à mon secours ; tout cela se fait avec une simplicité qui vous réjouirait. Malgré cette liberté grossière, ces bonnes filles vivent dans la plus aimable innocence... On ne raffine point ici en piété, non plus qu'en autre chose... (1). »

Fénelon « avait de l'esprit à faire peur », a dit Bossuet.

Dans la polémique, il ne craignait pas quelquefois de recourir à l'ironie ; mais il le faisait toujours avec ce bon ton, cette distinction aristocratique qui ne l'abandonnait jamais.

Si Fénelon possède à un haut degré les qualités brillantes de l'esprit, n'est-ce pas au préjudice des qualités solides ? Certains de nos critiques le prétendent, et nous le présentent comme un homme en qui ne dominent

(1) *Lettres historiques* (édit. Lavallée), t. I, p. 430.

pas le bon sens et la raison, mais qui, livré aux écarts d'une imagination mal réglée et à la mobilité de ses impressions, est exposé aux illusions et aux entraînements d'un esprit rêveur et fantaisiste.

Que sa nature ardente et enthousiaste, sa vive imagination de poète ne lui aient pas toujours laissé dans ses jugements et dans ses actes autant de sûreté et de mesure que s'il avait eu un esprit calme et froid, qu'il y ait chez lui un certain penchant à l'exagération, nous n'en disconvenons pas. Mais que cette imagination mobile, cette nature impressionnable ait été aussi peu gouvernée par la raison qu'on le dit, c'est ce qu'on ne saurait admettre. Ses œuvres théologiques et philosophiques témoignent qu'à côté du littérateur et du poète, il y avait un polémiste à l'esprit pénétrant et subtil, capable de pousser les déductions de la raison aussi loin qu'homme de son temps. La teneur de sa vie, si une dans la poursuite de ses desseins et dans l'accomplissement de ses devoirs sacerdotaux et épiscopaux, accuse chez lui plus de constante fermeté que de mobilité de caractère.

A la place du rêveur contemplatif à la poursuite des chimères, nous trouvons un homme d'un grand sens pratique.

On connaît l'origine royale du qualificatif de *chimérique*, qui est resté attaché à son nom. Louis XIV se connaissait en hommes ; mais il faut voir dans ce mot plutôt le cri de son orgueil blessé que l'expression de son jugement. C'est après avoir cru lire dans *Télémaque* une critique de sa conduite qu'il le prononça. D. Nisard l'a pris pour un oracle et dit « qu'un jugement sur cet auteur ne peut être que le commentaire motivé de cette parole de Louis XIV. » Et dans de longues pages il essaie de prouver que Fénelon fut chimérique dans la religion, dans la politique théorique, dans la politique

de conduite, dans la direction et dans les doctrines littéraires.

Un historien plus récent de la littérature française, M. Gustave Lanson, nous fait de Fénelon un portrait qui n'est pas plus flatté. D'après lui, « Fénelon est médiocrement érudit, *point du tout logicien*... Jamais esprit ne s'est mû plus librement, car jamais il ne s'est lié par le respect de la logique ou le *sens du possible*... Amour-propre, esprit de domination, théories larges et incohérentes, pratique souvent étroite et dure, raison flottante, logique douteuse (1). »

Ce que nous avons vu des écrits et des actes de Fénelon nous montre assez tout ce qu'il y a d'injuste ou d'exagéré dans ces accusations.

Si le chimérique avait dominé dans son esprit, ce chimérique se serait manifesté surtout dans la manière dont il remplit les emplois qui lui furent confiés, emplois difficiles et délicats qui demandaient autant d'esprit pratique que d'intelligence et de dévouement. Or, que voyons-nous?

Encore jeune prêtre, à un âge où l'expérience ne pouvait pas suppléer ce qui aurait pu lui manquer en fait de sens pratique, il est chargé de diriger et d'organiser les missions chez les protestants de la Saintonge et du Poitou. Or, si nous lisons la correspondance suivie qu'il eut avec le ministre Seignelay pendant ces missions, nous voyons combien il était loin de se laisser *dominer par le chimérique*, combien il avait le sens des réalités et du possible, tenant compte de toutes les difficultés, sachant proportionner les moyens au but poursuivi. « Ces lettres, dit M. Crouslé (2), ne renferment que des conseils d'un esprit pratique et tout à fait

(1) *Histoire de la Littérature française*, 1re édit., pp. 607, 608.
(2) Liv. II, ch. I.

exempt d'illusion... La sagacité et la fertilité de son esprit le signalaient sans doute pour de grands emplois politiques ou ecclésiastiques. »

Fénelon ne tarda pas en effet à être élevé à de grands emplois, où il se fit toujours remarquer par cet esprit pratique qu'il avait montré dès le début. Cet esprit ne brille pas moins dans l'éducateur que dans le missionnaire. Le *Traité de l'éducation des filles* est loué de tous comme une œuvre de haute sagesse. Dans sa belle étude sur Fénelon (*Études littéraires sur le dix-septième siècle*), M. Faguet dit « qu'il ne connaît pas d'ouvrage sur l'éducation où éclate mieux la connaissance exacte et sûre, l'expérience profonde et pénétrante du cœur et aussi la vue juste de tout le possible et de tout l'utile, la notion nette des limites où l'on peut atteindre, dans le bien, la perception sagace de l'idéal pratique, en un mot, sous toutes ses formes, *le sens du réel.* »

Si le chimérique doit se trouver quelque part, ce sera dans les écrits politiques. On sait comment il se glisse facilement dans ces questions si complexes, et combien les faiseurs de plans de gouvernement y sont exposés. En étudiant les *Tablettes de Chaulnes*, nous avons vu que le chimérique y tient bien peu de place, et que l'ensemble de ce plan ne fait pas moins d'honneur à la sûreté du jugement de Fénelon qu'à la souplesse et à la fécondité de son esprit.

Dans le gouvernement de son diocèse, l'archevêque de Cambrai montra toutes les qualités d'un sage et habile administrateur.

D'après M. Brunetière, qui reconnaît en Fénelon « des parties de l'homme d'Etat », des aptitudes si prononcées et un goût si vif pour les choses politiques n'allaient pas sans une assez forte dose d'ambition. « Une préoccupation si constante, dit-il, ressemble

beaucoup à l'ambition, ou du moins y ressemble plus qu'au détachement chrétien des intérêts de ce monde. »

Cette ambition longtemps inconsciente, « Fénelon ne l'aurait commencé à sentir que fort tard, seulement après 1712, quand la mort eut emporté dans la tombe sa dernière espérance. »

M. Crouslé (1) est d'avis « que Saint-Simon l'avait bien pénétré quand il écrivait ce portrait : « Fénelon était un homme de qualité, qui n'avait rien et qui, se sentant beaucoup d'esprit, et de cette sorte d'esprit insinuant et enchanteur, avec beaucoup de talents, de grâces et de savoir, *avait aussi beaucoup d'ambition.* »

Tel n'est pas tout à fait l'avis de Sainte-Beuve, ce fin psychologue, si habile à *pénétrer* les hommes, et dont le témoignage a ici d'autant plus de valeur, qu'ami des jansénistes, on ne saurait l'accuser de trop de bienveillance pour Fénelon. « Au milieu des charmantes et délicates qualités que Saint-Simon reconnaît à Fénelon, dit-il, il insiste perpétuellement sur une veine secrète d'ambition qui, au degré où il la suppose, ferait de Fénelon un tout autre homme que ce qu'on aime à le voir en réalité. Sur ce point, nous croyons que le tableau du grand peintre doit subir, pour rester vrai, un peu de réduction, et que sa verve s'est donné trop de saillie. Il n'avait pas pénétré et habité à loisir dans toutes les parties de cette âme aimable (2). »

« On ne saurait se montrer trop exact dans ses preuves quand on ose blâmer Fénelon », a très bien dit D. Nisard. C'est ce qu'ont oublié les critiques qui veulent faire peser sur sa mémoire l'accusation d'une ambition blâmable. Nous n'appelons pas de ce nom le fait de mettre ses talents et son influence au service de

(1) *Bossuet et Fénelon*, t. I, p. 143.
(2) *Causeries du Lundi*, t. II, p. 6.

l'Église et de l'État dans des circonstances difficiles. C'est ce que saint Bernard a fait au douzième siècle, et personne ne songe à l'en blâmer. Le patriotisme et l'amour de l'Église ont aussi inspiré à Fénelon des écrits et des démarches où l'on ne saurait sans injustice voir les visées égoïstes de l'ambition. En étudiant l'ensemble de sa vie, on cherche en vain des actes et des faits qui doivent être interprétés dans un sens favorable à cette accusation, et on en trouve un grand nombre qui ne peuvent être interprétés que dans un sens contraire.

A peine ordonné prêtre, il voulut se consacrer aux missions du Levant ; c'était fuir les honneurs auxquels sa naissance et ses talents lui permettaient de prétendre dans la carrière ecclésiastique. Il est vrai que nous voyons par une lettre de Fénelon à son oncle le marquis Antoine de Fénelon (13 juillet 1674), que peu de temps après l'évêque de Sarlat et d'autres membres de sa famille firent des démarches pour lui procurer la députation de la province ecclésiastique de Bordeaux. Mais les circonstances de ces démarches et la part qu'y prit Fénelon sont trop peu connues pour qu'on puisse s'en servir contre lui. Et d'ailleurs, même en avouant que dans ce cas particulier il ne fut pas exempt d'ambition, que pourrait-on en conclure pour l'ensemble d'une vie où nous trouvons tant d'exemples contraires !

Rentré à Paris après les missions de la Saintonge et du Poitou, « il reprit ses modestes fonctions de supérieur des Nouvelles-Catholiques, et fut plus de deux ans sans se montrer à la Cour. Il était si peu occupé de ses intérêts personnels, qu'il n'apprit que par hasard qu'il avait été destiné à l'évêché de Poitiers, et que l'évêque de La Rochelle l'avait demandé au roi pour coadjuteur (1). »

(1) Bausset. *Histoire de Fénelon.*

M. Crouslé prétend que « si Fénelon ne se montrait pas à la Cour, il ne s'y laissait pas oublier ; qu'il liait les relations les plus étroites qu'il pouvait avec les familles les plus considérables dans le monde et à la Cour (Colbert, Chevreuse, Beauvilliers, Noailles, etc.) et que la haute estime et l'attachement durable de ces familles ne nuisit pas sans doute à l'avancement de Fénelon. »

De ce que ces relations n'ont pas nui à son avancement, on n'a pas le droit de conclure que Fénelon les avait entretenues par ambition. Pour expliquer la faveur et le crédit dont il jouissait auprès de ces illustres familles, et son élévation aux fonctions de précepteur du duc de Bourgogne, on n'a pas besoin de recourir aux intrigues de l'ambition : il suffit de rappeler ses qualités personnelles.

D'après M. Crouslé, Fénelon, ne comptant pas assez sur ces qualités, y aurait ajouté des habiletés et *une modestie savante* dont il croit voir un reproche discret dans la lettre suivante de M. Tronson : « Vos amis vous consoleront sans doute sur ce que vous n'avez pas recherché votre emploi ; et c'est assurément un juste sujet de consolation et une grande miséricorde que Dieu vous a faite. Mais il ne faut pas trop vous appuyer là-dessus ; on a souvent plus de part à son élévation qu'on ne pense : il est très rare qu'on l'ait appréhendée et qu'on l'ait fuie sincèrement. On ne recherche pas toujours avec l'empressement ordinaire les moyens de s'élever ; mais l'on ne manque guère de lever adroitement les obstacles. L'on ne sollicite pas fortement les personnes qui peuvent nous servir ; mais l'on n'est pas marri de se montrer à eux par les meilleurs endroits. »

Ce sont là les tentations ordinaires de l'amour-propre le plus subtil dont personne n'est exempt. Mais l'austère sulpicien ne dit pas, et ne pouvait pas dire que son disciple y eût succombé : rien ne le prouve. Contentons-

nous donc de croire avec les amis de Fénelon qu'il n'avait pas recherché l'emploi de précepteur du duc de Bourgogne.

A la Cour de Louis XIV, Fénelon ne tarda pas à jouir de la plus grande faveur. Ayant pour lui l'estime et la confiance du roi, et exerçant pendant quelques années le plus grand empire sur madame de Maintenon dont le crédit paraissait illimité, s'il avait été ambitieux, que n'aurait-il pas pu obtenir pour lui et pour les siens? « Mais en entrant à la Cour, dit Bausset, il s'était imposé deux lois auxquelles il ne s'est jamais permis de déroger : la première, de ne demander aucune grâce pour lui; la seconde, bien plus pénible pour son cœur, de n'en jamais demander pour ses parents, ni pour ses amis. » Et l'on sait par ses lettres qu'il resta cinq années dans une situation gênée, « ne touchant presque rien de son prieuré de Carénac, qui est ruiné sans ressource, et faisant dans sa dépense des retranchements bien nouveaux pour sa place », sans dire un mot à madame de Maintenon de ses embarras domestiques.

L'ambition se montre souple et souvent rampante devant les dispensateurs de la faveur. Fénelon ne sut jamais faire le métier de courtisan, que d'autres faisaient si bien à côté de lui. Ce fier gentilhomme, ce prêtre à la conscience inflexible, conserva toujours une attitude noble et digne en face d'un roi accoutumé à l'obéissance tremblante et aux prostrations presque idolâtriques de ceux qui l'entouraient.

Toujours fidèle à lui-même, sans jamais se départir de cette dignité, de cette élévation de caractère qui font l'unité de sa belle vie, nous le voyons après son exil supporter noblement sa disgrâce, sans amertume et sans découragement, ne faisant rien pour y mettre un terme, empêchant même ses amis de faire des démarches qui pourraient sembler solliciter un retour de faveur.

Au sujet d'une de ces démarches faite à son insu pour lui obtenir la permission de venir à Paris voir une de ses nièces, il écrivait le 4 août 1713 au ministre de la guerre Voisin : « Je ne désire rien dans ce monde tant que de remplir tous mes devoirs envers Sa Majesté. J'ai toujours été également dans cette disposition. Mais je n'y suis excité par aucun intérêt humain. Ses bienfaits passés me suffisent, sans chercher pour l'avenir aucun agrément dont je puisse être flatté. »

La disgrâce ne lui enleva rien du dévouement qu'il devait au roi et à la France. Du fond de son exil, tout en donnant ses soins à l'administration de son diocèse, il suivait avec un intérêt passionné les affaires politiques.

On a voulu voir en cela la marque d'une *ambition inassouvie*, comme si le patriotisme ne suffisait pas à expliquer son zèle ardent de conseiller auprès de ses amis de Versailles. Ce qui prouve combien il était désintéressé et au-dessus des calculs vulgaires de l'ambition, c'est qu'après la mort du duc de Bourgogne, son zèle patriotique ne se montra ni moins ardent, ni moins actif.

D'après M. Brunetière, la mort du duc de Bourgogne n'aurait pas mis fin aux visées ambitieuses de Fénelon qu'il nous représente « se tournant vers le duc d'Orléans, quoiqu'il ne fût pas éloigné de croire aux accusations monstrueuses que la voix populaire dirigeait alors contre ce prince ».

Fénelon se tourna si peu vers le duc d'Orléans dans des vues d'ambition politique, que dans les *Mémoires* composés par lui *sur les précautions et mesures à prendre après la mort du duc de Bourgogne*, il propose un conseil de régence, d'où serait exclu « un prince suspect de scélératesse qui se trouverait le maître de tout ce qui se trouverait entre lui et l'autorité su-

prême (1) ». Et il demande que tous les princes du sang soient exclus comme lui.

L'heure des rêves ambitieux était passée pour le vieil archevêque, et alors même que son âge et son état de faiblesse ne les lui auraient pas interdits, il n'aurait jamais consenti à occuper auprès du *fanfaron de vice* devenu Régent une place qui ne pouvait convenir qu'à Dubois. Tous ses rapports avec lui se bornèrent à lui adresser les *Lettres sur la religion* dont nous avons parlé.

A ces réponses sur les faits particuliers, que nous avons opposées aux adversaires de Fénelon, nous ajouterons une réponse générale tirée de l'ensemble de sa vie. Si l'ambition, fruit de l'orgueil et de la cupidité, qui recherche le pouvoir dans un intérêt personnel, avait régné dans le cœur de Fénelon, il n'y aurait pas eu place pour ces élans de piété, cette ardeur de charité divine, cette sainteté qui ne vont pas sans le détachement des choses de la terre. Il faut ou bien nier cette sainteté et ces vertus attestées par ses contemporains et par d'innombrables documents, ou bien renoncer à cette accusation d'ambition dictée à Saint-Simon par sa passion et ses préjugés, et rééditée, de nos jours, sans preuves suffisantes.

E. Caro a dit en parlant de Fénelon : « C'était un grand cœur ; il fut presque un saint ; il l'aurait peut-être été sans la question du pur amour. » S'il n'a pas eu la sainteté de saint François de Sales ou de saint Vincent de Paul, si on ne trouve pas en lui à un degré aussi héroïque le détachement de lui-même et de toutes choses, s'il ne fut pas toujours étranger aux faiblesses de l'humanité, en particulier dans la défense opiniâtre de ses opinions avant sa condamnation, il y a dans sa vie d'as-

(1) *Œuvres*, t. VII, p. 192.

sez beaux traits et assez d'exemples de vertu pour justifier le mot de Caro, « que c'était un grand cœur et qu'il fut presque un saint ». A ce que nous avons dit de sa vie publique, nous ajouterons quelques détails sur sa vie privée, tirés pour la plupart du *Recueil de ses principales vertus* publié en 1725 par l'abbé Galet. Ayant eu le bonheur de vivre dans son intimité à la fin de sa vie, il ne nous expose, dit-il, « que les choses édifiantes dont il a été le témoin ou le confident ».

Fénelon avait cela de commun avec les saints que, comme eux, il s'attachait principalement à la pratique de l'humilité. « Quelle honte, s'écriait-il, que des chrétiens soient orgueilleux ! Pour moi, à quelque prix que ce soit, je veux vivre dans l'humilité, et j'espère, avec l'aide de Dieu, de me rendre si petit, qu'à mes yeux il n'y aura rien au monde de plus vil que moi. »

L'abbé Galet nous montre comment il mettait en pratique ces belles maximes. « Le saint prélat haïssait l'orgueil et la vanité dans les grandes places ; il détestait la présomption et la vaine suffisance dans les conditions médiocres : occupé de la grandeur de Dieu seul, le reste disparaissait à ses yeux comme de petits riens... Rempli de très bas sentiments de lui-même, peu lui importait qu'on le mésestimât ou même qu'on le méprisât. » Une lettre du 30 décembre 1714, adressée à une dame dont nous n'avons pas le nom nous montre jusqu'à quel point il poussait ces sentiments d'humilité : « Je vous conjure de me faire savoir en toute simplicité tout ce que vous auriez peut-être au cœur de me dire. Il me semble que je le recevrais avec reconnaissance et vénération... Je recevrai avec ingénuité et même, je l'ose dire, avec petitesse, tout ce que vous croirez être selon Dieu et venir de son esprit. Quoique je sois en autorité pastorale, je veux être, pour ma personne, le dernier et le plus petit des enfants de Dieu. Je suis prêt, ce me

semble, à recevoir des avis, et même des corrections de toutes les bonnes âmes... Je voudrais être soumis, comme parle l'apôtre, à toute créature humaine, pour mourir à mon amour-propre et à mon orgueil (1). »

Avec de pareils sentiments, on n'est pas étonné qu'il aimât les petits, qu'il se montrât pour eux plein de bonté et de compatissance. « Il me faisait l'honneur de me dire un jour, dit l'abbé Galet, que quand il avait eu de mauvais domestiques, il les avait renvoyés promptement et sans bruit. Mais les bons me sont chers, ajouta-t-il, par toutes sortes de raisons. Pauvres gens ! Pourquoi augmenter la peine de leur servitude par de mauvaises manières ! Il m'arrive pourtant quelquefois de les gronder par vivacité ; mais le moment d'après j'en suis fâché, et je ne suis pas en repos que je n'aie effacé ma promptitude par quelque espèce d'excuse qui console mon pauvre domestique aux dépens de mon amour-propre. Quelques personnes lui ayant reproché que sa trop grande indulgence rendait ses domestiques moins attentifs à leurs devoirs : « J'en conviens, leur répondit-il, je sens assez que je ne suis pas aussi bien servi que je devrais l'être ; mais que voulez-vous faire ? Nous sommes tous hommes, c'est-à-dire très fautifs. C'est pourquoi il faut se pardonner beaucoup les uns aux autres. J'aime mieux pécher par trop de douceur que par la rigueur. »

A Cambrai il n'oublie pas sa vieille nourrice qu'il a laissée dans le Périgord. Le 2 août 1714, il écrit au marquis de Fénelon : « Sachez, je vous prie, si ma nourrice est vivante ou morte, et si elle a touché quelque argent de moi par la voie de notre petit abbé. »

« L'humilité, étant aussi solidement établie dans le cœur de M. l'archevêque de Cambrai, dit l'abbé Galet,

(1) *Œuvres*, t. VIII, p. 282.

produisait en lui une douceur inaltérable ; car l'humilité est la source de la vraie douceur. Je ne l'ai jamais vu parler brusquement à personne. Jamais il ne lui est échappé, au moins que je sache, une parole dure ou méprisante. Au contraire, il usait d'une retenue infinie, surtout à l'égard de ceux qui l'attaquaient avec moins de ménagement.

» La douceur d'esprit qui régnait dans toute sa conduite le tenait très attentif à étouffer dans leur naissance les premières semences de trouble : il suffisait qu'une chose lui semblât capable d'indisposer, pour qu'il en prévînt habilement, ou qu'il en arrêtât sur-le-champ les dangereux progrès. Les railleries ne lui paraissaient point un jeu innocent qu'il pût tolérer, ni qu'on dût se permettre en sa présence ; il ne voulait ni de ces bons mots qui font rougir ceux sur qui ils retombent, ni de ces disputes trop vives qui sont sujettes à laisser après elles de l'amertume : en un mot, on jouissait en sa compagnie d'une gaieté innocente, et par là très aimable. »

Un autre effet de l'humilité chez Fénelon, c'était son admirable simplicité. « M. l'archevêque de Cambrai, dit l'abbé Galet, ne s'était épargné aucune violence dans l'intention de simplifier, s'il m'est permis de m'expliquer ainsi, sa grande âme. A force de perdre de vue sa propre excellence, à force de se désintéresser et de se désoccuper de soi, la simplicité intérieure répandait sur tout son extérieur un certain goût d'ingénuité et de bonté, je ne sais quoi de doux et de paisible, qui charmait tout le monde. Il faut avoir connu M. l'archevêque de Cambrai pour comprendre au vrai combien était grande la candeur de sa simplicité. Rien de si naturel que ses manières, rien de plus innocemment enjoué que ses discours. Il aimait qu'on vécût familièrement avec lui ; il ne pouvait supporter la cérémonie : en un mot,

pour lui faire plaisir, il fallait en quelque sorte perdre de vue ce qu'il était, s'oublier soi-même, et marcher avec lui à pas égal, sur la même ligne. « Vivons bon- » nement, me disait-il, ainsi que les enfants de Dieu. » N'agissez pas de vous à moi avec un air de distinction » et comptez que, plus vous vous comporterez uniment, » plus vous serez à mon gré. »

Dans un homme de cette condition, né avec des dons si brillants et un caractère si ardent, tant d'humilité, de simplicité et de douceur n'allaient pas sans une grande mortification. L'abbé Galet nous dit « qu'il mettait toute sa joie à combattre incessamment sa volonté, son application à contredire son humeur, afin d'être en toutes choses souple sous la main de Dieu. De là l'égalité de son esprit, ses manières enjouées, sa complaisance, son affabilité, et par-dessus tout une attention extraordinaire à ne marquer nulle peine d'être importuné, interrompu, détourné, même au plus fort de ses occupations... Il s'observait de si près pour ne rien donner à l'amour-propre, qu'on ne remarquait pour ainsi dire, en lui, qu'une vie unie et en apparence toute commune. Loin de se plaindre, il était toujours bien, toujours à son aise ; dans le chaud comme dans le froid, pendant les beaux jours de l'été comme durant l'affreux hiver, il trouvait toujours le moyen de souffrir sans se plaindre. Il dormait très peu. Son régime se faisait remarquer par l'uniformité invariable et la très petite quantité de la nourriture qu'il prenait. »

En nous faisant connaître l'homme d'oraison, l'abbé Galet nous donne le secret de si admirables vertus. « Il était homme de prière, je m'exprime mal, consommé dans l'oraison, nous dit-il, parce que de longue main il s'était rendu familier ce saint exercice par deux endroits qui en décident, je veux dire par une attention extraordinaire à éloigner de soi tout ce qui pouvait y mettre

obstacle, et par un soin prodigieux d'apporter les dispositions les plus propres à attirer et à perfectionner en lui l'esprit de prière. La bonne mortification, disent les saints, dispose à la bonne oraison : il était infiniment mortifié à l'intérieur et à l'extérieur. Le cœur humble prie efficacement. En tout ce que faisait le saint prélat, il ne se proposait d'autre motif que de plaire à Dieu. Il aurait voulu, sans la moindre interruption, s'il eût été possible, aimer en tout le souverain bien. Il l'aimait, ce grand Dieu, avec une ardeur que je tenterais vainement de décrire. Je ne crois pas qu'on puisse imaginer rien de plus vif, de plus tendre, de plus empressé. Non content de réciter l'office ecclésiastique avec une régularité édifiante, il se disposait tous les jours à la célébration des saints mystères par plusieurs heures d'une oraison très fervente. Pour sanctifier les dimanches et les fêtes selon l'esprit de l'Église, il assistait régulièrement ces saints jours aux offices publics dans sa cathédrale, avec quelle sainte frayeur, avec quelle modestie angélique, avec quel profond recueillement !... La lecture spirituelle succédait à la prière, prière elle-même. Comme il trouvait un fonds inépuisable d'instruction et de nourriture pour son âme dans l'Écriture sainte, il lisait ce livre divin avec un respect et une effusion de cœur qu'il ne se lassait point d'inspirer aux autres : « Lisez-la avec foi, m'a-t-il dit souvent, debout, découvert, avec avidité, parce qu'il faut avoir faim et soif de la justice, et se nourrir avec grand appétit de la parole de Dieu. »

« Un temps si considérable employé à prier, à méditer les divins oracles, ne l'empêchait pas de trouver plusieurs heures qu'il passait à consulter les saints Pères et les théologiens ; étude lumineuse, que j'appellerais

volontiers méditation profonde, qui servait à entretenir, à sa manière, l'esprit du saint prélat en commerce avec le cœur de Dieu. »

De tout ce que nous avons dit de la vie publique et privée de Fénelon, et des vertus qu'il y fit briller, nous pouvons, ce me semble, conclure que, par sa sainteté, non moins que par ses talents, il a été une des plus belles gloires de l'Église de France. Cette réputation de sainteté dont il jouit de son vivant, et que l'opinion publique lui a conservée jusqu'à nos jours, nous croyons qu'elle ne sera pas ébranlée par les attaques renouvelées du jansénisme que quelques savants critiques de nos jours ont dirigées contre elle. Comme ils n'ont pas fourni de documents, ni donné de raisons qui puissent modifier sensiblement le jugement porté jusqu'ici sur Fénelon, l'histoire impartiale ne consacrera pas la tentative faite par eux de reléguer parmi les légendes la sainteté de l'archevêque de Cambrai, et nous continuerons d'accorder toute notre vénération à sa mémoire et toute notre admiration à cette belle vie qui jette un rayonnement si doux et si pur sur la sombre fin du dix-septième siècle.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LA VIE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

FÉNELON ET LES PROTESTANTS

CHAPITRE III

FÉNELON A LA COUR — ÉDUCATION DU DUC DE BOURGOGNE

CHAPITRE IV

FÉNELON ET LE QUIÉTISME — CONTROVERSE AVEC BOSSUET

CHAPITRE V

FÉNELON A CAMBRAI

LIVRE II

L'HOMME ET L'ÉCRIVAIN

CHAPITRE PREMIER

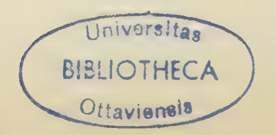
CHAPITRE II

CHAPITRE III

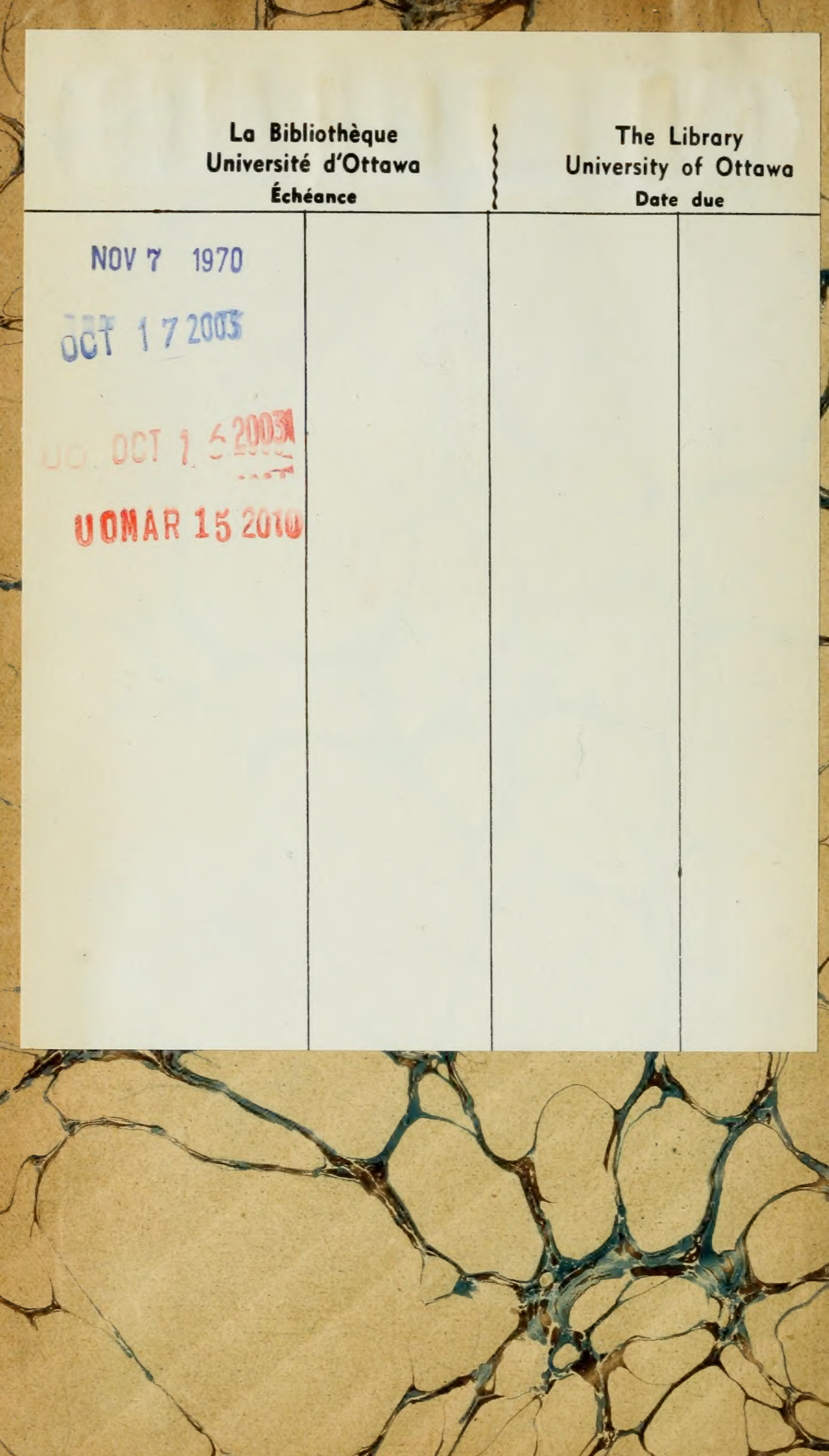
CHAPITRE IV

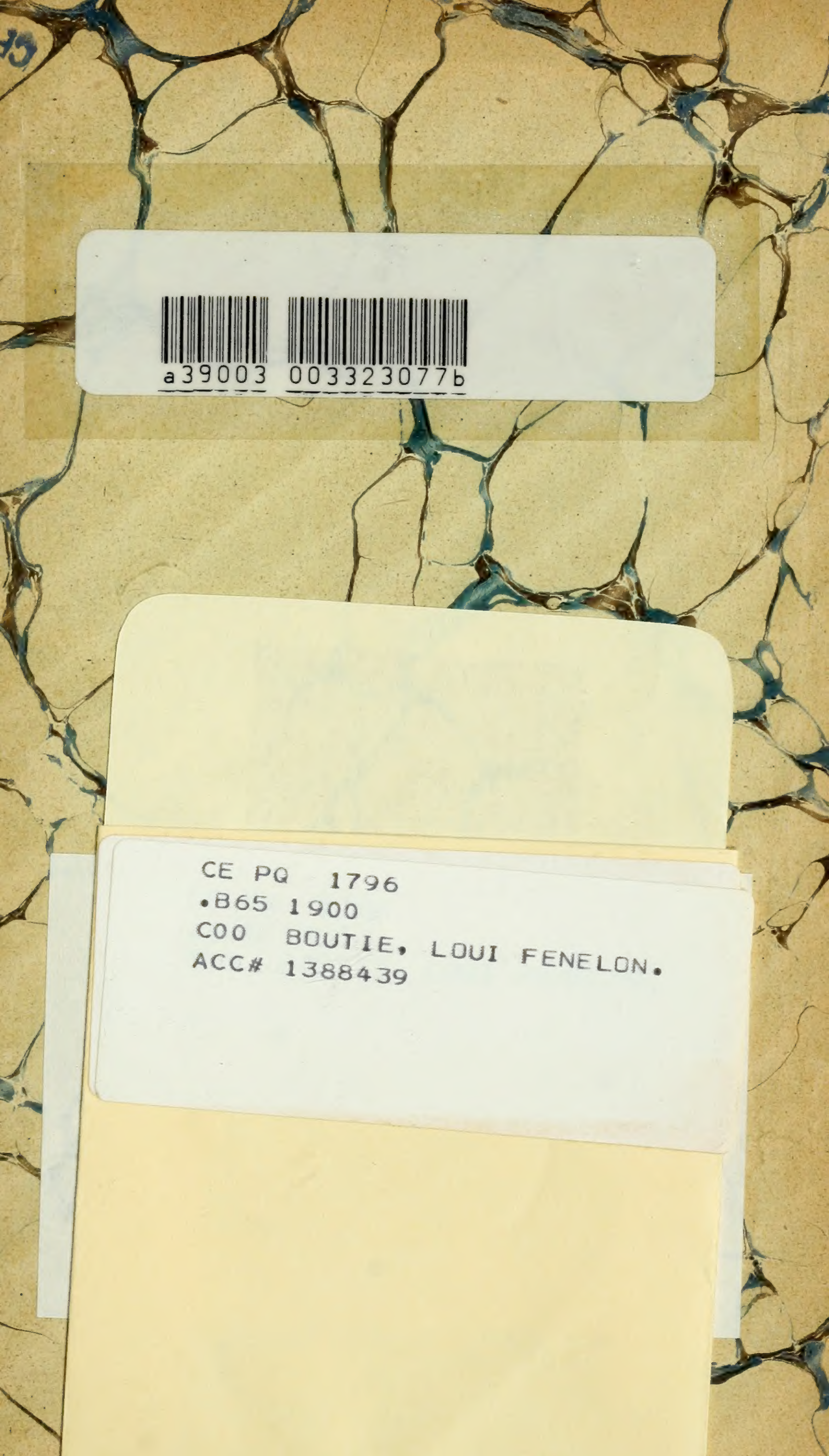
CHAPITRE V

EMILE COLIN. IMPRIMERIE DE LAGNY (S.-&-M.








a39003 003323077b
CE PQ 1796
.B65 1900
C00 BOUTIE, LOUI FENELON.
ACC# 1388439

